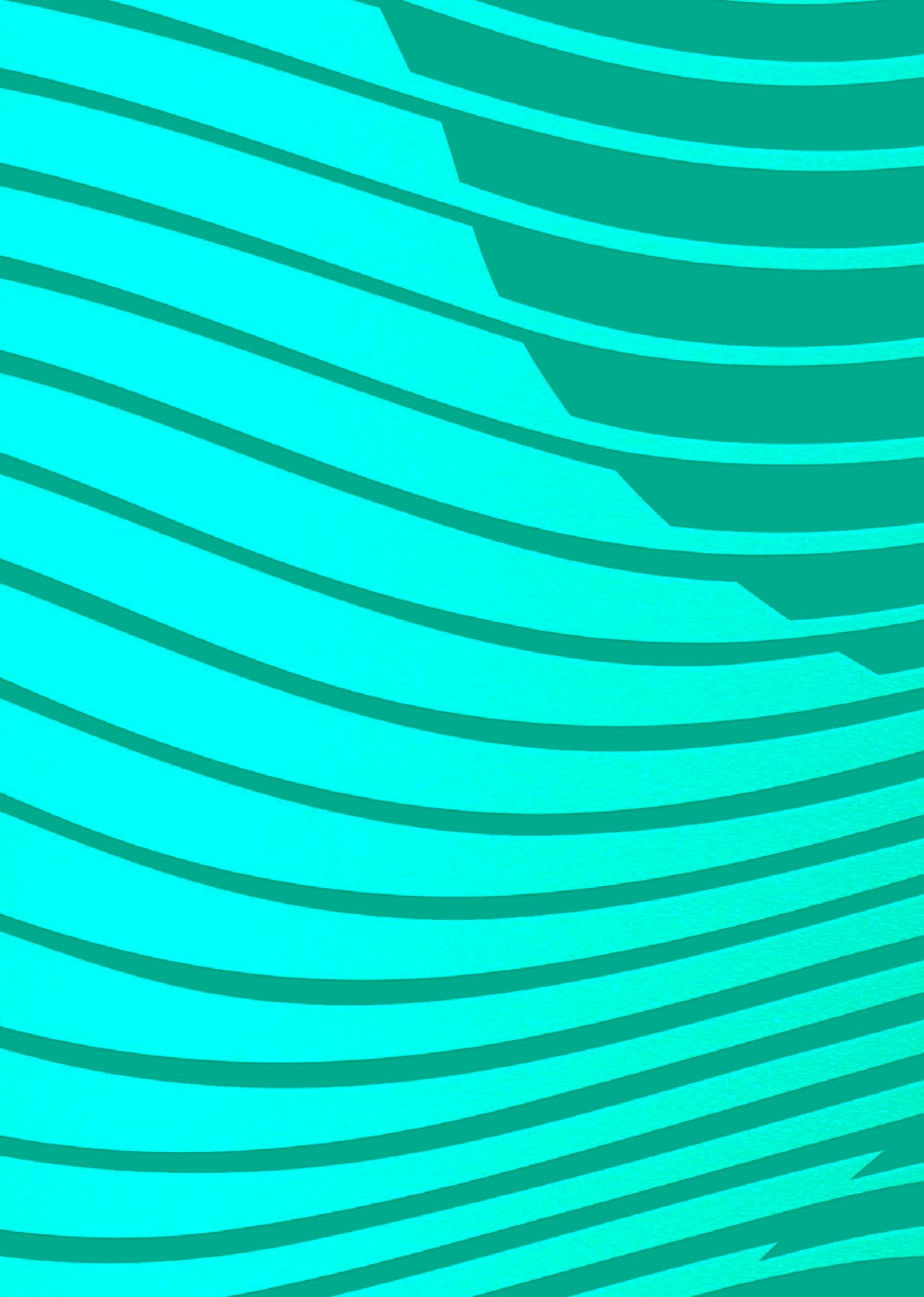




Transforming Africa's Trade

African Export-Import Bank
Banque Africaine d'Import-Export

Rapport
Annuel
2019





Chiffres Clés de la Performance

Banque de l'année 2019

“

Pour avoir démontré une performance supérieure dans diverses catégories, qui a énormément changé le paysage bancaire en forgeant des liens avec de nouveaux clients, proposant de nouveaux produits, et soutenant la croissance à travers un secteur financier plus solide.

African Banker Awards 2019

”



8%

Croissance du total de l'actif à 14.44 milliards US\$ en glissement annuel à fin 2019

14%

Croissance du résultat net à 315 millions US\$ en glissement annuel à fin 2019

US\$1.16 milliards

les revenus ont passé le cap de 1 milliard US\$ en 2019

11.8%

Rendement Moyen des Capitaux Propres en 2019

Indicateurs Macroéconomiques Clés

Le taux de croissance du PIB mondial a augmenté de 2.9 % en 2019.

Le taux de croissance du PIB réel des économies africaines a augmenté de 3.5 % en 2019 contre 2.3 % en 2018.

Accords de Prêts en 2019

(US\$m)

Ligne de crédit	7,182
Financement direct	3,797
Syndications	3,497



01	1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	
	1.1 Le Contexte Opérationnel	19
	1.2 Opérations et Activités	20
	1.3 L'impact sur le Développement	21
02	2. L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL	
	2.1 Le Contexte Économique Mondial	27
	2.2 Le contexte Économique Africain	35
03	3. OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS	
	3.1 Opérations	57
	3.2 Activités	72
04	4. IMPACT DES OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS DE LA BANQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	
	4.1 Commerce Intra-africain	90
	4.2 Industrialisation et développement des exportations	93
	4.3 Leadership dans le financement du commerce	96
05	5. DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION CONCERNANT L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019	
	5.1 Introduction	105
	5.2 État du Résultat Global	105
	5.3 État de la Situation Financière	107
06	6. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS 31 DÉCEMBRE 2019	113
07	7. INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS	199

LISTE DES TABLEAUX	
2.1 Évolution de la production mondiale	28
2.2 Afrique : Croissance Réelle du PIB	37
2.3 Afrique : Inflation	38
2.4 Position de Réserve des Pays Africains	41
2.5 Afrique : Evolution des Taux de change	42
2.6 Prix des Matières Premières	44
2.7 Afrique : Commerce de Marchandises	45
2.8 Commerce Intra-Africain	51
3.1 Afreximbank : Répartition des Approbations de Prêt et des Encours par Type de Produit/Programme	59
3.2 Afreximbank : Répartition des Approbations de Prêt et des Encours par Secteur	63
3.3 Afreximbank : Répartition des Approbations de Prêt et des Encours par Type d'Institution Bénéficiaire	65
3.4 Afreximbank : Répartition des Approbations de Prêt et des Encours par Direction Commerciale	67

LISTES DES ILLUSTRATIONS	
2.1 Production et Inflation Mondiales	27
2.2 Production en Afrique par région	36
2.3 Tendance des prix des matières premières, indices des matières premières (BCOM)	40
2.4 Tendances du commerce de marchandises africain	47
3.1 Afreximbank : Approbations de Crédit	61
3.2 Afreximbank : Encours de Crédit	61
3.3 Afreximbank : Répartitions des Encours de prêts par Type de Produit/Programme	62
3.4 Afreximbank : Répartitions des Approbations de prêts par Secteur	65
3.5 Afreximbank : Nombre et taille moyenne des Transactions Approuvées	66
3.6 Échéances Moyennes et écart type	66
3.7 Syndications / Club Deals arrangés ou co-arrangés par la Banque	67
5.1 Afreximbank : ratio charges/produits	106
5.2 Afreximbank : ratio créances douteuses c. prêts bruts	107
5.3 Afreximbank : Actifs	107
5.4 Afreximbank : Passifs	108

LISTE DES ENCARÉS	
3.1 Habilitier le marché africain des prêts syndiqués : les contributions d'Afreximbank	69
3.2 Le Système Panafricain de Paiement et Règlement : un instrument visant à faciliter le commerce intra-africain	83
4.1 Industrie créative africaine : un moteur de développement	97
4.2 Dispositif d'Ajustement de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine : entrée en vigueur	99

Vision

Transformer le Commerce Africain



Mission

Stimuler l'expansion, la diversification et le développement soutenu du commerce africain tout en opérant comme une institution financière de première classe à but lucratif, socialement responsable ainsi qu'un centre d'excellence sur les questions liées au commerce africain.



Récompenses 2019

Entité d'attribution	Récompenses
1. <i>International Investor</i>	Banque du commerce et du financement de l'année – Afrique Partenaire Impact Investissement – Afrique de l'année
2. <i>International Business Magazine</i>	Meilleure banque de financement du commerce en Afrique
3. <i>EMEA Finance</i>	Meilleur emprunteur supranational
4. <i>EMEA Finance</i>	Meilleure émission d'obligation supranationale: émission de US\$500 milliards
5. <i>Global Banking & Finance Review</i>	Meilleure banque de financement de projets en Afrique
6. <i>African Banker</i>	Banque africaine de l'année
7. <i>Africa Investor</i>	Banque africaine de l'année 2019 – Arrangeur Investissement
8. <i>Bloomberg League tables</i>	Classée première parmi les teneurs de livre des prêts aux emprunteurs africains et deuxième parmi les principaux arrangeurs de prêts aux emprunteurs africains



Lettre de Transmission

20 Mars 2020

Excellence Monsieur le Président,
Conformément à l'article 35 des statuts d'Afreximbank, j'ai l'honneur de vous présenter ci-joint, au nom du Conseil d'Administration, le Rapport d'Activités de la Banque pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019, incluant ses états financiers audités pour la même période.

Le Rapport contient également une revue de l'environnement économique international et africain dans lequel la Banque a exercé son activité pendant cette période et souligne l'impact sur le développement du commerce lié à certaines activités et opérations de la Banque durant cette période.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Prof. Benedict Oramah

Président de la Banque
et du Conseil d'Administration

Monsieur le Président

Assemblée Générale des
Actionnaires
Banque Africaine
d'Import-Export
Le Caire, Egypte



Conseil d'Administration

Professeur Benedict Okey Oramah
Président

Docteur George Elombi
Secrétaire du Conseil

Membres du Conseil

Classe « A »

Docteur Mohammed Mahmoud Isa-Dutse

Docteur Denny Kalyalya

Monsieur Stefan Luis-François Nalletamby

Monsieur Gamal Mohamed Abdel-Aziz Negm

Classe « B »

Monsieur Kee Chong Li Kwong Wing

Docteur John Panonetsa Mangudya

Monsieur Jean-Marie Benoît Mani

Monsieur Victor Jérôme Nembelessini-Silué

Classe « C »

Monsieur Daniel Hanna

Madame Xu Yan

« Directeurs Indépendants »

Monsieur Anil Dua

Monsieur Ronald Sibongiseni Ntuli

Auditeurs Externes

Pricewaterhouse Coopers

KPMG

Direction

Docteur Benedict Okey Oramah

Président de La Banque et
du Conseil d'Administration

Monsieur Denys Denya

Vice-Président Exécutif
(Finance, Administration et Services Bancaires)

Docteur George Elombi

Vice-Président Exécutif
(Gouvernance d'Entreprise et Services Juridiques)

Monsieur Amr Kamel

Vice-Président Exécutif
(Développement des Affaires
et Services Bancaires aux Entreprises)

Madame Kanayo Awani

Directeur Général
(Initiative du Commerce Intra-Africain)

Monsieur Nyevero Hlupo

Directeur Financier

Monsieur Samuel Loum

Directeur (Evaluation de Crédit)

Monsieur Kofi Adomakoh

Directeur (Financement de
Projets et Développement des Exportations)

Docteur Robert Tomusange

Directeur (Services Administratifs)

Monsieur Elias Kagumya

Directeur (Gestion du Risque)

Docteur Robert Ochola

Directeur (Stratégie et Innovation)

Docteur Hippolyte Fofack

Economiste en Chef et Directeur
(Recherche et Coopération Internationale)

Monsieur Stephen Tio Kauma

Directeur (Ressources Humaines)

Madame Gwen Mwaba

Directeur (Financement du Commerce)

Monsieur Irfan Afzal

Directeur (Syndications et Agency)

Monsieur Rene Awambeng

Directeur (Relations avec la Clientèle)

Madame Samallie Kiyangi

Directeur (Affaires Juridiques)

Monsieur Ibrahim Sagna

Directeur (Conseil – Marchés de Capitaux)

Monsieur Kwabena Ayirebi

Directeur (Opérations Bancaires)

Monsieur Obi Emekekwe

Directeur (Communication et Evénements)

Monsieur Chandi Mwenebunu

Directeur (Trésorerie et Marchés)

Monsieur Idrissa Diop

Directeur (Conformité)

Monsieur Abel Osuji

Directeur (Audit Interne)

Monsieur Olaleye Babatunde

Directeur (Technologie de l'Information)

Chapitre Un

Résumé Analytique



01



Chapitre Un

Résumé Analytique

En 2019, la banque a réalisé des progrès considérables dans l'atteinte de ses quatre piliers stratégiques: Commerce intra-africain, Industrialisation et développement des exportations, Leadership en matière de financement du commerce, Performance financière



US\$

12.4 milliards

encours total des prêts
en 2019

11.4%

taux de
croissance



Résumé Analytique

Le présent Rapport Annuel examine l'environnement opérationnel dans lequel la Banque Africaine d'Import-Export (« Afreximbank » ou la « Banque ») a mené ses opérations en 2019.

Au cours de la troisième année complète de mise en œuvre du cinquième Plan Stratégique de la Banque, intitulé « IMPACT 2021 : l'Afrique transformée » couvrant la période 2017-2021, la Banque a optimisé ses opérations et activités afin d'aider les États membres et clients conformément au Budget et au Programme de Travail 2019 prévus. En outre, les opérations et activités de la Banque ont été exécutées en tenant compte de l'évolution de la situation économique et commerciale mondiale.

Le Rapport Annuel de la Banque est structuré comme suit : le chapitre 2 donne des informations sur les principales évolutions de la situation économique et commerciale mondiale et africaine en 2019, qui ont affecté ou influencé les opérations de la Banque ; le chapitre 3 examine les opérations de prêt ainsi que les principales activités exercées tout au long de l'année ; et le chapitre 4 décrit l'incidence des interventions de la Banque sur ses États membres en termes de développement.

1.1 LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Malgré les diverses mesures prises par les autorités monétaires afin de stimuler la croissance économique dans un contexte économique mondial de plus en plus difficile, la guerre commerciale

entre les États-Unis et la Chine a eu des répercussions négatives sur la croissance et la situation économique mondiales en 2019. La croissance a ralenti dans le monde entier, tant au sein des économies développées que dans la grande majorité des économies de marché en développement. Plus de 90 % des économies développées et 60 % des économies en développement ont connu divers degrés de ralentissement de la croissance en 2019.

Les conditions financières mondiales sont restées en grande partie conciliantes après le revirement de la politique monétaire adoptée par la Réserve fédérale américaine et d'autres banques centrales importantes afin de minimiser les menaces pour la croissance qui découlent de la guerre commerciale prolongée entre les États-Unis et la Chine. La Réserve fédérale américaine a abaissé son taux directeur à trois reprises en 2019. L'inversion de la politique monétaire a permis de stimuler l'activité des marchés financiers et a augmenté les cours des actions à des niveaux record.

Selon les estimations les plus récentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la croissance du volume de commerce de marchandises mondial a ralenti pour atteindre 1,2 % en 2019, contre 3,0 % en 2018. Il est estimé qu'en

termes de dollars américains courants, le commerce est passé de 38,86 billions USD en 2018 à 38,39 billions USD en 2019. Le ralentissement de la croissance du commerce mondial s'explique en grande partie par l'intensification des tensions commerciales au premier semestre 2019 et une demande moins importante liée au ralentissement de l'économie mondiale.

Les économies africaines ont témoigné d'une plus grande résilience en 2019, figurant ainsi parmi les régions où la production a augmenté bien que de façon modérée. La production totale du continent a progressé de 3,4 % en 2019, soit une hausse de 0,25 point de pourcentage par rapport à 2018, à un niveau supérieur à la moyenne mondiale de 3 %. L'Afrique est toujours la deuxième région du monde à connaître la croissance la plus rapide, après l'Asie-Pacifique. Entre autres facteurs, la résilience de la croissance a été favorisée par la mise en œuvre réussie de réformes macroéconomiques difficiles, l'amélioration de la gestion macroéconomique, une meilleure reprise au sein des plus grandes économies, une croissance économique solide dans les économies exigeant peu de ressources, ainsi que par un regain de la confiance des investisseurs.

Le commerce de marchandises du continent, qui a augmenté de 14 % en passant de 929,18 milliards USD en 2017 à 1 059,3 milliards USD en 2018, a été considérablement affecté puisqu'il a diminué de 2,82 % pour atteindre 1 029,44 milliards USD en 2019. Le ralentissement de la croissance du commerce africain de marchandises est en grande partie attribuable à divers facteurs, notamment les différends commerciaux prolongés ayant suscité des incertitudes politiques et pesé sur les investissements, ainsi que le ralentissement continu de l'économie chinoise, qui a affaibli la demande mondiale de matières premières et exercé une pression sur les exportations de marchandises du continent.

1.2 OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS

Conformément à son mandat et aux principaux piliers stratégiques visant à promouvoir le commerce intra-africain, l'industrialisation et le développement des exportations ainsi que le leadership en matière de financement du commerce, la Banque a continué à apporter une aide considérable aux économies africaines tout au long de l'année, en déployant une grande diversité de programmes et produits existants et nouveaux. Dans ce contexte, la Banque a continué à s'attacher à renforcer son portefeuille de crédits et à améliorer l'efficacité opérationnelle. En 2019, les fondamentaux commerciaux sont demeurés solides, et en conséquence, les approbations de crédits de la Banque sont restées élevées, s'établissant à 12,39 milliards USD, soit un niveau légèrement inférieur à celui enregistré en 2018 (12,41 milliards USD) et 56,52 % plus élevé qu'en 2017 (7,93 milliards USD). Dans la même veine, l'encours total des prêts s'est établi à 12,38 milliards USD à la fin de l'année, en hausse de 11,43 % par rapport au niveau de 11,11 milliards USD enregistré fin 2018. Le solde impayé au titre des garanties et passifs éventuels s'élevait à 1 424,85 millions USD en 2019, contre 858,00 millions USD l'année précédente. Par conséquent, la valeur totale des prêts et passifs éventuels s'élevait à 13,80 milliards USD à la fin de 2019, contre 11,96 milliards USD à la fin de 2018 (soit une hausse de 15,38 % en glissement annuel).

Les Programmes de Lignes de Crédit (LC) et de Financement Direct (DF) sont restés les principaux moyens par lesquels la Banque a aidé ses États membres et clients. En 2019, la Banque a approuvé un montant total de 7,18 milliards USD au titre du Programme de LC et 3,49 milliards USD en vertu des programmes de FD. À eux deux, les programmes représentaient plus de 80 % des approbations totales de la Banque.

Au niveau des secteurs, les approbations relatives au secteur des IF ont progressé de 5,69 % en 2019, atteignant 7,72

milliards USD, contre 7,31 milliards USD en 2018, faisant de lui le plus important secteur aidé par la Banque. Cette tendance s'est avérée cohérente avec le modèle d'exploitation de la Banque, en vertu duquel les intermédiaires pour les financements commerciaux (IFC) demeurent les principaux canaux de fourniture de produits et de prestation de services aux clients. Le secteur de l'énergie (notamment le pétrole, le gaz et l'électricité) constituait le deuxième secteur le plus important en termes d'approbations, à 3,38 milliards USD en 2019, soit un chiffre supérieur de 23,34 % au niveau de 2,74 milliards USD enregistré en 2018. Ce secteur représentait 27,28 % des approbations totales en 2019, contre 22,10 % l'année précédente. La Banque a continué à soutenir le secteur de l'énergie en déployant certains de ses principaux programmes de prêt, notamment les Programmes de Financement Direct, de Syndications et de Financement de Projets.

En 2019, la Banque était l'Arrangeur Chef de File Mandaté (ACFM) ou Co-ACFM dans le cadre de 21 transactions syndiquées à hauteur d'un montant total de 12,71 milliards USD, contre 9,56 milliards USD enregistrés l'année précédente. La part de la Banque dans ces transactions syndiquées s'élevait à 3,59 milliards USD, témoignant ainsi d'un ratio de levier de 3,5. Compte tenu de cette performance, la Banque a été classée 1er Chef de File des Prêts d'Emprunteurs Africains et 2ème Arrangeur Chef de File Mandaté des Prêts d'Emprunteurs Africains dans le Tableau de Classement 2019 de Bloomberg.

Au cours du 12ème Sommet Extraordinaire des Chefs d'États de l'UA tenue à Niamey, au Niger, en juillet 2019, l'Union Africaine a lancé l'étape opérationnelle de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA). Le lancement de la ZLECA a suivi l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Échange le 30 mai, suite au dépôt des 22 ratifications minimales nécessaires par les États membres de l'UA. Durant le Sommet,

le Président de la Banque a annoncé l'intention de cette dernière de mettre en place un Dispositif d'Ajustement de la ZLECA à hauteur de 1 milliard USD afin de permettre aux pays de s'adapter de façon ordonnée aux pertes de recettes douanières considérables résultant de la mise en œuvre de l'accord. L'un des objectifs de ce dispositif consiste à accélérer la ratification de l'accord sur la ZLECA par les gouvernements africains. Dans le cadre de cet événement, l'UA a formellement lancé le Système de Paiement et de Règlement Panafricain à titre de système de paiement et de règlement applicable à l'échelle du continent.

En 2019, la Banque a effectué les formalités nécessaires à l'ouverture des succursales régionales pour l'Afrique de l'Est et centrale, respectivement à Kampala, en Ouganda, et à Yaoundé, au Cameroun. L'établissement de ces succursales permettra d'approfondir les opérations de la Banque dans les deux régions et soutiendra le secteur des services financiers en permettant aux banques locales de bénéficier d'un financement abordable et compétitif.

Le nombre d'États Participants africains de la Banque est passé de 50 fin 2018 à 51 fin 2019, grâce à la signature de l'Accord portant Création de la Banque par le royaume d'Eswatini. La Banque a en outre intensifié ses efforts pour encourager les pays membres africains qui n'avaient pas encore finalisé la ratification de l'Accord portant Création de la Banque à le faire. En conséquence, des documents de ratification ont été remis par les Comores et Madagascar, si bien que le nombre de pays ayant remis leurs documents de ratification est passé de 38 en 2018 à 39 fin 2019.

Résumé Analytique

1.3 L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

2019 a été l'année du changement et du progrès. L'Afrique a accompli un progrès historique grâce au lancement de l'étape opérationnelle de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA). L'année a également marqué la mi-parcours du cinquième Plan Stratégique de la Banque, durant laquelle les opérations se sont fortement multipliées pour s'établir au niveau record de 8,9 milliards USD en termes de décaissements. La Banque a continué à réaliser d'importants progrès puisqu'elle a pu honorer chacun de ses quatre piliers stratégiques, à savoir le commerce intra-africain, l'industrialisation et le développement des exportations, le leadership dans le financement du commerce, ainsi que la solidité et la performance financières.

En 2019, la Banque a financé environ 1,8 % du commerce intra-africain total (un chiffre bien supérieur à l'objectif défini à 1,6 %), et il était prévu que ce facteur contribue directement à une hausse de plus de 1,8 milliard (1,3 %) de la valeur du commerce intra-africain total. Il était prévu que les projets financés au cours de l'année au titre du pilier stratégique du commerce intra-africain établissent un lien entre, d'une part, 33 000 agriculteurs ruraux ainsi que de petites et moyennes entreprises (PME) établis au Kenya, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Mozambique et au Nigeria, et d'autre part, les marchés formels. Dans le domaine de la facilitation du commerce, le projet du port sec de Liwonde, dans la région de l'Afrique australe, devrait réduire la durée d'exportation de 14 jours ainsi que les coûts d'exportation, à hauteur de 971 USD par an. La construction et la mise en service d'un système de sécurité de l'aviation civile et de l'immigration pour l'aéroport international de Juba, au Soudan du Sud, dans la région de

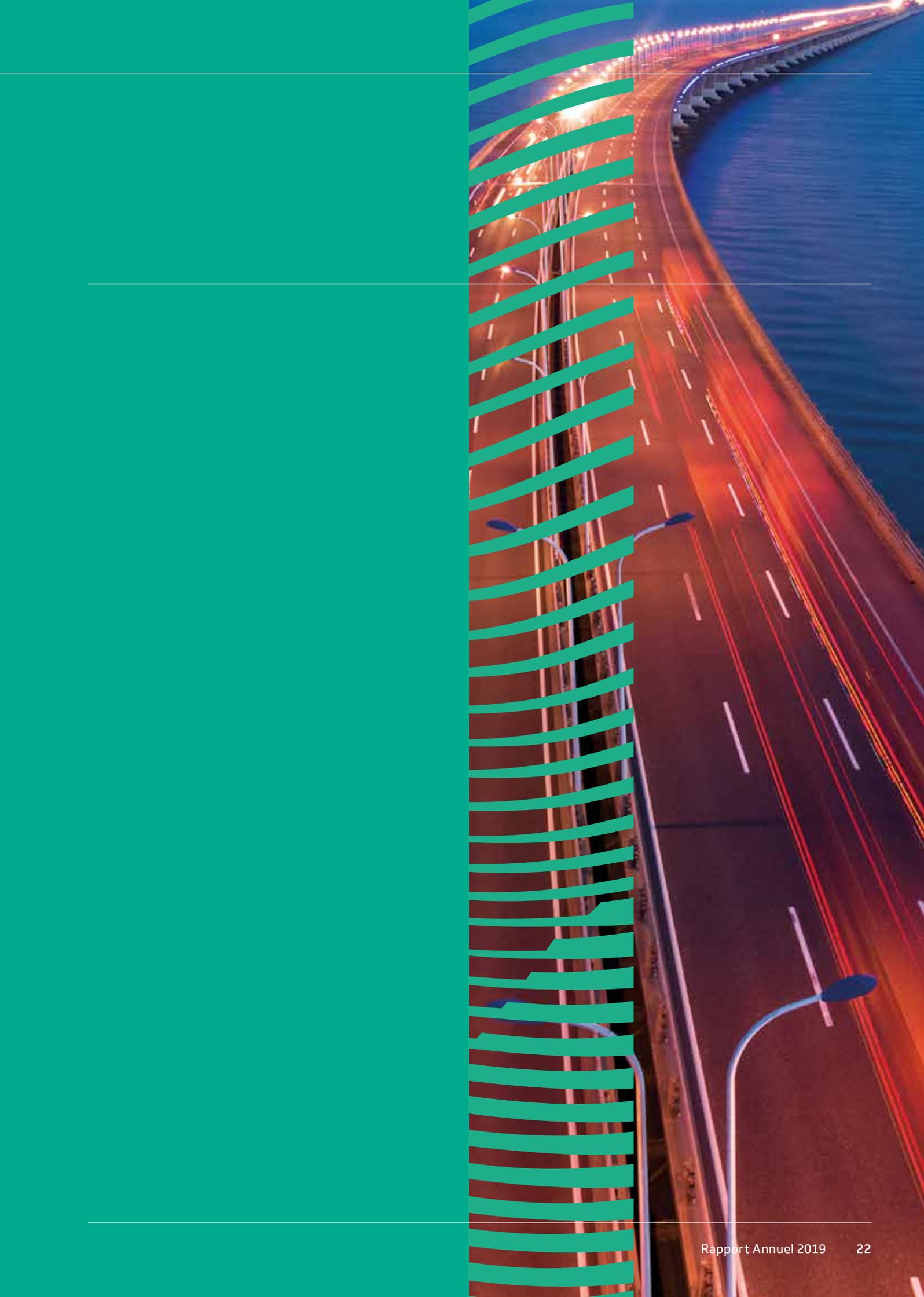
l'Afrique de l'Est, optimisera le flux de biens, de services, d'investissements et de personnes. La Banque se penche sur diverses initiatives visant à favoriser la mise en œuvre réussie de la ZLECA, notamment la mise en place d'un Dispositif d'Ajustement de la ZLECA de 3,5 milliards USD ainsi que l'exploitation du premier système numérique de paiement instantané à l'échelle du continent (PAPSS).

En progressant dans son travail au titre du pilier stratégique de l'industrialisation et du développement des exportations, la Banque a continué à accroître son soutien, par le biais du financement et de services techniques, à l'instauration d'infrastructures industrielles et à la création d'exportations à valeur ajoutée. Au cours de l'année, la Banque a financé environ 1,3 % des exportations de biens manufacturés totales de l'Afrique, soit un taux bien supérieur à l'objectif fixé à 1 %. L'on a estimé que cela a directement contribué à la hausse de 474 millions USD (soit 0,9 %) de la valeur des exportations totales de biens manufacturés de l'Afrique. L'augmentation de la capacité de manutention ferroviaire dans les ports minéraux de la zone économique spéciale du Gabon devrait limiter les embouteillages au port d'Owendo, le plus grand port du Gabon, et stimuler le commerce dans la région de l'Afrique centrale. Par l'intermédiaire de son Initiative du Centre d'Excellence pour les services médicaux, la Banque a investi dans le développement d'un centre médical de premier ordre destiné à la population libérienne, en Afrique de l'Ouest, afin de garantir l'excellence et de promouvoir le tourisme médical intra-africain. Par ailleurs, l'on prévoit que le financement d'un projet de production d'énergie solaire au Soudan du Sud apportera 29 gigawatts supplémentaires d'énergie renouvelable, ce qui profitera à plus de 58 000 foyers et optimisera la

compétitivité en matière d'exportation en Afrique de l'Est. Une hausse des exportations à hauteur d'environ 3,1 milliards USD, 10 000 emplois directs, 40 000 emplois indirects et des recettes gouvernementales chiffrées à 1,1 milliard USD devraient résulter de l'aide apportée par la Banque afin de construire le plus grand train à gaz naturel liquéfié (7ème train) en Afrique de l'Ouest.

S'agissant du pilier stratégique du leadership dans le financement du commerce, la Banque a permis de réduire de près de 10 % l'insuffisance en termes de financement du commerce en Afrique en 2019. Avant la fin de l'année, la Banque avait accordé 129 lignes de crédit permettant de financer le commerce, à hauteur de 5 milliards USD, en faveur de plus de 24 pays africains. Au titre du Programme d'Exportation aux Pays (COEXPO) récemment présenté, la Banque a aidé une Banque centrale située en Afrique du Nord à établir une agence de crédit à l'exportation (société fournissant des garanties contre le risque de crédit à l'exportation), ce qui devrait libérer environ 60 milliards USD par an de crédit à l'exportation en faveur des exportateurs.

La Banque a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre du nouveau Cadre d'Évaluation de l'Impact sur le Développement du Commerce. La première édition du Rapport Annuel d'Efficacité en matière de Développement du Commerce, qui vise à informer sur la contribution apportée par la Banque au commerce et au développement africains en 2019, est publiée avec le Rapport Annuel 2019 de la Banque.



Chapitre Deux

L'environnement Opérationnel



02



Chapitre Deux

L'environnement Opérationnel

L'Afrique a connu une croissance soutenue de son PIB. Six pays africains sont parmi les dix pays ayant enregistré la plus forte croissance du PIB au niveau mondial.

US\$

38.8 trillion

Commerce mondial des
marchandises en 2019

1.2%

baisse du commerce
mondial des
marchandises
en 2019



L'environnement Opérationnel

Croissance du PIB mondial a ralenti au niveau de 3% à cause d'un environnement économique mondial tendu.

2.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

2.1.1 Évolution de la production

Malgré les diverses mesures prises par les autorités monétaires afin de stimuler la croissance économique dans un contexte économique protectionniste mondial de plus en plus difficile, la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine a eu des répercussions négatives sur la croissance et la situation économique mondiales en 2019. La croissance a ralenti dans le monde entier, tant au sein des économies développées que dans la grande majorité des économies de

marché émergentes et en développement. Plus de 90 % des économies développées et 60 % des économies en développement ont connu divers degrés de ralentissement de la croissance en 2019.

Les ralentissements généralisés ont amené le FMI à réviser à la baisse sa prévision de la croissance mondiale à plusieurs reprises au cours de l'année examinée, afin de tenir compte du contexte commercial et économique mondial difficile. En plus du repli de la demande mondiale et de l'intensification des incertitudes liées à la politique, les troubles sociaux dans plusieurs pays, les catastrophes météorologiques,

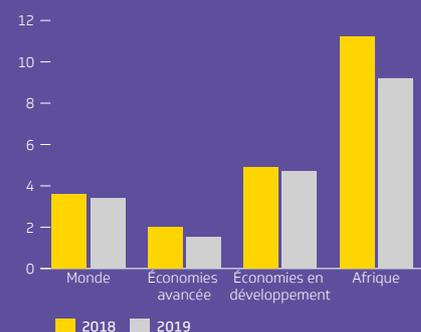
notamment les ouragans aux Antilles, la sécheresse et les feux de brousse en Australie, ainsi que les inondations et la sécheresse qui ont sévi en Asie de l'Est et du Sud ont également pesé sur la croissance mondiale. Les estimations définitives des Perspectives économiques mondiales indiquent que la production mondiale a augmenté de 2,9 % en 2019, soit une baisse par rapport aux 3,6 % enregistrés en 2018 et le taux de croissance mondiale le plus bas depuis la crise financière mondiale de 2008/2009 (tableau 2.1 et schéma 2.1).

Schéma 2.1 Production et inflation mondiales, 2018-2019

Croissance Reelle du PIB (%)



Inflation (%)



Sources: FMI, Perspectives économiques mondiales, octobre 2019

Tableau 2.1 Évolution de la production mondiale, 2017-19

	Taux de change ¹ (Fin de période)			Croissance réelle du PIB ² (variation annuelle en pourcentage)			Taux d'inflation ² (variation annuelle en pourcentage)			Taux d'interet (à 3 mois), Fin de période, en pourcentage ³		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
MONDE	-	-	-	3.80	3.60	3.00	3.2	3.6	3.4	-	-	-
ÉCONOMIES AVANCÉE	-	-	-	2.30	2.10	1.60	1.7	2.0	1.5	-	-	-
États Unis	1.00	1.00	1.00	2.40	2.90	2.40	2.1	2.4	1.8	1.15	2.81	1.91
Royaume-Uni	1.35	1.34	1.28	1.80	1.40	1.20	3.0	2.3	1.6	-	0.91	0.79
France	1.20	1.18	1.12	2.30	1.70	1.20	1.3	2.0	1.0	(0.33)	(0.31)	(0.38)
Japon	112.90	110.46	109.03	1.90	0.80	0.90	0.6	0.8	1.6	0.66	(0.07)	(0.05)
Italie	1.20	1.18	1.12	1.70	0.90	0.00	1.0	1.2	0.7	(0.33)	(0.31)	(0.38)
Canada	1.26	1.30	1.33	3.00	1.90	1.50	1.8	2.1	2.2	1.06	1.65	1.66
Allemagne	1.20	1.18	1.12	2.50	1.50	0.50	1.5	1.8	1.8	(0.33)	(0.31)	(0.38)
Élément mémo												
Zone Euro	1.20	1.18	1.12	2.80	2.20	1.50	1.50	1.80	1.20	(0.33)	(0.31)	(0.38)
ÉCONOMIES EN DÉVELOPPEMENT				4.80	4.50	3.90	4.50	4.90	4.70	1.50		
Afrique				3.60	3.20	3.40	13.10	11.20	9.20	-	-	-
Asie en développement				6.60	6.40	5.90	2.70	2.30	2.80	-	-	-
Amérique latine et Caraïbes				1.20	1.00	0.20	5.90	7.10	7.30	-	-	-
Europe en développement				3.90	3.10	1.80	5.10	7.40	6.00	-	-	-

Sources: 1) Archives des taux de change du FMI 2) Base de données sur les perspectives de l'économie mondiale du FMI 3) Bloomberg

La croissance de la production totale dissimule toutefois d'importantes disparités d'un pays et d'une région à l'autre. L'étape du développement économique constitue encore un facteur de différenciation important pour estimer la contribution à la croissance mondiale. Malgré le ralentissement synchronisé de la croissance dans les économies de marché développées et en développement, ces dernières continuent de constituer les principaux moteurs de la croissance mondiale. Si la croissance dans les économies développées a augmenté de 1,7 % en 2019 (contre 2,2 % en 2018), elle a progressé de 3,7 % sur les marchés émergents et dans les économies en développement (contre 4,5 % en 2018). Ce fort ralentissement est en grande partie attribuable à un ralentissement synchronisé en Chine et en Inde, dont l'ensemble représentait respectivement 49 % et 35,7 % de la croissance et du commerce totaux dans le monde en développement.

Le ralentissement important de la croissance dans les économies développées témoigne de la faible performance qu'ont connue la zone euro et les États-Unis. Après avoir atteint l'un des plus forts taux de croissance économique grâce à une association de relance budgétaire et d'une politique monétaire conciliante, le taux de croissance économique des États-Unis a ralenti pour s'établir à 2,3 % en 2019, contre 2,9 % en 2018. Bien qu'un marché du travail américain solide ait favorisé la consommation nationale, ses conséquences propices à la croissance se sont avérées insuffisantes pour enrayer les répercussions négatives du repli de la demande mondiale associé à une hausse des droits de douane ainsi qu'à des augmentations inhérentes des coûts liés au commerce. Toutefois, l'incertitude liée à la politique a également affecté la croissance des États-Unis par divers autres canaux, tels que l'investissement dans

le secteur manufacturier et le repli de ce dernier, notamment du fait qu'une guerre commerciale prolongée a érodé la confiance des investisseurs, tandis que l'imposition de droits de douane accrus a minimisé les avantages de la concentration des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Dans la zone euro, où la croissance était déjà anémique, le ralentissement s'est avéré encore plus prononcé et généralisé. La production totale a chuté pour atteindre 1,2 % en 2019, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2018 où elle a progressé de 1,9 %, ce qui témoigne du contexte généralisé de l'érosion de la confiance des consommateurs et entreprises ainsi que d'un fort repli de la production industrielle, laquelle a chuté de 4,1 % en 2019, atteignant ainsi sa plus faible performance depuis la crise de la dette souveraine de 2012.

L'environnement Opérationnel

Le ralentissement de la croissance s'est avéré homogène dans l'ensemble des quatre grandes économies de la zone euro (Allemagne, France, Italie et Espagne). En Allemagne, la plus grande économie qui a été le principal moteur de croissance de la région, la production a progressé de seulement 0,5 %, contre 1,5 % en 2018. Le fort ralentissement de l'économie allemande résulte d'une association de facteurs, parmi lesquels figurent la vulnérabilité de son modèle de croissance axé sur les exportations dans un contexte difficile où les tensions commerciales prolongées amoindrissent la demande mondiale ; ainsi que la perturbation du secteur automobile suite à l'introduction de nouvelles normes relatives aux émissions produites par le carburant.

Le ralentissement synchronisé qu'ont connu les trois grandes économies restantes de la zone euro s'explique par de multiples facteurs, tant des facteurs externes (notamment le repli du commerce mondial qui a chuté de 1,2 % en 2019), que des facteurs idiosyncratiques. En France, les manifestations populaires et grèves nationales prolongées ont perturbé les ventes au détail et pesé sur les dépenses de consommation. En Italie, où l'économie a à peine progressé, la production n'y ayant augmenté que de 0,2 % en 2019, l'incertitude concernant la politique budgétaire et les écarts de taux souverains élevés ont minimisé les investissements. En Espagne, l'incapacité du gouvernement à mettre en œuvre des réformes difficiles, plus particulièrement la consolidation budgétaire afin de réduire les déficits budgétaires structurels et d'améliorer le profil de dette du pays, ainsi que la productivité stagnante de la main d'œuvre, ont exacerbé les problèmes associés au protectionnisme et à la baisse de la demande mondiale.

En dehors de la zone euro, au Royaume-Uni (R.-U.), qui a entamé des négociations très difficiles et prolongées sur le Brexit avec l'Union européenne, l'économie a témoigné de certains signes de résilience, puisque

sa croissance a atteint 1,3 %, soit le même taux que l'année précédente, malgré le contexte économique difficile, notamment au deuxième semestre de 2019. La situation du secteur des services, qui représente près de 80 % de la production économique, s'est aggravée au dernier trimestre de l'année, et pour la première fois en dix ans, les indicateurs de la production dans les usines et des travailleurs nationaux ont été négatifs pendant deux trimestres consécutifs, ce qui témoigne peut-être de l'incertitude accrue associée aux conclusions imminentes des négociations sur le Brexit et du divorce effectif entre le R.-U. et l'UE. Le repli de l'excédent du commerce des services au R.-U. a creusé le déficit qui pourrait s'étendre davantage encore en 2020 après la fin des accords relatifs aux passeports suite au Brexit.

Malgré les difficultés que rencontre le Japon, la deuxième plus grande économie du monde industrialisé, la croissance, qui a été favorisée par un modèle de croissance axé sur les exportations, est confrontée à une population qui vieillit vite et à une main d'œuvre en baisse, tandis que la production a augmenté de 1 % en 2019, contre 0,3 % en 2018.

Dans l'ensemble du monde en développement, le ralentissement de la croissance témoigne des difficultés auxquelles sont confrontés les pays qui dépendent fortement du commerce. Cependant, le ralentissement synchronisé en Chine et en Inde, à savoir les première et deuxième plus grandes économies du monde en développement, constitue probablement le facteur le plus important du ralentissement généralisé au sein du groupe, auquel s'ajoutent des facteurs idiosyncratiques tels que les difficultés rencontrées par le secteur bancaire et le rééquilibrage structurel en Chine, ainsi que les tensions dans le secteur financier non bancaire et le ralentissement de la croissance des crédits en Inde. L'économie indienne a enregistré l'un des ralentissements les plus forts, puisqu'elle a chuté de 2 % pour s'établir à 4,8 % en

2019, contre 6,8 % l'année précédente. La croissance du PIB de la Chine a ralenti pour atteindre 6,1 % en 2019, contre 6,6 % en 2018.

La croissance dans l'Europe en développement, qui a diminué pour s'établir à un taux estimé à 1,8% en 2019, contre 3,1 % en 2018, témoigne en grande partie d'un ralentissement en Russie et d'une stagnation en Turquie. En Amérique latine, la croissance a ralenti pour atteindre un taux estimé à 0,1 % en 2019, contre 1,1 % en 2018, ce qui témoigne d'une faible performance continue au Brésil en raison des perturbations de l'offre dans le secteur minier, et au Mexique suite à un faible investissement et au ralentissement de la consommation privée, illustrant ainsi l'incertitude politique, l'érosion de la confiance et la hausse des coûts d'emprunt. L'Argentine, la troisième plus grande économie d'Amérique latine, a enregistré un repli en 2019 sur fond de difficultés de gestion macroéconomique persistantes, qui s'illustrent notamment dans la haute inflation ainsi que dans la crise budgétaire et de la dette souveraine persistante.

La croissance au Moyen-Orient et en Asie centrale est estimée à 0,9 % et à 0,4 % respectivement en 2019, ce qui témoigne d'un ralentissement de la croissance en Iran du fait de sanctions américaines plus strictes. La croissance dans les secteurs autres que le secteur pétrolier s'est renforcée en 2019, essentiellement stimulée par des dépenses gouvernementales plus élevées et un regain de la confiance des entreprises, le PIB en Arabie saoudite diminuant sur fond d'extension de l'accord « OPEC + » et d'un marché pétrolier mondial faible dans l'ensemble. La guerre civile qui fait rage dans certains pays, notamment en Syrie et au Yémen, ainsi qu'une instabilité politique au Liban ont pesé sur l'activité économique de la région.

2.1.2 Évolution des prix

Malgré l'intensification des tensions inflationnistes dans certains pays, plus particulièrement en Iran, au Venezuela,



L'environnement Opérationnel

en Argentine et au Zimbabwe, l'inflation mondiale des prix est passée de 3,6 % en 2018 à 3,4 % en 2019, essentiellement stimulée par la baisse des prix de l'énergie et par l'affaiblissement de la demande mondiale (tableau 2.1 et schéma 2.1). L'attaque d'importants sites de raffinerie de pétrole qui a eu lieu le 14 septembre en Arabie saoudite et qui a menacé de perturber l'offre et augmenté les prix du pétrole de plus de 10 % immédiatement après n'a pas duré. Les prix mondiaux ont par la suite diminué et sont restés conformes à la tendance de la croissance. Les prix du charbon et du gaz naturel ont également reculé suite à une demande mondiale faible.

Dans un contexte mondial généralisé de prix en baisse, l'inflation de base a davantage baissé encore pour atteindre un niveau inférieur à l'objectif dans les économies développées, et inférieur aux moyennes historiques dans de nombreuses économies en développement. L'augmentation des salaires aux États-Unis et au Royaume-Uni a légèrement progressé en partant de niveaux modérés, à mesure que les taux de chômage ont chuté davantage, tandis que les revenus ont constamment suivi une tendance à la hausse depuis 2014. Cependant, ces évolutions semblent ne pas avoir eu de répercussions sur l'inflation des prix de consommation de base, ce qui suggère une compression modérée des marges bénéficiaires des entreprises, contribuant ainsi au repli de l'inflation.

Conformément au fléchissement des prix de l'énergie et au ralentissement de la croissance, l'inflation des prix de consommation dans les économies développées s'élevait en moyenne à 1,5 % en 2019, contre 2 % en 2018. Les faibles indicateurs d'inflation de base et l'élan modéré des prix des matières premières donnant lieu à l'inflation globale ont abouti à des baisses des prix de l'inflation attendue sur le marché,

notamment aux États-Unis et dans la zone euro. L'inflation aux États-Unis et dans la zone euro a reculé pour s'inscrire à 1,8 % et 1,2 % en 2019, contre 2,4 % et 1,8 % respectivement, en 2018. Dans les économies en développement, l'inflation a diminué pour atteindre 4,7 % en 2019, contre 4,9 % en 2018. L'Afrique a enregistré un taux d'inflation de 9,2 % en 2019, contre 11,2 % en 2018. Bien qu'il ait été conforme au recul du commerce mondial, le taux d'inflation moyen en Afrique est encore bien supérieur à la moyenne mondiale.

2.1.3 Marchés financiers

Les conditions financières mondiales sont restées en grande partie conciliantes après le revirement de la politique monétaire adoptée par la Réserve fédérale américaine et d'autres banques centrales importantes afin de minimiser les menaces pour la croissance qui ont découlé de la guerre commerciale prolongée entre les États-Unis et la Chine. La Réserve fédérale américaine a abaissé son taux directeur à trois reprises en 2019. L'inversion de la politique monétaire a permis de stimuler l'activité des marchés financiers et a augmenté les cours des actions à des niveaux record.

Après la débâcle de 2018, la forte reprise des prix des actifs a été en grande partie favorisée par le revirement des taux d'intérêt et par l'assouplissement de la politique monétaire, notamment par la Réserve fédérale américaine, la Banque centrale européenne et d'autres économies importantes. Ayant amené les marchés à tabler sur des hausses de taux d'intérêt en 2019, la Réserve fédérale américaine a inversé sa politique au premier semestre, puis continué à abaisser les taux à trois reprises entre juillet et octobre. Dans l'ensemble, les marchés financiers ont fortement repris en 2019, les principaux indices boursiers ayant clôturé l'année en hausse.

Les trois réductions des taux d'intérêt par

la Réserve fédérale américaine en 2019 ont fixé l'objectif des fonds fédéraux à une fourchette comprise entre 1,5 % et 1,75 %. La Banque centrale européenne (BCE) a maintenu son principal taux de refinancement à 0 %, mais a abaissé son taux de dépôt principal à -0,50 % puis poursuivi ses achats mensuels d'obligations en septembre. La Banque du Japon a poursuivi sa politique expansionniste face à une croissance anémique et à des prix de plus en plus rigides, tout en indiquant qu'elle exploiterait son programme d'achat d'obligations en 2020. La Chine a elle aussi opté pour la relance en abaissant les exigences en matière de réserves bancaires à trois reprises en 2019, en raison de préoccupations grandissantes au sujet des perspectives de croissance.

La chute des rendements obligataires sur fond d'inquiétudes concernant la croissance et de repli de la demande d'actifs refuges par les investisseurs dans un contexte d'une légère amélioration des relations commerciales mondiales durant la dernière partie de l'année, le tout associé aux revirements de la politique monétaire, a entraîné une forte reprise des marchés d'actions mondiaux, la plupart des principaux indices boursiers ayant clôturé l'année en hausse. Aux États-Unis, le S&P 500 a clôturé l'année en hausse de 30 % (sa meilleure performance au cours de l'année civile depuis 2013), tandis que le NASDAQ a terminé l'année en hausse de 35,2 %. Bien qu'ils aient ralenti aux États-Unis, les autres marchés d'actions ont également affiché de fortes reprises. L'indice du marché des actions FTSE 100 a progressé de 12 %, stimulé par l'issue de l'élection au Royaume-Uni, tandis que l'indice Euro Stoxx 50 est repassé à 24,8 %. Sur les marchés des actions européens, l'Allemagne, la France et l'Italie se sont distingués, chacun gagnant plus de 20 % au cours de l'année. Les actions japonaises ont elles aussi progressé, l'indice Nikkei 225 gagnant 18,2 %.

Dans les économies en développement, la performance des marchés de capitaux a également été favorisée par un apaisement des tensions commerciales et l'inversion des taux d'intérêt aux États-Unis. L'indice MCSCI Emerging Market Index, qui suit 24 pays de marchés émergents, a clôturé l'année en hausse de 15,4 %, l'indice Shanghai Composite de la Chine étant en hausse de 22,3 %. La pire performance boursière libellée en dollars américains en 2019 était attribuable au Chili, dont l'indice IGPA a chuté de plus de 20 %. L'indice du marché des actions polonais a chuté de plus de 11,6 %, tandis que le marché des actions malaisien a clôturé l'année en baisse de 5,4 %.

En Afrique, l'indice JSE All Share d'Afrique du Sud a terminé l'année en hausse de 11,4 %, tandis que l'indice MASI Free Float All Shares du Maroc et l'indice EGX 30 de l'Égypte sont repassés à 8,9 % et 5,7 %, respectivement. Au Kenya, l'indice LTD 20 de la Bourse de Nairobi a clôturé l'année en baisse de 5,5 %, alors qu'en Afrique de l'Ouest, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a terminé l'année en baisse de 7,3 %. Au Nigeria, l'indice NGSE All Share a terminé l'année en baisse de 13,6 %, le marché ayant subi les répercussions négatives des élections générales et des problèmes permanents liés à la sécurité, malgré la stabilité croissante du marché des changes.

Les facteurs géoéconomiques et géopolitiques ont continué à représenter les principaux moteurs de la dynamique des marchés des devises, notamment à mesure que les principaux centres financiers et investisseurs intègrent à leurs modèles de croissance l'incertitude liée à la guerre commerciale, au Brexit et aux tensions géopolitiques. Malgré l'inversion de la politique monétaire aux États-Unis, la demande de dollar américain s'est renforcée dans un contexte économique mondial très volatil. L'indice du dollar, qui représente un panier de devises dominé par l'euro, a progressé de 0,32 % en 2019. L'euro a perdu du

terrain, puisqu'il a terminé l'année en baisse de 2,2 % face au dollar américain, tandis que le yuan chinois a cédé 1,4 %.

Parmi les principales devises, la livre sterling a terminé l'année 2019 en étant la monnaie la plus forte face au dollar (en hausse de 4,1 %), témoignant ainsi d'une forte reprise après que les électeurs britanniques ont conféré au Premier Ministre Boris Johnson et au Parti conservateur une nette majorité au Parlement, ce qui a favorisé le soutien d'un plan de retrait dans le cadre du Brexit. Le yen japonais a gagné 0,75 % face au dollar américain. Sur le marché africain des devises, le rand sud-africain et la livre égyptienne ont progressé de 4,45 % et de 10,1 %, respectivement, face au dollar américain, tandis que le naira nigérian s'est stabilisé face à ce dernier.

2.1.4 Conditions de financement

Les conditions de financement sont restées en grande partie accommodantes, dans la mesure où les décideurs politiques ont continué à tenter de stimuler la croissance et de diriger l'inflation vers les objectifs prescrits. Aux États-Unis, les réductions des taux sur fond de préoccupations au sujet de la croissance et d'inflation bénigne ont contribué à la pression à la baisse persistante exercée sur les rendements, la courbe des rendements des obligations à 10 ans s'étant inversée pour atteindre pas plus de 1,5 % en août, avant d'afficher une reprise à la fin de l'année pour s'inscrire à 1,9 %. Sur le marché obligataire britannique, les rendements des obligations d'État à 10 ans ont eux aussi été sous pression, clôturant l'année à 0,74 %, contre 1,28 % en 2018.

Dans d'autres parties de l'Europe, le ralentissement de la croissance économique et l'incertitude grandissante ont exercé une pression à la baisse sur les rendements obligataires. En Allemagne, les rendements des obligations à 10 ans se sont avérés négatifs, puisqu'ils sont passés de 0,21 % à -0,29 %, dans la

mesure où la Banque centrale européenne a annoncé la relance de son programme d'achat d'obligations. En France, les rendements des obligations à 10 ans se sont eux aussi avérés négatifs avant de redevenir positifs à 0,05 %, tandis qu'en Italie, les rendements des obligations à 10 ans sont passés de 2,9 % à 1,4 %.

En Chine, les conditions financières se sont dans l'ensemble stabilisées, la politique monétaire ayant été assouplie. Le resserrement de la liquidité résultant des initiatives réglementaires précédemment entreprises pour maîtriser et minimiser les risques que présente le système financier a soumis les marchés des obligations d'entreprises à diverses tensions, ce qui a conduit les autorités chinoises à assouplir la politique monétaire afin de faire face au ralentissement de la croissance et de minimiser les risques d'un atterrissage brutal. La banque centrale a injecté des liquidités en réduisant le taux de réserves obligatoires à trois reprises.

“

La modération de l'activité économique mondiale s'est également manifestée au niveau des pays en développement, moteur de la croissance du commerce mondial dans les décennies précédentes.

”

L'environnement Opérationnel

Malgré le contexte changeant des politiques monétaires expansionnistes, les conditions de financement en Afrique sont restées relativement restrictives dans un contexte de problèmes de liquidité, occasionnés par les conséquentes persistantes de la fin du super-cycle des matières premières associé au retrait d'un grand nombre d'institutions financières internationales des marchés africains en réponse à l'environnement réglementaire toujours plus strict et à la mise en œuvre de sanctions. Les difficultés relatives aux confirmations de lettre de crédit (LC) résultant notamment du retrait à grande échelle des principales banques ont continué à complexifier l'accès aux fonds par les entités africaines ou leur ont imposé une prime plus élevée. Les conditions financières strictes en Afrique, qui contrastent avec le contexte mondial, témoignent-elles aussi de la perception des risques excessive qui a amené le retour sur investissement attendu à atteindre des taux déraisonnablement élevés en Afrique. À titre d'exemple, en 2019, le taux du coupon moyen des obligations souveraines africaines à 10 ans était d'environ 10 %, contre 1,35 % pour l'Italie où la crise budgétaire et de la dette souveraine a constitué une menace constante.

2.1.5 Évolution du commerce et du contexte commercial

Au fil des années, l'évolution de la situation commerciale a été étroitement liée à la performance de la croissance. L'essor des chaînes de valeur mondiales a renforcé davantage la corrélation entre le commerce et la croissance, le repli de la demande mondiale aboutissant à un ralentissement de la croissance mondiale. Cependant, les chocs liés à la politique et revêtant la forme d'une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, et plus généralement, la montée du protectionnisme, ont

laissé place à une autre dimension d'incertitude et de perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Par conséquent, les estimations les plus récentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) suggèrent que l'augmentation du volume du commerce mondial des marchandises a diminué en passant de 3,0 % en 2018 à 1,2 % en 2019. Il est estimé qu'en termes de dollars américains courants, le commerce est passé de 38,86 billions USD en 2018 à 38,39 billions USD en 2019. Le ralentissement de la croissance du commerce mondial s'explique en grande partie par l'intensification des tensions commerciales au premier semestre 2019 et une demande moins importante liée au ralentissement de l'économie mondiale.

Dans les économies développées, l'on estime que le volume des exportations de marchandises a ralenti, puisqu'il a augmenté de 0,4 % en 2019 contre 2,1 % en 2018, tandis que les importations de marchandises ont progressé de 1,6 % contre 2,5 % en 2018. En Amérique du Nord, le volume des exportations de marchandises a augmenté de 1,5 % en 2019 contre 4,3 % en 2018, tandis que les importations de marchandises sont passées de 5,0 % en 2018 à 2,9 % en 2019. Les exportations européennes de marchandises ont progressé de 0,6 % en 2019 contre 1,6 % en 2019, alors que les importations de marchandises ont augmenté de 0,4 % en 2019, contre 1,1 % en 2018.

Contrairement aux épisodes précédents, la contraction de la demande mondiale s'est également fait ressentir dans le monde en développement, qui a été le principal moteur de la croissance du commerce mondial au cours des dernières décennies. En tant que groupe, le volume des exportations de marchandises des économies en développement a augmenté de 2,1 % en 2019 contre 3,5 % en 2018,

et les importations de marchandises sont passées de 4,1 % en 2018 à 1,1 % en 2019. Les exportations asiatiques de marchandises ont augmenté de 1,8 % en 2019 contre 3,8 % en 2018, tandis que les importations ont progressé de 1,3 % contre 5,0 % en 2018. Les exportations chinoises sont passées de 10 % en 2018 à 0,5 % en 2019, tandis que les importations ont diminué de 2,8 % en 2019 après avoir augmenté de 16 % en 2018.

En Afrique australe et centrale, la croissance du commerce est demeurée stable en raison d'une forte récession économique en Argentine, de problèmes macroéconomiques persistants et de la faible reprise au Brésil, ainsi que de troubles sociaux au Chili. Par conséquent, les importations de marchandises de cette région ont subi un repli de 0,7 % en 2019 tandis qu'elles ont progressé de 5,2 % en 2019, et les exportations de marchandises ont légèrement augmenté, à hauteur de 1,3 % en 2019, contre 0,6 % en 2018.

Malgré un apaisement des tensions commerciales mondiales au cours de la dernière partie de l'année, des risques continuent de se poser, bien qu'ils s'atténuent. La plupart des droits de douane demeurent en vigueur et les négociations commerciales au stade deux entre les États-Unis et la Chine pourraient s'avérer encore plus difficiles, notamment si l'on tient compte de leurs conséquences sur la structure globale de l'économie chinoise sur la voie de la modernisation et sur le leadership mondial dans le domaine de la technologie et de l'innovation. Si l'on prévoit que le commerce mondial reprenne en 2020, l'OIT indique que dans l'ensemble, les risques menaçant la prévision sont considérables et continuent à adopter une forte tendance à la baisse.



L'environnement Opérationnel

2.2 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE AFRICAÏN

2.2.1 Environnement de production

Malgré la situation économique mondiale difficile composée d'un ralentissement de la demande mondiale, d'une incertitude politique accrue, exacerbée par des guerres commerciales et guerres des monnaies ouvertes, et par la tension géopolitique, les économies africaines ont témoigné d'une plus grande résilience en 2019, émergeant ainsi comme l'une des régions dans lesquelles la production a augmenté, bien que modérément. La production totale du continent a progressé de 3,46 % en 2019, un taux en hausse de 0,26 % par rapport à celui de 2018 et supérieur à la moyenne mondiale de 3 %. L'Afrique est toujours la deuxième région du monde à connaître la croissance la plus rapide, après l'Asie-Pacifique. Entre autres facteurs, la résilience de la croissance a été favorisée par la mise en œuvre réussie de réformes macroéconomiques difficiles, l'amélioration de la gestion macroéconomique, une meilleure reprise au sein des plus grandes économies, une croissance économique solide dans les économies exigeant peu de ressources, ainsi que par un regain de la confiance des investisseurs. En outre, l'augmentation de l'investissement dans les infrastructures, en grande partie favorisée par la nécessité d'honorer la demande d'une urbanisation rapide et par le commerce frontalier ainsi que par l'augmentation de la productivité, a stimulé la croissance économique.

Cependant, cette résilience témoigne également du fort taux de croissance dans un nombre croissant de plus petites économies de la région. Ainsi, six pays africains, à savoir le Soudan du Sud (7,9 %), le Rwanda (7,8 %), la Côte d'Ivoire (7,5 %), le Ghana (7,5 %), l'Éthiopie (7,4 %) et

la Mauritanie (6,6 %), figuraient parmi les 10 économies du monde à connaître la croissance la plus rapide en 2019. Malgré cette résilience, la croissance du PIB est inférieure au potentiel. En effet, la région a atteint un niveau de croissance moyen d'environ 5 % au cours de la décennie ayant précédé la fin du super-cycle des matières premières en 2014. Cette performance inférieure au potentiel et la tendance de la croissance s'expliquent par la croissance modérée des principales économies dépendant des ressources naturelles, essentiellement le Nigeria, l'Angola et l'Algérie. Toutefois, cette croissance modérée est également imputable à une performance médiocre en Afrique du Sud, où les pannes d'électricité et les problèmes de gestion macroéconomique continuent à freiner considérablement la croissance. Dans leur ensemble, ces économies, qui figurent parmi les plus importantes d'Afrique, ont vu leur croissance progresser en moyenne d'environ 1,3 % en 2019, contre la moyenne de 5,6 % pour le reste des économies du continent.

2.2.1.1 Variations régionales

La croissance du continent en 2019 s'est caractérisée par des variations entre les divers sous-régions et pays. L'Afrique de l'Est est demeurée la région connaissant la croissance la plus rapide. Cette sous-région a atteint un taux de croissance estimé à 5 % en 2019, les économies dont la croissance est la plus rapide, à savoir le Rwanda, l'Éthiopie, la Tanzanie et le Soudan du Sud, y ayant considérablement contribué. Après avoir reculé de 1 % en 2018, la croissance au Soudan du Sud a rebondi en 2019 en augmentant de 7,9 % (ce pays figure donc parmi les pays du monde dont la croissance est la plus rapide), essentiellement du fait de la hausse de la production de pétrole suite à la signature de l'accord de paix

en septembre 2018 et aux initiatives prises afin d'établir un gouvernement d'unité nationale. Le Rwanda et l'Ouganda ont également affiché une croissance solide, qui s'est inscrite à 7,8 % et 6,16 % respectivement. Toutefois, en raison de l'affaiblissement de la relance budgétaire des années précédentes, la croissance au Kenya a ralenti pour s'établir à 5,6 % en 2019, contre 6,3 % en 2018.

L'Afrique du Nord a enregistré le deuxième taux de croissance le plus élevé, puisque sa croissance moyenne a été estimée à 4,1 % en 2019, contre 3,8 % en 2018. La performance de cette région est en grande partie attribuable à l'élan de la croissance en Égypte, où la production a augmenté de 5,5 % en 2019, contre 5,3 % en 2018, stimulée par la mise en œuvre de réformes économiques, une hausse de l'extraction de gaz depuis le champ de Zohr, l'amélioration des exportations nettes et la progression de l'investissement. L'activité touristique favorable a soutenu la croissance et l'expansion économique dans les pays importateurs nets de pétrole, dont le Maroc et la Tunisie. Parmi les autres pays dont la croissance s'est accélérée figurent l'Algérie (de 1,4 % en 2018 à 2,6 % en 2019) et la Mauritanie (de 3,6 % à 6,6 %).

En Afrique de l'Ouest, la croissance a progressé en passant de 3,4 % en 2018 à 3,7 % en 2019, essentiellement stimulée par le Ghana, dont la production a augmenté de 7,5 % en 2019 contre 6,3 % en 2018 en raison de la croissance des secteurs minier et pétrolier, en plus d'une solide performance agricole ; et par la Côte d'Ivoire, où la production a progressé de 7,5 % en 2019 contre 7,4 % en 2018, stimulée par des investissements publics soutenus. Le Nigeria, la plus grande économie de cette sous-région, qui a entravé la croissance économique

sous-régionale, a continué sa reprise progressive mais constante de sorte à enregistrer un taux de croissance estimé à 2,3 % en 2019, contre 1,9 % en 2018.

En Afrique centrale, la sous-région du continent qui dépend le plus des ressources naturelles, les perspectives de croissance se sont améliorées également. L'on estime que la croissance a progressé en passant de 2,7 % en 2018 à 3,2 % en 2019, du fait que plusieurs pays ont vu leur croissance accélérer entre 2018 et 2019, et en raison du processus de diversification des sources de croissance et de commerce actuellement suivi afin de minimiser la dépendance excessive au pétrole. Même la République démocratique du Congo, qui a dérogé à cette tendance à l'accélération dont a bénéficié la sous-région, a atteint un taux de croissance de 4,3 % en 2019 contre 5,8 % en 2018, malgré le contexte politique difficile et la transition démocratique fortement contestée.

En Afrique australe, la croissance a ralenti en passant de 1,2 % en 2018 à 0,7 % en 2019, en grande partie entravée par les cyclones « Idai » et « Kenneth » ainsi que par la dévastation

des infrastructures et de l'agriculture au Malawi, au Mozambique et en Zambie, en plus de la faible performance de la croissance au Zimbabwe qui a reculé d'un taux estimé à 7,1 % en 2019, tandis qu'elle avait progressé de 3,5 % en 2018. Le ralentissement de la croissance en Afrique du Sud et le repli qu'ont connu l'Angola et la Namibie ont également contribué à la mauvaise performance de l'économie de cette sous-région au cours de la période examinée.

2.2.1.2 Évolution des prix

L'inflation continue à suivre une tendance à la baisse à long terme dans l'ensemble de la région. Une amélioration continue de la gestion macroéconomique au cours des quatre dernières années a abouti à l'apaisement progressif des pressions exercées sur les prix. Le taux d'inflation moyen du continent a reculé pour atteindre un chiffre estimé à 9,2 % en 2019, contre 11,2 % en 2018 (tableau 2.1 et schéma 2.1). La stabilisation des prix de l'énergie ainsi que la baisse des prix des denrées alimentaires due à une production agricole plus importante ont également contribué à des tensions inflationnistes plus faibles.

3,36%

croissance du PIB africain en 2019

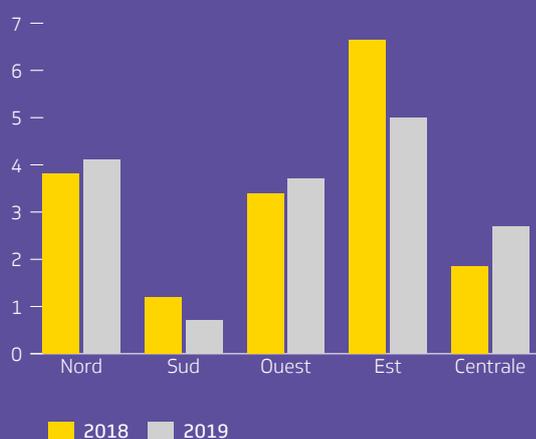
2019

l'Afrique de l'est est la région ayant connu le taux de croissance le plus rapide

Taux d'inflation

reste sur une trajectoire baissière

Schéma 2.2 : Production en Afrique par région, 2018-2019 (%)



Source : FMI, Perspectives économiques mondiales, octobre 2019

L'environnement Opérationnel

Tableau 2.2 Afrique: Croissance réelle du PIB, 2017 - 19 (variation annuelle en pourcentage)

Nom du Pays	2017	2018	2019
Algérie	1.30	1.40	2.55
Angola	-0.15	-1.20	-0.27
Bénin	5.67	6.70	6.55
Botswana	2.91	4.45	3.48
Burkina Faso	6.32	6.82	5.97
Burundi	0.00	0.15	0.42
Cameroun	3.55	4.06	4.00
Cap-Vert	3.70	5.08	4.97
République centrafricaine	4.53	3.82	4.46
Tchad	-2.38	2.44	2.28
Comores	2.95	2.96	1.25
Rép. Dém. du Congo	3.73	5.82	4.29
Rép du Congo	-1.77	1.59	3.97
Côte d'Ivoire	7.70	7.43	7.49
Djibouti	5.08	5.50	6.00
Égypte	4.08	5.31	5.52
Guinée Équatoriale	-4.71	-5.73	-4.64
Érythrée	-9.62	12.19	3.10
Eswatini	2.03	2.35	1.30
Éthiopie	10.15	7.71	7.44
Gabon	0.50	0.85	2.94
Gambie	4.82	6.55	6.53
Ghana	8.14	6.26	7.46
Guinée	10.05	5.77	5.89
Guinée-Bissau	5.93	3.80	4.60
Kenya	4.86	6.32	5.60
Lesotho	0.52	2.77	2.76
Liberia	2.47	1.24	0.44
Libye	64.01	17.88	-19.06
Madagascar	4.29	5.20	5.22
Malawi	4.00	3.17	4.50
Mali	5.42	4.65	5.04
Mauritanie	3.07	3.57	6.63
Île Maurice	3.81	3.76	3.68
Maroc	4.20	2.96	2.66
Mozambique	3.74	3.27	1.80
Namibie	-0.87	-0.08	-0.18
Niger	4.90	6.48	6.28
Nigeria	0.81	1.92	2.29
Rwanda	6.12	8.61	7.80
São Tomé-et-Príncipe	3.87	2.66	2.70
Sénégal	7.13	6.65	6.05
Seychelles	4.33	4.09	3.46
Sierra Leone	3.77	3.46	5.00
Somalie	1.39	2.80	2.90
Afrique du Sud	1.42	0.79	0.66
Soudan du Sud	-5.49	-1.12	7.93
Soudan	1.66	-2.23	-2.62
Tanzanie	6.77	6.95	5.20
Togo	4.42	4.90	5.10
Tunisie	1.83	2.48	1.51
Ouganda	5.01	6.11	6.16
Zambie	3.52	3.67	2.02
Zimbabwe	4.70	3.50	-7.08

Sources: Base de données sur les perspectives de l'économie mondiale du FMI, Octobre 2019

Tableau 2.3 Afrique: Inflation, 2017- 19 (variation annuelle en pourcentage)

Nom du Pays	2017	2018	2019
Algérie	4.93	2.70	3.90
Angola	23.67	18.60	17.00
Bénin	2.96	-0.13	0.55
Botswana	3.18	3.54	2.75
Burkina Faso	2.07	0.34	2.00
Burundi	10.55	5.32	8.97
Cameroun	0.79	1.98	2.27
Cap-Vert	0.27	1.00	1.01
République centrafricaine	7.17	4.61	3.00
Tchad	3.11	4.38	9.12
Comores	1.42	0.93	4.78
Rép. Dém. du Congo	54.71	7.23	5.50
Rép du Congo	1.79	0.90	1.86
Côte d'Ivoire	1.06	1.05	1.00
Djibouti	-0.84	1.97	2.00
Égypte	29.76	14.38	9.38
Guinée Équatoriale	-0.23	2.59	1.60
Érythrée	-18.16	-29.28	-0.11
Eswatini	4.71	5.25	2.31
Éthiopie	16.50	10.58	14.50
Gabon	1.06	6.25	3.00
Gambie	6.95	6.41	7.04
Ghana	11.82	9.43	9.33
Guinée	9.55	9.94	8.60
Guinée-Bissau	-1.26	5.85	1.46
Kenya	4.50	5.71	6.21
Lesotho	4.84	5.24	6.00
Liberia	13.89	28.53	20.55
Libye	31.39	-4.50	12.00
Madagascar	9.01	6.06	6.39
Malawi	7.06	9.89	8.58
Mali	1.08	0.95	1.00
Mauritanie	1.24	3.15	2.80
Île Maurice	4.27	1.76	2.02
Morocco	1.86	0.15	0.65
Mozambique	5.65	3.52	8.50
Namibie	5.17	5.15	4.80
Niger	1.76	1.62	0.37
Nigeria	15.37	11.44	11.68
Rwanda	0.67	1.14	5.00
São Tomé-et-Príncipe	7.69	9.05	7.76
Sénégal	-0.66	1.33	1.98
Seychelles	3.48	3.38	2.30
Sierra Leone	15.33	17.46	14.01
Somalie	6.09	3.22	4.00
Afrique du Sud	4.72	4.92	4.70
Soudan du Sud	117.67	40.06	35.92
Soudan	25.15	72.94	56.88
Tanzanie	3.97	3.25	4.14
Togo	-0.68	1.99	1.74
Tunisie	6.15	7.49	5.91
Ouganda	3.30	2.23	3.50
Zambie	6.09	7.90	12.00
Zimbabwe	3.43	42.07	182.92
Total	486.99	392.92	557.11
Moyenne	9.19	7.41	10.51

Sources: Fond monétaire international, Base de données des perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2019

L'environnement Opérationnel

Les perspectives en termes d'inflation ont par ailleurs été favorisées par la dynamique dans les pays exportateurs de pétrole, où l'inflation a reculé de 4,3 % pour atteindre 11,3 % en 2019. Cependant, les importantes fluctuations des taux de change dans certains pays, notamment l'Angola, le Soudan et la Zambie, et plus particulièrement le Zimbabwe, ont alimenté l'inflation. La reprise des prix du pétrole a également favorisé la hausse des tensions inflationnistes dans les pays importateurs de pétrole, où l'inflation est passée de 4,3 % en 2018 à 6,4 % en 2019.

Dans les pays ayant connu des tensions inflationnistes en baisse, notamment l'Égypte, le Nigeria, la Namibie et le Botswana, les taux d'intérêt ont été réduits pour encourager l'investissement et stimuler la croissance. À l'inverse, le Zimbabwe a augmenté les taux d'intérêt afin de limiter l'inflation galopante de plus de 300 %. De même, le Soudan a augmenté les taux d'intérêt afin de freiner l'inflation qui atteignait plus de 60 %.

En partie alimentée par la politique budgétaire expansionniste et les limitations de l'offre, l'inflation a continué à entraver la quête d'une stabilité macroéconomique et de la croissance en Afrique de l'Ouest. En 2019, l'inflation a légèrement progressé pour s'établir à un taux estimé à 9,8 %, contre 9,5 % en 2018. La dynamique de l'inflation n'était toutefois pas uniforme dans une région où les pays font l'objet d'accords monétaires différents. L'inflation était faible chez les membres de l'Unité économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), où elle s'est inscrite aux alentours du 1,2 %, tandis qu'elle a atteint environ 12 % dans les pays ne faisant pas partie de l'UEMOA. Les politiques budgétaires expansionnistes, en conséquence de l'augmentation des dépenses dans les infrastructures, a contribué à l'inflation dans cette sous-région. Au Nigeria,

l'inflation a progressé en passant de 11,4 % en 2018 à 11,7 % en 2019, tandis qu'elle est restée élevée au Liberia (20,6 %), au Sierra Leone (14 %), au Ghana (9,3 %) et en Guinée (8,6 %).

L'inflation en Afrique de l'Est a diminué pour atteindre un taux estimé à 10,9 % en 2019, contre 12,8 % en 2018 (à l'exception du taux exceptionnellement élevé de 57 % au Soudan). Plusieurs facteurs, notamment la dépréciation rapide des devises, la forte dépendance aux biens de consommation et d'équipement importés, la hausse de la monétisation du déficit budgétaire ainsi que les préoccupations liées à la sécurité, ont exacerbé les tensions inflationnistes au Soudan. Les hauts niveaux d'inflation atteints au Soudan du Sud (35,9 %), en Éthiopie (14,5 %) et au Burundi (9 %) ont également contribué à la hausse de l'inflation moyenne dans cette région au cours de la période examinée.

Les difficultés permanentes en termes de gestion macroéconomique, caractérisées par des limitations de l'offre, la dépréciation des devises et une pénurie sévère généralisée des produits de première nécessité au Zimbabwe ont donné lieu à une importante tension inflationniste, augmentant ainsi le taux de l'inflation qui a même dépassé les 300 % en 2019, contre 10,6 % en 2018. À cet égard, à l'exception du Zimbabwe, l'inflation moyenne de l'Afrique australe a légèrement progressé mais est restée à un seul chiffre, à un taux estimé à 7,2 % en 2019, contre 6,5 % en 2018. L'intensification relative des tensions inflationnistes a été favorisée par certains autres pays, dont l'Angola (17 %) et le Mozambique (8,5 %). Hormis ces trois exceptions, la plupart des pays de la région honorent l'objectif de convergence de la région.

En Afrique du Nord, les taux élevés de l'inflation au Libye (12 %) et en Égypte

(9,4 %) ont augmenté le niveau moyen des prix de la région, faisant ainsi progresser l'indice des prix à la consommation dans l'ensemble de la sous-région, qui est passé de 3,9 % en 2018 à 5,8 % en 2019. Ce phénomène s'explique par la baisse des tensions inflationnistes en Algérie et au Maroc, où les déficits budgétaires et des comptes courants se sont réduits de façon constante et où, en plus de la stabilisation des taux de change, le taux d'inflation moyen a été abaissé à 2 % et 0,65 % en 2019, contre 1,9 % et 4,3 %, respectivement.

Six pays de la CEMAC se partagent une devise unique, à savoir le franc CFA d'Afrique centrale, gérée par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Tout comme dans l'UEMOA, le rattachement du franc CFA utilisé par les pays d'Afrique centrale à l'euro a favorisé la stabilité des prix. La réduction des tensions inflationnistes dans la région témoigne également de la performance en RDC, où l'inflation a diminué en passant de 29,3 % en 2018 à 5,5 % en 2019. Dans l'ensemble, la sous-région a affiché un taux d'inflation moyen de 3,8 % en 2019, contre 4 % en 2018.

2.2.2 Réserves extérieures et évolution des taux de change

La volatilité continue des prix des matières premières et la réduction des gains d'exportation qui en a résulté ont exercé une pression sur les stocks de réserves étrangères des pays africains pour la deuxième année consécutive en 2019. La réserve de devises étrangères d'Afrique, qui a subi une baisse de 1,40 % en glissement annuel, passant de 423,77 milliards USD en 2017 à 417,86 milliards USD en 2018, a connu un autre repli annuel, puisqu'elle a chuté de 1,32 % pour s'établir à 412,33 milliards USD en 2019 (tableau 2.4). Dans une région où les exportateurs de pétrole représentent plus de 37,4 % des exportations

totales, la baisse du prix du pétrole a eu d'importantes répercussions sur la situation globale des réserves de l'Afrique. Dans les principaux pays exportateurs de pétrole, le niveau des réserves étrangères a diminué de 17,98 % en Algérie, de 12,39 % en Angola, de 26,67 % au Tchad et de 9,39 % au Nigeria en 2019.

Outre la diminution des prix du pétrole, l'inversion des flux de capitaux due à une dépréciation des devises locales a également pesé sur la situation des réserves du continent. En parallèle, les difficultés sociopolitiques prolongées dans certaines parties de l'Afrique, notamment en Algérie, en République centrafricaine et au Soudan, ainsi que l'activité militante au Burkina Faso, au Kenya et au Mali ont renforcé l'incertitude et les perceptions du risque, amenant ainsi les investisseurs internationaux à réduire leurs investissements. En outre, l'anxiété suscitée par les préoccupations concernant la sécurité a entravé l'arrivée de touristes et les afflux d'investissements directs étrangers dans ces pays. Les conséquences combinées de ces événements, ainsi que l'élargissement des déficits commerciaux ont eu des répercussions négatives sur le niveau global de réserves de change sur le continent au cours de l'année. Par conséquent, la couverture moyenne des importations a chuté en passant de 7,84 mois en 2018 à 7,47 mois en 2019, ce qui est resté supérieur au seuil de couverture de trois mois d'importations recommandé par le FMI.

La baisse des recettes d'exportation découlant des faibles prix des matières premières et de l'augmentation lente des recettes touristiques, des inversions des flux de capitaux et de l'élargissement des déficits, notamment dans un contexte de financement croissant des infrastructures, a sapé la performance de nombreuses devises nationales sur le continent en 2019. Par conséquent, la majorité des devises africaines se sont dépréciées

face au dollar américain (tableau 2.5). Les devises de l'Angola, du Liberia, de la Zambie, de l'Éthiopie, du Ghana et du Sierra Leone figuraient parmi les devises dont la performance était la plus faible en 2019. Le kwanza angolais s'est déprécié de plus de 115 % face au dollar américain, à mesure que la banque centrale angolaise cherchait à supprimer l'écart entre le taux de change officiel et le taux du marché parallèle après la fin du rattachement du kwanza au dollar américain en 2018. Le dollar libérien s'est déprécié de 65,96 %, en grande partie du fait de la fuite des capitaux, d'un déficit des comptes courants qui s'est creusé et de transferts de fonds limités. Le kwacha zambien s'est déprécié de 35,36 % en raison d'une sécheresse sévère et de l'élargissement du déficit budgétaire qui a entraîné une forte hausse de la dette. Le birr éthiopien, le cedi ghanéen et le leone du Sierra Leone se sont dépréciés de plus de 22 % en 2019.

Parmi les devises africaines dont la performance était la plus forte figuraient la livre égyptienne, le metical mozambicain ainsi que le dobra de São Tomé-et-Príncipe. La livre égyptienne s'est appréciée de 4,45 % en 2019 grâce à la mise en œuvre de réformes économiques en vertu du programme de soutien du FMI qui ont renforcé la confiance, et grâce à une forte augmentation des transferts de fonds et des recettes touristiques ainsi que des afflux d'investissements directs étrangers. Le metical mozambicain s'est apprécié de 1,6 % en raison des politiques monétaires prudentes visant à limiter les tensions inflationnistes, d'une amélioration du déficit des comptes courants ainsi que de mesures visant à garantir la discipline et la transparence dans le système des taux de change.

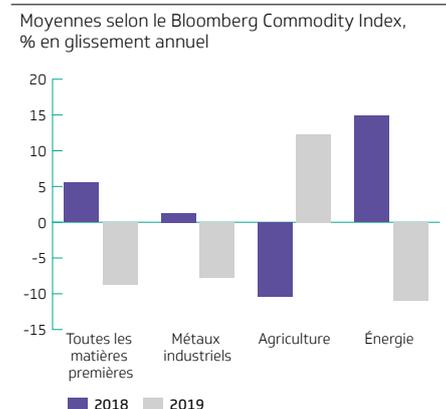
2.2.3 Évolution des prix des matières premières

Après avoir fortement augmenté au début de 2019 tandis qu'ils se remettaient de la

faible performance ayant caractérisé les marchés à la toute fin de 2018, les prix des matières premières se sont stabilisés et ont même diminué pour certains d'entre eux vers la fin de l'année. Selon l'indice Bloomberg Commodity Index, ils atteignaient en moyenne 79,4 en 2019, contre 86,2 en 2018, dans la mesure où la performance des matières premières sur le marché a été entravée par d'importants stocks associés à une faible demande, tout ceci sur fond d'intensification des tensions commerciales.

Sur les marchés de l'énergie, suite au repli généralisé des prix au 4ème trimestre de 2018, les prix du pétrole ont pris en meilleur départ dans l'année depuis 2001, dans l'espoir que l'OPEC et un groupe de producteurs réduiraient suffisamment la production pour minimiser l'excédent mondial. Ceci a fait suite aux fortes réductions, par le cartel des pays exportateurs de pétrole et ses alliés, de leurs prévisions de production. En outre, l'offre de pétrole a été menacée par les sanctions imposées par les États-Unis au Venezuela et à l'Iran, ainsi que par la pression exercée sur les marchés par l'Arabie saoudite, qui selon certaines sources souhaitait tout mettre en œuvre pour que les prix du pétrole restent élevés. Les données du secteur indiquant une production inférieure à l'objectif au Nigeria

Schéma 2.3 : tendance des prix des matières premières, indices des matières premières (BCOM)



The Operating Environment

Tableau 2.4 Position de réserve des pays africains, 2017–19

Nom du Pays	Total des Réserves (sans compter l'or)			Taux de croissance (%)†			Mois de couverture des importations par réserves		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Algérie	97.89	80.49	66.02	-14.42	-17.78	-17.98	23.43	19.46	19.07
Angola	17.45	15.41	13.50	-26.50	-11.69	-12.39	13.52	13.36	12.64
Bénin	0.58	0.55	0.58	114.81	-5.17	5.45	2.27	2.01	2.41
Botswana	7.49	6.65	6.83	4.19	-11.21	2.71	16.73	12.72	6.38
Burkina Faso	0.16	0.15	0.15	214.34	-6.25	0.00	0.52	0.42	0.44
Burundi	0.09	0.09	0.06	-4.31	0.00	-33.33	1.38	1.36	0.83
Cameroun	3.23	3.49	3.69	45.12	8.05	5.73	7.46	7.21	8.37
Cap-Vert	0.61	0.60	0.69	6.51	-1.64	15.00	9.22	8.84	8.65
République centrafricaine	0.36	0.36	0.35	69.01	0.00	-2.78	10.31	9.08	7.88
Tchad	0.01	0.15	0.11	12.50	1566.67	-26.67	0.18	2.05	1.22
Comores	0.21	0.19	0.19	32.28	-9.52	0.00	12.95	10.27	12.46
Rép. Dém. du Congo	0.70	0.66	0.86	-1.15	-5.71	30.30	0.83	0.53	0.81
Rép du Congo	0.49	0.50	0.64	-40.12	1.83	28.00	1.29	1.44	2.05
Côte d'Ivoire	6.18	6.64	6.84	25.23	7.44	3.01	7.70	7.24	7.21
Djibouti	0.55	0.44	0.48	35.00	-20.00	9.09	3.78	3.05	2.75
Égypte	35.89	41.32	45.53	54.66	15.14	10.19	7.24	7.32	8.39
Guinée Équatoriale	0.05	0.05	0.15	-26.17	8.70	200.00	0.60	0.53	1.60
Érythrée	0.21	0.22	0.23	0.86	4.76	4.55	5.16	5.57	6.48
Eswatini	0.56	0.44	0.34	-0.23	-21.67	-22.22	4.17	3.09	2.52
Éthiopie	3.04	3.98	3.92	0.30	30.92	-1.51	1.83	2.50	2.60
Gabon	0.98	1.33	1.36	22.14	35.44	2.26	4.99	6.68	6.52
Gambie	0.17	0.19	0.24	93.99	11.76	26.32	3.72	4.52	6.29
Ghana	6.91	6.18	6.93	12.14	-10.56	12.06	6.49	6.21	7.72
Guinée	0.39	1.16	1.08	4.63	197.44	-6.55	1.79	4.99	5.01
Guinée-Bissau	0.45	0.47	0.55	29.51	3.98	17.66	18.70	20.47	25.29
Kenya	7.35	8.20	9.51	-3.29	11.52	16.07	5.29	5.64	8.00
Lesotho	0.66	0.73	0.62	-28.99	10.81	-14.70	4.32	4.67	4.04
Liberia	0.60	0.65	0.53	13.42	8.33	-18.77	7.67	6.74	2.72
Libye	74.71	80.68	81.09	13.11	7.99	0.51	150.49	118.59	97.73
Madagascar	1.60	1.74	1.69	35.25	8.69	-3.11	5.22	5.34	5.51
Malawi	0.79	0.78	0.78	26.88	-1.39	-0.38	3.73	3.84	3.62
Mali	0.64	0.91	0.81	62.28	41.97	-10.55	1.77	2.36	2.09
Mauritanie	0.86	0.92	0.75	2.72	7.11	-18.93	2.92	2.78	2.17
Île Maurice	5.98	5.99	5.75	20.48	0.03	-4.03	13.67	12.65	12.32
Maroc	26.19	24.44	25.05	4.32	-6.70	2.52	7.05	5.78	5.91
Mozambique	3.36	3.10	3.52	61.59	-7.65	13.24	7.06	5.48	4.95
Namibie	2.43	2.15	2.10	32.52	-11.52	-2.28	4.34	2.82	2.68
Niger	1.30	1.08	1.51	9.53	-17.09	39.93	8.32	6.79	7.17
Nigeria	39.35	42.59	38.59	52.26	8.23	-9.39	13.30	11.98	10.30
Rwanda	1.18	1.24	1.16	6.72	5.09	-6.38	7.93	5.06	4.24
São Tomé-et-Príncipe	0.06	0.04	0.05	-0.95	-36.10	25.00	5.11	3.24	4.43
Sénégal	1.95	2.41	2.60	25.16	23.70	8.02	3.87	4.07	4.40
Seychelles	0.55	0.55	0.55	4130.77	0.00	0.00	4.89	5.81	4.86
Sierra Leone	0.55	0.50	0.55	10.61	-9.09	10.00	6.13	5.54	6.11
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	50.72	51.65	55.51	7.39	1.83	7.48	6.91	6.28	6.97
Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	0.20	0.11	0.39	-0.50	-44.44	254.55	0.26	0.17	0.46
Tanzanie	5.90	5.05	5.34	36.38	-14.49	5.81	7.08	7.11	5.88
Togo	0.58	0.56	0.59	1108.33	-3.45	5.36	4.26	3.73	4.97
Tunisie	5.59	5.19	7.26	-5.89	-7.12	39.87	3.25	2.75	3.92
Ouganda	3.65	3.22	3.24	20.30	-11.75	0.50	7.73	5.67	4.66
Zambie	2.08	1.60	1.42	-11.59	-23.27	-10.78	2.87	1.96	2.51
Zimbabwe	0.29	0.09	0.06	-28.70	-68.97	-33.33	0.76	0.22	0.17
Total	423.77	417.86	412.33	6.84	-1.40	-1.32	8.89	7.85	7.47
Moyenne									

† Growth rates are Afreximbank staff calculations. *Révisé. **Estimations pour 2019 d'après les dernières données disponibles.

Tableau 2.5 Afrique: Évolution des taux de change, 2016–18 (pour un USD, sauf indication contraire)

Afrique	Variation en pourcentage entre				
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	(2) & (1)	(3) & (2)
Algérie - dinar	114.72	116.60	119.40	4.13	4.08
Angola - kwanza	170.30	252.80	366.40	3.16	115.15
Bénin - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Botswana - pula	10.35	10.20	10.76	-3.07	3.96
Burkina Faso - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Burundi - franc	1,767.00	1,783.00	1,844.84	5.49	4.41
Cameroun - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Cap-Vert - escudos	97.80	93.20	98.98	-6.75	1.21
République centrafricaine - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Tchad - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Comores - franc	436.60	415.60	439.68	-6.62	0.71
Rép. Dém. du Congo - franc congolais	1,646.00	1,626.00	1,645.15	52.97	-0.05
République du Congo - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Côte d'Ivoire - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Djibouti - franc	177.72	177.70	177.99	0.07	0.15
Égypte - livre	17.77	17.82	16.98	-2.00	-4.45
Guinée Équatoriale - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Érythrée - nakfa	15.54	15.38	15.38	1.70	-1.03
Eswatini - lilangeni	12.38	13.24	14.45	-9.88	16.72
Éthiopie - birr	23.95	27.55	29.23	5.51	22.03
Gabon - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Gambie - dalasi	46.61	48.23	50.36	10.58	8.05
Ghana - cedi	4.35	4.58	5.35	1.74	22.99
Guinée - Franc guinéen	9,088.00	9,010.00	9,251.90	-2.99	1.80
Guinée -Bissau - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Kenya - shilling	103.41	101.30	102.14	1.16	-1.23
Lesotho - loti	12.38	13.24	14.45	-9.88	16.72
Liberia - Dollar libérien	112.70	144.20	187.04	23.85	65.96
Libye - dinar	1.39	1.36	1.40	-3.32	0.72
Madagascar - ariary	3,116.00	3,304.00	3,644.02	-6.71	16.95
Malawi - kwacha	738.90	732.30	735.72	3.23	-0.43
Mali - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Mauritanie - ouguiyas	35.80	35.70	37.10	1.70	3.63
Île Maurice - roupie	33.48	33.89	35.67	-6.61	6.55
Maroc - dirham	9.30	9.39	9.62	-8.06	3.44
Mozambique - metical	63.60	60.12	62.58	-10.71	-1.60
Namibie - Dollar namibien	12.38	13.24	14.45	-9.88	16.72
Niger - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Nigeria - naira	305.50	305.60	360.75	0.43	18.09
Rwanda - franc	837.82	869.54	911.94	3.22	8.85
São Tomé-et-Príncipe - dobra	21.90	20.70	21.56	-0.90	-1.55
Sénégal - franc	547.00	554.20	591.99	-12.25	8.22
Seychelles - roupie	13.65	13.89	13.62	2.19	-0.22
Sierra Leone - leone	7,384.00	7,924.00	9,080.20	35.11	22.97
Somalie - shilling	578.46	577.84	579.47		
Afrique du Sud - rand	12.38	13.24	14.45	-9.88	16.72
Soudan du Sud - livre	6.85	n/a	n/a	5.72	
Soudan - livre	6.85	32.28	n/a	5.72	
Tanzania - shilling	2,229.00	2,264.00	2,304.97	2.53	3.41
Togo - franc	580.00	554.20	591.99	-6.96	2.07
Tunisie - dinar	2.48	2.65	2.93	7.81	18.15
Ouganda - shilling	3,640.00	3,722.00	3,704.72	1.05	1.78
Zambie - kwacha	9.53	10.46	12.90	-4.30	35.36
Zimbabwe - Dollars américain*	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00

*Le dollar américain est utilisé comme monnaie officielle depuis 2009. Sources: Bloomberg; Site Internet de XE website (www.xe.com).

L'environnement Opérationnel

en raison des tensions dans la région du delta du Niger ont également favorisé l'augmentation des prix du pétrole. Ce vent d'optimisme sur le marché au cours de la première partie de l'année a persisté, malgré une hausse de la production de pétrole plus forte qu'anticipée aux États-Unis.

Cependant, les marchés du pétrole se sont affaiblis au T3 2019, en raison de la préoccupation permanente du fait que des perspectives économiques fragiles seraient susceptibles de peser sur la demande de carburant. L'attention du marché s'est encore fortement portée sur la Chine, le deuxième plus grand consommateur de pétrole au monde, où des signes indiquent une faible croissance économique, incitant ainsi les spéculateurs et investisseurs à augmenter leurs positions courtes même après que l'offre a subi les répercussions négatives d'un tir de missiles sur les infrastructures énergétiques de l'Arabie saoudite. Néanmoins, puisque les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine avaient affaibli les marchés pétroliers, des signes d'une nouvelle transaction commerciale entre les États-Unis et la Chine ont relevé les prix à la fin de 2019, le Brent clôturant l'année à 76 USD/bbl, soit une hausse de 25 % par rapport à son niveau du début de l'année.

Les prix des produits agricoles se sont relativement stabilisés. Ils ont terminé l'année en étant quasiment au même niveau que celui enregistré les premiers jours de 2019, bien que l'année ait été marquée par deux dépressions sévères en mai et septembre 2019. Les prix pour les complexes agricoles ont été ébranlés par la faiblesse des prix du café pendant la majeure partie de l'année, les stocks ayant atteint leur plus haut niveau depuis 2014, principalement fournis par le Brésil, le Vietnam et l'Ouganda. La réaction de l'offre face à des prix faibles a permis de

renforcer les approvisionnements vers la fin de l'année, stimulant ainsi la reprise des prix après qu'ils ont atteint leurs valeurs les plus basses depuis plus d'une décennie, et soulageant de nombreux agriculteurs qui avaient produit à perte.

Les prix du coton ont suivi une tendance semblable, puisqu'ils ont fortement chuté au premier semestre à mesure que la demande subissait l'intensification des tensions commerciales mondiales, exacerbées par une offre abondante aux États-Unis. Toutefois, les prix ont inversé leur baisse au T4 2019 pour honorer une demande plus forte que prévu, et puisque les négociants sont devenus plus confiants quant au fait que les volumes pour les consommateurs finaux augmenteraient à mesure que les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine s'apaiseraient.

En parallèle, le marché du cacao a été marqué par la décision de la Côte d'Ivoire et du Ghana d'imposer un « différentiel de revenu » forfaitaire de 400 USD par tonne sur tous les contrats de vente de cacao vendus par l'un ou l'autre des pays au cours de la saison 2020/2021. Cette dernière tentative de stimuler les revenus des cultivateurs de cacao s'inscrit dans un effort continu d'améliorer la répartition mondiale des revenus dans l'ensemble de la chaîne de valeur du cacao. Elle remplace une proposition précédemment soumise afin que les contrats de vente de cacao prévoient un prix plancher.

Les prix des métaux ont diminué en 2019 par rapport à l'année précédente, puisque les prix des marchés industriels tels que le cuivre ont subi un regain de pression au début de l'année suite aux craintes d'un ralentissement de l'économie chinoise, et ont lutté pour reprendre de l'élan tout au long de l'année, tandis que les négociations commerciales entre les États-Unis et

la Chine continuaient d'être au point mort. À l'inverse, les prix du minerai de fer ont fortement progressé, en partie du fait de la force majeure qu'a subie le barrage du principal producteur Vale, qui a perturbé l'offre sur le marché, puisque les autres mineurs n'avaient que très peu de possibilités d'augmenter leur production à court terme. S'agissant des métaux précieux, l'or a bénéficié de la demande de valeur refuge puisque le dollar a diminué suite à de faibles données économiques aux États-Unis au cours de la première partie de l'année. Bien que les prix de l'or aient fini par chuter à la fin du T1 2019, tandis que le dollar est reparti à la hausse et que les marchés américains des actions ont repris de l'élan, la demande de valeur refuge a pu à nouveau stimuler la demande de lingot grâce à des politiques monétaires souples et à une faible croissance.

Tableau 2.6 Prix des matières premières, 2017-19

					Taux de croissance annuelle	
Agriculture	Unités	2017	2018	2019	2017/18	2018/19
orge	(\$/mt)	97.64	125.89	128.07	-6.04	1.74
Cacao	(\$/mt)	2,127.90	2,293.77	2,340.82	-26.39	2.05
Café (Arabica)	(\$/mt)	3,106.31	2,925.97	2,879.77	-13.98	-1.58
Copra	(\$/mt)	1,065.31	n/a	n/a	n/a	n/a
Coton	(\$/mt)	1,842.99	2,014.58	1,716.94	12.64	-14.77
Mais	(\$/mt)	154.53	164.41	170.07	-2.91	3.44
Huile de palme	(\$/mt)	714.67	638.66	601.61	2.07	-5.80
Caoutchouc TSR20	(\$/mt)	1,666.85	1,367.83	1,410.44	20.69	3.11
Soja	(\$/mt)	393.38	394.42	368.35	-2.98	-6.61
Sucre	(\$/mt)	353.13	275.61	280.02	-11.29	1.60
Thé	(\$/mt)	3,103.57	2,847.47	2,567.46	17.52	-9.83
Blé	(\$/mt)	178.18	203.89	201.69	1.07	-1.08
Moyenne		1,233.70	1,204.77	1,151.39	-1.86	-4.43
Pétrole brut						
Pétrole brut	(\$/bbl)	54.39	71.07	64.03	-13.21	-9.91
Métaux précieux						
Or	(\$/troy oz)	1,257.56	1,269.23	1,392.50	7.61	9.71
Platine	(\$/troy oz)	948.45	879.55	863.99	-6.28	-1.77
Argent	(\$/troy oz)	17.07	15.71	16.22	9.08	3.22
Métaux et minéraux						
Aluminium	(\$/mt)	1,967.65	2,108.48	1,794.49	-3.63	-14.89
Cuivre	(\$/mt)	6,169.94	6,529.80	6,010.15	-11.66	-7.96
Plomb	(\$/mt)	2,314.67	2,240.44	1,996.51	4.41	-10.89
Étain	(\$/mt)	20,061.17	20,145.21	18,661.16	11.62	-7.37
Zinc	(\$/mt)	2,890.87	2,922.38	2,550.41	8.19	-12.73
Moyenne		6,680.86	6,789.26	6,202.54	1.79	-8.64

Sources: 1. Financial Times (différents numéros). 2. Prix des produits de base de la Banque mondiale, 2019

The Operating Environment

Tableau 2.7 Afrique: Commerce de marchandises 2017-19 (en milliards USD)

Nom du Pays	Exportations de marchandises (en milliards USD)			Taux de croissance (%)		Part des exportations la marchandises (%)			Importations de marchandises (en milliards USD)			Taux de croissance (%)	
	2017	2018	2019	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2018	2019
Algérie	34.60	42.30	35.83	22.25	(15.30)	8.28	8.33	7.61	47.20	50.16	41.77	6.27	(16.73)
Angola	33.57	40.53	31.84	20.73	(21.43)	8.03	8.20	6.37	15.49	13.84	12.81	(10.65)	(7.43)
Bénin	0.75	0.95	1.15	27.19	20.12	0.18	0.19	0.23	3.06	3.28	2.88	7.12	(12.08)
Botswana	5.91	6.37	5.35	7.83	(16.02)	1.41	1.29	1.07	5.37	6.28	12.85	16.81	104.79
Burkina Faso	2.79	3.20	3.15	14.85	(1.73)	0.67	0.65	0.63	3.72	4.24	4.11	13.90	(3.02)
Burundi	0.15	0.17	0.16	13.30	(5.61)	0.04	0.03	0.03	0.78	0.79	0.86	1.30	8.82
Cameroun	3.27	3.92	4.42	20.10	12.76	0.78	0.79	0.89	5.20	5.81	5.29	11.73	(8.83)
Cap-Vert	0.06	0.08	0.08	28.12	(3.89)	0.01	0.02	0.02	0.79	0.81	0.96	2.65	17.49
République centrafricaine	0.20	0.38	0.37	90.72	(3.94)	0.05	0.08	0.07	0.42	0.48	0.53	13.64	11.97
Tchad	1.22	1.65	1.33	34.92	(19.62)	0.29	0.33	0.27	0.59	0.88	1.09	49.38	23.89
Comores	0.02	0.02	0.02	20.39	(23.64)	0.00	0.00	0.00	0.19	0.22	0.18	14.08	(17.55)
Rép. Dém. du Congo	9.22	15.97	17.07	73.18	6.94	2.21	3.23	3.42	10.09	14.97	12.70	48.34	(15.19)
Rép du Congo	7.41	10.40	9.44	40.35	(9.29)	1.77	2.11	1.89	4.55	4.18	3.74	(8.20)	(10.44)
Côte d'Ivoire	12.61	11.80	11.45	(6.42)	(3.02)	3.02	2.39	2.29	9.63	11.00	11.39	14.22	3.53
Djibouti	0.21	0.22	0.27	4.15	20.14	0.05	0.04	0.05	1.75	1.73	2.09	(1.01)	21.10
Égypte	23.30	29.05	28.23	24.69	(2.82)	5.58	5.88	5.65	59.47	67.75	65.12	13.93	(3.89)
Guinée Équatoriale	5.05	6.15	4.75	21.85	(22.76)	1.21	1.25	0.95	0.91	1.14	1.13	24.94	(1.18)
Érythrée	0.26	0.55	0.67	110.22	21.61	0.06	0.11	0.13	0.49	0.47	0.43	(2.97)	(10.04)
Eswatini	2.08	2.13	2.44	2.44	14.48	0.50	0.43	0.49	1.62	1.71	1.63	5.63	(4.66)
Éthiopie	4.16	3.89	4.27	(6.52)	9.82	0.99	0.79	0.85	19.97	19.10	18.08	(4.38)	(5.33)
Gabon	4.13	5.51	5.94	33.37	7.95	0.99	1.11	1.19	2.36	2.39	2.50	1.31	4.63
Gambie	0.02	0.01	0.15	(41.87)	982.27	0.01	0.00	0.03	0.55	0.50	0.46	(8.11)	(9.19)
Ghana	14.36	17.10	15.92	19.09	(6.95)	3.44	3.46	3.19	12.78	11.94	10.76	(6.53)	(9.88)
Guinée	4.18	5.34	5.74	27.59	7.62	1.00	1.08	1.15	2.62	2.79	2.59	6.32	(6.92)
Guinée-Bissau	0.36	0.16	0.41	(56.52)	160.99	0.09	0.03	0.08	0.29	0.28	0.26	(5.04)	(4.73)
Kenya	5.75	6.05	4.99	5.32	(17.49)	1.38	1.22	1.00	16.68	17.43	14.27	4.46	(18.08)
Lesotho	1.03	1.20	1.07	16.41	(10.54)	0.25	0.24	0.21	1.83	1.87	1.84	2.56	(1.52)
Liberia	1.37	0.48	0.41	(65.15)	(14.05)	0.33	0.10	0.08	0.94	1.16	2.33	23.23	101.49
Libye	13.13	21.77	20.39	65.89	(6.37)	3.14	4.41	4.08	5.96	8.16	9.96	37.03	21.96
Madagascar	2.77	2.97	2.16	7.15	(27.47)	0.66	0.60	0.43	3.68	3.90	3.67	6.25	(6.08)
Malawi	0.89	0.96	1.00	7.74	4.73	0.21	0.19	0.20	2.55	2.44	2.58	(4.22)	5.87
Mali	1.91	1.99	2.89	4.36	45.29	0.46	0.40	0.58	4.35	4.62	4.67	6.38	1.12
Mauritanie	2.00	1.69	1.95	(15.26)	15.35	0.48	0.34	0.39	3.52	3.96	4.12	12.50	3.90
Île Maurice	2.09	2.00	1.91	(4.02)	(4.37)	0.50	0.41	0.38	5.25	5.68	5.60	8.18	(1.50)
Maroc	24.59	27.64	28.20	12.44	2.03	5.88	5.59	5.65	44.57	50.73	50.90	13.84	0.33
Mozambique	4.71	5.22	5.11	10.77	(1.97)	1.13	1.06	1.02	5.71	6.80	8.52	19.02	25.44
Namibie	5.18	7.54	6.47	45.60	(14.22)	1.24	1.53	1.30	6.72	9.15	9.41	36.20	2.77
Niger	0.95	0.57	0.70	(39.90)	23.63	0.23	0.12	0.14	1.87	1.90	2.52	1.64	32.53
Nigeria	49.42	66.73	67.01	35.02	0.42	11.83	13.50	13.42	35.49	42.65	44.95	20.16	5.41
Rwanda	0.66	0.85	0.73	28.17	(14.11)	0.16	0.17	0.15	1.78	2.93	3.28	64.60	11.92
São Tomé-et-Príncipe	0.01	0.01	0.01	19.67	(36.36)	0.00	0.00	0.00	0.15	0.15	0.14	0.88	(8.77)
Sénégal	2.48	3.04	3.47	22.72	13.91	0.59	0.62	0.69	6.04	7.09	7.09	17.42	0.00
Seychelles	0.60	0.77	0.57	28.69	(26.18)	0.14	0.16	0.11	1.35	1.14	1.36	(15.72)	19.51
Sierra Leone	0.12	0.08	0.11	(31.09)	30.96	0.03	0.02	0.02	1.08	1.08	1.08	0.57	(0.31)
Somalie	0.49	0.56	0.72	15.28	28.22	0.12	0.11	0.14	2.76	2.83	3.45	2.40	21.92
Afrique du Sud	89.42	94.33	91.02	5.49	(3.51)	21.40	19.09	18.22	88.10	98.70	95.63	12.03	(3.11)
Soudan du Sud	1.26	1.59	1.75	26.36	9.79	0.30	0.32	0.35	0.69	0.64	0.69	(6.88)	7.65
Soudan	4.10	3.48	3.97	(15.02)	14.07	0.98	0.71	0.80	9.16	7.85	10.20	(14.33)	29.97
Tanzanie	3.85	3.67	3.06	(4.81)	(16.64)	0.92	0.74	0.61	10.00	8.52	10.89	(14.85)	27.84
Togo	0.87	0.95	1.42	9.88	49.22	0.21	0.19	0.28	1.64	1.80	1.43	10.27	(20.94)
Tunisie	14.20	15.53	16.11	9.37	3.67	3.40	3.14	3.22	20.65	22.63	22.23	9.54	(1.76)
Ouganda	2.91	2.95	3.20	1.36	8.49	0.70	0.60	0.64	5.67	6.82	8.33	20.41	22.11
Zambie	8.25	9.30	6.74	12.83	(27.59)	1.97	1.88	1.35	8.69	9.76	6.80	12.29	(30.40)
Zimbabwe	2.96	3.44	3.49	16.54	1.44	0.71	0.70	0.70	4.58	4.90	4.20	7.04	(14.30)
Total	417.84	495.25	471.06	18.53	(4.88)	100.00	100.00	100.00	511.34	564.04	558.37	10.31	(1.01)

Sources: 1. FMI: Statistiques sur la direction des échanges commerciaux. 2. EIU: Différents rapports pays. 3. Banque mondiale WDI. 4. UNCTAD STAT.

Part des Importations de marchandises (%)			Total du Commerce de Marchandises (en milliards USD)			Taux de croissance (%)		Part du total d commerce de marchanises(%)			Valeur de la balance commerciale (Exportations - Importations)		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
9.23	8.89	7.48	81.80	92.46	77.60	13.03	(16.07)	8.80	8.73	7.54	(12.60)	(7.86)	(5.94)
3.01	2.46	2.30	49.06	54.37	44.65	10.82	(17.87)	5.28	5.13	4.34	18.08	26.69	19.03
0.60	0.58	0.52	3.81	4.23	4.03	11.07	(4.82)	0.41	0.40	0.39	(2.31)	(2.32)	(1.74)
1.04	1.11	2.30	11.28	12.65	18.21	12.11	43.91	1.21	1.19	1.77	0.54	0.10	(7.50)
0.72	0.75	0.74	6.51	7.44	7.26	14.31	(2.46)	0.70	0.70	0.71	(0.93)	(1.04)	(0.96)
0.15	0.14	0.15	0.93	0.96	1.02	3.22	6.28	0.10	0.09	0.10	(0.63)	(0.62)	(0.70)
1.01	1.03	0.95	8.46	9.73	9.72	14.96	(0.13)	0.91	0.92	0.94	(1.93)	(1.88)	(0.87)
0.15	0.14	0.17	0.85	0.89	1.03	4.47	15.61	0.09	0.08	0.10	(0.73)	(0.74)	(0.88)
0.08	0.08	0.10	0.62	0.86	0.90	38.52	4.90	0.07	0.08	0.09	(0.22)	(0.10)	(0.17)
0.11	0.16	0.19	1.81	2.53	2.41	39.60	(4.53)	0.19	0.24	0.23	0.64	0.77	0.24
0.04	0.04	0.03	0.21	0.24	0.20	14.61	(18.09)	0.02	0.02	0.02	(0.18)	(0.20)	(0.17)
1.96	2.66	2.28	19.31	30.94	29.77	60.20	(3.77)	2.08	2.92	2.89	(0.87)	0.99	4.38
0.89	0.74	0.67	11.97	14.58	13.18	21.87	(9.62)	1.29	1.38	1.28	2.86	6.22	5.69
1.87	1.95	2.04	22.25	22.81	22.84	2.52	0.14	2.39	2.15	2.22	2.98	0.80	0.06
0.34	0.31	0.38	1.96	1.95	2.36	(0.45)	21.00	0.21	0.18	0.23	(1.53)	(1.51)	(1.83)
11.56	12.02	11.67	82.76	96.80	93.35	16.96	(3.57)	8.91	9.14	9.07	(36.17)	(38.71)	(36.89)
0.18	0.20	0.20	5.96	7.30	5.88	22.33	(19.39)	0.64	0.69	0.57	4.14	5.01	3.63
0.09	0.08	0.08	0.75	1.03	1.10	36.64	7.00	0.08	0.10	0.11	(0.23)	0.08	0.25
0.32	0.30	0.29	3.70	3.84	4.07	3.84	5.94	0.40	0.36	0.40	0.46	0.42	0.80
3.88	3.39	3.24	24.13	22.98	22.35	(4.75)	(2.77)	2.60	2.17	2.17	(15.82)	(15.21)	(13.81)
0.46	0.42	0.45	6.49	7.90	8.45	21.71	6.95	0.70	0.75	0.82	1.77	3.12	3.44
0.11	0.09	0.08	0.57	0.52	0.61	(9.49)	16.88	0.06	0.05	0.06	(0.53)	(0.49)	(0.31)
2.48	2.12	1.93	27.14	29.05	26.68	7.03	(8.15)	2.92	2.74	2.59	1.59	5.16	5.16
0.51	0.49	0.46	6.80	8.12	8.34	19.39	2.63	0.73	0.77	0.81	1.56	2.55	3.15
0.06	0.05	0.05	0.65	0.43	0.67	(33.61)	55.50	0.07	0.04	0.07	0.07	(0.12)	0.15
3.24	3.09	2.56	22.43	23.48	19.27	4.68	(17.93)	2.41	2.22	1.87	(10.94)	(11.37)	(9.28)
0.35	0.33	0.33	2.86	3.07	2.92	7.56	(5.04)	0.31	0.29	0.28	(0.79)	(0.67)	(0.77)
0.18	0.21	0.42	2.31	1.63	2.74	(29.18)	67.77	0.25	0.15	0.27	0.43	(0.68)	(1.92)
1.16	1.45	1.78	19.08	29.94	30.34	56.88	1.36	2.05	2.83	2.95	7.17	13.61	10.43
0.71	0.69	0.66	6.45	6.88	5.82	6.64	(15.32)	0.69	0.65	0.57	(0.90)	(0.93)	(1.51)
0.50	0.43	0.46	3.44	3.40	3.59	(1.12)	5.55	0.37	0.32	0.35	(1.66)	(1.48)	(1.58)
0.85	0.82	0.84	6.25	6.61	7.57	5.76	14.42	0.67	0.62	0.74	(2.44)	(2.63)	(1.78)
0.68	0.70	0.74	5.52	5.66	6.07	2.46	7.33	0.59	0.53	0.59	(1.53)	(2.27)	(2.16)
1.02	1.01	1.00	7.34	7.68	7.51	4.71	(2.24)	0.79	0.73	0.73	(3.17)	(3.68)	(3.68)
8.67	9.00	9.12	69.15	78.38	79.11	13.34	0.93	7.44	7.40	7.68	(19.98)	(23.09)	(22.70)
1.11	1.21	1.53	10.42	12.01	13.64	15.29	13.54	1.12	1.13	1.32	(1.00)	(1.58)	(3.41)
1.31	1.62	1.69	11.90	16.70	15.88	40.29	(4.91)	1.28	1.58	1.54	(1.54)	(1.61)	(2.94)
0.36	0.34	0.45	2.82	2.47	3.23	(12.31)	30.48	0.30	0.23	0.31	(0.93)	(1.33)	(1.82)
6.90	7.57	8.05	84.92	109.38	111.96	28.80	2.36	9.14	10.33	10.88	13.93	24.08	22.05
0.35	0.52	0.59	2.44	3.78	4.01	54.75	6.09	0.26	0.36	0.39	(1.12)	(2.09)	(2.56)
0.03	0.03	0.02	0.16	0.16	0.14	2.20	(11.04)	0.02	0.02	0.01	(0.14)	(0.14)	(0.13)
1.17	1.26	1.27	8.52	10.13	10.55	18.96	4.18	0.92	0.96	1.03	(3.56)	(4.05)	(3.62)
0.26	0.20	0.24	1.94	1.90	1.92	(2.11)	1.11	0.21	0.18	0.19	(0.75)	(0.37)	(0.79)
0.21	0.19	0.19	1.20	1.17	1.19	(2.64)	1.93	0.13	0.11	0.12	(0.96)	(1.00)	(0.97)
0.54	0.50	0.62	3.25	3.39	4.17	4.34	22.97	0.35	0.32	0.40	(2.27)	(2.26)	(2.72)
17.13	17.51	17.13	177.52	193.02	186.65	8.73	(3.30)	19.10	18.22	18.13	1.32	(4.37)	(4.61)
0.13	0.11	0.12	1.95	2.23	2.44	14.59	9.18	0.21	0.21	0.24	0.57	0.95	1.05
1.78	1.39	1.83	13.26	11.33	14.18	(14.54)	25.08	1.43	1.07	1.38	(5.06)	(4.37)	(6.23)
1.94	1.51	1.95	13.85	12.18	13.95	(12.06)	14.45	1.49	1.15	1.35	(6.15)	(4.85)	(7.83)
0.32	0.32	0.26	2.50	2.76	2.85	10.13	3.31	0.27	0.26	0.28	(0.77)	(0.85)	(0.00)
4.02	4.02	3.98	34.86	38.16	38.33	9.47	0.45	3.75	3.60	3.72	(6.45)	(7.09)	(6.12)
1.10	1.21	1.49	8.58	9.77	11.53	13.94	18.00	0.92	0.92	1.12	(2.76)	(3.87)	(5.13)
1.69	1.73	1.22	16.94	19.07	13.53	12.56	(29.03)	1.82	1.80	1.31	(0.45)	(0.46)	(0.06)
0.89	0.87	0.75	7.53	8.34	7.69	10.77	(7.81)	0.81	0.79	0.75	(1.62)	(1.46)	(0.71)
100.00	100.00	100.00	929.18	1,059.30	1,029.44	14.00	(2.82)	100.00	100.00	100.00	(93.51)	(68.79)	(87.31)

L'environnement Opérationnel

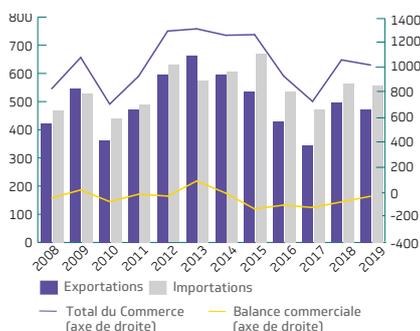
2.2.4 Évolution du commerce africain

2.2.4.1 Performance du commerce africain

La plupart des pays exportateurs africains ont subi les conséquences d'un contexte mondial difficile caractérisé par l'intensification des tensions commerciales, le repli de la demande mondiale et l'affaiblissement de la croissance mondiale. Le commerce de marchandises du continent, qui a augmenté de 14 % en passant de 929,18 milliards USD en 2017 à 1 059,3 milliards USD en 2018, a été considérablement affecté puisqu'il a diminué de 2,82 % pour atteindre 1 029,44 milliards USD en 2019 (schéma 2.6 et tableau 2.8). Le ralentissement de la croissance du commerce africain de marchandises est en grande partie attribuable à divers facteurs, notamment les différends commerciaux prolongés ayant suscité des incertitudes politiques et pesé sur les investissements, ainsi que le ralentissement continu de l'économie chinoise, qui a affaibli la demande mondiale de matières premières et exercé une pression sur les exportations de marchandises du continent.

Dans une région où le pétrole représente

Schéma 2.4 - Tendances du commerce de marchandises africain (en milliards USD), 2008-2019



Sources : base de données de la Direction des statistiques sur le commerce du FMI (DOTS), 2020, recherches d'Afreximbank

plus de 37 % du total des exportations, la volatilité continue des prix du pétrole brut qui ont diminué de près de 10 % pour s'établir à environ 64,2 USD par baril en 2019, contre environ 71,7 USD en 2018, a eu des conséquences négatives sur la performance commerciale au cours de l'année. La majeure partie de ces conséquences a été ressentie par les principaux exportateurs de pétrole, notamment l'Algérie, l'Angola, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et la Libye. Par exemple, l'Angola, le deuxième plus grand exportateur de pétrole de l'Afrique, a enregistré une diminution de 17,87 % de son commerce total de marchandises, passant de 54,37 milliards USD en 2018 à 44,65 milliards USD en 2019 (Tableau xx - matières premières). La baisse des recettes d'exportation de pétrole, qui représentent environ 90 % du total des exportations, a contribué à une chute de 21,43 % des exportations de marchandises de l'Angola en 2019.

De même, l'Algérie a vu son commerce de marchandises diminuer de 16,07 % en 2019, après avoir progressé de 13,03 % en 2018, du fait d'un repli de 15,3 % des exportations de marchandises en 2019. Une tendance semblable a également été enregistrée en Guinée équatoriale où le commerce de marchandises total a reculé de 19,39 % en raison d'une baisse de 22,76 % des exportations de marchandises au cours de l'année. Malgré la forte baisse des recettes d'exportation dans ces pays, le groupe des exportateurs nets de pétrole a vu ses exportations diminuer de seulement 9,49 % en 2019, en partie du fait que le Nigeria, le plus grand exportateur de pétrole de l'Afrique, a enregistré une augmentation modérée de 0,42 % de ses exportations.

Une demande mondiale modérée d'autres matières premières importantes suscitant l'intérêt à l'égard de l'exportation vers l'Afrique, notamment dans les secteurs

agricole et des métaux/minéraux, dont le café, le coton, l'huile de palme, le thé, l'aluminium, le platine, le cuivre et le plomb, en grande partie du fait de l'intensification des tensions commerciales et d'autres difficultés dans certaines économies avancées et en développement au cours de la période examinée, a abaissé le total des exportations de marchandises de l'Afrique. Par rapport à 2018, les exportations de marchandises de l'Afrique ont reculé de 4,88 %, passant de 495,25 milliards USD à 471,06 milliards USD en 2019.

Hormis quelques exceptions, ce sont les plus grandes économies qui ont contribué le plus au net repli des exportations africaines. Plus particulièrement, quatre des cinq économies d'Afrique axées sur le commerce, à savoir l'Algérie, l'Angola, l'Égypte et l'Afrique du Sud, qui représentent 39,68 % du total des exportations du continent, représentaient plus de 80 % de la baisse du total des exportations d'Afrique. Les exportations de ces pays ont diminué de 15,3 %, 21,43 %, 2,82 % et 3,51 % respectivement en 2019 (tableau 2.8).

S'agissant des importations, l'Afrique a subi une légère baisse en 2019 après avoir enregistré une forte augmentation en 2018. Comme l'indique le tableau 2.8, les importations de marchandises du continent ont progressé de 10,31 % pour s'établir à 564,04 milliards USD en 2018, puis ont suivi une tendance inverse en 2019 puisqu'elles ont reculé de 1,01 % pour atteindre 558,37 milliards USD. La contraction plus faible des importations enregistrée dans la région a aggravé son déficit commercial, qui s'est creusé pour atteindre 87,31 milliards USD en 2019, contre 68,79 milliards USD en 2018.

La légère baisse des importations de marchandises d'Afrique en 2019 est imputable à divers facteurs, notamment les difficultés à bénéficier du financement du commerce, des contraintes liées aux

liquidités ainsi que les risques de change qui ont été exacerbés par une forte dépréciation des devises locales.

2.2.4.2 Commerce intra-africain

La valeur du commerce intra-africain total a chuté en passant de 156 milliards USD en 2018 à un montant estimé à 147,8 milliards USD en 2019, soit une baisse de 5,23 % contre un repli de 2,82 % pour le commerce extra-africain. La baisse bien plus importante du commerce intra-africain a réduit la contribution globale du commerce intra-africain au commerce africain total, passant d'environ 15 % en 2018 à 14,4 % en 2019. Ce repli du commerce intra-africain total s'explique en partie par une chute du prix moyen des matières premières, notamment celui du pétrole, qui fait l'objet de très nombreux échanges entre les plus grandes économies et les défenseurs du commerce intra-africain sur le continent (à savoir le Nigeria et l'Afrique du Sud), les prix du Brent s'établissant en moyenne à 64,2 USD/bbl en 2019, contre 71,7 USD/bbl en 2018.

Toutefois, cette baisse a été modérée par le commerce toujours prospère de biens manufacturés et d'équipements dans la région de la CDAA. Ce qui ressort de plus en plus du commerce intra-africain est le rôle de facilitation endossé par les défenseurs régionaux en Afrique du Nord, australe, de l'Ouest, de l'Est et centrale eu égard à la promotion du commerce transfrontalier sur le continent.

En Afrique australe, l'Afrique du Sud a maintenu sa position d'économie se livrant le plus au commerce intra-africain, enregistrant une valeur totale du commerce intra-africain de 34,2 milliards USD, en légère baisse par rapport aux 36,4 milliards USD enregistrés en 2018. Malgré ce léger repli, l'Afrique du Sud représentait 23,1 % du commerce intra-africain total en 2019, contre 23,8 % en 2018. L'Afrique représente environ 10,7 % des

importations totales d'Afrique du Sud, et 26 % de ses exportations totales, l'article le plus importé étant le pétrole brut. En raison de la baisse des prix du pétrole, les importations de pétrole d'Afrique du Sud depuis le reste du continent ont chuté de 16 % pour s'établir à 5,6 milliards USD en 2019, contribuant au net repli de son commerce intra-africain total.

L'Afrique du Sud importe près de 40 % de son pétrole brut depuis le continent, dont le Nigeria représente 63 %. Le Nigeria est également le plus important fournisseur de pétrole brut à l'Afrique du Sud, devant l'Arabie saoudite. Bien que les importations sud-africaines provenant d'Afrique soient dominées par l'énergie, qui représente environ 55 % du total des exportations depuis le continent, ses exportations vers l'Afrique sont diverses et comprennent le combustible et les produits combustibles, les pierres précieuses, véhicules et machines. Le principal partenaire commercial régional bilatéral d'Afrique du Sud est le Botswana, suivi du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe.

En Afrique centrale, la République démocratique du Congo (RDC) a consolidé sa position de principal contributeur au commerce intra-africain, enregistrant une hausse de 10,4 % du total de ses échanges avec le continent, qui est passé de 10,3 milliards USD en 2018 à 11,35 milliards USD en 2019. Du fait de sa part croissante dans un contexte de baisse généralisée du commerce intra-africain, la RDC est apparue comme la deuxième économie du continent à se livrer au commerce intra-africain. L'Afrique du Sud demeure son principal partenaire commercial bilatéral en Afrique, puisque ce pays représente la majeure partie des importations de la RDC depuis l'Afrique.

Parmi les articles importés d'Afrique du Sud figurent essentiellement les machines et appareils mécaniques, ainsi que les produits pharmaceutiques. Dans d'autres

régions, le gouvernement de la RDC cherche à établir des liens plus solides sur l'ensemble du continent en multipliant ses échanges avec les pays voisins. À cet égard, la RDC s'est engagée à collaborer dans le cadre de projets communs avec des pays, notamment l'Ouganda, sur les infrastructures propices aux échanges afin de soutenir l'intégration régionale pour l'Afrique, et de tirer parti des possibilités offertes par l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA).

En Afrique du Nord, les échanges de l'Égypte avec le reste du continent sont restés fermes à 7,4 milliards USD, contre 7,1 milliards USD en 2018. L'Égypte est passée à la quatrième place des pays se livrant le plus au commerce intra-africain, en termes de répartition des pays ayant recours à ce dernier. Plus de 14 % (4 milliards USD) des exportations totales de l'Égypte sont à destination de l'Afrique, tandis que 5,2 % (3,4 milliards USD) de ses importations totales proviennent d'Afrique. Les efforts fournis par les autorités égyptiennes afin de stimuler davantage les échanges avec le reste du continent ont été renforcés par sa présidence de l'Union Africaine en 2019, année au cours de laquelle des mesures supplémentaires ont été prises pour favoriser une plus grande intégration et des échanges commerciaux plus importants en Afrique, notamment à destination des marchés de pays ne faisant pas partie du COMESA.

En pratique, ceci a nécessité des efforts concertés afin d'organiser des missions commerciales et forums d'investissement depuis et vers l'Égypte ainsi que des missions d'acheteurs à destination de l'Égypte. Les plus importants partenaires d'exportation de l'Égypte sur le continent ont traditionnellement été l'Algérie, la Libye et le Maroc, mais les exportations à destination du Kenya, du Nigeria et du Soudan ont augmenté. En parallèle, le Kenya, la Zambie et le Soudan trouvent

L'environnement Opérationnel

également un marché en croissance en l'Égypte, du fait de l'amélioration de ses infrastructures logistiques et de ses perspectives de croissance, à laquelle s'ajoute la suppression des droits de douane au titre de la ZLECA.

En Afrique de l'Ouest, bien que la valeur des échanges du Nigeria avec le continent ait diminué de 4,7 % pour s'établir à 10,4 milliards USD contre une valeur révisée de 10,9 milliards USD en 2018, la part du Nigeria dans le commerce intra-africain est restée constante à environ 7,03 %. Ce faisant, le Nigeria a maintenu sa position de troisième pays se livrant le plus au commerce intra-africain. Environ 13 % des exportations du Nigeria sont à destination des pays africains, l'Afrique du Sud, le Togo et la Côte d'Ivoire étant les trois principales destinations des exportations nigérianes vers le reste du continent. Bien que le pétrole brut continue de dominer les exportations du Nigeria vers le reste du continent et représente une grande partie de ses exportations intra-africaines, la composition de son commerce transfrontalier évolue.

Si seulement 3 % des importations totales vers le Nigeria proviennent du continent, il y a eu dans le passé un commerce transfrontalier informel prospère de produits manufacturés légers et de produits agricoles dans la région de la CEDEAO ainsi que dans les pays voisins en Afrique centrale. Toutefois, la décision

du Nigeria de fermer ses frontières pour limiter la contrebande et accroître la production ainsi que l'auto-suffisance en matières premières telles que le riz est susceptible d'avoir eu des conséquences sur le volume du commerce informel en 2019. Les dirigeants de la CEDEAO ont formé un comité afin d'étudier et de produire un rapport sur l'incidence de la fermeture.

Parmi les autres principaux pays contribuant au commerce intra-africain figurent la Namibie, la Zimbabwe, la Côte d'Ivoire et le Zambie, dont l'ensemble représentait environ 16 % du commerce intra-africain total en 2019, contre 17,2 % en 2018. Le Mozambique et l'Ouganda ont vu le volume de leurs échanges avec le reste du continent fortement progresser en 2019, enregistrant une hausse de 19,5 % et de 27,5 % respectivement. À l'inverse, la Zambie, le Ghana, le Kenya et l'Angola ont vu leurs échanges avec le reste de la région diminuer. La Zambie a enregistré le plus fort repli ; en effet, sa part dans le commerce africain a chuté en passant de 4,5 % en 2018 à 3,3 % en 2019.

L'une des principales évolutions du commerce intra-africain en 2019 résidait dans les progrès accomplis dans l'établissement de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine. L'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) est entré en vigueur le 30 mai 2019, après qu'il a obtenu le

minimum de 22 ratifications par les pays membres. L'étape opérationnelle de la ZLECA a ensuite été lancée lors de la 12^{ème} Session Extraordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine tenue à Niamey, au Niger, le 7 juillet 2019. Le commerce en vertu de l'Accord sur la ZLECA commencera le 1^{er} juillet 2020.

Afreximbank travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'UA pour appuyer la mise en place de la ZLECA par le biais de plusieurs initiatives stratégiques, dont le premier Salon sur le Commerce Intra-Africain (IATF), la création d'un Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS), qui facilitera la compensation et le règlement des transactions de commerce intra-africain libellées en devises africaines, et la formation d'un Comité Panafricain du Commerce et de l'Investissement dans le Secteur Privé, à titre de plateforme de plaidoyer visant à renforcer la participation du secteur privé africain aux négociations sur le commerce et à l'élaboration des politiques en matière d'investissement. En outre, la Banque travaille avec la Commission de l'UA sur le Dispositif d'Ajustement de la ZLECA afin de permettre aux pays de s'adapter de façon ordonnée aux pertes de recettes douanières considérables résultant de la mise en œuvre de l'accord.



L'environnement Opérationnel

Tableau 2.8 Commerce Intra-Africain Trade, 2017-19

Nom du Pays	Exportations Intra-africaines			Taux de croissance (%)		Part du total des exportations intra-africains par pays (%)			Importations intra-africaines			Taux de croissance (%)	
	2017	2018	2019	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2018	2019
Algérie	1.38	1.80	1.59	30.61	(12.08)	1.93	2.20	1.93	1.12	1.08	1.21	(2.95)	12.02
Angola	1.71	1.45	1.79	(15.17)	23.33	2.38	1.76	2.17	1.58	1.70	0.97	7.71	(43.21)
Bénin	0.16	0.15	0.18	(5.31)	21.14	0.22	0.18	0.22	0.45	0.69	0.61	53.42	(11.58)
Botswana	0.85	0.87	1.39	2.81	58.84	1.19	1.07	1.69	3.92	4.70	1.08	19.96	(76.97)
Burkina Faso	0.37	0.42	0.55	14.94	30.35	0.51	0.51	0.67	0.96	1.12	0.95	16.19	(15.06)
Burundi	0.04	0.04	0.04	(4.00)	(6.25)	0.06	0.05	0.05	0.21	0.19	0.25	(9.01)	32.34
Cameroun	0.39	0.40	0.46	2.12	16.22	0.54	0.48	0.56	0.90	0.97	0.93	7.10	(3.41)
Cap-Vert	0.00	0.00	0.00	(80.23)	443.59	0.00	0.00	0.00	0.03	0.03	0.02	3.63	(23.55)
République centrafricaine	0.03	0.06	0.05	89.12	(22.21)	0.04	0.07	0.06	0.08	0.08	0.08	6.41	(4.67)
Tchad	0.01	0.01	0.09	8.79	1,070.97	0.01	0.01	0.11	0.15	0.19	0.20	27.50	2.40
Comores	0.00	0.00	0.00	20.29	(41.06)	0.00	0.00	0.00	0.03	0.03	0.01	(1.34)	(64.05)
Rép. Dém. du Congo	2.53	5.02	6.97	98.44	38.96	3.53	6.12	8.47	3.60	5.26	4.37	46.15	(16.81)
Rép du Congo	1.90	2.67	2.52	40.21	(5.40)	2.66	3.25	3.07	1.67	1.60	1.43	(4.06)	(10.85)
Côte d'Ivoire	2.86	2.84	2.77	(0.49)	(2.64)	3.99	3.47	3.37	1.91	2.46	2.56	28.83	4.10
Djibouti	0.09	0.10	0.14	9.87	34.60	0.13	0.13	0.17	0.17	0.16	0.15	(1.86)	(7.54)
Égypte	3.35	3.80	4.02	13.49	5.72	4.68	4.63	4.88	2.65	3.29	3.38	23.86	2.66
Guinée Équatoriale	0.32	0.23	0.21	(26.84)	(10.57)	0.45	0.29	0.26	0.10	0.11	0.12	8.48	12.82
Érythrée	0.00	0.00	0.00	35.56	(30.40)	0.00	0.00	0.00	0.07	0.05	0.03	(30.29)	(27.41)
Eswatini	1.96	2.03	2.30	3.08	13.48	2.74	2.47	2.79	1.28	1.36	1.30	6.58	(4.26)
Éthiopie	1.37	1.35	1.43	(1.16)	5.58	1.91	1.65	1.74	0.59	0.32	0.25	(45.56)	(23.34)
Gabon	0.28	0.34	0.41	21.60	18.91	0.39	0.42	0.50	0.23	0.24	0.26	2.60	8.38
Gambie	0.01	0.01	0.13	(43.14)	2,425.54	0.01	0.01	0.15	0.27	0.21	0.19	(21.59)	(9.96)
Ghana	2.02	2.55	2.29	25.99	(10.17)	2.83	3.11	2.78	1.09	1.15	0.93	6.28	(19.74)
Guinée	0.82	1.05	1.06	29.01	0.93	1.14	1.28	1.29	0.28	0.34	0.32	20.20	(4.74)
Guinée-Bissau	0.03	0.01	0.03	(63.99)	128.30	0.05	0.01	0.03	0.04	0.04	0.04	(13.41)	8.87
Kenya	1.82	1.81	1.54	(0.64)	(14.69)	2.54	2.20	1.87	1.60	1.74	1.34	9.20	(23.34)
Lesotho	0.35	0.49	0.43	38.24	(11.19)	0.49	0.60	0.53	1.25	1.58	1.51	26.19	(4.69)
Liberia	0.04	0.02	0.01	(45.90)	(56.35)	0.05	0.02	0.01	0.14	0.17	0.23	20.96	31.28
Libye	0.09	0.14	0.07	52.88	(53.02)	0.13	0.17	0.08	0.23	0.28	0.40	22.30	45.60
Madagascar	0.21	0.36	0.21	71.11	(42.33)	0.29	0.44	0.25	0.34	0.38	0.34	10.78	(9.66)
Malawi	0.25	0.33	0.38	35.46	14.80	0.34	0.41	0.47	0.73	0.74	0.79	0.81	6.56
Mali	1.14	0.67	0.69	(41.56)	3.54	1.60	0.81	0.84	1.84	1.92	2.03	4.46	5.45
Mauritanie	0.14	0.45	0.61	220.69	34.15	0.20	0.55	0.74	0.19	0.19	0.24	(0.13)	26.48
Île Maurice	0.45	0.47	0.46	4.50	(0.50)	0.62	0.57	0.56	0.71	0.74	0.66	3.52	(10.33)
Maroc	2.16	1.83	1.36	(15.33)	(25.69)	3.02	2.23	1.65	1.08	1.41	1.10	31.19	(22.22)
Mozambique	1.04	1.09	1.24	4.38	13.58	1.46	1.33	1.50	1.86	2.03	2.49	8.65	22.78
Namibie	2.22	2.34	1.62	5.37	(30.86)	3.10	2.85	1.97	4.52	5.55	5.86	22.96	5.49
Niger	0.18	0.11	0.15	(40.96)	39.46	0.25	0.13	0.18	0.36	0.40	0.55	12.10	36.07
Nigeria	5.56	9.11	8.80	63.93	(3.44)	7.76	11.11	10.69	1.43	1.80	1.60	25.74	(11.07)
Rwanda	0.20	0.37	0.19	88.02	(48.47)	0.27	0.45	0.23	0.56	0.71	0.71	25.68	(0.57)
São Tomé-et-Príncipe	0.00	0.00	0.00	18.76	(42.99)	0.00	0.00	0.00	0.04	0.04	0.03	6.53	(9.98)
Sénégal	1.08	1.09	1.12	1.20	2.47	1.50	1.33	1.36	1.01	1.28	1.11	27.08	(13.67)
Seychelles	0.03	0.03	0.05	6.75	65.29	0.04	0.04	0.07	0.13	0.13	0.12	(4.81)	(7.59)
Sierra Leone	0.04	0.04	0.07	5.75	59.70	0.06	0.05	0.08	0.08	0.09	0.09	11.25	(7.02)
Somalie	0.07	0.10	0.17	34.89	67.22	0.10	0.12	0.20	0.55	0.49	0.49	(10.47)	0.94
Afrique du Sud	23.37	24.78	24.03	6.03	(3.00)	32.63	30.21	29.21	8.57	11.59	10.13	35.21	(12.66)
Soudan du Sud	0.00	0.00	0.00	55.67	(20.31)	0.00	0.00	0.00	0.52	0.42	0.45	(19.25)	6.35
Soudan	0.21	0.13	0.03	(35.83)	(79.16)	0.29	0.16	0.03	0.33	0.31	0.43	(4.82)	38.98
Tanzanie	1.43	1.48	1.44	3.51	(2.79)	1.99	1.80	1.75	0.63	0.95	0.89	50.19	(5.82)
Togo	0.60	0.71	1.06	18.48	49.22	0.83	0.86	1.28	0.27	0.18	0.14	(32.26)	(20.94)
Tunisie	1.02	1.07	1.15	4.81	7.11	1.43	1.31	1.40	0.96	1.14	1.17	18.33	3.07
Ouganda	1.19	1.23	0.86	3.80	(30.35)	1.66	1.51	1.05	0.91	1.31	2.39	44.59	81.89
Zambie	1.59	1.95	1.60	22.96	(17.69)	2.21	2.38	1.95	5.12	5.28	3.36	3.16	(36.46)
Zimbabwe	2.66	2.61	2.55	(1.98)	(2.06)	3.71	3.18	3.10	3.51	3.74	3.28	6.52	(12.26)
Total	71.62	82.02	82.29	14.53	0.32	100.00	100.00	100.00	62.85	73.98	65.56	17.70	(11.38)

Sources: 1. FMI: Statistiques sur la direction des échanges commerciaux. 2. EIU: Différents rapports pays. 3. Banque mondiale WDI. 4. UNCTAD STATIndicators database; UNCTADStat; and Afreximbank staff estimates.

Part du total des importations intra-africains par pays, %			Commerce intra-africain total			Taux de croissance (%)		Part du total du commerce intra-africain par pays, %			Valeur de la Balance Commerciale (Exportations - Importations)		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
1.77	1.46	1.85	2.50	2.89	2.80	15.62	(3.04)	1.86	1.85	1.89	0.27	(1.08)	0.37
2.52	2.30	1.48	3.29	3.15	2.75	(4.16)	(12.65)	2.45	2.02	1.86	0.12	(1.70)	0.82
0.71	0.93	0.93	0.61	0.84	0.79	38.04	(5.70)	0.45	0.54	0.53	(0.29)	(0.69)	(0.42)
6.24	6.36	1.65	4.77	5.58	2.47	16.90	(55.67)	3.55	3.57	1.67	(3.07)	(4.70)	0.31
1.53	1.51	1.45	1.33	1.54	1.50	15.85	(2.65)	0.99	0.99	1.01	(0.60)	(1.12)	(0.40)
0.33	0.25	0.38	0.25	0.23	0.29	(8.12)	25.16	0.19	0.15	0.19	(0.16)	(0.19)	(0.21)
1.43	1.31	1.42	1.29	1.36	1.39	5.60	2.29	0.96	0.87	0.94	(0.51)	(0.97)	(0.47)
0.05	0.04	0.04	0.03	0.03	0.03	0.16	(19.74)	0.02	0.02	0.02	(0.03)	(0.03)	(0.02)
0.12	0.11	0.12	0.11	0.14	0.12	30.17	(11.99)	0.08	0.09	0.08	(0.05)	(0.08)	(0.03)
0.24	0.26	0.30	0.16	0.20	0.29	26.68	42.63	0.12	0.13	0.19	(0.15)	(0.19)	(0.11)
0.05	0.04	0.02	0.03	0.03	0.01	(0.62)	(63.12)	0.03	0.02	0.01	(0.03)	(0.03)	(0.01)
5.73	7.11	6.67	6.13	10.28	11.35	67.73	10.42	4.56	6.59	7.68	(1.07)	(5.26)	2.60
2.66	2.17	2.18	3.57	4.27	3.95	19.51	(7.45)	2.66	2.74	2.67	0.23	(1.60)	1.09
3.04	3.33	3.91	4.77	5.31	5.33	11.26	0.49	3.55	3.40	3.61	0.95	(2.46)	0.20
0.26	0.22	0.23	0.26	0.27	0.29	2.42	8.94	0.19	0.17	0.20	(0.07)	(0.16)	(0.01)
4.22	4.44	5.15	6.00	7.09	7.39	18.07	4.30	4.46	4.54	5.00	0.69	(3.29)	0.64
0.16	0.15	0.19	0.42	0.34	0.33	(18.44)	(3.17)	0.31	0.22	0.22	0.22	(0.11)	0.09
0.11	0.06	0.05	0.07	0.05	0.04	(27.74)	(27.63)	0.05	0.03	0.02	(0.06)	(0.05)	(0.03)
2.03	1.84	1.99	3.24	3.38	3.60	4.46	6.36	2.41	2.17	2.43	0.69	(1.36)	1.00
0.94	0.43	0.38	1.96	1.68	1.68	(14.53)	0.03	1.46	1.07	1.13	0.78	(0.32)	1.18
0.37	0.32	0.39	0.51	0.58	0.66	13.05	14.61	0.38	0.37	0.45	0.05	(0.24)	0.15
0.42	0.28	0.29	0.27	0.21	0.31	(22.29)	47.77	0.20	0.14	0.21	(0.26)	(0.21)	(0.06)
1.73	1.56	1.41	3.11	3.70	3.22	19.11	(13.15)	2.31	2.37	2.18	0.94	(1.15)	1.37
0.45	0.46	0.49	1.10	1.39	1.39	26.74	(0.46)	0.82	0.89	0.94	0.53	(0.34)	0.74
0.07	0.05	0.06	0.08	0.05	0.07	(35.61)	38.19	0.06	0.03	0.05	(0.01)	(0.04)	(0.01)
2.54	2.36	2.04	3.41	3.55	2.88	3.97	(18.94)	2.54	2.28	1.95	0.22	(1.74)	0.20
1.99	2.14	2.30	1.61	2.07	1.94	28.84	(6.23)	1.19	1.33	1.31	(0.90)	(1.58)	(1.07)
0.23	0.23	0.35	0.18	0.19	0.24	7.44	22.36	0.13	0.12	0.16	(0.11)	(0.17)	(0.22)
0.36	0.38	0.62	0.32	0.42	0.47	31.11	12.48	0.24	0.27	0.32	(0.14)	(0.28)	(0.34)
0.54	0.51	0.52	0.55	0.73	0.55	33.77	(25.58)	0.41	0.47	0.37	(0.13)	(0.38)	(0.13)
1.16	1.00	1.20	0.98	1.07	1.17	9.53	9.12	0.73	0.69	0.79	(0.49)	(0.74)	(0.40)
2.93	2.60	3.10	2.99	2.59	2.72	(13.16)	4.96	2.22	1.66	1.84	(0.70)	(1.92)	(1.34)
0.31	0.26	0.37	0.33	0.65	0.85	92.96	31.86	0.25	0.41	0.58	(0.05)	(0.19)	0.36
1.13	0.99	1.01	1.16	1.20	1.12	3.89	(6.52)	0.86	0.77	0.76	(0.26)	(0.74)	(0.20)
1.71	1.91	1.68	3.24	3.24	2.46	0.14	(24.18)	2.41	2.08	1.66	1.08	(1.41)	0.26
2.97	2.74	3.79	2.91	3.12	3.72	7.12	19.56	2.16	2.00	2.52	(0.82)	(2.03)	(1.25)
7.19	7.51	8.94	6.74	7.89	7.48	17.16	(5.28)	5.01	5.06	5.06	(2.30)	(5.55)	(4.24)
0.57	0.55	0.84	0.54	0.51	0.70	(5.66)	36.78	0.40	0.33	0.47	(0.18)	(0.40)	(0.40)
2.28	2.43	2.44	6.99	10.91	10.40	56.11	(4.70)	5.20	6.99	7.03	4.13	(1.80)	7.20
0.90	0.96	1.08	0.76	1.08	0.90	41.75	(16.95)	0.57	0.69	0.61	(0.37)	(0.71)	(0.52)
0.06	0.05	0.05	0.04	0.04	0.03	6.69	(10.48)	0.03	0.02	0.02	(0.03)	(0.04)	(0.03)
1.61	1.73	1.69	2.09	2.37	2.22	13.72	(6.26)	1.55	1.52	1.50	0.07	(1.28)	0.01
0.21	0.17	0.18	0.16	0.16	0.17	(2.63)	7.50	0.12	0.10	0.12	(0.10)	(0.13)	(0.06)
0.13	0.12	0.13	0.12	0.13	0.15	9.45	14.11	0.09	0.09	0.10	(0.04)	(0.09)	(0.02)
0.87	0.66	0.75	0.62	0.59	0.66	(5.08)	12.12	0.46	0.38	0.45	(0.47)	(0.49)	(0.33)
13.64	15.67	15.45	31.94	36.37	34.16	13.86	(6.08)	23.76	23.31	23.10	14.79	(11.59)	13.91
0.83	0.57	0.69	0.52	0.42	0.45	(19.21)	6.33	0.39	0.27	0.30	(0.52)	(0.42)	(0.45)
0.52	0.42	0.66	0.53	0.44	0.46	(16.81)	3.74	0.40	0.28	0.31	(0.12)	(0.31)	(0.40)
1.00	1.28	1.36	2.06	2.43	2.33	17.82	(3.97)	1.53	1.56	1.58	0.80	(0.95)	0.54
0.43	0.25	0.22	0.87	0.89	1.20	2.72	34.85	0.65	0.57	0.81	0.33	(0.18)	0.91
1.53	1.54	1.79	1.99	2.21	2.32	11.36	5.03	1.48	1.42	1.57	0.06	(1.14)	(0.02)
1.44	1.77	3.64	2.10	2.55	3.25	21.45	27.46	1.56	1.63	2.20	0.28	(1.31)	(1.53)
8.15	7.14	5.12	6.71	7.23	4.96	7.84	(31.40)	4.99	4.64	3.36	(3.53)	(5.28)	(1.75)
5.58	5.05	5.00	6.17	6.34	5.83	2.86	(8.07)	4.59	4.07	3.95	(0.85)	(3.74)	(0.73)
100.00	100.00	100.00	134.47	156.00	147.84	16.01	(5.23)	100.00	100.00	100.00	8.77	(73.98)	16.73

Chapitre Trois

Opérations et Activités



03





Chapitre Trois

Opérations et Activités

Afreximbank a déployé ses produits et services afin de soutenir la croissance du PIB et du commerce en Afrique. La banque soutient également le financement de projets ayant pour objectifs la création d'un climat propice aux affaires et à l'investissement.

US\$

12.4 milliards

approbation de crédit
en 2019

11.4%

Taux de
croissance des
encours de prêt
en 2019

Opérations et Activités

En 2019, les fondamentaux de l'activité de la banque sont restés solides avec un total des approbations de crédit au dessus de 12 milliards de dollar pour la deuxième année consécutive.

3.1 OPERATIONS

Au cours de la troisième année complète de mise en œuvre du cinquième Plan Stratégique de la Banque, intitulé « IMPACT 2021 : l'Afrique transformée » couvrant la période 2017-2021, la Banque a optimisé ses opérations et activités afin d'aider les États membres et clients conformément au Budget et au Programme de Travail 2019 prévus. Les opérations et activités de la Banque ont été exécutées en tenant compte de la situation économique et commerciale mondiale, qui fait l'objet d'une discussion au Chapitre 2 ci-dessus.

3.1.1 Examen des opérations de crédit

Conformément à son mandat et aux principaux piliers stratégiques visant à promouvoir le commerce intra-africain, l'industrialisation et le développement des exportations ainsi que le leadership en matière de financement du commerce, la Banque a continué à apporter une aide considérable aux économies africaines tout au long de l'année, en déployant une grande diversité de programmes et produits existants et nouveaux. La présente section examine les programmes de prêts de la Banque, parmi lesquels figurent notamment le Programme de Lignes de Crédits, le Programme de Financement Direct,

ainsi que le Programme de Garanties d'Afreximbank (AFGAP).

Malgré le contexte économique et commercial mondial difficile, du fait de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, des incertitudes au sujet du Brexit et des conditions de financement mondiales tendues, la demande de crédits financés et non financés de la Banque a continué à croître, attestant ainsi de sa pertinence pour aider les pays africains en des périodes difficiles.

Dans ce contexte, la Banque a continué à s'attacher à renforcer son portefeuille de crédits et à améliorer l'efficacité opérationnelle. En 2019, les fondamentaux commerciaux sont demeurés solides, et en conséquence, les approbations de crédits de la Banque sont restées au-dessus des 12 milliards USD pour la deuxième année consécutive, s'établissant à 12,39 milliards USD, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 2018 (12,41 milliards USD) et 56,52 % plus élevé qu'en 2017 (7,93 milliards USD). Dans la même veine, l'encours total des prêts s'est établi à 12,38 milliards USD à la fin de l'année, en hausse de 11,43 % par rapport au niveau de 11,11 milliards USD enregistré fin 2018 (schémas 3.1 et 3.2). Le solde impayé au titre des garanties et passifs éventuels s'élevait à 1 424,85 millions

USD en 2019, contre 858,00 millions USD l'année précédente. Par conséquent, la valeur totale des prêts et passifs éventuels s'élevait à 13,80 milliards USD à la fin de 2019, contre 11,96 milliards USD à la fin de 2018 (soit une hausse de 15,38 % en glissement annuel).

Les interventions de la Banque par programme en 2019 sont détaillées ci-après.

3.1.1.1 Programme de Lignes de Crédit (LOCP)

Le Programme de Lignes de Crédit (LOCP), qui reste le principal instrument de prêt de la Banque, fournit des lignes de crédit par décaissement ou par garantie aux banques solvables africaines et étrangères se livrant au financement du commerce en Afrique. Le LOCP est un instrument par le biais duquel la Banque octroie des prêts et garanties aux petites et moyennes entreprises commerciales dont la taille du bilan et le chiffre d'affaires ne leur permettraient normalement pas de prétendre à un prêt direct de la Banque. Parmi les crédits consentis dans le cadre du LOCP figurent le mécanisme de financement du commerce (exportation-importation), le mécanisme de financement avant et après exportation, le mécanisme de confirmation de

lettres de crédit et de refinancement, et le mécanisme de garantie de remboursement.

En 2019, la Banque a approuvé un montant total de 7,18 milliards USD au titre du Programme de Lettres de Crédit, contre 7,95 milliards USD et 4,73 milliards USD en 2018 et 2017 respectivement. À ce titre, le programme est resté le plus important en termes d'approbations, représentant 57,92 % du total des approbations au cours de l'année. L'encours total de prêts en vertu du Programme de Lignes de Crédit s'est établi à 4,86 milliards USD en 2019 contre 5,25 milliards USD en 2018, et représentait 39,29 % du portefeuille total (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.2 Programme de Financement Direct

Grâce au Programme de Financement Direct (DFP), la Banque assure un financement direct avant et après exportation aux entreprises dont la taille du bilan atteint au moins 2 millions USD et le chiffre d'affaires annuel au moins 10 millions USD.

Le total des approbations en vertu du Programme de Financement Direct a augmenté de 3,47 %, passant de 3,37 milliards USD en 2018 à 3,49 milliards USD en 2019. Ce programme représentait 28,20 % du total des approbations de l'année, un chiffre légèrement supérieur à la part de 27,23 % enregistrée l'année précédente, faisant de lui le deuxième programme le plus important. L'encours des prêts au titre du Programme de Financement Direct s'élevait à 4,32 milliards USD à la fin de l'année. Ce programme représentait environ 34,90 % du portefeuille total de la Banque fin décembre 2019 (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.3 Programme de Financement de Projets

Le pilier stratégique « Industrialisation et développement des exportations » de la Banque vise à stimuler une croissance constante et une diversification de la

production et du commerce africains grâce au financement direct. La Banque a donc accordé la priorité au recours au Programme de Financement de Projets en mobilisant d'importantes ressources dans le cadre des financements assortis d'un recours limité afin de soutenir des projets d'exportation, notamment dans les secteurs de l'exploitation minière, de la production manufacturière et dans le cadre des projets apparentés, ainsi que les projets d'infrastructure qui facilitent les exportations ou qui génèrent des services commerciaux d'infrastructure (énergie, installations portuaires, télécommunications, etc.). Ce programme vise également à accompagner les acteurs du secteur privé ainsi que les organismes publics de pays africains dans la réalisation de projets essentiels qui, sans être nécessairement générateurs directs d'exportations, instaurent un environnement propice aux investissements dans le secteur des exportations.

Le total des approbations en vertu du Programme de Financement de Projets a fortement progressé, passant de 288,64 millions USD en 2018 à 593,13 millions USD en 2019. Ce programme représentait un peu moins de 5 % du total. Le solde de l'encours des prêts au titre de ce programme s'est élevé à 960,78 millions USD, soit environ 7,76 % du portefeuille total de la Banque (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.4 Programme d'Achat/d'Escompte de Créances

Le Programme d'Achat/d'Escompte de Créances comprend un ensemble de facilités impliquant l'achat de créances particulières ou de groupes de créances résultant de la vente de biens et services à des acheteurs nationaux ou étrangers, avec ou sans recours contre le vendeur. Les facilités relevant de ce programme sont les suivantes : (i) facilité de cession de créances, (ii) facilité d'escompte de factures/créances, (iii) facilité d'affacturage et de gestion des

créances, et (iv) facilité mixte d'escompte/ de financement et de refinancement de factures.

La valeur des transactions approuvées en vertu de ce programme a augmenté en passant de 297,02 millions USD en 2018 à 563,81 millions USD en 2019, soit une hausse de 89,82 %. Ce programme représentait 4,55 % du total des approbations en 2019. En termes d'encours des prêts, le solde au titre du Programme d'Achat/d'Escompte de Créances s'est inscrit à 665,78 millions USD, soit 5,38 % du portefeuille total à la fin de l'année (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.5 Programme de Financement du Développement des Exportations

En vertu du pilier de l'industrialisation et du développement des exportations, la Banque s'est positionnée de sorte à favoriser la transformation structurelle de la production et des exportations de l'Afrique en exportations à plus forte valeur ajoutée et en biens manufacturés par le biais du Programme de Financement du Développement des Exportations (EDP). L'EDP combine le crédit, la prise en charge du risque, le jumelage, l'accès au marché ainsi que les services de conseil dans le but de créer des produits d'exportation de marchandises (autres que des matières premières) destinés à la vente sur une grande diversité de marchés à l'exportation. Par le biais de ce programme, la Banque a pour objectif de simplifier la production pour l'exportation de marchandises hors matières premières, notamment de produits manufacturiers, et de favoriser la mise en place de projets régionaux, y compris de services commerciaux d'infrastructure.

En 2019, la Banque a approuvé quatre transactions en vertu du Programme de Financement du Développement des Exportations, d'un total de 551,00 millions USD contre 471,15 millions USD en 2018 (+ 16,95 %). Ce programme représentait 4,44 % du total des approbations de l'année. En termes d'encours, avec un solde de 115,88 millions USD, ce programme représentait

Opérations et Activités

Tableau 3.1 Afreximbank: Répartitions of des approbations de prêt et des encours par type de produit/programme*, 2017 - 19

Type de Programme	Approbations (US\$m)			Taux de croissance (%)	
	2017	2018	2019	2017/18	2018/19
Ligne de crédit	4730.65	7950.01	7182.36	68.05%	-9.66%
Financement Direct	2863.41	3379.29	3496.54	18.02%	3.47%
Financement de projets	25.00	288.64	593.13	1054.56%	105.49%
Achat/escompte de créances	29.35	297.02	563.81	911.99%	89.82%
Programme de financement du développement des exportations	107.00	471.15	551.00	340.33%	16.95%
Prêts adossés à des actifs	100.00	0.00	0.00	-100.00%	-
Autres**	75.00	26.22	12.70	-65.04%	-51.56%
Element du Memorandum					
Programme de pays	883.38	1191.34	1360.86	34.86%	14.23%
Les syndications ^{a)}	2243.00	2542.64	3797.91	13.36%	49.37%
AFGAP ^{b)}	0.00	2173.41	2791.73	-	28.45%
COTRALF	0.00	0.00	0.00	-	-
Total	7,930.41	12,412.33	12,399.54	56.52%	-0.10%
Totaux cumulés^{c)}	56,628.59	69,040.92	81,440.46	21.92%	17.96%

* Reflétant la reclassification des programmes en 2017, 2018 et 2019: syndications et garanties en tant que «Element du Memorandum» / Les programmes "Achat de billets" et "Préfinancement des flux futurs" regroupés dans la catégorie «Autres» / Programme de risques spéciaux inclus dans AFGAP (Programme des garanties). **Comprend le programme d'achat de billets et le programme de préfinancement des flux futurs.

^{a)} Comprend le cofinancement et les participations.

^{b)} Passifs éventuels déclarés sur le programme de garantie Afreximbank, qui a été officiellement lancé en décembre 2017.

^{c)} Depuis que la Banque a commencé en Septembre 1994

Note: Les écarts représentent l'infini. Source: Afreximbank

moins de 1 % du portefeuille total à la fin de 2019. Parmi les principaux secteurs que la Banque a aidés au titre du programme figuraient le secteur du pétrole et du gaz, les zones économiques et d'investissement franches, ainsi qu'un établissement de santé (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.6 Programme de Financement sur Actifs

Le Programme de Financement sur Actifs permet de répondre à la demande croissante des entrepreneurs africains en termes de financement leur permettant d'acquérir des actifs corporels dans le cadre de projets de privatisation et de promotion de la production locale. L'un

des avantages de ce programme réside dans le fait que les actifs peuvent offrir une garantie solide dans la mesure où l'on s'attend en général à ce que leur valeur augmente avec l'inflation.

L'encours total des prêts au titre du Programme de Financement sur Actifs s'est établi à 1,378.51 millions USD en 2019, contre 164,14 millions USD, soit 11,13 % de l'exposition totale de la Banque. L'augmentation de l'encours des prêts au titre de ce programme témoigne principalement de la nouvelle classification de plusieurs transactions syndiquées dans le Programme de Financement sur Actifs¹ (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.7 Autres programmes

Le Programme d'Achat d'Effets permet à la Banque d'assurer un financement à des entreprises via l'achat de billets à ordre ou d'instruments similaires émis ou acceptés par la Banque et avalisés ou garantis par une banque ou tout autre organisme jugé(e) acceptable. Les flux financiers futurs font référence aux offres d'emprunts obligataires assortis de flux futurs dont le remboursement provient de créances non liées à l'exportation de biens matériels. Ces effets à recevoir incluent les montants à recevoir au titre des cartes de crédit ou des chèques et d'autres effets hôteliers, les transferts de fonds effectués par les migrants, les redevances

¹ Le Programme de Syndications est reclassé à titre d'élément du mémorandum. Voir la section 3.1.1.8.2 et le tableau 3.1.

Part des approbations par type de programme (%)			Encours (US\$m) (Fin de période)			Taux de croissance (%)		Part des encours par type de programme (%)		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017/18	2018/19	2017	2018	2019
59.65%	64.05%	57.92%	3662.12	5250.69	4865.71	43.38%	-7.33%	43.18%	47.25%	39.29%
36.11%	27.23%	28.20%	722.33	2571.86	4321.82	256.05%	68.04%	8.52%	23.14%	34.90%
0.32%	2.33%	4.78%	196.93	246.67	960.78	25.26%	289.50%	2.32%	2.22%	7.76%
0.37%	2.39%	4.55%	98.24	162.22	665.78	65.13%	310.42%	1.16%	1.46%	5.38%
1.35%	3.80%	4.44%	73.48	311.57	115.88	324.02%	-62.81%	0.87%	2.80%	0.94%
1.26%	0.00%	0.00%	138.84	164.14	1378.51	18.22%	739.84%	1.64%	1.48%	11.13%
0.95%	0.21%	0.10%	616.35	614.43	74.94	-0.31%	-87.80%	7.27%	5.53%	0.61%
11.14%	9.60%	10.98%	1176.63	1381.55	1802.23	17.42%	30.45%	13.87%	12.43%	14.55%
28.28%	20.48%	30.63%	2862.26	1729.69	5777.29	-39.57%	234.01%	33.75%	15.56%	47.47%
0.00%	17.51%	22.51%	0.00	858.00	1424.85	-	66.07%	0.00%	7.72%	11.71%
0.00%	0.00%	0.00%	1600.00	0.00	0.00	-100.00%	-	18.87%	0.00%	0.00%
100.00%	100.00%	100.00%	8,480.54	11,113.15	12,383.42	31.04%	11.43%	100.00%	100.00%	100.00%

déoulant des accords bilatéraux de services aériens, les redevances aériennes et les redevances dans le domaine de la pêche. Dans les situations où l'on peine à trouver d'autres formes de garantie, les offres d'emprunts obligataires assortis de flux futurs permettent d'assouplir les transactions de financement complexes.

Les approbations en vertu de ces programmes ont atteint 12,70 millions USD en 2019 contre 26,22 millions USD en 2018 (soit une baisse de 51,56 %). En termes d'encours de prêts, les programmes représentaient 0,61 pour cent du total avec 74,94 millions USD (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.8 Éléments du Mémorandum

3.1.1.8.1 Programme Pays

En vertu du Programme Pays, la Banque aide ses États membres lorsque ceux-ci sont confrontés à des situations particulières qui ne relèvent pas des solutions proposées par les différentes gammes de produits de la Banque. Le programme a été conçu pour aider les pays africains faisant face à des difficultés économiques ou pour soutenir la stratégie de développement économique d'un pays.

Au cours de l'année, les approbations au titre du Programme Pays s'élevaient à 1,36 milliard USD, soit une hausse de 14,23 % par rapport au niveau de l'année

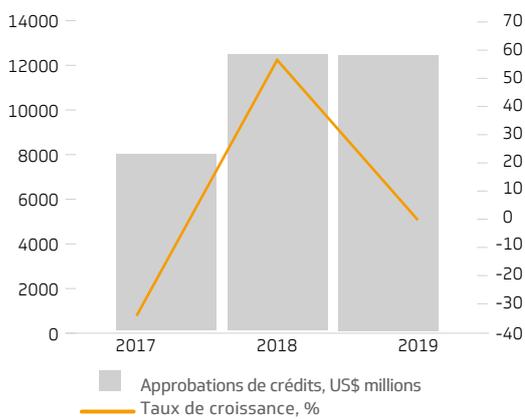
précédente (1,19 milliard USD). Trois pays, à savoir la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Zimbabwe, ont bénéficié de ce programme en 2019. En termes d'encours des prêts, ce programme a enregistré une hausse de 30,45 %, puisque l'encours des prêts est passé de 1,38 milliard USD en 2018 à 1,80 milliard USD en 2019 (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.8.2 Programme de Syndications

En 2019, la Banque a fourni d'importantes ressources par le biais de son Programme de Syndications (SP). Le SP est un programme de partage des risques que la Banque utilise pour tirer parti du

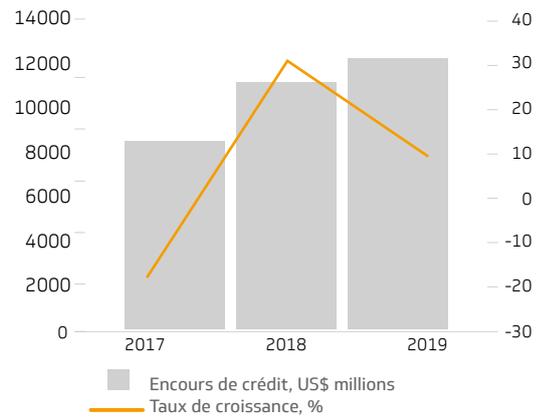
Opérations et Activités

Schéma 3.1 Afreximbank : Approbations de crédit, 2017- 19



Source: Afreximbank.

Schéma 3.2 Afreximbank: Encours de crédit aux 31 décembre, 2017 - 19



Source: Afreximbank.

financement international des projets et du commerce sur l'ensemble du continent. Dans le cadre de ce programme, la Banque organise ou rejoint un syndicat ou un groupe de banques internationales et/ou africaines de renom, dans le but d'apporter un financement à des entités africaines.

En vertu du Programme de Syndications, la Banque a approuvé 3,69 milliards USD en 2019, un chiffre supérieur de 45,44 % au niveau de 2018 (2,54 milliards USD). Environ 29,80 % des approbations de la Banque en 2019 étaient des transactions syndiquées, ce qui témoigne du rôle de plus en plus important de la Banque sur le marché africain des prêts syndiqués. Par conséquent, l'encours des prêts au titre de ce programme est passé de 1,72 milliard USD en 2018 à 5,77 milliards USD en 2019 (tableau 3.1 et schéma 3.3).

3.1.1.8.3 Programme de Garantie d'Afreximbank

Une stratégie de croissance essentielle pour la Banque implique le déploiement d'un ensemble de produits de garantie au titre du Programme de Garantie d'Afreximbank (AFGAP). Lancé à la fin de 2017, l'AFGAP propose diverses solutions de rehaussement du crédit dans le cadre de la stratégie « EXIM-Plus » de la Banque, qui offre des solutions complètes de facilitation du commerce et de financement, associées au crédit à l'exportation ainsi qu'au commerce spécialisé. L'AFGAP vise à libérer le capital et à tirer parti du financement en Afrique en permettant de minimiser les risques que présentent les transactions afin de les rendre plus attrayantes aux yeux des investisseurs et financiers.

En vertu de l'AFGAP, la Banque a approuvé 2,79 milliards USD en 2019, contre

2,17 milliards USD en 2018. L'AFGAP représentait environ 28,45 % du total des approbations de l'année. Le solde de l'encours au titre de l'AFGAP atteignait 1 424,85 millions USD en 2019, contre 858,00 millions USD en 2018. (Tableau 3.1 et schéma 3.3).

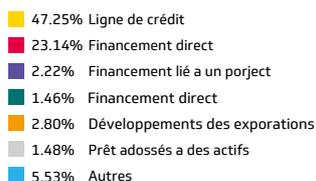
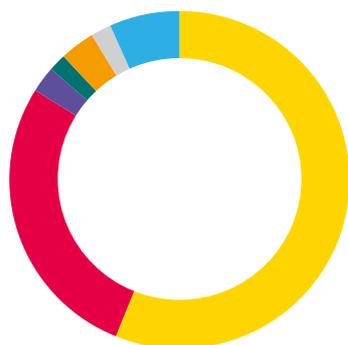
3.1.2 Analyse des transactions

3.1.2.1 Secteurs financés

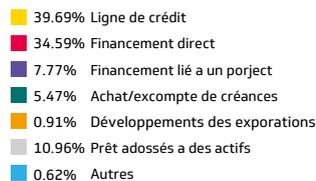
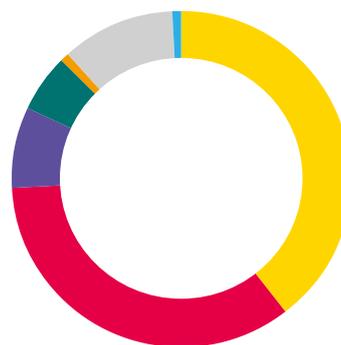
Les approbations relatives au secteur des IF ont progressé de 5,69 % en 2019, atteignant 7,72 milliards USD, contre 7,31 milliards USD en 2018, faisant de lui le plus important secteur aidé par la Banque. Cette tendance s'est avérée cohérente avec le modèle d'exploitation de la Banque, en vertu duquel les intermédiaires pour les financements commerciaux (IFC) sont les principaux canaux de fourniture de produits et de prestation de services aux clients. En termes d'encours des prêts, ce secteur est

Schéma 3.3 Afreximbank: Répartitions des encours de prêts par type de produit/Programme. 2018-2019

2018



2019



Source: Afreximbank.

resté la principale exposition de la Banque puisqu'il était chiffré à (5,59 milliards USD en 2019), soit un niveau supérieur de 1,79 % à celui enregistré l'année précédente, (à 5,49 milliards USD). Ce secteur représentait 45,16 % du portefeuille total en 2019, contre 49,44 % en 2018.

Le secteur de l'énergie est resté un facteur important de la croissance économique de l'Afrique, exposant ainsi la Banque au secteur de l'économie qui a progressé en même temps que le secteur. Le secteur de l'énergie (notamment le pétrole, le gaz et l'électricité) constituait le deuxième secteur le plus important en termes d'approbations, à 3,38 milliards USD en 2019, soit un chiffre supérieur de 23,34 % au niveau de 2,74 milliards USD enregistré en 2018. Ce secteur représentait 27,28 % des approbations totales en 2019, contre 22,10 % l'année précédente. La Banque a continué à soutenir le secteur de l'énergie

en déployant certains de ses principaux programmes de prêt, notamment les Programmes de Financement Direct, de Syndications et de Financement de Projets. Ceci était conforme au mandat et aux principaux piliers stratégiques de la Banque, à savoir la promotion du commerce intra-africain ainsi que l'industrialisation et le développement des exportations.

Ce secteur était par ailleurs le deuxième plus important en termes d'encours des prêts, avec un solde de 3,73 milliards USD, soit 30,13% du portefeuille de prêts total, ce qui souligne la capacité continue de la Banque à consentir des prêts pour soutenir le secteur de l'énergie dans la région, tout en augmentant les décaissements à court-moyen terme de la Banque pour saisir les possibilités commerciales offertes par les clients.

Les approbations en faveur du secteur des

télécommunications ont chuté en passant de 1 024,10 millions USD en 2018 à 429,10 millions USD en 2019 (soit une baisse de 58,10 % en glissement annuel). Toutefois, ce secteur est demeuré le troisième plus important en termes d'approbations après les secteurs des services financiers et de l'énergie. En termes d'encours de prêts, ce secteur représentait environ 4,94 % du portefeuille total en 2019, à 612,22 millions USD.

Au cours de l'année, la Banque a approuvé 339,41 millions USD en faveur du secteur des services, soit un niveau inférieur de 4,12 % à celui enregistré en 2018. L'encours des prêts en faveur de ce secteur s'élevait à 725,88 millions USD en 2019 et représentait 5,86 % du portefeuille total.

En 2019, la Banque a également apporté son aide au secteur manufacturier par le biais de divers crédits d'un montant

Opérations et Activités

Tableau 3.2 Afreximbank: Répartitions des approbations de prêt et des encours par secteur, 2017 - 19

Financement par secteur	Approbations (US\$m)			Taux de croissance (%)	
	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019
Services financiers	5100.65	7312.25	7728.38	43.36%	5.69%
Énergie	677.95	2743.02	3383.20	304.61%	23.34%
Télécommunications	105.00	1024.10	429.10	875.33%	-58.10%
Services	294.47	353.99	339.41	20.21%	-4.12%
Secteur manufacturier	1210.26	363.07	270.38	-70.00%	-25.53%
Métaux et Minéraux	60.86	0.00	142.00	-100.00%	-
Transportation	113.00	445.13	89.68	293.92%	-79.85%
Agriculture	368.22	170.77	17.39	-53.62%	-89.82%
Total	7,930.41	12,412.33	12,399.54	56.52%	-0.10%
Total cumulé^{a)}	56,628.59	69,040.92	81,440.46	21.92%	17.96%

a) Depuis que la Banque a commencé en Septembre 1994

Note: Les écarts représentent l'infini

Source: Afreximbank

approuvé total de 270,08 millions USD (contre 363,07 millions USD en 2018), ce qui représente plus de 2 % des approbations totales sur l'année. L'encours des prêts s'élevait à 1,000.87 millions USD en 2019 et représentait 8,08 % du portefeuille total de la Banque.

Les approbations en faveur des secteurs des métaux et minéraux, des transports et de l'agriculture s'élevaient en 2019 à 142,00 millions USD, 89,68 millions USD et 17,39 millions USD respectivement. En termes d'encours des prêts, l'exposition de la Banque à ces trois secteurs en 2019 atteignait 302,32 millions USD, 327,03 millions USD et 91,75 millions USD respectivement, et représentait dans leur ensemble 7 % de l'exposition totale (tableau 3.2 et schéma 3.4).

3.1.2.2 Institutions bénéficiaires

En 2019, la Banque a approuvé des transactions en faveur des institutions

financières (IF), dont des banques commerciales, banques centrales et institutions financières multilatérales, pour un montant de 7,40 milliards USD, soit une hausse de 5,65 % par rapport au niveau de 2018. Les IF représentaient environ 60 % du total des approbations de l'année. En termes d'encours des prêts, l'exposition aux IF s'élevait à 5,63 milliards USD en 2019, soit un niveau inférieur de 3,07 % à celui de 2018, ce qui représente 45,48 % du portefeuille total.

Au cours de la même période, les approbations en faveur des entreprises s'élevaient à 3,59 milliards USD, contre 4,23 milliards USD enregistrés l'année précédente. Cependant, les approbations en faveur des entités souveraines, notamment des gouvernements, entreprises publiques et parapubliques, ont augmenté de 19,70 % en passant de 1,16 milliard USD en 2018 à 1,39 milliard USD en 2019, ce qui témoigne d'un soutien

accru apporté par la Banque au secteur public, notamment dans le financement des infrastructures propices au commerce intra-africain, telles que des routes, voies ferrées, etc. En 2019, la valeur de l'encours des prêts en faveur des entreprises et entités souveraines s'élevait à 4,669.48 millions USD et 2,082.01 millions USD respectivement, contre 4 516,32 millions USD et 786,71 millions USD respectivement en 2018 (tableau 3.3).

3.1.2.3 Direction du commerce financé

La valeur des transactions approuvées à l'appui du commerce intra-africain a diminué en passant de 1,83 milliard USD en 2018 (14,79 % du total des approbations) à 1,01 milliard USD en 2019 (8,19 % du total des approbations). Cependant, à l'appui de ce pilier stratégique, le niveau des décaissements en faveur du commerce intra-africain a augmenté de 42,10 % en

Part des approbations par secteur (%)			Encours (US\$m) (Fin de période)			Taux de croissance (%)		Part des encours par secteur (%)		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019	2017	2018	2019
64.32%	58.91%	62.33%	4,866.68	5,494.23	5,592.40	12.89%	1.79%	57.39%	49.44%	45.16%
8.55%	22.10%	27.28%	1,720.48	2,704.28	3,730.95	57.18%	37.96%	20.29%	24.33%	30.13%
1.32%	8.25%	3.46%	327.50	778.31	612.22	137.65%	-21.34%	3.86%	7.00%	4.94%
3.71%	2.85%	2.74%	358.04	172.05	725.88	-51.95%	321.90%	4.22%	1.55%	5.86%
15.26%	2.93%	2.18%	272.73	707.27	1,000.87	159.33%	41.51%	3.22%	6.36%	8.08%
0.77%	0.00%	1.15%	23.66	491.97	302.32	1979.33%	-38.55%	0.28%	4.43%	2.44%
1.42%	3.59%	0.72%	277.56	310.69	327.03	11.94%	5.26%	3.27%	2.80%	2.64%
4.64%	1.38%	0.14%	633.89	454.35	91.75	-28.32%	-79.81%	7.47%	4.09%	0.74%
100.00%	100.00%	100.00%	8,480.54	11,113.15	12,383.42	31.04%	11.43%	100.00%	100.00%	100.00%

passant de 2,76 milliards USD en 2018 à 3,93 milliards USD en 2019, soit 32,07 % du portefeuille total. L'augmentation de la part du portefeuille du commerce intra-africain dans le total des prêts a témoigné du fort engagement de la Banque à soutenir le commerce régional dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine.

Conformément à la stratégie de la Banque intitulée « IMPACT 2021 », la part des approbations en faveur du commerce intra-africain restera élevée à moyen terme, à mesure que la stratégie de la Banque consistant à s'efforcer davantage de promouvoir le commerce intra-africain en Afrique se consolide.

En 2019, les échanges africains à direction mixte (extérieurs et intérieurs) représentaient la majeure partie des approbations et de l'encours de prêts, pour s'établir respectivement à 10,23 milliards USD (soit 82,52 % du total des approbations) et 6,25 milliards USD

(soit 50,52 % du portefeuille total). Les approbations dans le cadre des transactions de commerce extra-africain s'élevaient à 1,15 milliard USD en 2019, tandis que l'encours des prêts s'est établi à 2,19 milliards USD. Environ la moitié de l'encours des prêts en faveur du commerce extra-africain a bénéficié des transactions sud-sud, indiquant ainsi que la Banque s'attache davantage à renforcer les liens commerciaux avec ses partenaires, notamment en Asie du Sud-Est (tableau 3.4).

3.1.2.4 Taille et autres caractéristiques des transactions

En 2019, la Banque a approuvé 156 transactions, contre 135 et 82 transactions enregistrées en 2018 et 2017, respectivement. Cette hausse a attesté du fort soutien apporté par la Banque aux pays africains dans un contexte économique et commercial international à la fois difficile et incertain. Par conséquent, la taille moyenne des

transactions approuvées a diminué, passant de 91,9 millions USD en 2018 à 79,5 millions USD en 2019. (schéma 3.5).

En 2019, l'échéance moyenne des transactions approuvées s'est légèrement raccourcie pour s'établir à 30,38 mois, contre 35,34 mois en 2018 et 33,6 en 2017. L'écart type (qui mesure la dispersion autour de la valeur moyenne) des transactions approuvées était relativement stable, à 27,02 mois en 2019, contre 27,91 mois en 2018 (schéma 3.6).

3.1.2.5 Mobilisation de financements pour l'Afrique

Entre autres instruments traditionnels, la Banque mobilise des financements internationaux pour l'Afrique en arrangeant ou en co-arrangeant des prêts syndiqués et des crédits consortiaux et en invitant d'autres acteurs à partager le risque de telles transactions ; en accordant à des prêteurs s'exposant à des risques en Afrique certaines garanties leur permettant

Opérations et Activités

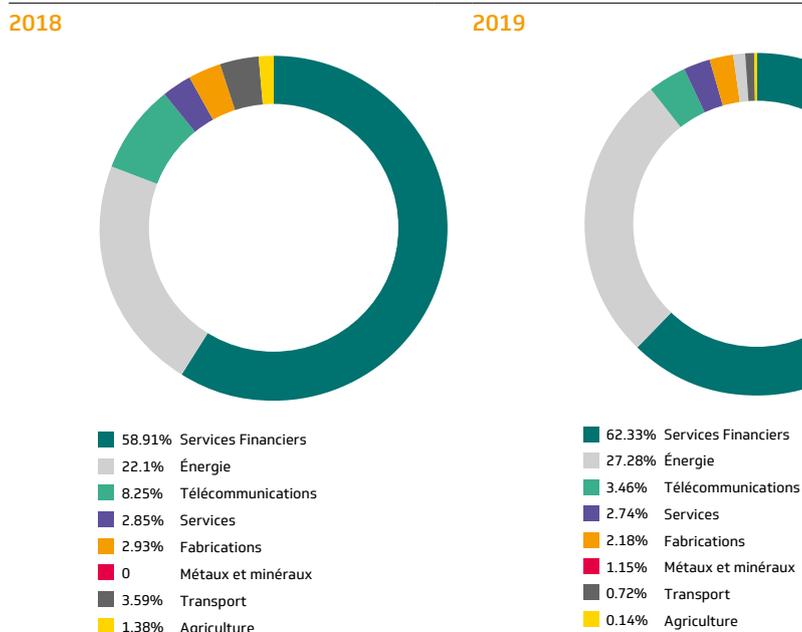
Tableau 3.3 Afreximbank: Répartition des approbations de prêts et des encours par type d'institution bénéficiaire 2017 - 19

Type d'institution bénéficiaire	Approbations (US\$m)			Taux de croissance (%)	
	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019
Institutions financières	5100.65	7012.25	7408.78	37.48%	5.65%
Entreprises	2679.76	4232.85	3593.54	57.96%	-15.10%
Entités souveraines	150.00	1167.23	1397.22	678.15%	19.70%
Total	7,930.41	12,412.33	12,399.54	56.52%	-0.10%
Total cumulé^{a)}	56,628.59	69,040.92	81,440.46	21.92%	17.96%

Source: Afreximbank.

^{a)} Depuis que la Banque a commencé en Septembre 1994.

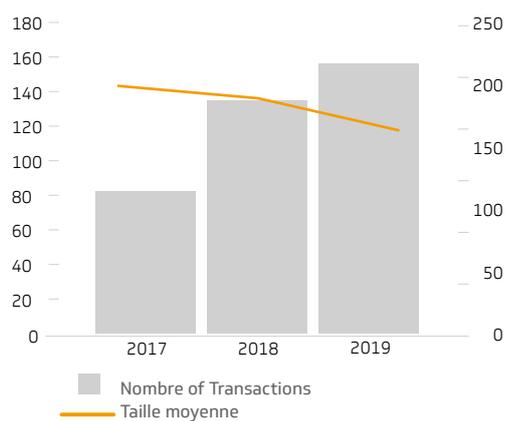
Schéma 3.4 Afreximbank: Répartitions des approbations de prêts par secteur, 2018 - 19 (pourcentage)



Source: Afreximbank.

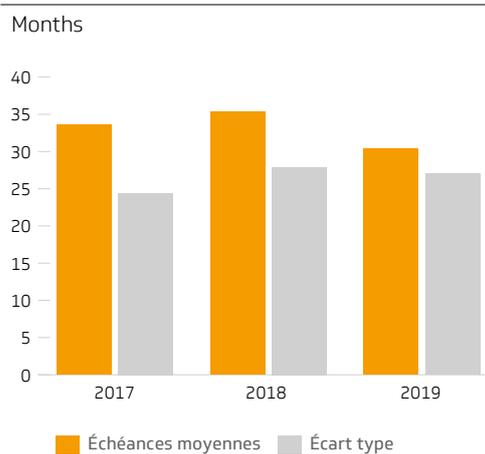
Part des approbations par type d'institution bénéficiaire (%)			Encours (US\$m) (Fin de période)			Taux de croissance (%)		Part des approbations par type d'institution bénéficiaire (%)		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2016/17	2017/18	2017	2018	2019
64.32%	56.49%	59.75%	5,053.16	5,810.12	5,631.93	14.98%	-3.07%	59.59%	52.28%	45.48%
33.79%	34.10%	28.98%	2,802.31	4,516.32	4,669.48	61.16%	3.39%	33.04%	40.64%	37.71%
1.89%	9.40%	11.27%	625.07	786.71	2,082.01	25.86%	164.65%	7.37%	7.08%	16.81%
100.00%	100.00%	100.00%	8,480.54	11,113.15	12,383.42	31.04%	11.43%	100.00%	100.00%	100.00%

Schéma 3.5 Afreximbank: Nombre et taille moyennes des transactions approuvées, 2017 - 19



Source: Afreximbank.

Schéma 3.6: Échéances moyennes et écart type 2017 - 19 (mois)



Source: Afreximbank.

Opérations et Activités

Tableau 3.4 Afreximbank: Répartitions des approbations de prêts et des encours par direction commerciale, 2017 - 19

Direction commerciale	Approbations (US\$m)			Taux de croissance (%)	
	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019
Intra-Africain ^{a)}	2,468.83	1,836.14	1,015.37	-25.63%	-44.70%
Extra-Africain ^{b)}	148.76	479.97	1,152.00	222.65%	140.02%
Mixte ^{c)}	5,312.82	10,096.22	10,232.17	90.04%	1.35%
Total	7,930.41	12,412.33	12,399.54	56.52%	-0.10%
Total cumulé^{d)}	56,628.59	69,040.92	81,440.46	21.92%	17.96%

a) Lié à des transactions ayant un impact attendu exclusivement sur le commerce intra-africain

b) Lié à des transactions ayant un impact attendu exclusivement sur le commerce extra-africain.

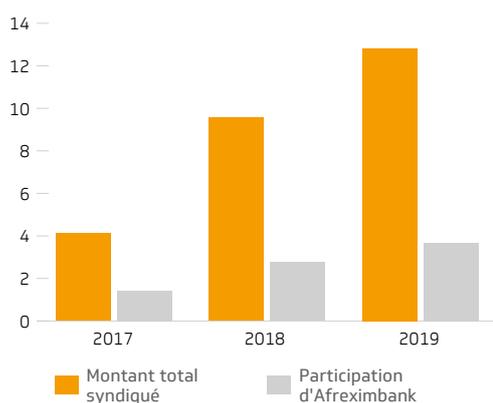
c) Lié à des transactions ayant un impact attendu exclusivement sur le commerce extra-africain et le commerce intra-africain (commerce mixte)

d) Depuis que la Banque a commencé en Septembre 1994

Source: Afreximbank

Schéma 3.7: Syndications / Club Deals arrangés ou co-arrangés par la Banque, 2017 - 19

USD million



Source: Afreximbank.

Part des approbations par direction commerciale (%)			Encours (US\$m) (Fin de période)			Taux de croissance (%)		Part des encours par direction commerciale (%)		
2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019	2017	2018	2019
31.13%	14.79%	8.19%	692.18	2,766.65	3,931.30	299.70%	42.10%	8.16%	24.90%	31.75%
1.88%	3.87%	9.29%	329.39	365.48	2,195.77	10.96%	500.79%	3.88%	3.29%	17.73%
66.99%	81.34%	82.52%	7,458.97	7,981.02	6,256.35	7.00%	-21.61%	87.95%	71.82%	50.52%
100.00%	100.00%	100.00%	8,480.54	11,113.15	12,383.42	31.04%	11.43%	100.00%	100.00%	100.00%

de financer ces crédits ; en mobilisant des capitaux en son nom sur le marché et en les prêtant à des entités qui n'auraient normalement pas accès aux marchés financiers internationaux ; et en fournissant des services de conseil qui encouragent les flux de prêts et d'investissement direct étranger vers l'Afrique.

Au cours de la période, la Banque était l'Arrangeur Chef de File Mandaté (ACFM) ou Co-ACFM dans le cadre de 21 transactions syndiquées à hauteur d'un montant total de 12,71 milliards USD (dont la participation des coprêteurs), contre 9,56 milliards USD enregistrés l'année précédente.

La part de la Banque dans ces transactions syndiquées s'élevait à 3,59 milliards USD, tenant ainsi compte d'un ratio de levier de 3,5² (soit 3,5 USD en faveur du continent contre 1 USD engagé par la Banque), un niveau identique à celui enregistré en 2018. (Schéma 3.7).

Compte tenu de cette performance, la Banque a été classée 1er Chef de File des Prêts d'Emprunteurs Africains et 2ème Arrangeur Chef de File Mandaté des Prêts d'Emprunteurs Africains dans le Tableau de Classement 2019 de Bloomberg.

3.1.3 Autres grandes caractéristiques opérationnelles

3.1.3.1 Sommet Russie-Afrique et Forum Économique

Le Président d'Afreximbank a dirigé une délégation afin de participer à la toute première édition du Sommet Russie-Afrique et du Forum Économique tenue à Sotchi, en Russie, les 23 et 24 octobre 2019. Le Forum Économique Russie-Afrique a été co-organisé avec la Fédération de Russie par le biais de la Fondation Roscongress, du Centre des Exportations Russe et d'Afreximbank. Selon le Président d'Afreximbank, cet événement constituait une plateforme permettant aux entreprises africaines et russes de se mettre en contact afin de promouvoir des échanges plus importants entre l'Afrique et la Russie. Il a en outre permis à l'Afrique de trouver de nouveaux partenaires qui aideraient le continent à faire face à certaines des difficultés qu'il rencontre.

3.1.3.2 Lancement de l'étape opérationnelle de la ZLECA et des initiatives d'Afreximbank

Au cours du 12ème Sommet Extraordinaire des Chefs d'États de l'UA tenue à Niamey, au Niger, en juillet 2019, l'Union Africaine a lancé l'étape opérationnelle de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA). Le lancement de la ZLECA a suivi l'entrée en vigueur de la zone commerciale le 30 mai, suite au dépôt des 22 ratifications minimales nécessaires par les États membres de l'UA.

Le Professeur Benedict Oramah, Président d'Afreximbank, s'est adressé aux membres participant au Sommet et a annoncé une série d'initiatives visant à favoriser la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine. La Banque a mis en place un Dispositif d'Ajustement de la ZLECA de 1 milliard USD afin de permettre aux pays de s'adapter de façon ordonnée aux pertes de recettes douanières considérables résultant de la mise en œuvre de l'accord. L'un des objectifs de ce dispositif consiste à accélérer la ratification de l'accord sur la ZLECA par les gouvernements africains.

² En fonction des approbations.

Opérations et Activités

Encadré 3.1 Habilitier le marché africain des prêts syndiqués : les contributions d'Afreximbank

Parmi les instruments utilisés par Afreximbank (la Banque) pour tirer parti du financement international pour l'Afrique, figurent les prêts syndiqués et les activités de vente d'actifs de prêt. Le rôle de levier de la Banque est essentiel à son mandat consistant à améliorer l'accès au financement de projets commerciaux et liés au commerce en Afrique.

En 2019, la Banque est devenue le principal arrangeur de prêts syndiqués en Afrique. La Banque a été élue « Banque africaine de l'année » par African Banker et classée première parmi les teneurs de livre des prêts aux emprunteurs africains et deuxième parmi les principaux arrangeurs de prêts aux emprunteurs africains dans le tableau de classement Bloomberg (tableau 3.1.1). Ces témoignages des réalisations de la Banque illustrent les initiatives qu'elle prend en permanence pour mener à bien son mandat axé sur le développement et ses initiatives stratégiques dans le cadre de son plan stratégique quinquennal en vigueur intitulé « IMPACT 2021 : l'Afrique transformée ». Ces réalisations soulignent également la volonté de la Banque de devenir la principale institution de convocation dans le cadre de la mobilisation de capitaux en Afrique.

Au cours des trois dernières années, le marché africain des prêts syndiqués n'a témoigné d'aucune tendance à la hausse significative, affichant des volumes d'environ 37 milliards de dollars

américains en 2017, n'augmentant que légèrement pour s'établir à 42 milliards USD en 2018, et retombant à 37 milliards USD en 2019. Au cours de cette période, le nombre de prêts syndiqués s'est établi aux alentours des 100 opérations par an (tableau 3.1.1). Néanmoins, cette période a été marquée par une tendance visible au renforcement de la présence géographique par l'ouverture de nouveaux marchés, un nombre croissant d'emprunteurs sur le continent étant désormais en mesure d'accéder à des prêts transfrontaliers libellés en monnaie forte. En outre, la diversité des investisseurs en prêts fournissant des capitaux à travers et sur le continent, tant au sein du continent que dans le reste du monde, s'est renforcée.

La Banque a joué un rôle déterminant dans la contribution à cette croissance au cours des trois dernières années.

- On lui doit l'ouverture du marché des prêts syndiqués pour les emprunteurs souverains en Afrique, offrant ainsi une alternative au marché des capitaux d'emprunt. La Banque a non seulement favorisé la confiance des investisseurs pour attirer d'autres investisseurs, mais elle a également été un leader du marché dans la définition d'échéances de référence allant de 7 à 12 ans, minimisant ainsi le risque de refinancement à court terme pour les emprunteurs souverains et appariant les échéances de dette aux financements à plus long terme pour

les investissements commerciaux, à forte intensité de capital et dans les infrastructures. La Banque a participé à l'arrangement de prêts syndiqués à des emprunteurs souverains et/ou garantis par des emprunteurs souverains pour la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe.

- La Banque a joué un rôle de premier plan dans l'arrangement de prêts syndiqués pour les services publics dans le secteur de l'énergie en Angola, en Égypte, au Ghana, en Côte d'Ivoire, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, entre autres. Certains de ces prêts ont pu être consentis auprès de syndicats composés d'institutions financières régionales locales et africaines.
- La Banque a conclu un partenariat fructueux avec des banques et institutions financières africaines et non africaines, des banques régionales et multilatérales de développement et des agences de crédit à l'exportation. Les prêts syndiqués mis en place par la Banque au cours des trois dernières années ont connu une augmentation de la participation des banques africaines, asiatiques et du Moyen-Orient, ainsi que des fonds et des investisseurs institutionnels. La Banque a également agi en qualité d'arrangeur de prêts syndiqués bancaires locaux et a conclu sa première opération de crédit syndiqué en devise locale en Afrique du Sud en 2019.
- En 2019, la Banque a activement mis en place des prêts syndiqués pour les emprunteurs qui, auparavant, avaient un accès limité au capital commercial transfrontalier, notamment l'Érythrée, la Mauritanie, le Soudan du Sud et le Zimbabwe. En menant à bien ces opérations, la Banque a instauré chez les investisseurs la confiance nécessaire pour attirer d'autres investisseurs

Tableau 3.1.1 Tableaux de classement des prêts africains Bloomberg

	Teneur de livre			Arrangeur chef de file mandaté		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Classement selon les tableaux de classement (Afreximbank)	1	2	25	2	3	33
Pourcentage de parts de marché (Afreximbank)	8,7	6,8	1,2	6,8	5,1	1,2
Nombre de transactions	73	69	68	101	103	96
Volumes totaux des prêts annuels (en milliards USD)	32	34	28	37	43	37

Source : Bloomberg.

partenaires, permettant ainsi l'ouverture de ces pays aux capitaux internationaux.

- La Banque a toujours été à l'avant-garde pour permettre des opérations majeures. Elle a été l'unique arrangeur principal et teneur de livre pour le prêt de 750 millions USD à cinq ans de la Bank of Industry en 2018, qui représente le premier grand prêt syndiqué pour une institution financière au Nigeria depuis plusieurs années. Cette opération a largement restauré la confiance des investisseurs envers les futurs prêts transfrontaliers dans ce secteur. En 2019, la Banque a été conjointement chargée d'arranger un prêt syndiqué de suivi de 750 à 1 000 millions d'euros pour le même emprunteur. En outre, la Banque a arrangé conjointement deux prêts syndiqués (d'un montant de 1 500 millions USD et de 1 100 millions USD) pour la compagnie pétrolière publique angolaise Sonangol en 2018, et a permis que soit menée à bien une opération majeure pour le Zimbabwe.
- Lors de la levée de capitaux sur le marché des prêts syndiqués par l'intermédiaire du ministère des Finances sur le plan du passif, la Banque a continué d'être considérée comme l'un des principaux emprunteurs de premier ordre sur le continent et a étendu sa base d'investisseurs aux institutions financières établies aussi loin qu'en Chine, au Japon, en Corée, au Moyen-Orient et à Taïwan. Ce faisant, la Banque a encore favorisé la confiance des investisseurs sur le continent et a continué à définir les critères d'échéance et de tarification des autres institutions financières sur le continent cherchant à

lever des capitaux à l'international.

En favorisant cette tendance, la Banque a considérablement accru ses volumes annuels de prêts syndiqués (total des prêts syndiqués), qui sont passés de 3,11 milliards USD en 2017 à 12,71 milliards USD en 2019 (tableau 3.1.2). Tout en garantissant toujours la réussite de ces opérations par le biais d'engagements de capitaux importants, la Banque s'attache également à maximiser l'impact de son propre bilan limité sur le développement. Dans cette optique, la syndication sert d'outil pour mobiliser des capitaux supplémentaires sur l'ensemble du continent, et la Banque a réussi à augmenter son ratio de levier (dollars levés pour chaque dollar engagé dans des prêts syndiqués), qui est passé de 3 en 2017 à 5,1 en 2019 (tableau 3.1.2).

En recourant à une autre forme d'effet de levier efficace, la Banque a promu son Programme de Garantie d'Afreximbank concernant les prêts syndiqués afin d'apporter la couverture nécessaire contre les risques pour attirer des banques commerciales en tant que membres du syndicat. En outre, la Banque organise deux Journées annuelles des investisseurs en assurance à l'attention des assureurs (l'une au Caire et l'autre à Londres), où elle présente les tendances économiques en Afrique ainsi que les objectifs stratégiques de la Banque pour l'année. Ces événements renforcent les relations avec le marché de l'assurance, ce qui permet à la Banque de faire appel au soutien des assureurs, notamment lors de l'organisation d'opérations assorties de structures innovantes, ou dans des pays ayant un accès limité aux capitaux transfrontaliers.

Afin que la Banque puisse offrir

l'intégralité de la chaîne de valeur des prêts, elle a constitué une équipe dédiée qui fournit des services d'agence de crédit spécialisée et d'agent des sûretés. À la fin de 2019, l'équipe a agi en qualité d'agent du crédit et/ou d'agent des sûretés dans le cadre de 27 opérations de crédit d'un total de 5 500 millions USD sur l'ensemble du continent pour des emprunteurs allant des États souverains aux États sous-souverains, en passant par des institutions financières et des entreprises. La Banque a été classée neuvième dans les tableaux de classement des agences de crédit Bloomberg pour l'Afrique en 2019.

La Banque reste dédiée à la promotion des prêts syndiqués et des agences de crédit auprès des institutions financières locales et régionales africaines sur le continent. Le Séminaire Annuel sur le Financement du Commerce Structuré de la Banque, qui se tient depuis 25 ans, comprend désormais un atelier d'une journée consacré aux prêts syndiqués et aux agences de crédit, renforçant ainsi les compétences spécialisées sur l'ensemble du continent. Le Séminaire Annuel sur le Financement du Commerce Structuré de la Banque, qui se tient depuis 25 ans, comprend désormais un atelier d'une journée consacré aux prêts syndiqués et aux agences de crédit, renforçant ainsi les compétences spécialisées sur l'ensemble du continent. À Londres, qui représente le capital financier le plus important pour l'arrangement des prêts africains, la Banque organise et administre un événement trimestriel (le « Forum des Prêts Syndiqués Africains »), qui réunit toutes les banques africaines et internationales basées à Londres et actives sur le marché africain des prêts syndiqués. Ce forum représente l'occasion de développer de nouveaux partenariats et de favoriser l'échange de connaissances concernant les prêts syndiqués en Afrique.

Dans une perspective d'avenir, la Banque maintient son engagement envers ses objectifs stratégiques et son mandat de développement, qui consiste à contribuer à combler les lacunes en matière de commerce et de financement des infrastructures dans toute l'Afrique, en étant un leader sur le marché des prêts syndiqués et en continuant à mobiliser les capitaux sur le continent.

Tableau 3.1.2 Afreximbank : contributions sur le marché des prêts syndiqués

	2019	2018	2017
Engagements à l'égard des prêts syndiqués (en milliards USD)	12,71	9,56	3,11
Ratio de levier	5,1	4,6	3

Source: Afreximbank.

Opérations et Activités

Au cours du Sommet, Son Excellence le Président Abdel Fattah el-Sisi, Président de l'Égypte, ainsi que le Prof. Oramah ont lancé ensemble le Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS), le premier système numérique de paiement à l'échelle du continent, axé sur la facilitation des paiements de biens et services en devises africaines dans le cadre du commerce intra-africain. Il est prévu que cette plateforme nationalise les paiements intrarégionaux, qu'elle permette au continent d'économiser plus de 5 milliards USD de frais de transaction de paiement par an, qu'elle formalise une part considérable du montant du commerce intra-africain informel estimé à 50 milliards USD, et surtout, qu'elle contribue à stimuler le commerce intra-africain.

3.1.3.3 Inauguration de la succursale régionale pour l'Afrique de l'Est

En septembre 2019 et lors d'une cérémonie à laquelle ont participé Son Excellence Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, et l'ancien Président nigérian Olusegun Obasanjo, la Banque a achevé les formalités permettant d'inaugurer sa succursale pour l'Afrique de l'Est à Kampala, en Ouganda, puisqu'elle a signé les deux principaux documents avec le gouvernement ougandais. Durant la cérémonie, le Président Museveni a félicité Afreximbank d'avoir choisi d'établir la succursale en Ouganda et a promis que son gouvernement apporterait son soutien afin de garantir sa réussite. Le Professeur Oramah, Président d'Afreximbank, a annoncé que l'établissement de la succursale avait permis d'approfondir l'opération de la Banque dans les 11 pays d'Afrique de l'Est relevant de son ressort, et a fait part de sa gratitude envers le gouvernement ougandais pour avoir accepté de l'accueillir et pour s'être évertué à concrétiser cet objectif.

3.1.3.4 Signature de l'accord sur la succursale régionale pour l'Afrique centrale

En décembre, Afreximbank, représentée par le Professeur Benedict Oramah, Président de la Banque et Président du Conseil d'Administration, ainsi que le gouvernement du Cameroun, représenté par Son Excellence M. Mbella Mbella, Ministre des Affaires Étrangères du Cameroun, ont signé les principaux documents finalisant le protocole qui a permis d'établir la succursale d'Afreximbank pour l'Afrique centrale à Yaoundé. La cérémonie de signature de l'Accord sur la Succursale et du Protocole d'Entente concernant les locaux temporaires et permanents de la succursale comptait parmi ses participants Son Excellence le Dr. Joseph Dion Ngute, Premier Ministre du Cameroun.

D'après le Président d'Afreximbank, l'établissement de la succursale a permis d'approfondir l'opération de la Banque dans les pays d'Afrique centrale, dont le PIB combiné s'élevait à 250 milliards USD et dont le volume des échanges atteignait environ 120 milliards USD. La succursale approfondirait le secteur des services financiers dans le pays en accordant aux banques locales un meilleur accès à un financement à la fois abordable et compétitif. Elle aiderait par ailleurs les exportateurs locaux à bénéficier de services de conseil en matière d'exportation et leur donnerait des informations relatives au commerce et à l'investissement, quant aux possibilités offertes dans d'autres parties du continent.

3.1.3.5 Examen à mi-parcours du Plan Stratégique

En septembre 2019, la Banque a tenu un séminaire de trois jours à Kampala, en Ouganda, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son cinquième Plan

Stratégique intitulé « IMPACT 2021 : l'Afrique transformée ». À ce séminaire de mi-parcours ont participé les employés et la Direction de la Banque, ainsi que les membres du Conseil d'Administration. Plusieurs invités spéciaux, dont Chief Olusegun Obasanjo, l'ancien Président du Nigeria, et les deux anciens Présidents d'Afreximbank, à savoir Christopher Edordu et Jean-Louis Ekra, ont également été conviés à cet événement. À ce dernier ont également participé d'importants parties prenantes et clients, dont le Commissaire au Commerce et à l'Industrie de l'UA, le Gouverneur de la Banque centrale du Malawi, les représentants de banques commerciales africaines, d'entreprises et de sociétés technologiques africaines, des universitaires ainsi qu'un représentant d'Exim Bank, d'Inde, qui ont débattu du secteur de la création, et d'un spécialiste des parcs industriels venu de Chine. Ces spécialistes ont communiqué de précieuses informations durant le séminaire, en tirant parti de leur expérience au sein de leurs institutions respectives. Le Plan Stratégique intitulé

« Impact 2021 : l'Afrique transformée », approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 10 décembre 2016, énonce quatre piliers stratégiques pour la Banque et définit des objectifs macroéconomiques et d'entreprise. Les quatre piliers stratégiques sur lesquels repose le plan sont les suivants : le commerce intra-africain ; l'industrialisation et le développement des exportations ; le leadership dans le financement du commerce ; et la solidité et la performance financières.

Il a été conclu que la stratégie de la Banque a obtenu des résultats, dans un contexte d'une turbulence et d'une d'incertitude économiques extrêmes. Elle a également réagi rapidement et avec fermeté aux nouveaux défis qui

n'avaient pas été pris en compte à l'heure du développement du cinquième Plan Stratégique de la Banque, faisant ainsi preuve de réactivité pour continuer de répondre aux besoins de l'Afrique.

3.2 ACTIVITÉS

3.2.1 Activités de trésorerie, gestion des risques et conformité

3.2.1.1 Activités de trésorerie

En 2019, la Banque a continué à poursuivre ses activités de trésorerie conformément aux Politiques et Procédures de Trésorerie intégrées aux Politiques et Procédures de Gestion du Risque (RMPP). Conformément à ses stratégies de financement et d'investissement pour 2019, ainsi qu'au Plan Stratégique de la Banque (IMPACT 2021), les principales activités de trésorerie menées pendant l'année ont inclus le financement des besoins de la Banque tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration en décembre 2018, la couverture des expositions libellées en devises autres que le dollar américain de la Banque, l'investissement de toutes les ressources liquides excédentaires et/ou stratégiques, ou encore l'optimisation des systèmes d'exploitation du Service de Trésorerie. Certaines de ces principales activités de trésorerie exercées en 2019 sont présentées ci-après.

Conformément au plan de financement approuvé par le Conseil d'Administration, la Banque a mobilisé un total d'environ 6,4 milliards USD entre janvier et décembre 2019, réparti entre diverses sources. Un total de 3,3 milliards USD a été mobilisé au titre du CENDEP (tant auprès de banques centrales africaines qu'auprès de banques n'étant pas des banques centrales), environ 985 millions USD ayant été levés à partir de lignes de crédit bilatérales. En outre, 803 millions USD ont été mobilisés grâce aux prêts syndiqués, tandis que 750 millions USD

ont été levés grâce à l'émission d'une obligation au titre du Programme GMTN existant. Un montant supplémentaire de 529 millions USD a été mobilisé auprès d'institutions de financement du développement et d'agences de crédit à l'exportation (IFD/ACE). Le montant susmentionné comprend des transactions qui se sont terminées en 2018 mais dont les fonds n'ont été tirés qu'au T1 2019. Ces transactions sont un montant de 500 millions USD axé sur l'Asie, le prêt syndiqué garantie d'Exim Bank de la Chine, ainsi qu'un montant de 500 millions USD provenant d'une IFD.

Outre les activités de mobilisation de fonds susmentionnées, la Banque a conclu deux transactions notables entre janvier et décembre 2019, à savoir : (i) un prêt syndiqué samourai ; et (ii) une obligation émise en vertu du programme GMTN de la Banque. En mars, la Banque a conclu un prêt samourai syndiqué à deux devises d'environ 200 millions USD au Japon, dans le cadre d'un exercice visant à soutenir les efforts de la Banque pour diversifier ses sources de financement. La documentation contenait une disposition « accordéon » qui permettait à la Banque d'exploiter les liquidités au titre du même crédit en 2019. Par conséquent, en juin 2019, 20 millions USD ont été tirés en vertu d'une clause « accordéon » du prêt samourai conclu en mars 2019. En septembre 2019, environ 80 millions USD ont été tirés par le biais de la clause « accordéon ». Par ailleurs, 10 millions USD supplémentaires ont été tirés en décembre 2019 en vertu de la même clause « accordéon ». Le crédit, qui était le deuxième crédit conçu pour la Banque sur le marché japonais, a permis à la Banque de diversifier ses sources de financement par région géographique, instrument et clientèle d'investisseurs. Le crédit, qui visait à mobiliser 150 millions USD, a été sursouscrit à hauteur de 300 millions USD, 7 banques japonaises y ayant adhéré.

En outre, au cours de ce même mois de septembre 2019, la Banque a levé 750 millions USD par le biais d'une émission obligataire dans le cadre du Programme de Titres de Créance Mondiaux à Moyen Terme (GMTN) de 5 milliards USD récemment amélioré. L'émission représentait la première fois que la Banque accédait au marché américain des 114a, depuis son ouverture en 2009. Juste avant l'émission, la Banque avait organisé deux présentations itinérantes avec deux équipes, aux Émirats arabes unis, en Asie, en Europe et aux États-Unis. Au cours de ces présentations, durant lesquelles la participation a été bonne, la Banque a rencontré de nouveaux investisseurs et des investisseurs existants. Les opinions très positives exprimées au cours de la présentation itinérante témoignent de la confiance que les investisseurs placent dans le profil de crédit et la stratégie d'Afreximbank.

La conclusion de cette opération représente une étape très importante pour la Banque, dans la mesure où elle remplit un grand nombre des principaux objectifs de la Banque en matière de gestion du passif, notamment la diversification de ses passifs par zone géographique, type d'investisseur et échéance. L'émission représentait la première fois que la Banque accédait au marché américain des 114a et constitue la plus longue échéance de la Banque (10 ans) sur le marché des capitaux d'emprunt, ce qui allonge la courbe et offre un point de référence pour les émissions futures, soutenant ainsi le Plan Stratégique sur 5 ans actuel de la Banque (intitulé « Impact 2021 »). Le carnet de commandes a atteint un pic de 3,6 milliards USD, avec une valeur finale de 3,35 milliards USD, soit 4,5 fois le niveau de souscription. Cette valeur marque le carnet de commandes le plus important à ce jour pour la Banque. La qualité des investisseurs

Opérations et Activités

s'est avérée impeccable, l'émission étant principalement vendue à des comptes de qualité. Les gestionnaires de fonds et les banques et banques privées représentaient respectivement 79 % et 18 %.

Selon le plan de financement pour 2019, la Banque nécessitait un refinancement d'environ 2,552 milliards USD au cours du premier semestre. La majeure partie des échéances au S1 étaient des dépôts CENDEP d'un montant de 2,036 milliards USD, dont la moitié a été remboursée, le reste étant reconduit. Parmi les autres remboursements importants au cours du premier semestre figure un prêt samourai de 155,5 millions USD en mars ; une ligne de crédit bilatérale de 25 millions USD au même mois de mars ; une transaction de prêt syndiqué de 280 millions USD en mai ainsi qu'un autre crédit de 56 millions USD consenti par une IFD en juin. S'agissant du S2 2020, les remboursements notables étaient une obligation de 700 millions USD en juillet ; une ligne de crédit de 75 millions USD et 20 millions EUR en juillet 2019 ; des prêts de 110 millions USD consentis par des IFD en août ; une autre ligne de crédit bilatérale de 75 millions USD en août ainsi qu'un prêt syndiqué de 445 millions USD en novembre 2019. À cela s'ajoutent des dépôts CENDEP d'un montant de 2,6 milliards SD arrivant à échéance au S2 2020. La majeure partie des dépôts CENDEP étant arrivés à échéance ont été reconduits conformément à la stratégie de conservation que la Banque applique aux dépôts.

En outre, durant la période d'examen, la Banque a continué à gérer le risque de change découlant de ses opérations de financement en empruntant dans la devise de prêt et/ou en concluant des contrats dérivés de change avec des contreparties solvables, lorsque la devise de l'emprunt n'est pas fonctionnelle. Il est impératif de noter

que tous les dérivés de change conclus par la Banque en 2019 ont présenté un coût compétitif et bien inférieur au coût de financement de la devise fonctionnelle de la Banque.

Dans le cadre de son processus de gestion des liquidités, la Banque a également placé des fonds en instruments d'investissement à court terme liquides auprès de contreparties notées « investment grade » approuvées par le Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2019, un total de 1,3 milliard USD était placé auprès de plusieurs contreparties approuvées, tandis qu'environ 972 millions USD étaient conservés sur les comptes courants afin de garantir des niveaux de liquidité suffisants pour financer les obligations financières récurrentes à leur échéance conformément à la Politique de Gestion des Liquidités de la Banque.

Le marketing de l'Initiative de Mobilisation des Ressources Africaines de la Banque continue à prendre de l'ampleur. Le marketing de cette initiative a été assuré auprès de nouvelles banques centrales dans les pays membres de la Banque et visait des institutions africaines n'étant pas des banques centrales. Ainsi, un total de 3,3 milliards USD a été mobilisé auprès de l'Afrique en 2019. En outre, l'on a constaté d'importants progrès sur le projet du Programme de Financement en Devise Locale (LCFP), qui vise à lever des fonds en devise locale afin de financer les clients dans la même devise locale. Le programme de devise local s'inscrit dans le cadre de l'objectif d'Afreximbank consistant à accroître le recours aux devises locales dans la conduite du commerce intra-africain, et ce programme, associé au Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS), garantira que tous les risques de change ayant inhibé le commerce intrarégional sont considérablement minimisés. À cet égard, avant décembre

2019, la Banque a pris toutes les dispositions nécessaires pour établir son Programme d'Émission d'Obligations Nationales de 300 milliards ₦ au Nigeria. La cérémonie de signature marquant l'établissement de ce programme devrait se tenir en janvier 2020. L'établissement du Programme d'Émission d'Obligations inaugural de 300 milliards ₦ marque une nouvelle étape de la relation en rapide évolution entre Afreximbank et les entités emprunteuses nigérianes. Il ouvre par ailleurs la voie à une relation plus forte et plus productive entre les institutions financières nigérianes et la Banque.

Dans l'objectif d'optimiser sans cesse l'efficacité au sein du Service de la Trésorerie et des Marchés, la Banque examine toujours ses processus et les capacités de ses systèmes afin d'identifier tout domaine présentant des vulnérabilités et qui exige des améliorations. À ce titre, la Banque a commencé à mettre en œuvre plusieurs systèmes technologiques au sein du Service de la Trésorerie, qui incluent : (i) le Module de Gestion des Garanties Bloomberg (BCOM), lequel permettra de gérer les produits dérivés ; (ii) un système de Gestion des Actifs et Passifs (ALM) (axé sur Ambit), qui, une fois terminé, permettrait d'améliorer considérablement la capacité de publication de rapports et de prise de décisions ; et (iii) l'ajout de modules dérivés au Système de Gestion de la Trésorerie (TMS), ce qui nécessite d'optimiser les capacités des systèmes afin de gérer les instruments dérivés. En outre, la Banque a commencé à mettre en œuvre les Processus Internes d'Adéquation des Fonds Propres et des Liquidités (ICAAP/ILAAP), la plupart de ce travail s'étant terminé en décembre 2019. La mise en œuvre des processus ICAAP/ILAAP permettrait de renforcer la capacité de la Banque à gérer l'adéquation de ses fonds propres et

liquidités. Dans l'ensemble, les initiatives exposées ci-dessus visent à apporter des ressources appropriées au Service de la Trésorerie et des Marchés afin qu'il puisse s'adapter à la technologie en constante évolution, au contexte économique changeant ainsi qu'aux meilleures pratiques du marché.

De plus, en prévision de la fin attendue de la production du LIBOR, au cours de la période de déclaration, la Banque, par le biais de son Service de la Trésorerie, a activement suivi l'évolution de l'éventuel remplacement du LIBOR. La Banque a réalisé une analyse, en termes de risques, des conséquences de la transaction, et instaure actuellement un cadre de gouvernance qui veillera au travail de transition.

3.2.1.2 Gestion du risque

Le Service de Gestion des Risques est chargé du maintien et de la mise en place efficace des Politiques et Procédures de Gestion du Risque (RMPP) de la Banque. Il facilite le processus d'intégration d'une forte culture du risque, favorise la prise de conscience des risques dans l'ensemble de l'entreprise et simplifie également l'identification, la mesure, la surveillance, le contrôle et le signalement agrégé des principaux risques auxquels est exposée Afreximbank. Parmi les principaux risques que présente la Banque figurent (a) le risque commercial et le risque lié à la stratégie, (b) le risque de crédit, (c) le risque opérationnel, (d) le risque de liquidité, (e) le risque de marché, (f) le risque lié à la conformité et (g) le risque lié à la réputation.

En 2019, les activités de gestion du risque ont continué à se concentrer sur l'amélioration, le renforcement et l'optimisation du cadre de gestion des risques de la Banque. Parmi les principales étapes franchies au cours de la période examinée figuraient la réalisation de l'étape 1 du projet visant à optimiser le cadre de Gestion

du Risques d'Entreprise (ERM) de la Banque. Par ailleurs, le Service de Gestion des Risques a continué à mettre en œuvre les outils de gestion du risque opérationnel de la Banque, notamment les autoévaluations de contrôle des risques (RCSA), les indicateurs de risque clés (KRI) ainsi que les processus optimisés de gestion des incidents et de signalement des pertes opérationnelles. Le Service de Remédiation des Prêts a accompli d'importants progrès pour veiller à ce que la qualité des actifs de la Banque soit bonne en prenant des initiatives efficaces de recouvrement et de remédiation.

De plus, la Banque a renforcé sa capacité de gestion des risques en se livrant à ses activités de sensibilisation aux risques, en dispensant une formation à la gestion des risques à l'échelle de la Banque, et en automatisant ses processus de gestion des risques. Parmi les initiatives menées à bien au cours de l'année figuraient (a) le déploiement d'un Programme de Sensibilisation au Risque Environnemental et Social à l'échelle de la Banque, à l'attention de tous les employés ; (b) la mise en œuvre du Programme pilote de Test de Contrôle ; et (c) le lancement du Compendium de Gouvernance, un recueil électronique centralisé regroupant les politiques, procédures et lignes directrices de la Banque.

3.2.1.3 Processus de conformité

En 2019, M. Idrissa Diop, un professionnel de la banque disposant de plus de 20 ans d'expérience dans la gestion du risque lié à la conformité au sein d'entreprises internationale, a été désigné en qualité de nouveau Directeur du Service de Conformité. Parmi les principales initiatives en matière de conformité :

Suivi des risques liés à la conformité : Le Service de Conformité continue à

optimiser sa capacité à contrôler les risques liés à la conformité, car la Banque a investi dans le déploiement du système de conformité SAS, ainsi que dans les systèmes de contrôle World-check et Swift Lite énumérant les sanctions.

Programme de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux : les relations de la Banque ont été évaluées afin de déterminer si un crime financier avait été commis. Les relations existantes d'Afreximbank sont par ailleurs soumises à des examens réguliers dans le cadre d'un processus de contrôle continu. Des mesures appropriées ont été mises en place pour atténuer les risques identifiés, conformément au Cadre de Gestion du Risque d'Entreprise.

Formation annuelle des employés : tous les employés de la Banque ont suivi une formation annuelle à la conformité sur les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (sanctions des Nations unies) dispensée par des spécialistes des Nations unies.

Forum Annuel sur la Conformité (ACF) en novembre 2019, la Banque a tenu le Forum sur la Conformité en marge de l'Atelier Annuel sur le Financement Structuré du Commerce à Durban, en Afrique du Sud, afin de sensibiliser les partenaires et clients de la Banque à la nécessité de mieux intégrer les bonnes pratiques en matière de conformité aux stratégies et processus commerciaux.

3.2.2 Questions relatives aux actionnaires

La Banque a organisé la 26^{ème} édition de ses Assemblées Annuelles (AAM) du 18 au 22 juin 2019 à l'hôtel Radisson Collection, à Moscou, en Fédération de Russie. Il s'agissait de la deuxième fois que la Banque tenait son Assemblée Générale Annuelle en dehors de l'Afrique, la première étant la 19^{ème} Assemblée Générale Annuelle tenue à Pékin, en République populaire de Chine, le 9 juillet

Opérations et Activités

2012. L'AAM était déclinée sur le thème : « Tirer parti des partenariats émergents dans un contexte de protectionnisme croissant ». Plus de 100 intervenants, notamment des ministres, gouverneurs de banques centrales, spécialistes en la matière, dirigeants d'entreprises, représentants d'organisations commerciales internationales, d'agences de crédit à l'exportation, des spécialistes africains et mondiaux du développement du commerce ainsi que des universitaires ont pris la parole au cours des assemblées. Les Assemblées Annuelles étaient en outre composées du séminaire et de la réunion du Groupe Consultatif sur le Financement du Commerce et le Développement des Exportations en Afrique ; de la session close de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 22 juin ; du lancement du Rapport 2019 sur le Commerce Africain ; du lancement de la Stratégie des Sociétés d'Exportation Commerciales d'Afreximbank ; d'une réunion d'alignement avec les gouverneurs de banques centrales de la Zone Monétaire Ouest-Africaine afin de les informer sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre du Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS), ainsi que d'un programme d'activités sur une demi-journée dédié à la coopération entre la Russie et l'Afrique en matière d'investissement. Plusieurs accords commerciaux ont par ailleurs été signés lors de cet événement. Enfin, un forum sur l'investissement s'est également tenu sur le thème « Coopération entre la Russie et l'Afrique en matière d'investissement : expérience et perspectives ».

Les actionnaires ont tenu leur 26^{ème} Assemblée Générale Annuelle le 22 juin 2019. Au cours de cette assemblée, les actionnaires ont approuvé le Rapport Annuel et les états financiers, ainsi que la déclaration et la distribution de dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur recommandation du Conseil d'Administration. Ils ont par ailleurs approuvé la reconduction du mandat de Price Waterhouse Coopers,

Zimbabwe, et de KPMG, Égypte, en tant que co-commissaires aux comptes de la Banque au titre de l'exercice 2019.

Parmi les autres informations communiquées aux actionnaires durant l'Assemblée Générale Annuelle figuraient l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'exercice de mobilisation de capitaux en cours ainsi que des diverses initiatives visant à optimiser le capital de la Banque, notamment l'assurance couvrant le portefeuille de prêts de la Banque, le rehaussement du crédit du capital exigible, le dispositif de protection contre le risque du capital et une deuxième série d'activités sur les marchés de capitaux visant à lever des capitaux suite à l'aboutissement du programme inaugural d'émission de certificats de dépôts (CD) à l'île Maurice. En outre, les actionnaires ont été informés sur l'établissement, par la Banque, du Fonds pour le Développement des Exportations en Afrique (FEDA), une filiale de la Banque qui a été établie afin de fournir des services de capital et financiers, non financiers et d'assistance connexes dans le secteur du commerce africain ainsi que dans des secteurs d'appui y associés, en mettant l'accent sur les activités susceptibles de promouvoir le développement économique et de faciliter le commerce intra-africain. Il a été demandé aux actionnaires, notamment aux pays membres, d'apporter au FEDA le soutien nécessaire en adhérant au Traité sur le FEDA et en le ratifiant, lequel traité serait distribué aux pays membres, conférant ainsi certains privilèges et immunités au FEDA ainsi qu'aux entités qui y sont associées.

En 2019, la Banque a continué à mettre en œuvre ses objectifs stratégiques visant à mobiliser davantage de capitaux. Cette mesure s'est inscrite dans le cadre de la levée générale de capitaux de 1 milliard USD approuvée par les actionnaires lors de la 23^{ème} Assemblée Générale Annuelle tenue aux Seychelles, ladite levée de capitaux devant se conformer au 5^{ème} Plan Stratégique en vigueur jusqu'en 2021. Ainsi, les actionnaires

ont continué de soutenir la Banque en injectant de nouveaux capitaux, notamment en réinvestissant leurs dividendes. À cet égard, six nouveaux actionnaires ont rejoint la Banque, à savoir le gouvernement de Madagascar et la banque centrale du Malawi dans la catégorie « A », la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS), l'Aeroportos e Seguranca Aera et l'Instituto Nacional de Previdencia social, qui proviennent tous les deux du Cap-Vert, ainsi qu'OPALA SA d'Angola, ces dernières entités appartenant toutes à la catégorie « B ». OPALA SA a rejoint les actionnaires de la Banque en achetant des actions à un actionnaire de catégorie « B » existant. Le nombre d'actionnaires de la Banque est donc passé de 150 en 2018 à 156 en 2019. Les nouveaux actionnaires ont acquis un total de 2 210 actions et apporté 39,88 millions USD en capital libéré et en prime d'émission d'actions, et les 59,82 millions USD restant à titre de capital exigible. Ainsi, à la fin 2019, le nombre total d'actions souscrites s'élevait à 127 272 actions d'une valeur nominale de 1,27 milliard USD, contre 116 210 actions d'une valeur nominale de 1,16 milliard USD fin 2018.

3.2.3 Réunions et coopération

En 2019, conformément à ses objectifs stratégiques, la Banque a organisé plusieurs réunions, séminaires, conférences et ateliers auxquels elle a participé. Certaines des mesures qu'elle a prises à cet égard sont exposées ci-après.

3.2.3.1 Événements organisés par Afreximbank

Journée des Fondateurs

Le 8 mai, la Banque a organisé la deuxième édition de la Journée des Fondateurs, qui a été inaugurée en 2018 à titre de forum annuel permettant de réfléchir sur l'aspiration de ses Fondateurs et de l'examiner. Parmi les principaux faits marquants de l'édition de 2019 figuraient (i) un discours prononcé par le Président ;



Opérations et Activités

(ii) la présentation du passé, qui revenait sur l'histoire de la Banque ; ainsi que (iii) la présentation des prix décernés au titre de l'ancienneté. À cet événement ont participé les employés de la Banque et leurs conjoint(e)s, des représentants du gouvernement d'Égypte et des ambassades africaines au Caire, ainsi que les représentants de la communauté égyptienne des entreprises, entre autres.

Séminaire sur le Financement Structuré du Commerce

La 20^{ème} édition du Séminaire et de l'Atelier sur le Financement du Commerce de la Banque s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, en novembre 2019. Cet événement visait à s'assurer que les banques et les banquiers africains puissent faire face aux risques liés au financement du commerce dans un environnement politico-économique défavorable et au changement des contreparties dans le cadre du commerce. Le séminaire, co-organisé en collaboration avec la province sud-africaine de Kwazulu-Natal, faisait partie de la stratégie de la Banque consistant à développer et renforcer la capacité de financement du commerce en Afrique. Il a été conçu de manière à ce que les participants acquièrent la capacité à structurer des opérations de financement bancaire structuré du commerce plus ou moins complexes.

Conseil Consultatif de l'IATF

En juin 2019, le Conseil Consultatif du Salon du Commerce Intra-Africain 2020 (IATF 2020) s'est réuni au Caire afin d'aborder les dispositions prises pour organiser le salon du commerce qui doit se tenir à Kigali, au Rwanda, en septembre 2020. Cette réunion, qui s'est tenue au siège social de la Banque Africaine d'Import-Export, suivait la signature de l'accord d'accueil de l'IATF 2020, le lancement du salon du commerce à Kigali le 14 mai 2019 et l'engagement des organisateurs de l'évènement.

À ce séminaire ont participé plus de 200 personnes, notamment des cadres supérieurs de banques africaines, d'institutions financières, d'institutions de réglementation, de fonds spéculatifs, de fonds nationaux africains, d'institutions de capital-risque, d'entreprises se livrant au commerce et mettant en œuvre des projets de fabrication et d'infrastructure privatisée, des intermédiaires pour le financement du commerce et des projets d'Afreximbank, ainsi que des cabinets d'avocats et compagnies d'assurance africains.

Forum sur la Conformité d'Afreximbank

Les 6 et 7 novembre 2019, Afreximbank a organisé son Forum sur la Conformité à Durban, en Afrique du Sud. De nombreuses personnes ont participé à cet événement, notamment des responsables et professionnels de la conformité au sein d'institutions financières dans toute l'Afrique. Puisque l'importance de la conformité pour les entreprises, les économies et le commerce mondial a continué à croître, le Forum sur la Conformité d'Afreximbank a été conçu à titre de plateforme idéale pour partager les bonnes pratiques à l'internationale et mettre en contact des professionnels en Afrique.

3.2.3.2 Évènements organisés par d'autres parties

Forum de la Ceinture et de la Route pour la Coopération Internationale

En avril 2019, une délégation de la Banque dirigée par le Président Oramah a assisté au deuxième Forum de la Ceinture et de la Route pour la Coopération Internationale à Pékin, en Chine. Ce deuxième Forum de la Ceinture et de la Route a attiré des dirigeants, notamment des chefs d'États et de gouvernements provenant de près de 40 pays. L'initiative de la Ceinture et de la Route (C&R), proposée par la Chine en 2013, vise à instaurer un

réseau d'infrastructures et commercial reliant l'Asie à l'Europe et l'Afrique le long des routes commerciales de l'ancienne Route la Soie afin de chercher un développement et une prospérité communs. Au total, 126 pays et 29 organisations internationales ont signé les documents sur la coopération à l'initiative de la Chine.

Réunions de Printemps de la Banque mondiale et du FMI

En avril, une délégation de la Banque dirigée par le Président, le Prof. Benedict Oramah, a participé aux Réunions de Printemps de la Banque mondiale et du FMI 2019, qui se sont tenues à Washington D.C. La délégation a profité de la présence de ministres des Finances, de dirigeants institutionnels et de responsables de haut rang afin de participer aux réunions et discussions axées sur le travail de la Banque et sur le soutien qu'elle apporte au commerce intra-africain ainsi qu'au développement des économies africaines.

3.2.4 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration et ses comités se sont réunis comme prévu tout au long de l'année et ont respecté l'ensemble de leurs obligations de réunion réglementaires. Le Conseil d'Administration a examiné le Rapport Annuel et les états financiers, la déclaration et la distribution de dividendes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, ainsi que la reconduction des commissaires aux comptes et de leur rémunération, et les a recommandés afin que les actionnaires les approuvent. Le Conseil d'Administration a en outre examiné et fourni des directives sur les mesures prises par la Direction pour gérer l'impact des questions soulevées dans les rapports sur les actifs de prêt de la Banque, ses opérations commerciales et ses autres activités. Une attention particulière a été accordée au financement des transactions et à d'autres rapports relatifs au statut des opérations de la Banque,

aux investissements, aux emprunts, aux services de conseil, à la gestion des risques, à l'audit interne et à la conformité.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de diverses initiatives stratégiques, notamment l'établissement de Centres d'Excellence Médicale en Afrique (AMCE), l'instauration de parcs industriels et de zones économiques spéciales, ainsi que de Centres d'Assurance Qualité en Afrique (AQAC), l'état d'avancement de la mise en place d'un Crédit pour la Protection du Capital (CAPROOF), la titrisation des actifs de prêts et le cadre d'un dispositif d'ajustement visant à soutenir la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECA).

En outre, le Conseil d'Administration a constaté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Fonds pour le Développement des Exportations en Afrique (FEDA), de la Plateforme de Données sur les Procédures de Vigilance à l'égard de la Clientèle en Afrique (MANSA) et de l'établissement de l'Agence Générale de Gestion (AfrexInsure).

En septembre 2019, le Conseil d'Administration a rejoint la Direction à Kamala, en Ouganda, afin de réaliser un examen à mi-parcours du cinquième Plan Stratégique de la Banque (intitulé « IMPACT 21 »). Le Conseil d'Administration a relevé les progrès accomplis et donné des conseils pour garantir l'exécution réussie des projets et programmes prévus au cours de la deuxième partie de sa mise en œuvre.

Dans le cadre des mesures visant à optimiser son efficacité, le Conseil d'Administration a réalisé son auto-évaluation annuelle et son examen des attributions de ses comités ainsi que des lignes directrices relatives au conflit d'intérêts telles que révisées.

Le Comité Exécutif a étudié puis approuvé les transactions et a reçu des

rapports sur les opérations de crédit de la Banque, son portefeuille de prêts, les investissements et emprunts, la conformité, les prêts syndiqués et garanties, ainsi que sur les services de conseil et les marchés de capitaux. D'autres questions ont été étudiées par le Comité Exécutif, notamment un examen des rapports pays qui donnent des informations sur les récents événements politiques et économiques survenus dans les états participants sélectionnés, ainsi que leur impact sur les activités de la Banque.

Des rapports de succursales ont été étudiés pour vérifier leur performance opérationnelle et administrative, qui a été jugée satisfaisante en toutes circonstances. Le Comité de Gestion des Succursales a été informé de la construction des succursales permanentes à Harare et Abuja, ainsi que du concept du Centre du Commerce Africain d'Afreximbank. Par ailleurs, le Comité a constaté les négociations fructueuses tenues avec les gouvernements de l'Ouganda et du Cameroun afin d'établir les succursales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale respectivement, lesquelles négociations ont abouti à la conclusion de l'Accord sur la Succursale de Kampala le 20 septembre 2019 et de l'Accord sur la Succursale de Yaoundé le 13 décembre 2019.

Le Comité d'Audit a examiné divers rapports d'audit interne soumis par le Service d'Audit Interne et BDO (le cabinet international de commissaires aux comptes auquel certaines fonctions d'audit interne ont été externalisées). Le Comité d'Audit a prêté attention à l'application des recommandations soumises par les auditeurs internes et commissaires aux comptes afin d'améliorer les divers processus et fonctions de la Banque. Le Comité d'Audit a approuvé la portée de l'intervention des auditeurs internes et commissaires aux comptes. En outre, le Comité a examiné les états financiers

ainsi que la stratégie et les rapports sur les risques.

Le Comité Stratégie et Risque a évalué les risques que présente la Banque et a dûment étudié les rapports sur la gestion des risques et la remédiation des prêts. L'une des réunions visait à étudier en détail le portefeuille de prêts, notamment les obligations douteuses (PDO), la liste de surveillance et les transactions radiées. Le Comité a également étudié l'incidence de la norme IFRS 9 sur le portefeuille.

Le Comité des Rémunérations a examiné diverses questions visant à optimiser la rémunération et les récompenses des employés, notamment le modèle de progression à l'attention des Vice-Présidents Exécutifs, l'état d'avancement de la mise en place du nouveau régime de retraite, et l'état d'avancement de la mise en œuvre du régime de propriété avec l'aide de l'employeur.

Le Comité de Construction des Succursales a assuré la surveillance stratégique de la construction des succursales permanentes de la Banque. À cet égard, le Comité a constaté les étapes importantes franchies dans la mise en œuvre de l'AATC dans les deux premières villes sélectionnées en vue de la construction, à savoir Harare et Abuja. Ainsi, le Comité a approuvé l'étude de faisabilité et le plan d'affaires mis à jour ainsi que la sélection de l'architecte et des consultants en ingénierie, et a constaté les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conceptions de projets, le marquage, la sélection des entrepreneurs et le dépôt des noms commerciaux.

S'agissant de la composition du Conseil d'Administration, lors de la 27ème Assemblée Générale Annuelle tenue à Moscou, M. Louis Austin Kirangwa Kasekende, un Administrateur de catégorie B, a pris sa retraite et a été remplacé par le Dr. Denny Kalyalya, un Administrateur adjoint. M. Daniel Hannah

Opérations et Activités

a rejoint le Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur de catégorie C, qui a remplacé M. Anil Dua, lequel est devenu un Administrateur Indépendant, remplaçant M. Andrew Gamble, parti en retraite. Suite à ces changements dans la composition du Conseil d'Administration, les comités de ce dernier ont été reconstitués en conséquence.

3.2.5 Mobilisation des adhérents

Le nombre d'États participants africains de la Banque est passé de 50 fin 2018 à 51 fin 2019, grâce à la signature de l'Accord portant Création de la Banque par le royaume d'Eswatini. La Banque a en outre intensifié ses efforts pour encourager les pays membres africains qui n'avaient pas encore finalisé la ratification de l'Accord portant Création de la Banque à le faire. En conséquence, des documents de ratification ont été remis par les Comores et Madagascar, si bien que le nombre de pays ayant remis leurs documents de ratification est passé de 38 en 2018 à 40 fin 2019.

3.2.6 Succursales

En 2019, les activités des succursales de la Banque situées à Abidjan, Abuja, Harare et Kampala ont cadré avec leurs objectifs opérationnels.

3.2.6.1 Succursale de Harare

En 2019, le volume des activités générées par la Succursale de Harare a augmenté de 11 % en passant de 7,24 milliards USD en 2018 à 8,1 milliards USD en 2019. Sur ce volume, les transactions approuvées par le Comité Exécutif du Conseil d'Administration s'élevaient à 3,4 milliards USD (2018 : 4,09 milliards USD), ce qui représente une baisse d'environ 17 % par rapport au niveau atteint en 2018. Le volume des transactions en étant à différentes étapes du développement s'est établi à 5,5 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport aux 4,73 milliards USD enregistrés en 2018.

Le volume de crédits d'exploitation à la fin de la période considérée s'élevait à 3,3 milliards USD (composés de crédits financés de 2,7 milliards USD et de crédits non financés de 0,6 milliard USD), soit une hausse de 113 % par rapport au niveau de fin 2018 (1,42 milliard USD). Cette évolution des activités commerciales de HBO s'est traduite par un chiffre d'affaires annuel attribuable à la succursale de 238 millions USD (2018 : 136,59 millions USD), ce qui représente une hausse de 101 %.

3.2.6.2 Succursale d'Abuja

En 2019, le total des décaissements par la succursale d'Abuja, couvrant la région de l'Afrique de l'Ouest anglophone, a augmenté de 31,4 % pour s'établir à 2,30 milliards USD, contre 1,75 milliard USD enregistré en 2018. En outre, des transactions s'élevant à 1,38 milliard USD ont été approuvées et attendaient la conclusion de la documentation ainsi que le décaissement. Le volume des propositions en attente a progressé en passant de 3,84 milliards USD en 2018 à 5,04 milliards USD en 2019, ce qui témoigne d'une meilleure affectation des ressources à la succursale régionale au cours de l'année. Le montant de l'encours des prêts a légèrement augmenté, passant de 4,16 milliards USD en 2018 à 4,38 milliards USD en 2019. En termes de génération de revenus, la succursale régionale a apporté un montant de 347,44 millions USD contre 333,2 millions USD en 2018.

3.2.6.3 Succursale d'Abidjan

En 2019, la succursale régionale d'Abidjan, couvrant l'Afrique de l'Ouest francophone, a enregistré des décaissements s'élevant à 405 millions USD, contre 701,3 millions USD en 2018. Le montant de l'encours des prêts s'est établi à 1,5 milliard USD en 2019, contre 1,7 milliard USD en 2018, en raison d'un remboursement plus important des prêts et du retard pris dans les

décaissements. Des transactions d'un montant de 811 millions USD ont été approuvées au cours de l'année mais il a fallu attendre la documentation juridique avant de les décaisser. Le volume des transactions provenant des transactions en attente s'est établi aux alentours des 2,8 milliards USD en 2019, contre 2,9 milliards USD en 2018. Les revenus générés par la succursale en 2019 ont progressé de 7 %, passant de 121 millions USD en 2018 à 130 millions USD, grâce aux services de conseil.

3.2.6.4 Succursale pour l'Afrique de l'Est

L'activité de la Succursale pour l'Afrique de l'Est a enregistré une croissance importante, le portefeuille des transactions approuvées s'élevant à 1,65 milliard USD en 2019 contre 690 millions USD en 2018. Le total des décaissements a augmenté de 128 %, passant de 469 millions USD en 2018 à 1 071 millions USD en 2019. L'encours total des prêts est passé de 1,125 milliard USD en 2018 à 1,66 milliard USD en 2019, soit une hausse de 47 %. En 2019, le produit généré total s'élevait à 130 millions USD contre 100 millions USD en 2018, ce qui représente une augmentation de 30 %.

3.2.7 Ressources humaines et administration

3.2.7.1 Ressources humaines

Affectation des ressources - Le nombre d'employés de la Banque a augmenté de 5,97 %, passant de 201 au 31 décembre 2018 à 213 au 31 décembre 2019. Pour veiller à pouvoir satisfaire aux exigences actuelles et futures de la Banque, d'autres employés ont été recrutés pour les Services de la Conformité, du Conseil et des Marchés de Capitaux, du Développement des Exportations, du Financement du Commerce, des Syndications et de la Représentation, des Relations Clients, des Technologies de l'Information,

ainsi que des Communications et Événements. Une nomination décisive a été celle du Directeur de la Conformité pour remplacer le titulaire qui a pris sa retraite, afin de garantir la continuité dans cette unité essentielle. En outre, conformément au programme d'extension des succursales de la Banque, le Service des Ressources Humaines a contribué au déploiement des employés dans la nouvelle succursale régionale située à Kampala, en Ouganda, pour veiller à ce que la succursale régionale ait mis en place les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Banque.

Former Afreximbank grâce au développement - Le plan de formation et de développement de la Banque pour 2019 a été efficacement mis en œuvre pour veiller à ce que les employés disposent des compétences nécessaires pour appliquer la stratégie de la Banque dans le cadre de la nouvelle structure. En 2019, la Banque a en permanence investi dans divers programmes de capacité à l'attention de ses employés par le biais de divers programmes de formation. Parmi ces derniers figuraient des programmes de formation dans les domaines du financement structuré du commerce, du leadership, de l'évaluation interne de l'adéquation des capitaux et liquidités (ICAAP & ILAAP), de l'élaboration de modèles des pertes de crédit attendues et de prix, la norme IFRS 9, et dans les domaines de la gestion du risque environnemental et social, la protection des informations, la sensibilisation à la fraude, ainsi que des formations dans le domaine de la sécurité de l'information.

En 2019, l'une des principales étapes franchies dans ce domaine a été la mise en œuvre du Projet d'Examen des Talents dans l'ensemble de la Banque. L'objectif global de ce projet consiste à aider la Banque à élaborer un portefeuille de dirigeants et d'experts pour favoriser

davantage l'exécution de sa stratégie et sa croissance commerciale continue. La deuxième étape de ce projet devrait être achevée avant 2020. En outre, le déploiement de l'Étude sur la Résilience Émotive auprès de l'ensemble des employés de la Direction a constitué une autre réalisation importante ayant permis de sensibiliser les employés, et ceci s'inscrit dans les initiatives prises par la Banque en matière de leadership et d'amélioration des compétences des membres de la Direction.

Former Afreximbank grâce à la performance - En 2019, les équipes des Services des Ressources Humaines et de la Stratégie ont œuvré à améliorer l'évaluation et le suivi de la performance à tous les niveaux en peaufinant le processus de gestion de la performance pour veiller à ce que la Banque continue de se conformer aux bonnes pratiques du tableau de bord prospectif. En outre, tous les employés de la Banque ont été soumis aux examens de fin d'année 2019 tout en veillant à ce que leurs tableaux de bord prospectifs de niveau 3 pour 2020 puissent concrétiser les objectifs stratégiques attendus et les résultats définis pour leurs fonctions respectives.

Récompense et bien-être - Lors d'une étape essentielle, un Manuel des Employés restructuré et mis à jour, qui est un recueil des politiques et procédures guidant les actes des employés, a été distribué aux employés en janvier 2019, suite à son approbation par le Conseil d'Administration en 2018. Ce Manuel se conforme à la Proposition de Valeur Employeur/Employé (EVP) de la Banque et intègre un Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle. Le bien-être des employés continue d'être un domaine d'intervention prioritaire de la Banque, et le Service des Ressources Humaines a également mis en place les programmes d'assistance sociale requis à l'attention des employés afin d'apporter une aide à ceux-ci et aux personnes à

leur charge lorsqu'ils travaillent dans la nouvelle succursale régionale à Kampala, en Ouganda.

3.2.7.2 Administration

En 2019, le Service a habilité les fonctions de la Banque par le biais de divers projets et activités exposés ci-après :

Gestion des locaux et bureaux. Le service ainsi que les représentants du gouvernement ougandais ont identifié, préparé et mis en service les locaux de la nouvelle succursale pour l'Afrique de l'Est à Kampala, en Ouganda, et démobilisé les opérations à Nairobi, au Kenya. En outre, le service a engagé le processus d'identification de locaux de la succursale pour l'Afrique centrale à Yaoundé, au Cameroun, et il est actuellement prévu de préparer et mettre en service la succursale au début de l'année 2020 suite à la conclusion des accords sur l'établissement de la succursale à Yaoundé, en décembre 2019.

Centre du Commerce Africain d'Afreximbank (AATC). Conformément au Plan Stratégique intitulé « Impact 2021 : l'Afrique transformée », la Banque a entrepris d'établir des centres du commerce en Afrique à titre d'initiative spéciale permettant de combler l'insuffisance d'informations commerciales et d'exploiter le commerce intra-africain. La Banque a l'intention de transformer ses bâtiments existants et futurs en des complexes commerciaux emblématiques constituant un guichet unique intégré qui fournit des informations commerciales ainsi que des services commerciaux et assure le financement du commerce. En 2019, la Banque a engagé plusieurs consultants afin de réaliser les travaux de pré-construction pour les centres du commerce situés à Abuja et Harare. La Banque est en voie de débiter la construction en 2020, et il est prévu que la mise en service des centres du

Opérations et Activités

commerce situés à Abuja et Harare intervienne en 2023. En outre, la Banque a activement collaboré avec les autorités situées à Abidjan, au Caire (nouvelle capitale administrative), à Kampala, à Tunis et à Yaoundé, afin d'allouer des terres dont l'emplacement et la taille sont appropriées afin d'y construire les centres du commerce africains.

3.2.8 Gestion de la continuité des activités et des crises

La Banque a continué à améliorer et exécuter son Plan de Continuité des Activités (BCP), son Plan de Gestion des Crises, et son Plan d'Évacuation de Sécurité (SEP), et à intégrer encore davantage la gestion de la continuité des activités (BCM) aux opérations quotidiennes de la Banque. Parmi les activités de BCM ayant abouti figurent : l'examen et la mise à jour des Politiques et Plans en matière de BCM ; la revalidation des Analyses d'Impact Commercial (BIA) et la préparation des BIA pour les nouvelles unités commerciales ; la réalisation de tests en matière de BCM pour les sites de recouvrement locaux situés à Abidjan, à Abuja et au Caire ; la réalisation d'essais BCM dans le cadre du « télétravail » ; la réalisation d'exercices de simulation d'évacuation d'urgence en cas de tremblements de terre et d'incendies ; les tests des systèmes de notification et de communication d'urgence de la Banque ; la dispense d'une séance de sensibilisation à la préparation en matière de BCM et aux situations d'urgence à l'attention des employés et des personnes à leur charge ; la réalisation d'évaluations des risques pour la sécurité des locaux de la Banque et des résidences des employés ; le contrôle de l'environnement opérationnel et l'apport de conseils de sécurité, médicaux et en matière de déplacement, etc. Les exercices de tests ont en outre pu confirmer que la Banque dispose d'une

résilience et d'une capacité inhérentes à réagir, récupérer et reprendre ses activités après la survenue d'évènements déclencheurs imprévus, conformément à ses objectifs établis de temps de récupération et en respectant le coût fixé.

3.2.9 Technologie de l'Information et des Communications

Au cours de l'année, la Banque est parvenue à mettre en œuvre le système bancaire principal Finacle qui a optimisé les efficacités opérationnelles dans de nombreux secteurs d'activité, notamment les prêts bilatéraux, les prêts syndiqués, les services commerciaux, la gestion des limites, la gestion des garanties, la gestion des passifs, les paiements, le rapprochement Nostro et le grand livre. Le module de banque en ligne de Finacle destiné aux clients a par ailleurs été déployé.

Parmi les autres réalisations importantes en termes d'automatisation des processus commerciaux en 2019 figuraient : (i) l'optimisation du système SalesForce pour l'origination des transactions et la gestion des relations clients ; (ii) le déploiement de SAP Concur pour les déplacements et la gestion des frais ; ainsi que (iii) l'automatisation de la gestion des questions juridiques et factures.

S'agissant des infrastructures technologiques, le réseau et les systèmes de télécommunication de la Banque ont été remis à niveau pour le siège social, ce qui a optimisé l'expérience sur le système. La Banque a également mis en place de nouvelles optimisations des systèmes de sécurité de l'information, ce qui a renforcé la prévention des fuites de données, la gestion des appareils mobiles et les contrôles d'accès aux systèmes. En outre, les exercices annuels de

simulation de reprise après une catastrophe ont été menés à bien et ont pleinement atteint les objectifs de recouvrement.

3.2.10 Relations avec les autres banques

En 2019, la Banque a continué à étendre et à consolider ses relations avec les institutions financières partenaires africaines et non africaines. Compte tenu de la priorité accrue accordée au développement commercial, la Banque a continué à recevoir à son siège social des délégations d'importantes institutions africaines et non africaines afin d'approfondir les relations commerciales qu'elles entretiennent avec la Banque. Des efforts délibérés ont également été déployés pour renforcer les relations commerciales existantes avec d'importantes institutions financières du marché des eurocrédits : visites commerciales, participation à des crédits syndiqués et/ou crédits consortiaux constitués par certaines de ces banques partenaires, co-montage de certaines opérations de financement d'opérations commerciales ou de projets réalisées durant la période considérée.



Opérations et Activités

Encadré 3.2 Le Système Panafricain de Paiement et de Règlement : un instrument visant à faciliter le commerce intra-africain

L'infrastructure de paiement et de règlement transfrontalier de l'Afrique est sous-développée et fragmentée, et a fait de l'Afrique l'une des régions les moins intégrées au monde sur le plan financier. Cette lacune figure parmi les obstacles les plus importants à la croissance du commerce intra-africain et, s'il n'y est pas remédié, elle aura de graves conséquences pour le continent. Pour y faire face, Afreximbank a officiellement lancé en 2019 le Système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS), destiné à soutenir les accords de paiement dans le but d'étendre l'intégration commerciale, économique et financière de l'Afrique.

Les inconvénients du système de paiement africain

Le système de paiement transfrontalier africain, caractérisé par des coûts exorbitants, des retards de paiement, des inefficacités opérationnelles, une transparence limitée, des problèmes de conformité pour les commerçants, les acheteurs et les vendeurs, et un transfert compliqué des fonds, entrave considérablement l'exécution des services de paiement intra-africains. Ainsi, une partie importante des paiements africains sont acheminés à l'étranger pour la compensation et le règlement par le biais de relations bancaires internationales, moins de 20 pour cent des flux de paiements étant réglés en Afrique. Par exemple, en 2017, 39 pour cent des opérations transfrontalières effectuées par les

banques africaines en faveur de banques étant des contreparties africaines l'ont été par l'intermédiaire d'une banque de correspondance en Amérique du Nord. Ceci a exercé des pressions persistantes sur la liquidité et a entraîné un flux inefficace de fonds dans l'ensemble du système financier africain, ce qui a nui à la croissance économique.

Un autre problème réside dans le fait que 40 pour cent des échanges transfrontaliers de l'Afrique sont informels. Bien que le commerce informel soit une source importante de création d'emplois en Afrique (contribuant à 20 à 75 pour cent de l'emploi total dans la plupart des pays), cela signifie également que seulement 60 pour cent du commerce africain est déclaré et enregistré.¹ En outre, parce qu'il est difficile d'obtenir des données précises sur le commerce informel, les décideurs politiques et les prestataires de services financiers sont confrontés à des défis importants lorsqu'il s'agit de formuler des interventions appropriées destinées à ce secteur. Ainsi, il y a peu d'innovation dans la conception de mécanismes ou de services visant à intégrer des activités de commerce informel au système financier formel ou à minimiser les mesures incitant les négociants transfrontaliers à s'appuyer sur des moyens informels d'effectuer des opérations financières. Par conséquent, le secteur informel et une partie importante des petites et moyennes entreprises sur le continent sont marginalisés.

Remédier aux lacunes

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), lancée en 2018, a créé un marché continental unique des biens et services, avec une population combinée de plus de 1,2 milliard de personnes et un PIB combiné de plus de 2,5 billions USD. Il s'agit de la plus grande zone de libre-échange au monde depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, et elle devrait augmenter le commerce intra-africain de 52,3 pour cent d'ici 2022.

Un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement indique que, puisque dans le commerce intra-africain, la part des produits nécessitant un niveau de compétence plus élevé et de produits technologiques est plus importante que celle du commerce entre l'Afrique et les autres régions, la ZLECA pourrait stimuler la diversification et la part des produits industriels et technologiques dans les exportations des États membres de l'Union africaine. En outre, les échanges intra-africains de produits industriels pourraient notamment augmenter de 60 milliards USD chaque année si la mise en œuvre de la ZLECA s'accompagne de solides mesures de facilitation du commerce.

Reconnaissant que la concrétisation du potentiel de la ZLECA repose sur un environnement commercial favorable (dont l'une des composantes essentielles est l'intégration financière), le 7 juillet 2019, lors du Sommet des

¹ Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. 2010. « Évaluer l'intégration régionale en Afrique IV : optimiser le commerce intra-africain ». Addis-Abeba, Éthiopie.

Chefs d'États et de Gouvernements de l'Union africaine, Afreximbank a lancé le PAPSS. Il s'agit d'un système de paiement numérique permettant de traiter et régler les paiements liés au commerce intra-africain qui sont libellés en monnaies locales. Plus important encore, il vise à soutenir le bon fonctionnement du marché unique de la ZLECA dans le cadre des services de paiement.

Le PAPSS a surtout vocation à garantir la commodité en réduisant le coût des paiements transfrontaliers et en minimisant la variabilité de la durée et du temps des paiements transfrontaliers, en atténuant les pénuries de liquidités récurrentes en monnaie forte dans toute l'Afrique, en renforçant la surveillance des systèmes de paiement transfrontaliers par les banques centrales et en contribuant à formaliser une part importante du commerce intra-africain informel, estimé à 50 milliards USD.

Chapitre Quatre

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

04



Chapitre Quatre

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

La stratégie de la banque en matière de commerce intra-africain a fortement soutenu la mise en œuvre de la ZLECA et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

US\$

8,9 milliards

niveau record des
décaissements de prêt
en 2019

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

Le financement de la "zone économique spéciale- ports miniers" au Gabon va stimuler le commerce en Afrique centrale.

4. IMPACT DES OPÉRATIONS ET ACTIVITÉS DE LA BANQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Depuis plus de vingt-cinq ans, Afreximbank est un acteur important de la promotion du développement du commerce et de l'économie en Afrique, collaborant avec des États membres, le secteur privé et des partenaires en matière de développement afin d'exécuter des projets décisifs sur le continent. C'est grâce à cet élan qu'il y a trois ans, la Banque a adopté un programme de transformation ambitieux en vertu de son cinquième Plan Stratégique.

2019 fut l'année du changement et du progrès, l'année ayant marqué le début de la deuxième moitié de la mise en œuvre du 5ème Plan de la banque. Ce fut en outre l'année au cours de laquelle l'Afrique a accompli un progrès historique grâce au lancement de l'étape opérationnelle de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), qui a le potentiel de tirer parti d'importantes possibilités en matière de commerce intra-africain et de concrétiser davantage les objectifs stratégiques de la Banque. Il s'est donc avéré pertinent que la Banque soit parvenue à étendre ses opérations grâce à des décaissements à hauteur

d'un niveau record de 8,9 milliards USD. La Banque a continué à bien progresser quant à la concrétisation de chacun de ses principaux piliers stratégiques.

Il était prévu que les projets financés au cours de l'année au titre du pilier de commerce intra-africain établissent un lien entre, d'une part, 33 000 agriculteurs ruraux ainsi que de petites et moyennes entreprises (PME) établis au Kenya, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Mozambique et au Nigeria, et d'autre part, les marchés formels. Dans le domaine de la facilitation du commerce, le projet du port sec de Liwonde, dans la région de l'Afrique australe, devrait réduire la durée d'exportation de 14 jours ainsi que les coûts d'exportation, à hauteur de 971 USD par an. La construction et la mise en service d'un système de sécurité de l'aviation civile et de l'immigration pour l'aéroport international de Juba, au Soudan du Sud, dans la région de l'Afrique de l'Est, optimisera le flux de biens, de services, d'investissements et de personnes. Afin que la mise en œuvre de la ZLECA aboutisse, la Banque met actuellement en place un Dispositif d'Ajustement de la ZLECA de 3,5 milliards USD tout en mettant en service le premier système numérique de paiement instantané à l'échelle du continent (PAPSS), et œuvre à l'harmonisation des

normes commerciales afin de faciliter l'élimination des barrières non tarifaires en Afrique.

En promouvant son pilier stratégique consistant en l'industrialisation et le développement des exportations, la Banque continue de s'engager à aborder les contraintes qui affectent directement l'industrialisation, ainsi qu'à établir des capacités d'exportation en Afrique. À titre d'exemple, grâce à l'aide financière de la Banque, l'acquisition de matériel roulant ferroviaire (17 locomotives et 740 wagons) et l'augmentation de la capacité de manutention ferroviaire dans les ports minéraux de la zone économique spéciale du Gabon devraient limiter les embouteillages au port d'Owendo, le deuxième plus grand port du Gabon, et stimuler le commerce dans la région de l'Afrique centrale. Par l'intermédiaire de son Initiative du Centre d'Excellence pour les services médicaux, la Banque a investi dans le développement d'un centre médical de premier ordre destiné à la population libérienne, en Afrique de l'Ouest, afin de stimuler l'excellence et de promouvoir le tourisme médical intra-africain. Par ailleurs, l'on prévoit que le financement d'un projet de production d'énergie solaire au Soudan du Sud apportera 29 gigawatts supplémentaires d'énergie renouvelable, ce qui profitera à plus

de 58 000 foyers et optimisera la compétitivité en matière d'exportation en Afrique de l'Est. Une hausse des exportations à hauteur d'environ 3,1 milliards USD, 10 000 emplois directs, 40 000 emplois indirects et des recettes gouvernementales chiffrées à 1,1 milliard USD devraient résulter de l'aide apportée par la Banque afin de construire le plus grand train à gaz naturel liquéfié (7ème train) en Afrique de l'Ouest.

S'agissant du pilier stratégique du leadership dans le financement du commerce, la Banque apporte son aide pour combler les lacunes en termes de financement et de connaissances sur le marché africain du commerce. En 2019, la Banque a permis de minimiser de près de 10 % le manque de financement du commerce en Afrique. Avant la fin de l'année, la Banque avait accordé 129 lignes de crédit permettant de financer le commerce, à hauteur de 5 milliards USD, en faveur de plus de 24 pays africains. Au titre du Programme d'Exportation aux Pays (COEXPO) récemment présenté, la Banque a aidé une banque centrale située en Afrique du Nord à établir une agence de crédit à l'exportation (société fournissant des garanties contre le risque de crédit à l'exportation), ce qui devrait libérer environ 60 milliards USD par an de crédit à l'exportation en faveur des exportateurs.

Le Cadre d'Évaluation de l'Impact sur le Développement du Commerce (TDIA) a été adopté en 2018 et sa mise en œuvre a débuté en 2019. La Banque a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre du nouveau Cadre. La première édition du Rapport Annuel d'Efficacité en matière de Développement du Commerce, qui vise à informer sur les progrès accomplis par l'Afrique pour atteindre ses objectifs en matière de développement du commerce, et évalue la contribution apportée par la Banque à ces progrès en 2019, est publié avec le Rapport Annuel 2019 de la Banque. Tandis que la Banque entre dans la dernière étape de son 5ème Plan Stratégique, le Cadre TDIA lui

permettra de travailler de manière plus efficace et d'avoir un plus grand impact sur le développement du commerce, tout en l'aidant à renforcer sa fonction d'institution africaine de financement du développement du commerce de premier plan.

4.1 Commerce intra-africain

Le commerce intra-africain est un moteur du développement social et économique. Il permet de fabriquer des biens de grande valeur, de transférer les connaissances, d'accroître la productivité et de créer des emplois. Le fait d'étendre l'accès aux marchés régionaux et internationaux génère des revenus supplémentaires pour les africains et permet de minimiser la pauvreté.

En abaissant les droits de douane sur 90 % des biens africains et en remédiant aux autres barrières non tarifaires entravant le commerce, la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) devrait considérablement accroître la valeur du commerce intra-africain et de l'investissement. Les grands marchés disposant de grandes économies d'échelle et la coopération avec les autorités de réglementation réduiront les coûts des transactions en Afrique. En outre, la ZLECA attirera l'investissement direct étranger et facilitera le développement des chaînes d'approvisionnement régionales, qui se sont avérées être des moteurs essentiels de la transformation économique dans d'autres régions.

Afreximbank croit profondément en les perspectives d'intégration économique pour étendre le commerce intra-africain et promouvoir la croissance inclusive. La stratégie relative au commerce intra-africain appuie la vision de l'Union Africaine pour le continent, le Programme pour 2063 ainsi que l'établissement de la ZLECA.

En 2019, la Banque a financé environ 1,8 % du commerce intra-africain total (un chiffre bien supérieur à l'objectif défini

à 1,6 %), et il était prévu que ce facteur contribue directement à une hausse de plus de 1,8 milliard (1,3 %) de la valeur du commerce intra-africain total.

4.1.1 Soutenir la mise en œuvre de la ZLECA

Tandis que l'intégration du commerce soutient la croissance, elle peut également générer des coûts, et il est possible que ses avantages ne soient pas répartis de façon homogène entre et dans les différents pays. Les décideurs politiques sont souvent préoccupés, à juste titre, par le fait qu'intégrer davantage ces économies à d'autres pays pourrait profiter à certains secteurs et en désavantager d'autres, ce qui aurait des répercussions négatives sur les gains et les possibilités d'emploi dans certains secteurs et à certains niveaux de compétences, et diminuerait les recettes budgétaires.

Dans le cadre de ses initiatives visant à mettre en œuvre la ZLECA, la Banque a mis en place un Dispositif d'Ajustement de la ZLECA chiffré à 1 milliard USD en 2019, tout en œuvrant à lever un montant supplémentaire de 2,5 milliards USD auprès des marchés pour permettre aux pays de s'adapter de façon ordonnée aux pertes de recettes douanières soudaines et considérables résultant de la mise en œuvre de la ZLECA. Ce Dispositif est également mis à la disposition du secteur privé africain afin de favoriser la modernisation des secteurs en vue de stimuler la production manufacturière et d'accélérer le processus d'industrialisation.

De plus, le défi que doit relever l'Afrique en termes de paiements et de règlements provient de ses multiples devises locales, ce qui signifie qu'habituellement, les paiements transfrontaliers impliquent une troisième devise, telle que le dollar américain ou l'euro. Par conséquent, le fait d'effectuer des paiements transfrontaliers plus facilement, à moindres frais et de façon plus sûre constitue une étape essentielle évidente

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

de la mise en œuvre de la ZLECA. Le Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS), le premier système numérique de paiement instantané à l'échelle du continent, qui permet de faciliter les paiements de biens et services en devises africaines dans le cadre du commerce intra-africain, a été lancé lors du Sommet Extraordinaire des Chefs d'États Africains à Niamey en 2019. Cette plateforme de paiement numérique permettra au continent d'économiser plus de 5 milliards USD de frais de transaction de paiement chaque année, de formaliser une grande partie du commerce transfrontalier informel dans la région, et surtout, de contribuer à la stimulation du commerce intra-africain. Cette plateforme sera pilotée en Afrique de l'Ouest et sera mise à la disposition du reste du continent en 2020.

La multiplicité des normes constitue un autre problème affectant le commerce intra-africain. Elle est d'autant plus décisive en Afrique qu'une norme africaine remplace 55 normes nationales, 55 certificats de tests et 55 inspections nationales. L'harmonisation des normes commerciales facilitera l'élimination des barrières non tarifaires et la mise en œuvre de la ZLECA. À cette fin, en 2019, la Banque et Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB), l'institution nationale allemande de métrologie, l'ARSO et l'Union Africaine, en concertation avec les Communautés économiques régionales et les États membres, ont élaboré le Projet de Politique Panafricaine relative à la Qualité. La Politique Africaine relative à la Qualité aidera la Banque à instaurer des centres africains d'assurance qualité dans l'ensemble de l'Afrique, notamment en créant des laboratoires régionaux de référence en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine.

4.1.2 Renforcer l'accès aux informations commerciales

Des informations commerciales à la fois appropriées, faciles d'accès et fournies en temps opportun sont nécessaires pour

pleinement tirer parti des possibilités que présentent la ZLECA ainsi que le commerce intra-africain étendu, et pour remédier à l'insuffisance d'informations sur le commerce et le marché.

À cette fin, la Banque organise actuellement le deuxième Salon du Commerce Intra-Africain (IATF) en 2020 au Rwanda, compte tenu de la réussite du premier IATF tenu en Égypte en 2018. Près de la moitié des transactions commerciales à hauteur de 32 milliards USD qui avaient été radiées durant l'IATF 2018 ont été conclues en décembre 2019, tandis que 40 % sont encore en cours et 10 % ne se sont pas concrétisées. Parmi les pays bénéficiaires figurent le Soudan du Sud, le Sierra Leone, le Malawi, la Namibie, le Maroc, l'Égypte, le Ghana et le Nigeria.

Certaines entités africaines ont témoigné de la réussite de l'IATF 2018. Ainsi, après avoir accédé à l'IATF, un entrepreneur africain dans le secteur de la robotique est entré en contact avec le Ministère de la Main d'Œuvre de Singapour, et aujourd'hui, cette société fabriquant des drones est opérationnelle à Singapour. Un créateur de mode marocain ayant mis au point une ligne de vêtements pour femmes, qui est devenu un créateur de premier plan au Maroc, a pu trouver un franchisé égyptien en participant à l'IATF 2018. Après avoir participé au salon du commerce, un concepteur namibien d'une gamme de produits ethniques naturels africains pour les cheveux et la peau s'est étendu au-delà des frontières africaines. Le salon a donné à un négociant africain de matières premières l'occasion de rencontrer son client pour la première fois, ce qui a abouti à la hausse du volume de ses exportations. Une grande entreprise locale a pu entrer en contact avec des exploitants potentiels pour garantir la réussite de son activité et de ses nouveaux projets, lui permettant ainsi de renforcer sa présence sur l'ensemble du continent. En réalité, le salon du commerce a constitué une plateforme destinée aux partenariats et à l'intégration du commerce en Afrique, en offrant aux entités africaines des

occasions formidables de rencontrer des fabricants, investisseurs et financiers africains et internationaux en un seul endroit. Un témoignage du gouvernement du Soudan du Sud quant à l'importance du commerce équitable et des autres interventions d'Afreximbank dans le Soudan du Sud et dans le reste du continent souligne l'engagement de la Banque à honorer ses mandats afin de favoriser le commerce intra-africain et l'intégration régionale.

Par ailleurs, le développement du portail d'informations commerciales de la Banque est presque terminé.

4.1.3 Promouvoir la chaîne d'approvisionnement et l'investissement à l'échelle régionale

En Afrique, de nombreuses sociétés de fabrication sont petites, ce qui signifie que leur capacité technique pourrait ne pas être aussi optimale que celle de sociétés plus importantes. En raison de leur taille, ces sociétés peuvent trouver difficile d'honorer des contrats importants, car elles ne disposent pas de la capacité nécessaire pour mettre au point le produit souhaité, tandis que les faibles volumes de production augmentent les coûts et rendent ces entreprises moins compétitives.

Par le biais de son Programme Mondial dédié aux Multinationales Africaines, également intitulées les « Champions du commerce intra-africain », la Banque s'est attachée à identifier les principaux producteurs et exportateurs dans le domaine du commerce intra-africain afin d'optimiser les liens ascendants pour les entreprises agroalimentaires plus petites et de soutenir leurs opérations par le biais du financement, en leur accordant un accès aux marchés et en leur apportant d'autres formes d'assistance technique. Afin de bénéficier de la ZLECA, l'investissement intra-africain doit considérablement s'accroître.

Au cours de l'année, des contrats d'une valeur de plus de 2,3 milliards



Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

USD accordés à ces grandes sociétés locales ont été mis en place afin de leur permettre de fournir des services à des pays dans la région à des prix compétitifs. Il est prévu que l'aide apportée par la Banque crée plus de 35 000 emplois et dote de compétences plus de 5 000 africains, notamment des jeunes.

En outre, afin de favoriser l'essor de grandes sociétés locales en Afrique, la Banque, par le biais de son Programme à l'attention des Groupes de Sociétés Agroalimentaires, œuvre à mettre au point un mécanisme qui permet aux entreprises agroalimentaires locales de se transformer en grandes entreprises, dont certaines seront au final agréées et deviendront des Champions du commerce intra-africain. L'élaboration du programme de sous-traitance industrielle et de partenariat dans le cadre duquel une grande société africaine confie la production de composants et des parties d'assemblage ou des parties de services majeures et mineures qui s'avèrent nécessaires pour concevoir des produits finaux à une ou plusieurs entreprise(s) agroalimentaire(s) qui, à son/leur tour, fait/font le travail conformément à un cahier des charges technique défini est l'une des façons organisationnelles les plus modernes et efficaces de développer davantage d'entreprises africaines locales de grande ampleur.

4.1.4 Tirer parti de la facilitation du commerce intra-africain

Des postes-frontières à guichet uniques (OSBP) facilitent en outre la libre circulation des biens sur l'ensemble du continent. D'après le Rapport de la Banque Africaine de Développement, il existe désormais 76 OSBP dans l'ensemble de l'Afrique, certains d'entre eux étant en cours d'instauration. Avant 2009, il n'y en avait aucun. La facilitation des échanges est un domaine auquel Afreximbank accorde une grande priorité. L'amélioration des procédures, la limitation des contrôles qui régissent la circulation des biens et la réduction des frais de transaction de part et d'autre

des frontières nationales en Afrique sont essentielles aux efforts fournis par les pays africains pour s'intégrer.

Par le biais du projet du port sec de Liwonde, la Banque fournit une solution logistique efficace et moins chère permettant de créer un dispositif à guichet unique pour le commerce dans un pays disposant de l'un des frets routiers les plus chers d'Afrique, à savoir le Malawi, même lorsqu'on le compare à d'autres pays enclavés, d'après le Rapport d'Activité 2019 de la Banque mondiale. Les frais de transport élevés qui s'appliquent au Malawi s'expliquent essentiellement par un mode unique et une voie d'accès unique au port d'exportation. Une fois mené à bien, ce projet réduira de 19 jours (14 jours) le temps d'importation (d'exportation) ainsi que de 1 666 USD (971 USD) les frais d'importation (d'exportation). Il améliorera de 58 % la balance commerciale malawienne une fois qu'il sera mis en service et créera 1 000 emplois directs et 2 600 emplois indirects.

La Banque a en outre soutenu la construction et la mise en service d'un système de sécurité de l'aviation civile et de l'immigration pour l'aéroport international de Juba afin d'optimiser le flux de biens, de services, d'investissements et de personnes. Ce projet soutiendrait le programme de développement du Soudan du Sud et répondrait aux objectifs du marché unique du transport aérien africain, le projet de l'Union Africaine qui vise à intégrer le secteur africain de l'aviation et à créer un marché unique dédié au transport aérien en Afrique à titre de moyen rapide de promouvoir le Programme pour 2063 de l'Union Africaine.

4.2 INDUSTRIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

Un secteur industriel dynamique est un moteur essentiel de la croissance inclusive et de la transformation économique. Le développement

industriel est à même de créer les emplois nécessaires pour réduire la pauvreté à grande échelle ainsi que pour générer les recettes d'exportation de valeur en faveur des économies africaines. Pour soutenir la croissance, l'Afrique diversifie ses économies et renforce les liens régionaux.

À titre d'agent du financement du développement du commerce, la Banque joue un rôle de facilitation et de catalyseur, en collaborant avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec des organisations internationales spécialisées afin d'établir un fondement industriel solide en Afrique grâce à la diversification des exportations, à des infrastructures d'appui, aux exportations de services et à la libération du potentiel des PME.

En 2019, la Banque a financé environ 1,3 % des exportations totales de biens manufacturés de l'Afrique, soit un taux bien supérieur à l'objectif fixé à 1 %. L'on a estimé que cela a directement contribué à la hausse de 474 millions USD (soit 0,9 %) de la valeur des exportations totales de biens manufacturés de l'Afrique.

4.2.1 Promouvoir la diversification des exportations en finançant la transformation des matières premières

Afin d'établir des chaînes de valeur transfrontalières et de parvenir au développement industriel inclusif et durable en Afrique, il convient de pleinement concrétiser l'industrialisation fondée sur les matières premières, telles que l'envisage la stratégie de l'UA relative aux matières premières continentales. La Banque a accordé la priorité aux secteurs de l'industrie légère et de l'agrotransformation en Afrique, qui restent en grande partie inexploités, car elle soutient activement la transformation des matières premières afin de les exporter.

En 2019, la Banque a soutenu la transformation de 732 600 tonnes

métriques de produits agricoles, ce qui devrait directement contribuer au développement du commerce intra-africain à hauteur de 254 millions USD et générer des recettes tout en employant 33 000 agriculteurs locaux au Kenya, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Mozambique et au Nigeria.

En outre, la Banque a investi dans la maintenance d'une entité africaine agroalimentaire verticalement intégrée produisant des engrais afin que sa capacité de production revienne à 1 500 tonnes métriques par jour (tmj), contre actuellement 1 000 tmj, et contribue à la fourniture d'engrais spécialisés tout en augmentant le nombre d'intrants utilisés dans les exportations à valeur ajoutée.

La concrétisation de l'industrialisation fondée sur les matières premières en Afrique exige des pays qu'ils appliquent des stratégies industrielles et sectorielles efficaces. À cette fin, la Banque a organisé un atelier de renforcement des capacités au Malawi, en Eswatini, au Mozambique et en Namibie afin d'aider les États membres à élaborer des politiques industrielles à la fois solides et cohérentes qui favoriseraient l'implication du secteur privé et leur permettraient de tirer parti de leurs matières premières.

La première édition de l'Indice Commodity Market Asymmetry Index (AMAI) de la Banque a eu lieu en 2019. Le Rapport permet à la Banque de suivre avec efficacité les progrès accomplis en termes d'industrialisation fondée sur les matières premières en Afrique, car cette étape reste essentielle pour veiller à ce que ce processus se concrétise. En outre, il confirme à nouveau l'engagement d'Afreximbank à honorer ses mandats consistant à soutenir l'un des projets phares de l'UA, à savoir la stratégie relative aux matières premières à l'échelle de l'Afrique.

4.2.2 Accorder l'accès aux infrastructures liées au commerce

Toujours plus nombreux, les projets

régionaux de la Banque permettent de connecter les pays entre eux, de promouvoir le commerce et d'optimiser la compétitivité, et ce faisant, de transformer les économies et de favoriser le développement durable.

Par le biais de son initiative du Centre d'Excellence (CE), qui vise à fournir divers services médicaux spécialisés afin d'améliorer la qualité des soins dispensés aux Africains et de promouvoir le tourisme médical intra-africain, la Banque a investi dans l'instauration d'un centre médical de premier ordre destiné à la population libérienne afin de garantir l'excellence des soins. Le projet médical de Jahmale réunit une clinique haut de gamme (médecins généralistes, spécialistes, pharmacie et vaccins) ainsi qu'un laboratoire à la pointe de la modernité et des diagnostics d'imagerie médicale en un seul centre médical ambulatoire.

Le complexe de Jahmale est le premier site d'IRM au Liberia qui a jusqu'ici réalisé plus de 300 études, le seul site du pays à être doté de dispositifs d'imagerie TDM dont les résultats sont lus par un radiologue, et a généré jusqu'à présent plus de 750 images accompagnées de rapports officiels ; il dispose du laboratoire privé dont la capacité est la plus importante, plus de 5 500 études y ayant été réalisées jusqu'ici, ainsi que de la plus grande clinique ambulatoire privée à plusieurs spécialités ayant pris en charge plus de 3 000 patients la première année.

En 2019, la Banque a soutenu l'acquisition de matériel roulant ferroviaire (17 locomotives et 740 wagons) ainsi que l'extension de sa capacité de manutention ferroviaire dans les ports minéraux de la zone économique spéciale du Gabon (GSEZ MP). En raison de la hausse des flux d'importation et d'exportation au Gabon (hausse du trafic de marchandises d'un taux estimé à 5 % par an entre 2009 et 2016), GSEZ-MP, l'unique prestataire de services de transport et ferroviaires du

pays, n'est plus correctement équipé pour répondre aux exigences de ses clients, existants comme nouveaux. Ceci a abouti à de sévères embouteillages dans le port d'Owendo, le plus grand port du Gabon, qui gère plus de 95 % des exportations de produits minéraux et agricoles du pays. Grâce à ce site, GSEZ-MP a élaboré le plan d'extension visant à remédier aux sérieuses contraintes/ sérieux problèmes de transport que rencontre le pays.

En outre, la Banque redouble d'efforts et instaure des partenariats innovants afin d'aider certains pays pilotes à établir des parcs industriels/zones de traitement à l'exportation, notamment l'instauration du parc industriel PK-24 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le financement de l'étape 1 de la zone économique spéciale (de 1 351 hectares) au Nigeria, ainsi que la construction d'un parc pleinement intégré de production de textiles et de vêtements au Burkina Faso. La Banque aide par ailleurs le gouvernement du Malawi à mettre en œuvre son initiative relative aux parcs industriels, tandis qu'elle a poursuivi ses échanges avec les gouvernements du Ghana, du Rwanda et du Kenya afin d'instaurer et de financer des parcs industriels dans leurs pays.

S'agissant du secteur africain du pétrole et du gaz, l'aide apportée par la Banque vise à accroître la valeur ajoutée locale dans la production et les exportations de pétrole et de gaz et à favoriser une industrialisation inclusive, tout en permettant aux entités africaines de progresser dans les chaînes de valeur mondiales.

Au cours de l'année, la Banque a investi dans le 7ème train au gaz naturel liquéfié, le plus grand des six trains existants au Nigeria, ce qui promet d'augmenter de 7,4 tonnes métriques supplémentaires par an (34 %) la capacité de production de GNL existante du pays et de stimuler les activités dans le secteur en aval. Le Nigeria représente plus de 50 % de la capacité de production de GNL actuelle sur le

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

continent, et contribue à hauteur de 6 % des exportations de GNL mondiales. Une fois qu'il sera opérationnel, ce projet augmentera les exportations de 3,1 milliards USD, créera 10 000 emplois directs et 40 000 emplois indirects, et générera 1,1 milliard USD de recettes gouvernementales. La Banque a en outre aidé activement le secteur pétrolier égyptien à augmenter la production et les exportations locales à valeur ajoutée.

Dans le secteur de l'énergie, la compétitivité dans le domaine de la production de biens industriels dépend de la disponibilité d'une électricité abordable et d'infrastructures solides. À cette fin, en 2019, la Banque a soutenu la construction de la deuxième centrale thermique dans la circonscription de Gisagara, au Rwanda, qui devrait produire 80 MW d'énergie à un coût 35 à 40 % inférieur à celui appliqué par EUCL, la société de services publics nationale. Il est prévu que cette centrale augmente la capacité de production d'électricité du pays d'un taux estimé à 61 % et crée 1 000 emplois.

La Banque aide le gouvernement de Tanzanie à concrétiser sa vision consistant à accroître la capacité d'électricité installée totale pour qu'elle atteigne 5 gigawatts avant 2021, et 10 gigawatts d'ici 2025, afin de favoriser la croissance industrielle et la compétitivité des exportations. Le projet d'hydroélectricité de Rufiji d'une capacité de 2 100 mégawatts est conçu sur le fleuve Rufiji, dans la gorge de Stielger, dans la réserve de gibier de Selous, en Tanzanie. Générant 5 920 gigawatts par heure, cette centrale fera plus que doubler la capacité de production d'électricité du pays une fois qu'elle sera mise en service.

Le projet photovoltaïque solaire hybride de Nesitu, dans le Soudan du Sud, promet également de générer une capacité annuelle estimée à 29 gigawatts d'énergie renouvelable, ce qui profitera à plus de 58 000 foyers sud-soudanais

et éliminera plus de 12 000 tonnes de dioxyde de carbone par an.

De plus, la Banque a signé un protocole d'entente avec un conglomérat ferroviaire sud-africain de premier plan afin de convenir d'une collaboration pour favoriser la modernisation des voies ferrées du continent à titre de catalyseur pour promouvoir le renforcement des compétences commerciales, économiques et liées à l'investissement, en prêtant une attention particulière au secteur du transport ferroviaire de marchandises.

Par le biais de sa Facilité de Préparation des Projets (PPF), la Banque apporte un soutien technique et financier pour favoriser la préparation et l'élaboration de projets depuis leur conception jusqu'à leur commercialisation. En 2019, cette facilité a été mise à la disposition du gouvernement du Zanzibar afin de financer la préparation d'études de faisabilité, d'études d'évaluation de l'impact sur l'environnement, d'études hydrologiques et marines, ainsi que la prestation de services de conseil en matière de transaction dans le cadre du développement d'un terminal de vrac liquides en mesure de traiter 30 000 tonnes métriques à 40 000 tonnes métriques de produits de carburant raffiné qui doit être installé à Bumbwini/Mangapwani, Zanzibar.

4.2.3 Aider les petites et moyennes entreprises exerçant leurs activités dans les chaînes d'approvisionnement à l'exportation

Les petites et moyennes entreprises (PME) africaines ont un rôle fondamental à jouer dans la transformation des économies africaines et dans l'accélération de l'industrialisation afin de garantir une forte croissance inclusive. Plus de 80 % des entreprises établies sur tout le continent sont des PME et représentent environ 60 % de l'emploi. La Banque a identifié l'affacturage à titre de solution

permettant de remédier au manque de financement que rencontrent les PME, et de faciliter une plus grande contribution des PME au développement industriel. La stratégie d'affacturage de la Banque est axée sur diverses interventions financières, les conseils juridiques et réglementaires, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les partenariats stratégiques (FLACS).

En 2019, la Banque a approuvé 22 millions USD en faveur de sociétés africaines d'affacturage. En outre, la loi type de la Banque sur l'affacturage figurait parmi les documents sources utilisés par les autorités égyptiennes afin de faciliter la rédaction de la nouvelle loi égyptienne sur l'affacturage et le crédit-bail. Au cours de l'année, cette loi a été ratifiée et est désormais applicable. L'application d'une loi sur l'affacturage est également en cours au Nigeria, tandis que le Botswana envisage d'adopter une loi sur l'affacturage en se servant de la loi type de la Banque à titre de guide. Par ailleurs, trois ateliers d'affacturage ont été organisés au Botswana, au Égypte et en Afrique du Sud dans le but d'approfondir les compétences des sociétés d'affacturage africaines, de sensibiliser et de promouvoir le développement des sociétés d'affacturage établies sur tout le continent. Grâce aux initiatives de la Banque et de la FCI, 7 sociétés venant d'Égypte, de Maurice, du Sénégal, de l'Ouganda, du Kenya et du Nigeria ont rejoint la FCI en 2019. Par le biais de ces initiatives, la Banque ambitionnera d'imposer l'affacturage comme un autre instrument de financement du commerce pour au moins 30 pays d'Afrique au cours des cinq prochaines années.

En outre, par le biais de la stratégie de la Banque consistant à promouvoir l'émergence et l'extension d'une société d'exportation commerciale, la Banque donne accès au marché et fournit divers services nécessaires pour faciliter les exportations à destination de petits agriculteurs, et veille actuellement à

ce qu'une part équitable de la valeur ajoutée revienne aux producteurs.

4.2.4 Le Fonds pour le Développement des Exportations en Afrique

L'on ne peut concrétiser les efforts fournis par l'Afrique pour diversifier ses exportations afin qu'elles ne se limitent pas aux matières premières sans mettre en place un fonds qui permettra d'apporter le financement en capital à long terme nécessaire à de tels projets. Le Fonds pour le Développement des Exportations en Afrique (FEDA), une filiale de la Banque axée sur le développement, qui a été lancée en 2018 à l'aide d'un engagement initial de 100 millions USD pris par la Banque, est entrée dans l'étape opérationnelle en 2019. Il étend les offres de produits et services de la Banque afin qu'ils couvrent les investissements en fonds propres et facilitera les investissements directs étrangers dans le secteur africain de l'exportation. Il est prévu que l'ampleur de ce fonds à moyen terme soit de 1 milliard USD.

4.3 Leadership dans le financement du commerce

Le financement du commerce fournit le crédit, les garanties de paiement et l'assurance nécessaires pour faciliter le paiement de la marchandise ou d'un service selon des conditions qui satisferont à la fois l'exportateur et l'importateur. Par conséquent, le financement du commerce facilite le commerce. Afin que l'Afrique stimule le commerce intra-africain, encourage l'ajout de valeur et l'industrialisation, et parvienne à la croissance et au développement durables et inclusifs, il est essentiel que les pays africains soient davantage intégrés et disposent d'une base d'exportation à la fois solide et bien diversifiée. À cette fin, le financement du commerce doit être véritablement accessible et abordable.

L'exigence non honorée ou l'insuffisance en matière de financement du commerce en Afrique est comprise entre 90 milliards USD et 120 milliards USD, selon le Rapport 2017 de la Banque Africaine de Développement. En 2019, la valeur du financement du commerce associé à Afreximbank décaissé s'élevait à 8,4 milliards USD, dont 23 % étaient dédiés au commerce intra-africain. Cela implique que la Banque a permis de minimiser de près de 10 % le manque de financement du commerce en Afrique en 2019.

Le Programme de Facilitation du Commerce de la Banque, qui comprend un Programme de Confirmation de LC et un Programme de Garantie de Confirmation de LC, a pris beaucoup d'ampleur. Au cours de l'année, la Banque a intégré environ 305 banques africaines (contre un objectif de 500 avant 2021) et étendu les mécanismes de confirmation de lettres de crédit à de nombreuses banques. La Banque a également accordé 129 lignes de financement du commerce d'un montant de 5 milliards USD à plus de 24 pays dans l'ensemble des régions africaines (essentiellement dans des pays enclavés) afin de satisfaire à leurs besoins en matière de financement du commerce.

La Plateforme Africaine de Due Diligence Client (MANSA) de la Banque est entrée dans son étape opérationnelle en 2019. Cette plateforme constitue l'unique source fiable de données primaires nécessaires pour effectuer les vérifications préalables auprès des contreparties en Afrique. Elle facilitera les échanges commerciaux en Afrique et avec celle-ci en minimisant les risques pour la conformité et en renforçant les relations qu'entretiennent les banques internationales et les entités commerciales internationales avec leurs contreparties africaines. Au total, 18 banques centrales et 55 institutions financières situées sur l'ensemble du continent ont été formées en 2019 à la

façon de télécharger leurs données sur la plateforme.

L'Afrique doit mettre en place de solides structures de crédit à l'exportation nationales et continentales afin d'aider les exportateurs du continent à livrer concurrence de manière qui leur est favorable avec d'autres exportateurs provenant d'autres parties du monde. La plupart du temps, les exportateurs originaires d'autres économies développées sont soutenus par leurs ACE nationales qui leur proposent des crédits attrayants de sorte que certains exportateurs africains éprouvent beaucoup de difficultés à livrer concurrence en raison du préjudice qu'ils subissent en matière de financement.

À cette fin, en 2019, la Banque a présenté le Programme d'Exportation aux Pays (COEXPRO), qui combine services de conseil, financement, promotion, coopération, mentorat et renforcement des capacités pour aider les pays membres à développer et améliorer leurs activités liées au commerce et au crédit à l'exportation. Ce programme implique de collaborer étroitement avec les autorités compétentes dans les pays membres pour développer et promouvoir leurs agences de crédit à l'exportation (ACE) nationales, et d'accompagner les ACE existantes dans le renforcement de leurs capacités et de leur efficacité.

Au cours de l'année, la Banque a aidé la Banque centrale d'Égypte à établir une agence de crédit à l'exportation (société fournissant des garanties contre le risque de crédit à l'exportation) pour l'Égypte, ce qui devrait libérer environ 60 milliards USD par an de crédit à l'exportation en faveur des exportateurs égyptiens. La Banque centrale du Malawi envisage également de faire appel à une aide semblable.

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

Encadré 4.1 Industrie créative africaine : un moteur de développement

Les industries créatives constituent l'un des secteurs de l'économie mondiale dont la croissance est la plus rapide. Elles génèrent des recettes grâce au commerce de biens, de services et d'éléments de propriété intellectuelle, et leurs chaînes de valeur ont offert de nombreuses possibilités économiques, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. En Afrique, ces industries sont de plus en plus reconnues comme contribuant considérablement au PIB national et à titre de véhicules de promotion de l'innovation, d'amélioration du commerce et de réduction du chômage.

Tandis que la part de l'Afrique dans l'économie créative mondiale au cours des dix dernières années est demeurée stable (à environ 1 pour cent), tous les éléments probants disponibles témoignent de l'incroyable capacité de ces industries à augmenter la part de l'Afrique sur le marché des exportations, en particulier dans les régions où l'économie créative recoupe avec l'économie numérique « sans frontières ». Cependant, les industries créatives africaines font souvent l'objet d'un accès limité à la finance, aux ressources humaines qualifiées, à la technologie, et font face à un environnement politique défavorable. C'est pourquoi l'Afrique doit remédier à ces lacunes pour permettre de libérer le potentiel de ces industries et faciliter la croissance de contenus créatifs plus concurrentiels à l'échelle mondiale. À cette fin, un meilleur accès au financement, à la formation et à la

technologie, ainsi que des politiques favorables, sont essentiels.

Renforcer l'accès au financement

Un obstacle majeur au développement des industries créatives africaines réside dans la disponibilité du financement. Les prêteurs et les investisseurs ont tendance à hésiter à s'engager dans le secteur des entreprises créatives, compte tenu du manque d'actifs qui pourraient être offerts en garantie, de son caractère axé sur l'innovation et de la perception (parfois infondée) selon laquelle les entreprises créatives peinent à commercialiser leurs produits et à stimuler leur rentabilité.

Pour permettre de combler cette lacune de financement, Afreximbank s'est engagée à déployer 500 millions USD en instruments de dette et de garantie pour soutenir le développement de l'économie créative africaine entre 2020 et 2021. Ce fonds vise à accélérer le développement de contenus et d'infrastructures dans diverses chaînes de valeur créatives, notamment le film, la musique, la mode, la technologie, les arts et l'artisanat.

Renforcer le développement des capacités

Un élément essentiel de toute activité créative est le développement du capital humain. Bien que la plupart des compétences commerciales générales soient facilement disponibles en

Afrique, les besoins particuliers des industries créatives ne sont pas facilement accessibles. Par exemple, les capacités dans le domaine numérique (telles que notamment les effets spéciaux, l'audiovisuel et l'ingénierie sonore) font cruellement défaut, ce qui signifie que les compétences doivent être importées pour mener à bien le processus créatif. Cette dépendance excessive aux solutions externes rompt le cycle d'apprentissage, qui s'avère pourtant essentiel, et nuit au développement des compétences locales.

Pour remédier à ces lacunes, un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités d'Afreximbank ont intégré des éléments de « capacité de création » à leur complément de modules de formation. En outre, le Salon du Commerce Intra-Africain, les Assemblées Générales Annuelles et les Séminaires Structurés sur le Financement du Commerce de la Banque permettent d'organiser des conférences, des ateliers et des séminaires pour renforcer les capacités dans le secteur.

Soutenir le rôle de la technologie

Le commerce électronique a l'incroyable potentiel de dynamiser les industries créatives africaines. Pour le secteur créatif (et les petites et moyennes entreprises en général), les plateformes de commerce en ligne sont apparues comme une force

d'égalisation entre les grandes et les petites entreprises, et offrent au secteur créatif africain la possibilité d'atteindre des segments rentables sur les marchés internationaux. Sur ce plan, la Banque a déjà intensifié son soutien aux entreprises de consommation et de détail, les aidant à stimuler la croissance des exportations en tirant parti des solutions numériques grâce, par exemple, au Système Panafricain de Paiement et de Règlement (voir l'encadré 3.2) et à la Plateforme Africaine de Vigilance à l'égard de la Clientèle (MANSa). En outre, la Banque conçoit actuellement une plateforme numérique pour les entreprises créatives africaines, qui est considérée comme une application interactive donnant accès à des contenus de divertissement (tels que le cinéma et la musique), et visant à faciliter le commerce, à commercialiser les opportunités et à servir de centre de ressources de connaissances pour l'économie créative africaine.

Remédier aux contraintes politiques

Les pays africains manquent généralement de conditions institutionnelles et réglementaires favorables aux entreprises. Plus particulièrement, le manque de protection des droits de propriété intellectuelle est souvent cité comme un obstacle à la croissance de l'économie créative. Les droits de propriété intellectuelle offrent

des mesures incitatives et des récompenses qui encouragent l'investissement et le développement de modèles économiques durables, ce qui permet de conférer des avantages économiques et sociaux durables. Ainsi, la Banque, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres parties prenantes essentielles, s'efforcera de mettre particulièrement l'accent sur la protection de la propriété intellectuelle pour soutenir le secteur créatif.

Impact des opérations et activités de la Banque sur le développement commercial

Encadré 4.2 Dispositif d'Ajustement de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine : entrée en vigueur

En 2019, l'Afrique a franchi une étape historique en lançant la phase opérationnelle de l'Accord sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), qui, en libéralisant le commerce, a le potentiel d'offrir d'importantes possibilités de stimuler le commerce intra-africain et de favoriser le développement durable sur l'ensemble du continent.

La ZLECA permet aux pays de se spécialiser dans la production de biens et services au titre desquels ils bénéficient d'un avantage comparatif et d'exploiter les économies d'échelle, optimisant ainsi leur productivité, le commerce intrarégional et la croissance économique. Elle favorisera également le changement structurel en diffusant les connaissances et technologies et en stimulant la mise au point de nouveaux produits, qui attireront des investissements directs étrangers et faciliteront le développement de chaînes d'approvisionnement régionales, lesquelles ont été des moteurs essentiels de la transformation économique dans d'autres régions en voie d'industrialisation.

Les coûts de la libéralisation du commerce

Il est largement admis que la libéralisation du commerce soutient la croissance, mais elle peut également entraîner des coûts à court terme, et ses avantages peuvent ne pas être répartis uniformément selon les pays et régions. À cet égard, les décideurs politiques sont souvent à juste titre préoccupés par le fait que, bien que la libéralisation du commerce puisse profiter à certains secteurs, elle est susceptible d'avoir des répercussions

négatives sur les recettes nationales et les possibilités d'emploi dans certains secteurs et pour certains niveaux de compétences, et de réduire les recettes budgétaires.

En réalité, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement estime que la ZLECA pourrait entraîner une perte de 3,2 milliards USD à 4,1 milliards USD en recettes commerciales sur l'ensemble du continent. Dans la même veine, le Fonds monétaire international prévoit que, compte tenu des droits de douane et liens commerciaux régionaux existants, les pertes de recettes pourraient être considérables dans certains pays, dépassant 1 à 2 pour cent du PIB, et atteignant dans certains cas jusqu'à 3 à 5 pour cent du PIB.

Malgré une libéralisation importante du commerce au cours des dernières années et la baisse de la contribution des taxes commerciales aux recettes totales qui en a résulté (schéma 4.2.1), de nombreuses économies africaines continuent de compter fortement sur les taxes commerciales comme source de recettes publiques. Les données disponibles pour 38 pays africains indiquent que 15 d'entre eux dépendent fortement des taxes douanières comme source de recettes (tableau 4.2.1) et que, par conséquent, ils sont les plus susceptibles d'être les plus affectés par la libéralisation du commerce.

S'agissant des pays qui dépendent fortement des taxes commerciales, des chutes brutales et conséquentes des recettes douanières pourraient avoir des conséquences importantes sur les soldes budgétaires des gouvernements, et par conséquent des répercussions

défavorables sur la capacité de ces derniers à soutenir l'investissement dans les infrastructures, les secteurs de l'exportation, l'éducation et les programmes sociaux qui sont essentiels pour permettre au secteur privé d'exploiter les possibilités qu'offre la ZLECA. La baisse des recettes budgétaires et l'élargissement des déficits budgétaires ont également des répercussions importantes en termes de risque pays, de coût auquel un pays est en mesure d'emprunter pour financer des investissements, et quant à sa capacité à rembourser les dettes.

Adjustment Assistance

Plusieurs mécanismes politiques sont en place pour minimiser les chocs commerciaux découlant de l'ouverture du marché, par exemple des programmes d'aide commerciale ou d'ajustement visant à dédommager ou aider les travailleurs ou les entreprises qui sont affecté(e)s par la libéralisation du commerce. Ces programmes jouent

Schéma 4.2.1 Impôts sur le commerce international
(pourcentage du total des recettes publiques en Afrique)



Source : Base de données des indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale.

Tableau 4.2.1 Risque pour les recettes publiques provenant de la libéralisation du commerce

Recettes douanières en pourcentage du total des recettes fiscales	Importance du risque pour les recettes provenant de la libéralisation du commerce
<p>≥20</p> <p>Bénin (28), Botswana (45), Cap-Vert (20,5), Cameroun (24), République centrafricaine (25), République démocratique du Congo (34), Eswatini (62), Éthiopie (46), Gambie (32), Ghana (23), Lesotho (51), Liberia (39), Namibie (30), Togo (21), Zimbabwe (22)</p>	Très élevé à élevé
<p>≥10 mais ≤20</p> <p>Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République du Congo, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Ouganda</p>	Élevé à modéré
<p>≥5 mais ≤10</p> <p>Angola, Burundi, Égypte, Kenya, Malawi, Maroc, Mozambique, Rwanda, Seychelles, Tunisie, Zambie</p>	Modéré à faible
<p>≤5</p> <p>Algérie, Guinée équatoriale, Maurice, Afrique du Sud</p>	Faible

Source : Base de données des indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale.

également un rôle important dans l'obtention d'un soutien politique pour la ratification et la mise en œuvre des accords commerciaux. Parmi les exemples figurent l'aide à l'ajustement du commerce des États-Unis et le Fonds européen d'ajustement de la mondialisation, qui sont tous deux des dispositifs de subvention, ainsi que le Fonds du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe, qui aborde les conséquences de la libéralisation du commerce pouvant nécessiter des ajustements, en plus de la construction d'infrastructures pour consolider le marché régional.

De même, en 2019, Afreximbank (conformément à sa stratégie de promotion du commerce intra-africain et de soutien à l'industrialisation et à la diversification des exportations) a mis

en place un Mécanisme d'Ajustement de la ZLECA de 1 milliard USD, tout en s'efforçant de lever 3 milliards USD supplémentaires auprès des marchés, afin de permettre aux pays de s'adapter de manière ordonnée aux pertes de recettes douanières soudaines résultant de la mise en œuvre de la ZLECA. Ce dispositif s'étend également au secteur privé pour soutenir la modernisation des industries, en vue de stimuler la production manufacturière et d'accélérer le processus d'industrialisation, d'aider à la création ou au maintien d'emplois dans le secteur privé, et de stimuler les investissements pour soutenir le commerce et la croissance économique pendant la période d'ajustement suivant la libéralisation. Ces initiatives s'ajoutent à l'aide déjà apportée par Afreximbank, notamment par le biais

de son Programme de Développement des Exportations et de l'Initiative du Commerce Intra-Africain, pour soutenir la croissance des exportations de ses États membres.

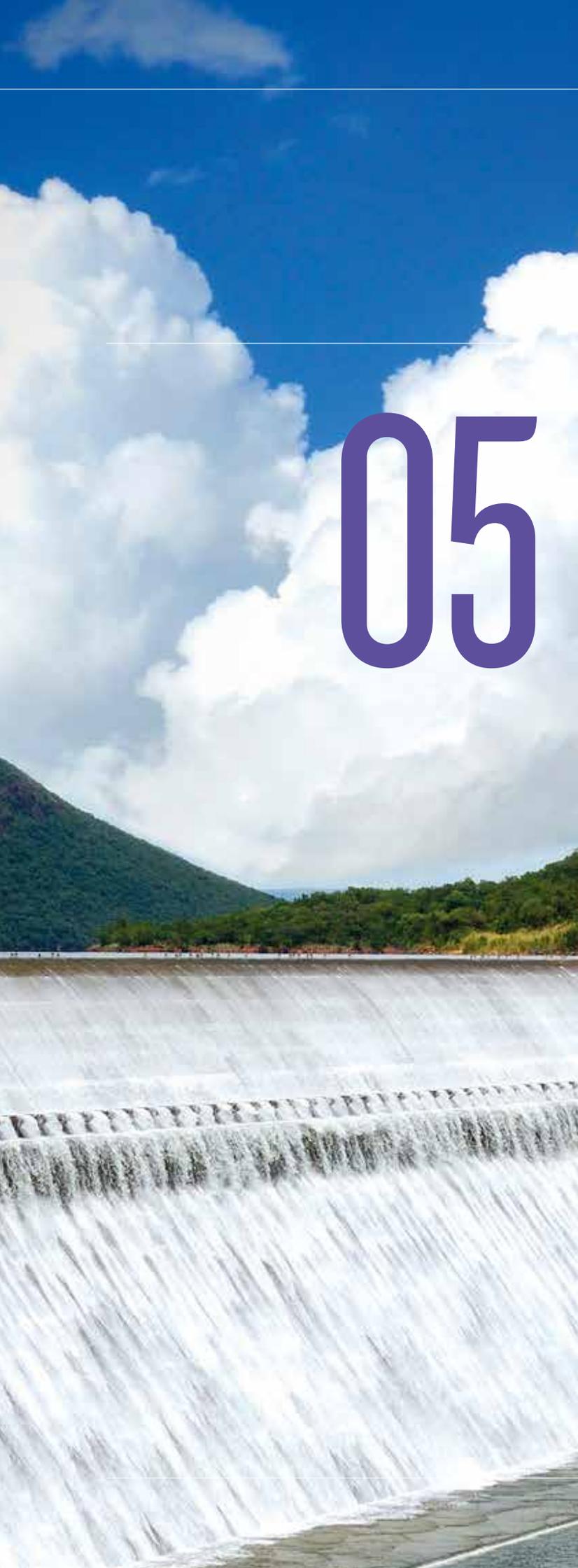
Étapes suivantes

Dans une perspective d'avenir, en février 2020, la Trente-troisième Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'États et de Gouvernements a demandé aux Ministres du Commerce et des Finances, en partenariat avec Afreximbank, de conclure les travaux sur le Dispositif d'Ajustement de la ZLECA au cours de l'année 2020, et d'apporter lors du Sommet de février 2021 le projet de lois ainsi que le plan et l'initiative de mobilisation des ressources afin qu'il les examine.

Chapitre Cinq

Discussion et Analyse de la Direction Concernant l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

05



Chapitre Cinq

Discussion et Analyse de la Direction Concernant l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

En 2019, la banque a enregistré des résultats financiers solides qui dépassent les objectifs.

Le résultat net et le résultat opérationnel ont connu une croissance de 14% et 27%, respectivement.

US\$

315 millions

résultat net en 2019

14%

augmentation du
résultat net par
rapport à 2018



Discussion et Analyse de la Direction Concernant l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

La banque continuera à concentrer ses efforts pour un équilibre prudent entre rentabilité, liquidité, et risque. L'objectif est de maintenir la rentabilité et la croissance soutenue des actifs.

5.1 INTRODUCTION

Les états financiers de la Banque comprennent l'état du résultat global, l'état de la situation financière, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes. L'analyse ci-après présente les états financiers audités de la Banque pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, en prêtant particulièrement attention aux facteurs qui ont influencé les résultats observés.

5.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

C'est dans le contexte de l'environnement opérationnel présenté aux chapitres 2 et 3 et des activités détaillées de la Banque étayées au chapitre 4 que la Banque a une fois de plus obtenu de solides résultats financiers pour l'exercice clos en 2019. Il convient de noter en particulier les taux de rentabilité élevés et les bons niveaux d'efficacité opérationnelle. Malgré l'environnement économique difficile dans certains de ses pays membres, la Banque a enregistré une forte croissance de son volume d'affaires et, en fin de compte, de la taille du bilan.

Le résultat net a augmenté de 14 % pour atteindre 315,3 millions USD, une

croissance solide par rapport au chiffre de l'année précédente de 275,9 millions USD. Le résultat de la performance observée a été soutenu par les prêts et avances, qui ont augmenté de près d'un milliard de dollars (8 %) sur une base nette et ont entraîné une hausse des intérêts et des revenus similaires. La croissance combinée de 29 % des revenus d'intérêts et de commissions qui a atteint 1,1 milliard USD (2018 : 813,85 millions USD), a soutenu la croissance significative du résultat net. Cette année, pour la première fois, les revenus d'Afreximbank ont dépassé le milliard de dollars.

La Banque a affiché un rendement annuel des fonds propres moyens (ROAE) de 11,76 % (2018 : 11,78 %), conformément aux attentes. Cette progression significative du résultat net a permis à la Banque de réaliser un rendement des actifs moyens (ROAA) de 2,26 % contre 2,18 % l'année précédente. Parallèlement, le bénéfice de base par équivalent d'action entièrement libérée s'est amélioré pour s'inscrire à 6 099 USD en 2019 contre 5 620 USD en 2018.

Conformément aux objectifs stratégiques et politiques à long terme de la Banque en matière de gestion des capitaux, le ratio d'adéquation des fonds propres est resté à un niveau

sain de 23 % (2018 : 25 %) grâce aux initiatives réussies de mobilisation de capitaux propres menées par la Banque au cours de l'année, ainsi qu'à une forte génération interne de capitaux.

Une analyse plus détaillée de l'état du résultat global est présentée ci-après.

5.2.1 Produits nets d'intérêt et marge d'intérêt

Au cours de la période considérée, les produits nets d'intérêts ont augmenté de 30 % pour atteindre 524,91 millions USD (2018 : 403,82 millions USD), principalement en raison d'une augmentation significative des intérêts et revenus similaires, qui ont augmenté de 32 % pour atteindre 948,42 millions USD (2018 : 720,13 millions USD). L'augmentation des intérêts et des revenus similaires est due en grande partie à des taux d'intérêt comparativement plus élevés ainsi qu'à la croissance des volumes de prêts et d'avances. Les prêts et avances nets ont augmenté de 900 millions USD (8 %), passant de 11,13 milliards USD à fin décembre 2018 à 12,03 milliards USD à fin décembre 2019. Contribuent également aux intérêts et revenus similaires, les revenus d'intérêts des placements sur le marché monétaire, qui s'élevaient à 61,20 millions USD (2018 : 40,49 millions USD). Par ailleurs, les intérêts et charges assimilées ont augmenté de 35 % à 413,55 millions USD (2018 : 305,65 millions USD) en raison d'une croissance de 24 % en glissement annuel du passif moyen produisant des intérêts ainsi que d'une augmentation du taux Libor moyen. Les dettes produisant des intérêts ont augmenté en raison de l'accroissement des fonds mobilisés pour soutenir la croissance du volume d'affaires généré au cours de l'année.

La marge nette d'intérêt s'inscrit à 3,66 % (2018 : 3.64 %) a été satisfaisante et conforme aux rendements moyens attendus des actifs rémunérés de la Banque. En outre, l'efficacité des activités de trésorerie dans la gestion du coût des fonds a également contribué aux marges publiées. Ces activités de trésorerie ont consisté, entre autres, à diversifier les sources de refinancement, notamment en empruntant à des taux plus intéressants sur le continent africain qui a représenté une part importante du refinancement total.

5.2.2 Revenus hors intérêts

Les produits nets d'honoraires et de commissions qui s'élèvent à 91,84 millions USD (2018 : 83,69 millions USD) ont augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette amélioration est due à une forte croissance des revenus liés au conseil, qui ont augmenté de 11 % pour clôturer l'année à 87,52 millions USD (2018 : 79,2 millions USD). En outre, les revenus des commissions de garantie s'élèvent à 7,42 millions USD (2018 : 5,97 millions USD) ont également enregistré une solide croissance de 24 %, conformément à l'objectif stratégique de développer ce secteur d'activité en se concentrant sur le pilotage du programme de garantie Afreximbank (AFGAP).

5.2.3 Produit net bancaire

Le produit net bancaire, qui est la somme du produit net des intérêts, du produit net des honoraires et commissions et des autres produits d'exploitation, a progressé en 2019 de 27 % pour atteindre 622,50 millions USD (2018 : 489,83 millions USD). Cette augmentation est due principalement à une hausse des produits nets des intérêts résultant de la croissance des actifs de prêts et d'une hausse considérable des revenus de commissions.

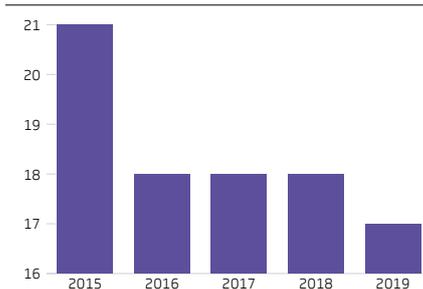
5.2.4 Charges d'exploitation

En adéquation avec les objectifs, les charges d'exploitation ont augmenté de 24 % en 2019 par rapport à 2018 pour clôturer l'exercice à 108,19 millions USD (2018 : 87,59 millions USD). Cette hausse reflète l'augmentation des frais de personnel (27 %) suite au recrutement actif de nouveaux professionnels. L'augmentation des effectifs a été nécessaire pour soutenir la croissance du volume d'affaires. Par ailleurs, les frais administratifs et généraux ont augmenté de 15 % à l'appui des diverses initiatives stratégiques que la Banque a poursuivies. Les frais généraux comprennent un don de 1,5 million USD destiné à atténuer les effets dévastateurs du cyclone Idai qui a touché le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe.

5.2.5 Coefficient d'exploitation (charges/produits)

Le schéma 5.1 ci-dessous montre que le coefficient d'exploitation (ratio charges/produits) enregistré par la Banque était de 17 % (2018 : 18 %), ce qui représente une légère amélioration par rapport à la performance de l'année précédente et dans les limites de l'appétit de la Banque pour le risque lié au coefficient d'exploitation, qui se situe dans une fourchette de 17 % à 30 %. Le résultat a été le fruit d'un contrôle efficace des coûts et d'une plus grande efficacité opérationnelle.

Schéma 5.1 Afreximbank : ratio charges/produits : 2015-2019



Source: Afreximbank.

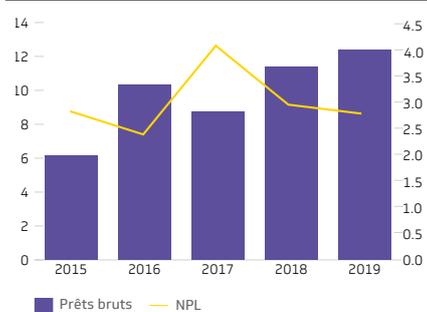
5.2.6 Pertes de crédit attendues

La Banque a déclaré un montant de pertes de crédit attendues (ECL) de 326,7 millions USD (2018 : 270,4 millions USD) au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 21 %. Cette augmentation a entraîné une provision pour dépréciation dans le compte de résultat de la Banque d'un montant de 216,03 millions USD (2018 : 118,9 millions USD). Les dépréciations résultant des prêts et avances ont contribué à 91 % (2018 : 93 %) du total des pertes de crédit attendues (ECL) au 31 décembre 2019. Ce taux est cohérent avec la proportion importante (71%) que représentent les prêts et avances dans l'exposition totale au risque de crédit de la Banque à la clôture 2019 (2018 : 76 %).

Discussion et Analyse de la Direction Concernant l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

La qualité des actifs de la Banque s'est maintenue à des niveaux acceptables, comme le prouve le ratio de créances douteuses (NPL) de 2,78% (2018 : 2,95 %). Les résultats finaux des créances douteuses reflètent la prudence des prêts basés sur le financement structuré du commerce, les avantages du traitement des créanciers privilégiés au sein des pays membres de la Banque, une gestion des risques saine, de bonnes pratiques et une très bonne connaissance des marchés africains. En outre, le taux de couverture des provisions sur les prêts et avances de 120 % (2018 : 132 %), a été bien supérieur au seuil minimum de 100 %. Le ratio de couverture des pertes de crédit concernant les prêts et avances a baissé à 2,52 % (2018 : 3,11 %).

Schéma 5.2 Afreximbank : Ratio créances douteuses c. prêts bruts (en milliers USD) : 2015 – 2019



Source: Afreximbank.

5.2.7 Dividendes

En raison de l'augmentation du résultat net au cours de l'année et en considération des investisseurs en actions de catégorie D intégralement libérées émises en représentation des certificats de dépôts cotés à la bourse de Maurice le Conseil d'Administration recommande une distribution de dividendes de 78,83 millions USD (2018 : 68,97 millions USD) aux actionnaires, reflétant un ratio de distribution de 25 % (2018 : 25 %)*. La proposition s'inscrit dans la tradition des versements de dividendes aux actionnaires plus élevés d'une année sur l'autre. Dans la mesure où la Banque procède à une levée de fonds pour soutenir sa croissance commerciale, les actionnaires auront le choix de recevoir le dividende auquel ils ont droit via l'acquisition d'autres actions ordinaires de la Banque.

Le Conseil d'Administration, en formulant sa recommandation sur le montant des dividendes ordinaires, a tenu compte de l'objectif consistant à maintenir la tendance régulière croissante des versements de dividendes, entre autres considérations. Parmi les autres facteurs pris en compte figuraient le niveau de rentabilité, la nécessité de conserver une part des bénéfices afin d'appuyer la croissance continue de l'activité, l'adéquation des fonds propres, l'inflation et la nécessité d'équilibrer les financements interne et externe

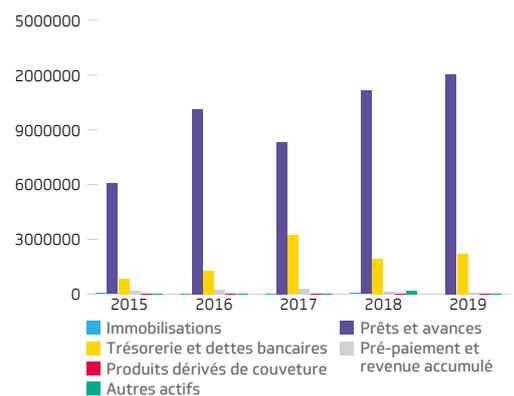
5.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état de la situation financière indique la situation des actifs et passifs de la Banque ainsi que de son actif net ou de ses capitaux propres à la date de clôture. Une analyse détaillée de ces éléments au titre de l'exercice 2019 est présentée ci-après.

5.3.1 Actifs

Les actifs totaux de la Banque ont augmenté de 8 %, passant de 13,42 milliards USD au 31 décembre 2018 à 14,44 milliards USD au 31 décembre 2019, principalement en raison de la croissance solide (8 %) du montant net des prêts et avances. Les actifs liquides ont augmenté de 16 % pour s'établir à 2,23 milliard USD à la clôture (2018 : 1,92 milliard USD) et ont représenté 15 % (2018 : 14 %) des actifs totaux. Le montant nets des prêts et avances, à 12,03 milliards USD (2018 : 11,13 milliards USD) a grandement contribué à l'actif total de la Banque, à 83 % (2018 : 83%). Les prêts et avances ont augmenté en 2019 par rapport à l'exercice précédent, conformément aux attentes et en adéquation avec la situation des fonds propres de la Banque.

Schéma 5.3 Afreximbank : actifs (milliards USD) : 2015 – 2019



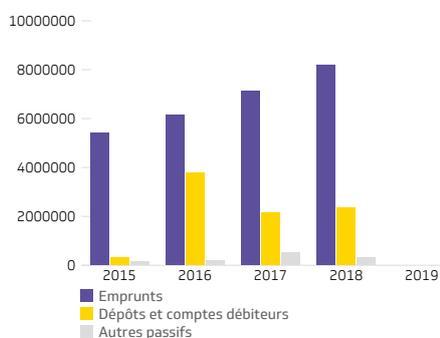
Source: Afreximbank.

* Les actions de catégories A, B et C sont partiellement libérées, c'est-à-dire 40 % à la souscription, les 60 % restants étant du capital callable.

5.3.2 Passifs

Le total des passifs de la Banque a augmenté d'environ 7 % pour atteindre 11,64 milliards USD (2018 : 10,86 milliard USD). Cette augmentation du total des passifs résulte principalement de l'accroissement de 14 % du solde des emprunts à 8,31 milliards USD (2018 : 7,3 milliards USD) afin de financer la croissance du portefeuille de prêts. Le total des emprunts (engagements envers les banques et titres de créance) s'est établi aux alentours des 71 % (2018 : 67%) du total des passifs, tandis que les dépôts et les soldes clients représentaient environ 18% (2018 : 22%) du passif total.

Schéma 5.4 Afreximbank : passifs (milliards USD) : 2015 – 2019



Source: Afreximbank.

Les prêts syndiqués et les titres de créance ont été les principales composantes de la dette. D'un point de vue géographique, les emprunts en cours se répartissaient en Europe continentale, au Royaume-Uni, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique ainsi qu'en Amérique du Nord et du Sud.

Une partie significative des comptes de dépôt détenus auprès d'Afreximbank était des comptes utilisés en tant

qu'éléments structurels dans le cadre des opérations de financement du commerce. La plupart des comptes de dépôt sont détenus auprès d'Afreximbank jusqu'à ce que l'emprunt ou les montants en souffrance du client soient intégralement remboursés.

Les dépôts peuvent être utilisés pour rembourser les prêts. Les clients ayant déposé des fonds à la Banque sont principalement des États souverains, des entreprises privées et des établissements financiers.

5.3.3 Capitaux propres

Les fonds des actionnaires de la Banque ont augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente, passant de 2,56 milliards USD à 2,8 milliards USD, principalement en raison du capital interne généré par une meilleure rentabilité qui a contribué à l'augmentation du patrimoine de la Banque. Conformément à son plan stratégique actuel visant à lever des capitaux pour lui permettre de développer ses activités, la Banque a levé de nouveaux capitaux pour un montant de 178,65 millions USD. Le capital exigible d'Afreximbank au 31 décembre 2019 s'élevait à 1,2 milliards USD (2018 : 873 millions USD). La Banque conserve ce capital exigible à titre de marge de sécurité supplémentaire en cas de besoin. Le capital exigible a bénéficié d'une meilleure notation de crédit dans le cadre des initiatives de gestion du capital de la Banque.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats financiers de la Banque témoignent de ses bonnes performances au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, qui se traduisent dans l'amélioration de la rentabilité, la nette appréciation du résultat et la solide croissance du volume d'activités tout en conservant un ratio d'adéquation des fonds propres élevé, une position de

trésorerie favorable et une bonne qualité des actifs malgré un environnement opérationnel difficile dans certaines régions d'Afrique et dans le monde. Les résultats obtenus ont été supérieurs aux objectifs internes et prévus dans le plan stratégique.

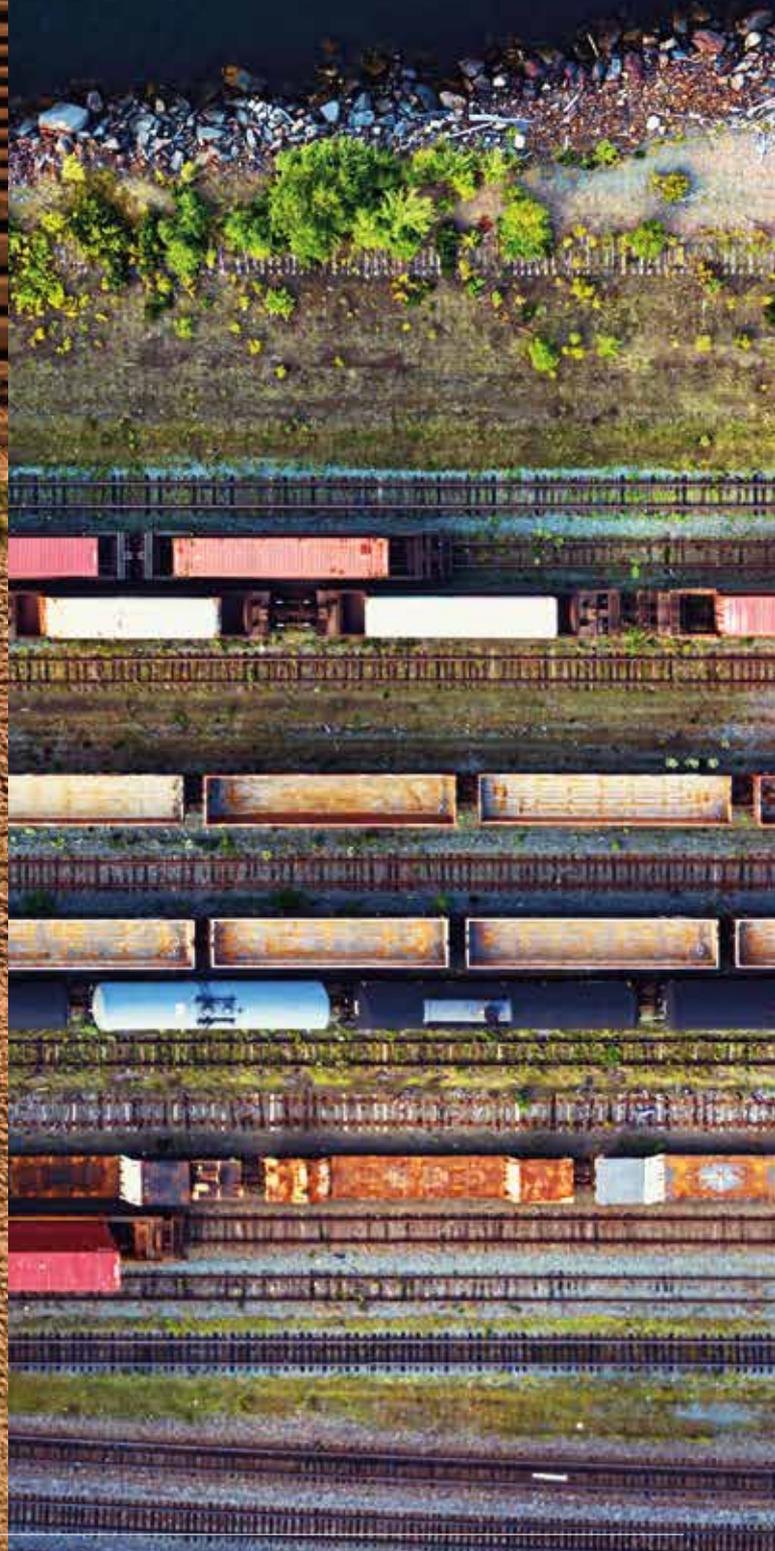
La direction prévoit de continuer à intensifier ses efforts pour améliorer l'efficacité au sein de toute la Banque et exploiter les avantages du nouveau système bancaire de base qui a été mis en place au premier semestre de 2019. Un certain nombre d'initiatives technologiques, telles que la plateforme MANSa, le PAPSS, le portail d'informations commerciales et une offre de banque en ligne pour les entreprises ont été mises en place pour mettre la Banque sur la voie de la création d'une banque numérique d'avenir qui deviendra le portail du commerce africain. La plateforme numérique devrait générer des revenus à l'avenir, et la valeur sera donc créée à partir de l'initiative de l'Agence Générale de Gestion visant à accroître les revenus provenant des assurances souscrites sur les opérations émanant de la Banque. La Banque continuera à se concentrer sur le maintien d'un équilibre prudent entre la rentabilité, la liquidité et le risque, dans le but d'assurer une croissance rentable et durable, des actifs de haute qualité, le maintien d'une marge d'intérêt nette décente malgré les réductions continues des taux d'intérêt.

Chapitre Six

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019



06



Chapitre Six

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Ce chapitre présente les états financiers de la Banque en 2019.

US\$

14.4Mds

Total des actifs en 2019

7.6%

taux croissance
des actifs en 2019

Table des matières

114 Rapport du Comité d'audit À l'attention du Conseil d'administration et de l'assemblée Générale de la Banque Africaine d'Import-Export

115 Rapport des commissaires aux comptes Aux actionnaires de la Banque Africaine d'Import-Export

120 Etat de la Situation Financière Au 31 Décembre 2019

121 Compte de Résultat et Autres Éléments du Résultat Global Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

122 État des Variations des Capitaux Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

123 État des Flux de Trésorerie Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

124 Notes Annexes aux États Financiers Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Rapport du Comité d'audit À l'attention du Conseil d'administration et de l'assemblée Générale de la Banque Africaine d'import-Export

Conformément aux dispositions de l'Article 30(1) et (3) des Statuts de la Banque Africaine d'Import-Export et en vertu des dispositions de la Résolution n° Afrexim/BD/9/95/02, relative à l'établissement, à l'adhésion, aux fonctions, et aux pouvoirs du Comité d'Audit de la Banque Africaine d'Import-Export (dans sa version modifiée), le Comité d'Audit a examiné les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, lors de sa réunion tenue le 20 mars 2020.

À notre avis, la portée et la planification de l'audit pour l'année terminée le 31 décembre 2019 étaient adaptées.

Le Comité a examiné les commentaires de la Direction concernant les conclusions des Auditeurs, et le Comité ainsi que les Auditeurs se sont dits satisfaits des réponses de la Direction.

Le résultat attribuable aux Actionnaires s'élevait à 315,3 millions USD (2018 : 275,9 millions USD), soit une croissance de 14% par rapport à l'année précédente. La Banque a maintenu un ratio charges/produits de 17 % (2018 : 18 %). Le rendement des actifs moyens et le rendement des capitaux propres moyens ont été satisfaisants et conformes aux objectifs internes fixés respectivement à 2,26% (2018 : 2,18%) et 11,76% (2018 : 11,78 %).

La qualité des actifs est restée relativement élevée, le ratio NPL s'établissant à 2,78 % (2018 : 2,95%), tandis que le ratio de couverture des pertes sur prêts s'élevait à 118% (2018 : 132 %), soit un taux bien supérieur à l'objectif minimum fixé à 100 %. Les fonds propres de la Banque (2,8 milliards USD) ont augmenté de 9% en glissement annuel grâce à des injections de capitaux et à un capital interne généré suite à une meilleure rentabilité, ce qui témoigne de l'amélioration de la capitalisation de la Banque.

Après avoir dûment pris note du Rapport des Auditeurs, le Comité l'a accepté, en ce sens que les états financiers avaient été préparés conformément à l'éthique et aux normes internationales de présentation des informations financières et qu'il a donné un aperçu authentique et sincère de l'état des activités et de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019.

Ainsi, le Comité a recommandé que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 et le Rapport des Auditeurs y afférent soient approuvés par le Conseil d'Administration et présentés aux Actionnaires afin qu'ils en prennent connaissance lors de la vingt-septième Assemblée Générale.

Le Comité a accepté la provision effectuée dans les états financiers pour la rémunération des Auditeurs et il recommande que le Conseil d'Administration en fasse de même. En outre, le Comité d'Audit recommande aux Actionnaires, pour l'exercice financier 2020, de renouveler le contrat passé avec KPMG Hazem Hassan of Egypt et PricewaterhouseCoopers Zimbabwe en qualité de Commissaires aux Comptes de la Banque.



Jean-Marie Benoit Mani
Président Comité d'Audit

Membres du Comité
M. J.-M. B. Mani, Dr Mahmoud Isa Dutse, Mme Xu Yan, M. Ronald. S. Ntuli

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes Aux actionnaires de la Banque Africaine d'Import-Export

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers de la Banque Africaine d'Import-Export (la « Banque »), à savoir l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, le compte de résultat et les autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes aux états financiers, qui contiennent un résumé des principales règles comptables.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière de la Banque Africaine d'Import-Export au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie au cours de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de manière plus détaillée dans la section de notre rapport intitulée « *Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers* ». Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux exigences du Code d'Éthique des Professionnels Comptables publié par le Conseil des Normes Internationales de Déontologie Comptable (Code de l'IESBA), et avons honoré nos autres responsabilités éthiques dans le respect dudit code. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour nous permettre de formuler une opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de l'exercice. Ces points ont été traités dans le cadre de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et afin de formuler notre avis sur ces derniers, et nous n'émettons pas d'opinion spécifique les concernant.



POINT CLÉ DE L'AUDIT	Traitement du point clé de l'audit
<p>Pertes de crédit attendues sur les actifs financiers</p> <p>L'IFRS 9 « <i>Instruments financiers</i> » prescrit la comptabilisation de pertes de crédit attendues (expected credit losses, ECL) sur tous les actifs financiers et les expositions hors bilan entrant dans le champ d'application de son modèle de dépréciation. Les ECL sur les prêts et avances et sur les investissements au coût amorti sont évaluées à l'aide d'un modèle prévoyant trois stades de dépréciation, qui est décrit à la note 2.3 aux états financiers.</p> <p>La dépréciation des actifs financiers a été considérée comme un point très important de l'audit de l'année concernée en raison du discernement important appliqué par la Direction en déterminant la dépréciation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le classement des expositions dans l'étape de dépréciation pertinente (tel qu'éclairé par les critères relatifs à l'augmentation significative du risque de crédit, et le statut de défaut) ; – la détermination de la note de risque ; – l'intégration de données macroéconomiques et d'informations prospectives lors de la détermination des ECL ; – le calcul de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (loss given default - LGD) et de l'exposition au défaut (EAD) ; et – la prise en compte de différents facteurs pour couvrir le fait que certains aspects des ECL peuvent ne pas être entièrement pris en compte par le modèle sous-jacent en raison de divers facteurs tels que la volatilité du marché et la complexité de la modélisation. <p>Les actifs financiers de la Banque, au bilan et hors bilan, exposés au risque de crédit s'élevaient à 17 430 millions USD au 31 décembre 2019, soit une proportion significative de l'état de la situation financière. Par ailleurs, le montant total de dépréciation de ces actifs financiers comptabilisé par la Banque s'inscrivait à 358 millions USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, nous avons procédé comme suit :</p> <p>Nous avons apprécié le caractère approprié des règles comptables et évalué les méthodes de dépréciation appliquées par la Banque au regard des exigences de la norme IFRS 9.</p> <p>Nous avons fait appel à notre expertise en matière de valorisation pour déterminer si les modèles utilisés par la Banque se conforment aux exigences de la norme IFRS 9.</p> <p>Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles, et testé l'efficacité de leur fonctionnement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le processus de modélisation, y compris la gouvernance du contrôle des modèles et la validation des hypothèses clés ; – la classification des actifs financiers et des expositions hors bilan en différents stades de dépréciation ; et – l'intégrité des données saisies dans le modèle d'ECL. <p>Nous avons sélectionné un échantillon des expositions en stade 1 et stade 2, puis déterminé si la classification en différents stades était appropriée compte tenu de la règle comptable adoptée par la Banque pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit à la date de déclaration, depuis le début des expositions. Ces procédures couvraient l'examen des notations du risque de crédit à la date de déclaration, par rapport à la date de création.</p> <p>Pour un échantillon d'expositions, nous avons apprécié le caractère raisonnable de la notation de crédit attribuée par la Direction en nous entretenant avec cette dernière sur le rapport de notation de crédit, afin de comprendre les hypothèses utilisées et de comparer ces hypothèses aux informations financières ainsi qu'à d'autres informations publiques relatives à l'emprunteur.</p> <p>Lorsque les ECL ont augmenté pour les expositions en stade 3, nous avons tenu compte des indicateurs de dépréciation, ainsi que des incertitudes et hypothèses appliquées par la Direction dans son évaluation de la recouvrabilité. Pour un échantillon d'expositions en stade 3, nous avons recalculé les ECL à la lumière de notre évaluation des flux de trésorerie estimés et de la recouvrabilité de la garantie à un niveau d'exposition individuel.</p> <p>Nous avons évalué le caractère approprié des attentes économiques prospectives incluses dans les ECL en le comparant aux données indépendantes du secteur.</p> <p>Nous avons évalué les modèles de réaction économique de la Direction pour déterminer si les données macro-économiques sont correctement intégrées aux modèles d'ECL.</p> <p>Pour les garanties détenues, nous avons examiné les accords juridiques et la documentation sous-jacente pertinente afin d'évaluer l'existence des garanties et le droit légal d'en bénéficier.</p>

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.



POINTS CLÉS DE L'AUDIT	Traitement du point clé de l'audit (suite)
	<p>Nous avons rapproché les données saisies dans le modèle, notamment les expositions au défaut, le type de produit et le taux d'intérêt effectif, avec les informations correspondantes dans le portefeuille de crédit.</p> <p>Nous avons évalué le jugement utilisé par la direction pour déterminer la PD, la LGD et l'EAD au regard des notes de crédit, de la performance historique des expositions, des conditions contractuelles et d'autres données appropriées.</p> <p>Lorsque ces dépréciations étaient fondées sur des analyses de la Direction, nous avons évalué celles-ci au regard de notre compréhension de facteurs externes pertinents tels que l'environnement économique affectant les clients de la Banque, en évaluant les principales hypothèses à la lumière des tendances historiques, en examinant la méthodologie de calcul et en reliant un échantillon d'ajustements des facteurs aux données sources.</p> <p>Nous avons testé l'exactitude mathématique des ECL sur un échantillon de prêts.</p> <p>Nous avons apprécié l'adéquation des informations incluses dans les états financiers avec les exigences de la norme IFRS 9.</p>

Autres Informations

La Direction assume la responsabilité des autres informations fournies. Parmi ces dernières figurent les informations que contient le document intitulé « Rapport du Comité d'Audit à l'attention du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Banque Africaine d'Import-Export », que nous avons obtenu avant la date du présent rapport des commissaires aux comptes, et les informations figurant dans le document intitulé « Rapport Annuel 2019 de la Banque Africaine d'Import-Export », qui devrait être mis à notre disposition après cette date. Les autres informations n'incluent pas les états financiers, ni le rapport associé du commissaire aux comptes. Notre avis sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, et nous ne formulons ni ne formulerons pas de conclusion exprimant une quelconque forme d'assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations visées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer s'il existe une incohérence notable entre ces informations et les états financiers ou les données que nous avons obtenues durant l'audit, ou encore si ces informations semblent substantiellement inexactes.

Si, sur la foi des travaux que nous avons réalisés sur les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport des commissaires aux comptes, nous concluons à une inexactitude substantielle de ces informations, nous sommes alors tenus d'en faire état. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise en ce qui concerne les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il appartient à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les éléments relatifs à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'envisage de liquider la Banque ou de cesser ses activités, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de procéder à cette liquidation ou cessation d'activités.

Il appartient aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de diriger les processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.



Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que l'ensemble des états financiers sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit faisant état de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, et non pas la garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de déceler une anomalie importante, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter de la fraude ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles pourraient vraisemblablement influencer les décisions économiques des utilisateurs sur la foi des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous faisons preuve d'un jugement et d'un scepticisme professionnels tout au long de la mission. Nous nous attachons également à :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies importantes, résultant de la fraude ou d'erreurs, dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit destinées à répondre à ces risques, et obtenir des éléments probants qui sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une anomalie importante résultant de la fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, l'usage de faux, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement des contrôles internes.
- Comprendre les contrôles internes intéressant l'audit afin de concevoir des procédures d'audit qui soient adaptées aux circonstances, et non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque.
- Évaluer la pertinence des règles comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par la Direction.
- Conclure sur la pertinence de l'application, par la Direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la foi des éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes alors tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport des commissaires aux comptes, sur les informations concernées figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments probants obtenus au plus tard à la date de notre rapport des commissaires aux comptes. Toutefois, des événements ou situations futur(e)s peuvent amener la Banque à cesser la poursuite de son activité.
- Évaluer l'ensemble de la présentation, de la structure et du contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si ces états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise en ce qui concerne, entre autres, le périmètre et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations majeures tirées de celui-ci, notamment les faiblesses importantes des contrôles internes que nous avons identifiées durant la mission.

Parmi les éléments communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui revêtaient le plus d'importance durant l'audit des états financiers de l'exercice en question et qui constituent, par conséquent, des points clés de l'audit. Nous analysons ces points en détail dans notre rapport des commissaires aux comptes, sauf si une loi ou un règlement interdit la divulgation publique d'informations à leur sujet ou lorsque, dans des cas extrêmement rares, nous estimons qu'un point ne devrait pas figurer dans le rapport sachant que les conséquences néfastes de cette divulgation l'emporteraient vraisemblablement sur son intérêt pour le public.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.



Rapport sur d'autes exigences légales et réglementaires

Conformément aux Statuts de la Banque, nous déclarons également avoir obtenu toutes les informations et explications que nous jugeons nécessaires à la réalisation de notre audit. Les états financiers de la Banque concordent avec les documents comptables. Les associés chargés de la mission d'audit donnant lieu au présent rapport des commissaires aux comptes sont Tinashe Rwodzi (ICAZ/253568 et PAAB/100) et Abdel Hadi M. Ibrahim (GRAA/18795).

PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés au Zimbabwe
Building No. 4, Arundel Office Park
Norfolk Road, Mount Pleasant
Harare, Zimbabwe

11/04/2020

Date

KPMG Hazem Hassan

KPMG Hazem Hassan
Comptables et consultants
B (105) - Avenue (2) Smart Village
Km 28 Cairo/Alexandria Desert Road
Le Caire, Égypte

11.04.2020

Date

AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK

Etat de la Situation Financière Au 31 Décembre 2019

	Note	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	2 225 470	1 918 434
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	5	541	3 684
Prêts et avances aux clients	17	12 029 548	11 134 424
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	18	82 647	134 358
Placements financiers au coût amorti	20	29 238	168 328
Autres actifs	19	11 598	13 988
Immobilisations corporelles	24	48 814	39 806
Actifs incorporels	25	11 707	6 348
Total des actifs		14 439 563	13 419 370
PASSIFS			
Passifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	5	4 935	24 840
Dépôts sur le marché monétaire	22	931 620	878 332
Engagements envers les banques	21	5 225 516	4 269 612
Dépôts et comptes débiteurs	26	2 102 814	2 365 385
Titres de créance en circulation	22	3 080 608	3 027 717
Autres passifs et provisions	27	291 999	293 737
Total des passifs		11 637 492	10 859 623
FONDS DE CAPITAL			
Capital social	28	550 548	506 300
Prime d'émission	29	899 192	764 790
Warrants	33	-	191 531
Réserves	30	721 369	594 541
Résultat non distribué	31	630 962	502 585
Total des fonds de capital		2 802 071	2 559 747
Total des passifs et des fonds de capital		14 439 563	13 419 370

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 20 mars 2020 et signés pour son compte par :

Pr Benedict Okey Oramah
Président du Conseil d'Administration

Les notes annexes aux états financiers font partie intégrante de cet état.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK

Compte de Résultat et Autres Éléments du Résultat Global Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

	Note	2019 milliers USD	2018 milliers USD
Les notes annexes aux états financiers font partie intégrante de cet état.	8	948 422	720 130
Intérêts et charges assimilées en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif	9	(413 549)	(305 654)
Autres intérêts et charges assimilées		(9 963)	(10 652)
Intérêts nets et produits assimilés		524 910	403 824
Produits d'honoraires et de commissions	10	104 683	93 717
Charges d'honoraires et de commissions	11	(12 848)	(10 029)
Produits nets d'honoraires et de commissions		91 835	83 688
Autres produits d'exploitation	12	5 754	2 321
Charges de personnel	13	(59 892)	(46 984)
Frais généraux et administratifs	14	(41 704)	(36 292)
Dotations aux amortissements	24, 25	(6 593)	(4 315)
Ajustements de change		(732)	(2 337)
Profit/perte lié(e) aux variations de juste valeur d'instruments financiers à la juste valeur par résultat		17 761	(5 126)
Pertes de crédit sur les instruments financiers	17.1.b	(216 024)	(118 877)
RÉSULTAT SUR L'EXERCICE		315 315	275 902
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Autres éléments du résultat global à reclasser en résultat pour les périodes ultérieures			
Profits issus de la réévaluation des terrains et bâtiments	24	8 860	9 491
Total des éléments n'étant pas à reclasser en résultat pour les périodes ultérieures		8 860	9 491
Total des autres éléments du résultat global		8 860	9 491
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL SUR L'EXERCICE		324 175	285 393
Bénéfice par action			
Bénéfice par action en circulation (exprimé en milliers USD par action)	15	6,10	5,62
Bénéfice dilué par action (exprimé en milliers USD par action)	15	2,56	2,44

Les notes annexes aux états financiers font partie intégrante de cet état.

AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK

État des Variations des Capitaux
Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

	Capital social (Note 28) En milliers USD	Prime d'émission d'actions (Note 29) milliers USD	Warrants (Note 33) milliers USD	Réserve générale (Note 30) milliers USD	Réserve de réévaluation de l'actif (Note 30) milliers USD	Réserve de fonds pour la facilité de préparation des projets (Note 30) milliers USD	Résultat non distribué (Note 31) milliers USD	Total milliers USD
Solde au 31 décembre 2018	506 300	764 790	191 531	551 228	28 313	15 000	502 585	2 559 747
Total résultat global								
Résultats sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	315 315	315 315
Autres éléments du résultat global								
Réserve de réévaluation de l'actif	-	-	-	-	8 860	-	-	8 860
Total des autres éléments du résultat global								8 860
Total résultat global								324 175
Transactions avec les actionnaires de la Banque								
Réserve de fonds pour la facilité de préparation des projets								
Transfert vers la réserve générale	-	-	-	118 243	-	-	(118,243)	-
Transfert de l'amortissement : bâtiments	-	-	-	-	(275)	-	275	-
Remboursement de warrants	-	-	(191 531)	-	-	-	-	(191 531)
Capital émis et versé en 2019	44 248	134 402	-	-	-	-	-	178 650
Dividendes au titre de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	(68 970)	(68 970)
Solde au 31 décembre 2019	550 548	899 192	-	669 471	36 898	15 000	630 962	2 802 071
Solde au 31 décembre 2017	470 816	562 350	91 723	447 762	19 471	7 500	524 412	2 124 034
Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018	-	-	-	-	-	-	(129 878)	(129 878)
Solde redressé au 1er janvier 2018	470 816	562 350	91 723	447 762	19 471	7 500	394 534	1 994 156
Total résultat global								
Résultats sur l'exercice	-	-	-	-	-	-	275 902	275 902
Autres éléments du résultat global								
Réserve de réévaluation de l'actif	-	-	-	-	9 491	-	-	9 491
Total des autres éléments du résultat global								9 491
Total résultat global								285 393
Transactions avec les actionnaires de la Banque								
Réserve de fonds pour la facilité de préparation des projets	-	-	-	-	-	7 500	(7 500)	-
Transfert vers la réserve générale	-	-	-	103 466	-	-	(103 466)	-
Transfert de l'amortissement : bâtiments	-	-	-	-	(649)	-	649	-
Remboursement de warrants	-	-	(91 723)	-	-	-	-	(91 723)
Capital émis et versé en 2018	35 484	202 440	191 531	-	-	-	-	429 455
Dividendes au titre de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	(57 534)	(57 534)
Solde au 31 décembre 2018	506 300	764 790	191 531	551 228	28 313	15 000	502 585	2 559 747

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK

État des Flux de Trésorerie Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

	Note	2019 milliers USD	2018 milliers USD
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultats sur l'exercice		315 315	275 902
Ajustement au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :			
Pertes de crédit sur les instruments financiers	17.1 (b)	216 024	118 877
Amortissement des immobilisations	24	5 103	3 818
Amortissement des actifs incorporels	25	1 490	500
Revenu net des intérêts		(524 910)	(403 824)
Perte de la juste valeur sur les instruments dérivés		(17 761)	5 126
		(4 741)	399
Variations des :			
Placements sur le marché monétaire - Échéance à plus de 3 mois		-	2 244 638
Charges constatées d'avance et produits à recevoir		42 526	(52 152)
Instruments dérivés		999	(1 863)
Autres actifs		2 390	(11 057)
Autres passifs		(4 286)	(217 342)
Dépôts sur le marché monétaire		53 288	-
Dépôts et comptes débiteurs		(262 572)	216 029
Prêts et avances aux clients		(1 100 326)	(2 680 869)
		(1 272 722)	(502 217)
Intérêts perçus		679 660	537 860
Intérêts versés		(211 923)	(279 635)
Sorties nettes de trésorerie utilisées dans les activités d'exploitation		(804 985)	(243 992)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements d'immobilisations	24	(2 256)	(7 112)
Paiements de logiciels et frais de développement	25	(6 849)	-
Produits de la vente d'immobilisations		3 055	-
Produits/(achat) de bons du Trésor		140 000	(139 190)
Entrées/(sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		133 950	(146 302)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Trésorerie nette des souscriptions de capital et des primes d'émission		146 745	209 462
Produits de l'émission de warrants	33	-	191 531
Remboursement de warrants	33	(191 531)	(91 723)
Dividendes distribués		(39 226)	(33 143)
Produits de fonds empruntés et de titres de créance		14 312 658	3 305 466
Remboursement de fonds empruntés et de titres de créance		(13 250 575)	(2 242 800)
Entrées nettes de trésorerie provenant des activités de financement		978 071	1 338 793
Hausse nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		307 036	948 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		1 918 434	969 935
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE		2 225 470	1 918 434
Représentés en :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie tels que présentés dans l'état de la situation financière	16	2 225 470	1 918 434
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE		2 225 470	1 918 434

Les notes annexes aux états financiers font partie intégrante de cet état.

AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK

Notes Annexes aux États Financiers Pour l'exercice Clos au 31 Décembre 2019

1 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La Banque Africaine d'Import-Export (ci-après, la « Banque »), sise au Caire, en Égypte, est une institution supranationale fondée le 27 octobre 1993. La Banque a réalisé ses premières opérations de crédit le 30 septembre 1994. L'activité principale de la Banque consiste en le financement et la facilitation des échanges entre les États africains et entre l'Afrique et le reste du monde. Le siège de la Banque est sis au 72 (B) El Maahad El Eshteraky Street, Heliopolis, Le Caire, 11341, Égypte. La Banque possède de surcroît des succursales à Abuja (Nigeria), à Harare (Zimbabwe), à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Kampala (Ouganda) et à Yaoundé (Cameroun).

2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Banque applique des méthodes comptables approuvées par son Conseil d'Administration et conformes aux Normes Internationales d'Information Financière (*International Financial Reporting Standards ou IFRS*) publiées par le Conseil des Normes Comptables Internationales (*International Accounting Standards Board ou IASB*). Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque, identiques à celles suivies pour l'exercice précédent à l'exception des amendements apportés aux IFRS, entrés en vigueur le 1er janvier 2019 tel qu'indiqué à la note 2.1.1 ci-dessous, sont résumées ci-après.

2.1 Base de préparation

Les états financiers de la Banque ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par le Conseil des Normes Comptables Internationales (IASB).

Les présents états financiers ont été préparés sur le fondement du coût historique, à l'exception des terrains et bâtiments ainsi que des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Ils sont exprimés en dollars américains (USD) conformément aux statuts de la Banque. La monnaie fonctionnelle de la Banque est le dollar américain dans la mesure où la plupart des activités de la Banque sont menées avec le dollar américain. Les états financiers sont exprimés en dollar américain et toutes les valeurs ont été arrondies au millier le plus proche (000 USD). La Banque n'a appliqué aucune norme IFRS avant sa date d'entrée en vigueur.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite d'incorporer certaines estimations comptables essentielles, et requiert de la direction qu'elle exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables de la Banque. Les domaines qui présentent une certaine complexité ou qui nécessitent un jugement plus argumenté ou bien qui impliquent que l'élaboration d'hypothèses et d'estimations est déterminante pour l'établissement des états financiers sont présentés à la note 6 ci-dessous.

2.2 Première application des nouveaux amendements aux normes actuelles qui prennent effet au 1er janvier 2019

2.2.1 Modification des méthodes comptables - IFRS 16

La Banque a adopté la norme IFRS 16 à compter de la date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2019 mais n'a pas retraité les chiffres comparatifs pour la période de déclaration 2018, tel qu'autorisé en vertu

de la pratique de transition particulière au titre de la norme. Les nouvelles méthodes comptables figurent à la note (7.2).

En adoptant la norme IFRS 16, la Banque a comptabilisé les passifs de location en lien avec les contrats de location qui avaient précédemment été classés à titre de « Charges d'exploitation » en vertu de la norme IAS 17 intitulée « Contrats de location ». Par conséquent, les informations comparatives présentées au titre de 2018 ne sont pas retraitées, c'est-à-dire qu'elles sont présentées telles que précédemment déclarées, en vertu de la norme IAS 17 et des interprétations liées. En outre, les obligations d'information figurant dans la norme IFRS 16 n'ont en général pas été appliquées aux informations comparatives.

i. Définition d'un contrat de location

Précédemment, la Banque a déterminé, lors de la création du contrat, si un accord constitue ou contient un contrat de location en vertu de la norme IFRIC 4 intitulée « Déterminer si un accord contient un contrat de location ». La Banque détermine désormais si un contrat constitue ou contient un contrat de location en fonction de la définition d'un contrat de location. Lors de la création d'un contrat, la Banque détermine si un contrat contient un contrat de location. Un contrat constitue ou contient un contrat de location si ledit contrat transfère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine durée, moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat transfère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Banque utilise la définition d'un contrat de location dans la norme IFRS 16.

La Banque comptabilise un droit d'utilisation et un passif de location à la date de début du contrat de location. Le droit d'utilisation est au départ évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif de location ajusté pour tout

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

versement de loyer effectué à la date de début ou avant, auquel s'ajoutent tous frais directs initiaux engagés ainsi qu'une estimation des frais de démantèlement et de suppression de toute amélioration apportée aux succursales ou aux bureaux.

Le droit d'utilisation est ensuite déprécié en recourant à la méthode linéaire, de la date de début à la fin de la durée du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation est régulièrement réduit par les pertes de dépréciations, le cas échéant, puis ajusté pour certaines réévaluations du passif de location.

Le passif de location est au départ évalué à la valeur actualisée des versements de loyer qui ne sont pas payés à la date de début, escomptés au taux d'emprunt marginal de la Banque.

La Banque détermine son taux d'emprunt marginal en analysant ses emprunts à partir de diverses sources externes, et apporte certains ajustements pour tenir compte des durées de la location et du type d'actif loué.

ii. Parmi les paiements de loyer compris dans l'évaluation du passif de location figurent les suivants :

- paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- paiements de loyer variables, dépendant d'un indice ou d'un taux, comptabilisés à l'origine au moyen de l'indice ou du taux à la date de début du contrat ;
- montants exigibles en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice au titre d'une option d'achat que la Banque est raisonnablement certaine d'exercer, les paiements de loyer au cours d'une période de renouvellement facultatif si la Banque est raisonnablement certaine d'exercer une option d'extension, et les pénalités au titre de la résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que la Banque ne soit

raisonnablement certaine de ne pas procéder à une résiliation anticipée.

Il est réévalué lorsque les futurs paiements de loyer changent suite à une modification apportée à un indice ou à un taux, si une modification est apportée à l'estimation, par la Banque, du montant qui devrait être exigible en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, si la Banque revient sur sa décision d'exercer une option d'achat, d'extension ou de résiliation, ou si un paiement de loyer fixe en substance est révisé.

Lorsque le passif de location est réévalué de cette manière, un ajustement est apporté en conséquence à la valeur comptable du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à titre de profit ou de perte si la valeur comptable du droit d'utilisation a été réduite à zéro.

La Banque présente ses droits d'utilisation dans les « immobilisations corporelles » et les passifs de location dans les « autres passifs » dans l'état de la situation financière.

iii. Contrats de location de courte durée et locations d'actifs à faible valeur

La Banque a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et passifs de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location de courte durée, y compris les locations d'équipements informatiques. La Banque comptabilise les paiements de loyer associés à ces contrats de location à titre de dépense selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

Impact sur les états financiers

Impact sur la transition

Lors de la transition vers la norme IFRS 16, la Banque a comptabilisé des droits d'utilisation et passifs de location supplémentaires.

L'impact sur la transition est résumé ci-dessous.

	2019 En milliers USD
Droits d'utilisation intégrés dans les immobilisations corporelles	2 993
Passifs de location	(2 993)

Lors de l'évaluation des passifs de location classés comme des contrats de location simple, la Banque a actualisé les loyers au moyen de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est 3,91 %.

Autres méthodes comptables

2.3 Instruments financiers

Comptabilisation initiale et calcul

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers de la Banque sont essentiellement composés de liquidités et de dépôts auprès de banques, de prêts et d'avances aux clients, de titres de placements, d'autres actifs, d'engagements envers les banques, d'instruments financiers dérivés, de titres de créance en circulation, de dépôts, de comptes débiteurs et d'autres passifs. La Banque emprunte des fonds pour couvrir les décaissements en devises étrangères dans le cadre de l'appariement de l'actif et du passif afin de gérer les risques de change. Les produits issus des remboursements de prêts sont utilisés pour rembourser les emprunts.

À l'exception des prêts et avances aux clients et soldes dus aux clients, les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de négociation. Les prêts et avances aux clients sont comptabilisés lorsque les fonds sont transférés sur le compte du client.

Un actif ou passif financier est au départ calculé à sa juste valeur, à laquelle s'ajoutent, pour un poste n'étant pas à la juste valeur par résultat, les frais de transaction qui sont directement

attribuables à son acquisition ou émission.

Évaluation ultérieure

Un actif financier est classé comme élément ultérieurement calculé au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat en fonction à la fois du modèle commercial de la Banque à des fins de gestion de l'actif financier et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Un titre de créance est calculé au coût amorti s'il satisfait à chacune des conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans un modèle commercial dont l'objectif consiste à détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des dates précises pour percevoir les flux de trésorerie qui sont exclusivement les versements de principal et d'intérêts sur le montant du principal exigible.
- Un titre de créance est calculé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global uniquement s'il satisfait à chacune des conditions suivantes :
- l'actif est détenu dans un modèle commercial dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre des actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des dates précises pour percevoir les flux de trésorerie qui sont exclusivement les versements de principal et d'intérêts sur le montant du principal exigible.

Tous les autres actifs financiers sont classés tels qu'évalués à la juste valeur par résultat.

Lors de la comptabilisation initiale d'un investissement de capital qui n'est pas détenu à des fins de négociation, la Banque est susceptible de choisir de

manière irrévocable de présenter les modifications apportées par la suite à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Elle prend cette décision en fonction de chaque investissement. Le montant figurant dans les autres éléments du résultat global ne sera par la suite pas porté au compte de résultat lors de sa cession ou de sa décomptabilisation, mais la Banque est susceptible de transférer le bénéfice ou la perte cumulé(e) vers le résultat non distribué ou vers les fonds propres.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, la Banque est susceptible de désigner de manière irrévocable un actif financier qui satisfait aux exigences selon lesquelles il doit être évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat si cela permet de supprimer ou de minimiser considérablement une incohérence comptable qui serait survenue en procédant autrement.

Par ailleurs, la Banque désigne des passifs financiers à leur juste valeur par résultat lorsque :

- Les actifs ou passifs sont gérés, calculés et communiqués en interne à leur juste valeur.
- Cette désignation permet de supprimer ou de minimiser considérablement une incohérence comptable qui serait survenue en procédant autrement.
- L'actif ou le passif contient un dérivé intégré modifiant considérablement les flux de trésorerie qui seraient requis à un autre titre en vertu du contrat.

Évaluation du modèle commercial

La Banque évalue l'objectif d'un modèle commercial dans lequel un actif est détenu dans un portefeuille car cette méthode est celle qui tient le mieux compte de la façon dont l'activité est gérée et dont les informations sont communiquées à la direction. Parmi les informations prises en compte figurent les suivantes :

- les politiques et objectifs déclarés concernant le portefeuille, et l'application desdites politiques. Plus particulièrement, il convient de déterminer si la stratégie de la direction est axée sur l'acquisition de produit d'intérêt contractuel, sur le maintien d'un taux d'intérêt précis, sur l'adéquation entre la durée des actifs financiers et celle des passifs qui financent lesdits actifs ou sur la réalisation de flux de trésorerie grâce à la vente d'actifs ;
- la façon dont la performance du portefeuille est évaluée et signalée à la direction de la Banque ;
- les risques affectant la performance du modèle commercial (et des actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle) et la façon dont ces risques sont gérés.
- la façon dont les managers de l'entreprise sont rémunérés, par exemple, si leur rémunération repose sur la juste valeur de actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus ; et
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes précédentes, le moment auquel elles ont lieu, les raisons les justifiant et les attentes de la Banque à l'égard de l'activité de vente future. Cependant, les informations au sujet de l'activité de vente ne sont pas prises en compte de manière isolée mais s'inscrivent dans une analyse globale de la façon dont l'objectif affiché de la Banque consistant à gérer les actifs financiers est atteint et de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés.

Les actifs financiers qui sont détenus à des fins de négociation ou gérés, et dont le rendement est évalué à la juste valeur sont évalués à leur juste valeur par résultat car ils ne sont pas détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni pour simultanément percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Détermination du fait que les flux de trésorerie contractuels constituent ou non uniquement des paiements du principal et des intérêts

Aux fins de cette détermination, le terme « principal » se définit comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale.

Le terme « intérêts » désigne la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du principal exigible au cours d'une durée donnée, et d'autres risques et coûts fondamentaux liés aux prêts (par exemple, le risque de liquidité et les frais administratifs), ainsi que la marge bénéficiaire.

En déterminant si les flux de trésorerie contractuels constituent ou non uniquement des paiements du principal et des intérêts, la Banque tient compte des conditions contractuelles de l'instrument. Cette méthode implique de déterminer si l'actif financier contient une condition contractuelle susceptible de modifier le montant des flux de trésorerie contractuels ou le calendrier de leur paiement, de sorte à ne pas satisfaire à cette condition. En procédant à cette détermination, la Banque tient compte de ce qui suit :

- les événements imprévus susceptibles de modifier le montant des flux de trésorerie et le calendrier de leur paiement ;
- les caractéristiques de l'effet de levier ;
- les conditions de remboursement anticipé et d'extension ;
- les conditions limitant le droit de la Banque à des flux de trésorerie à partir d'actifs précis (par exemple, accords de gestion d'actifs sans recours) ; et
- les caractéristiques qui modifient la contrepartie de la valeur temps de l'argent (par exemple, le rajustement période de taux d'intérêt).

Reclassements

– Actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés

suite à leur comptabilisation initiale, sauf au cours de la période intervenant après que la Banque a modifié son modèle commercial afin de gérer les actifs financiers.

– Passifs financiers

Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

Modifications des actifs et passifs financiers

– Actifs financiers

Si les conditions d'un actif financier sont modifiées, la Banque détermine si les flux de trésorerie dudit actif modifié diffèrent considérablement. Si les flux de trésorerie diffèrent considérablement, les droits contractuels à des flux de trésorerie issus de l'actif financier d'origine sont réputés avoir expiré. Dans une telle situation, l'actif financier d'origine est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur. Tous coûts ou frais engagés dans le cadre de cette modification sont comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation.

Si les flux de trésorerie de l'actif modifié ne diffèrent pas considérablement, la modification n'entraîne pas la décomptabilisation de l'actif financier. Dans ce cas, la Banque calcule à nouveau la valeur comptable brute de l'actif financier en utilisant le taux d'intérêt effectif initial, et comptabilise toute différence entre ledit montant à nouveau calculé et la valeur comptable brute existante à titre de modification du bénéfice ou de la perte dans le compte de résultat. Tous coûts ou frais engagés dans le cadre de la modification ajustent la valeur comptable de l'actif financier modifié, et sont amortis au cours de la durée restante de ce dernier.

– Passifs financiers

La Banque a décomptabilisé un passif financier lorsque ses conditions ont été modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié diffèrent considérablement. Dans une telle situation, un nouveau passif financier reposant sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste

valeur. La différence entre le passif financier arrivé à expiration et le nouveau passif financier dont les conditions ont été modifiées est comptabilisée en résultat.

Lorsque les flux de trésorerie du passif financier modifié ne diffèrent pas considérablement, la modification n'entraîne pas la décomptabilisation du passif financier et toute différence est comptabilisée en résultat (ce qui est conforme au principe comptable selon lequel la modification d'un actif financier n'entraîne aucune décomptabilisation).

– Compensation des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net inscrit dans l'état de la situation financière si la Banque dispose d'un droit légal actuellement opposable de compenser les montants comptabilisés ou a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs et passifs financiers sont présentés en montants bruts.

Les produits et charges sont présentés en montants nets lorsque les normes comptables l'autorisent, ou sont comptabilisés en bénéfices et pertes résultant d'opérations semblables de la Banque, notamment dans le cadre de son activité commerciale

Décomptabilisation

– Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie d'un actif expirent, ou lorsqu'elle transfère les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction au titre de laquelle la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs financiers sont transférés ou au titre de laquelle la Banque ne transfère pas ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tout intérêt à l'égard d'actifs financiers transférés éligibles à une décomptabilisation et qui a été créé ou

conservé par la Banque est comptabilisé à titre d'actif ou de passif distinct dans l'état de la situation financière.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif (ou la valeur comptable attribuée à la partie de l'actif qui a été transférée) et la somme de (i) la contrepartie perçue (notamment tout nouvel actif obtenu moins tout nouveau passif assumé) et (ii) tout bénéfice ou toute perte cumulé(e) qui a été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en résultat.

Depuis le 1er janvier 2018, tout bénéfice/ toute perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global à l'égard de titres d'investissement de capital désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'est pas comptabilisé(e) en résultat lors de la décomptabilisation desdits titres. Tout intérêt à l'égard d'actifs financiers transférés éligibles à une décomptabilisation et qui a été créé ou conservé par la Banque est comptabilisé à titre d'actif ou de passif distinct.

La Banque conclut des transactions en vertu desquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans l'état de sa situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés ou à une partie d'eux. Dans une telle situation, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés. Parmi les exemples de telles transactions figurent les transactions de prêts de titres et d'achat et de rachat.

Lorsque les actifs sont vendus à un tiers au moyen d'un swap sur rendement total simultané des actifs transférés, la transaction est considérée comme une transaction de financement sécurisée semblable aux transactions d'achat et de rachat, car la Banque conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété desdits actifs.

Dans le cadre de transactions au titre desquelles la Banque ne conserve pas ni

ne transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété d'un actif financier et lorsqu'elle conserve son contrôle sur ce dernier, la Banque continue à comptabiliser l'actif dans la mesure de son implication continue, laquelle est déterminée par la mesure dans laquelle la Banque est exposée à des variations de la valeur de l'actif transféré.

Dans le cadre de certaines transactions, la Banque conserve l'obligation de gérer l'actif financier transféré moyennant une commission. L'actif transféré est décomptabilisé s'il satisfait aux critères de décomptabilisation. Un actif ou passif est comptabilisé au titre du contrat de gestion si les honoraires de gestion sont plus que suffisants (actif) ou pas suffisants (passif) pour procéder à la gestion.

Les actifs financiers transférés à des tiers et qui ne peuvent être décomptabilisés sont reclassés dans l'état de la situation financière à titre d'actifs donnés en garantie, si le bénéficiaire a obtenu le droit de les vendre ou de les nantir à nouveau si les conditions convenues n'ont pas été respectées. La comptabilisation initiale d'actifs donnés en garantie est effectuée à la juste valeur, tout en étant calculée par la suite au coût amorti ou à la juste valeur, selon le cas.

– Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsqu'elle s'est acquittée de ses obligations contractuelles, ou lorsque celles-ci sont annulées ou expirent.

Instrument financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque recourt à des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit, notamment les expositions découlant d'opérations prévues hautement probables et d'engagements fermes. Afin de gérer les risques spécifiques, la Banque applique la méthode de la comptabilité de couverture pour les opérations qui remplissent certains critères. Cependant, la Banque a mis un terme à sa comptabilité de couverture à

compter du 1er janvier 2017.

Instrument financiers dérivés

La Banque conclut des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir son exposition aux variations de la juste valeur et des flux de trésorerie liées à l'évolution des taux de change et d'intérêt du marché sur ses actifs et passifs. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de signature du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur à la date de clôture de chaque exercice. Les profits ou pertes dégagé(e)s sont immédiatement comptabilisé(e)s en résultat. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont comptabilisés comme des actifs financiers. À l'inverse, les dérivés ayant une juste valeur négative sont comptabilisés comme des passifs financiers.

Dépréciation

La Banque comptabilise les indemnités pour pertes de crédit attendues sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas calculés à leur juste valeur par résultat :

- actifs financiers étant des titres de créance ;
- autres actifs et créances commerciales ;
- contrats de garantie financière émis ; et
- engagements de prêt émis.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les investissements de capital.

La Banque calcule les indemnités pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit attendues à vie, sauf pour les éléments suivants qui sont calculés au montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois :

- titres de placement qui sont déterminés comme présentant un faible risque de crédit à la date de publication ; et
- autres instruments financiers (différents des autres créances) à l'égard desquels le risque de crédit n'a pas considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Les indemnités pour pertes à l'égard des autres actifs et créances sont toujours calculées à un montant égal aux pertes de crédit attendues à vie.

La Banque considère qu'un titre de créance présente un faible risque de crédit lorsque sa notation du risque de crédit est équivalente à la définition de l'expression « investment grade » reconnue à l'échelle mondiale ou s'il s'agit d'une dette souveraine libellée dans la devise locale.

Les pertes de crédit attendues sur 12 mois représentent la partie de pertes de crédit attendues résultant de cas de défaut à l'égard d'un instrument financier qui s'avèrent possibles dans les 12 mois qui suivent la date de publication.

Les pertes de crédit attendues à vie sont les pertes de crédit découlant d'éventuels cas de défaut au cours de la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit pondérée par la probabilité. Elles sont calculées comme suit :

- actifs financiers à l'égard desquels le crédit n'a pas été déprécié à la date de publication : à la valeur actuelle de l'insuffisance de trésorerie (soit la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et ceux que la Banque espère percevoir) ;
- actifs financiers à l'égard desquels le crédit a été déprécié à la date de publication : à titre de différence entre la valeur comptable brute et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés ;
- engagements de prêt non utilisés : à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque si l'engagement est utilisé et les flux de trésorerie que la Banque espère percevoir ; et
- contrats de garantie financière : les paiements qu'il est prévu d'effectuer

pour rembourser le détenteur, moins tout montant que la Banque espère récupérer auprès du détenteur, du débiteur ou d'une quelconque autre partie.

L'IFRS 9 prévoit un modèle de dépréciation en trois étapes qui repose sur les modifications apportées au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle en trois étapes est décrit ci-dessous :

Étape 1 - Instruments financiers n'ayant pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou présentant un risque de crédit faible à la date de déclaration. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers au titre de l'étape 1 se font sur 12 mois.

Étape 2 - Instruments financiers qui ont fait l'objet d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (sauf s'ils présentent un faible risque de crédit à la date de déclaration), mais sans preuve de dépréciation objective. Les pertes de crédit attendues (ECL) des instruments financiers d'étape 2 sont calculées sur la durée de vie de ces instruments.

Étape 3 - Instruments financiers montrant des preuves de dépréciation objectives à la date de déclaration et les actifs acquis ou créés et montrant une dépréciation du crédit. Les instruments financiers compris dans cette étape sont considérés comme non productifs. Les pertes de crédit attendues (ECL) des instruments financiers d'étape 3 sont calculées sur la durée de vie de ces instruments.

Défaut

En vertu de l'IFRS 9, la Banque considérera qu'un actif financier est en défaut lorsque :

- il est improbable que l'emprunteur honore intégralement les obligations de crédit qui lui incombent envers la Banque, sans que celle-ci dispose d'un quelconque recours, notamment en

constituant une sûreté (le cas échéant) ; ou

- l'emprunteur est en retard de paiement de plus de 90 jours sur une quelconque obligation de crédit importante qui lui incombe envers la Banque.
- Les découverts sont considérés comme des montants en souffrance dès que le client a franchi une limite conseillée ou lorsqu'on lui a conseillé une limite inférieure au montant alors exigible.

En déterminant si l'emprunteur est en défaut, la Banque tiendra compte d'indicateurs, qui sont :

- qualitatifs : par exemple, la violation d'engagements qui est réputée constituer un cas de défaut ;
- quantitatifs : par exemple, un retard de paiement depuis 90 jours ou le non-paiement d'une autre obligation qui incombe au même émetteur envers la Banque ; et
- fondés sur des preuves objectives internes et externes de dépréciation. Les données permettant de déterminer si un instrument financier est en défaut ou non et l'importance de cette situation sont susceptibles d'évoluer au fil du temps afin de tenir compte des changements de situation.

Augmentation significative du risque de crédit

La Banque a établi un cadre qui tient compte des indicateurs qualitatifs, quantitatifs et de « précaution » (présomption de 30 jours de retard de paiement) afin de déterminer si le risque de crédit sur un instrument financier donné a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale. Ce cadre est conforme au processus interne de gestion du risque de crédit de la Banque.

Les critères servant à déterminer si le risque de crédit a considérablement augmenté dépendra du portefeuille et inclura une mesure de précaution fondée sur un défaut de paiement.

En déterminant si le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaut) sur un instrument financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Banque tiendra compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et disponibles sans devoir y investir un coût ou un effort déraisonnable, notamment des informations et une analyse à la fois quantitatives et qualitatives qui reposent sur l'expérience de la Banque dans le passé, l'évaluation du crédit par des spécialistes et des informations prospectives.

La Banque déterminera principalement si une augmentation significative du risque de crédit s'est produite à l'égard d'une exposition conformément à ses critères de classement dans les différents stades en comparant :

- le risque de défaut sur l'exposition à la date de publication au
- risque de défaut sur l'exposition à la date de la comptabilisation initiale.

D'un point de vue quantitatif, la Banque procède à des modifications des notations internes d'actifs financiers pour évaluer toute augmentation/diminution significative du risque de crédit. Le fait qu'une augmentation significative du risque de crédit peut être démontrée dépend de la notation attribuée lors de la comptabilisation initiale et de l'étendue des variations (nombre de crans de rétrogradation/d'amélioration) à la date de déclaration.

La Banque applique différentes variations de crans pour chaque notation afin de démontrer une augmentation significative du risque de crédit. De manière générale, les débiteurs ayant reçu une notation de crédit plus élevée exigeraient une rétrogradation de plus de crans afin de prouver l'augmentation significative du risque de crédit, par rapport aux débiteurs ayant reçu une note de crédit plus faible.

De même, la Banque suivra les modifications apportées aux notations externes d'instruments financiers pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu. Le fait qu'une augmentation significative du risque de crédit peut être démontrée dépend de la notation attribuée lors de la comptabilisation initiale et de l'étendue des variations (nombre de crans de rétrogradation) à la date de déclaration.

En outre, la Banque a recours à l'indicateur de précaution (également connu sous le nom « présomption de 30 jours de retard de paiement ») afin de déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu. Le fait qu'une augmentation significative du risque de crédit peut être démontrée dépendra du nombre de jours pendant lesquels les paiements contractuels accusent du retard.

Du point de vue qualitatif, la Banque utilisera un large éventail de critères qualitatifs pour le classement dans les différents stades, tant à titre individuel qu'à titre collectif, en s'appuyant sur les recommandations de la norme IFRS 9 et sur divers autres facteurs. Dans une telle situation, la Banque tiendra compte des modifications importantes apportées aux indicateurs internes du risque de crédit en termes de prix, des modifications importantes apportées aux indicateurs externes du risque de crédit pour un instrument financier donné ou pour des instruments financiers semblables ayant la même espérance de vie, de toute modification importante réellement apportée ou dont l'on prévoit qu'elle sera apportée aux résultats d'exploitation de l'emprunteur, de la prévision d'un délai de tolérance ou d'une restructuration due à des difficultés financières, etc.

Évaluation individuelle ou collective des augmentations significatives du risque de crédit

Les exigences de dépréciation contenues dans la norme IFRS 9 visent

à comptabiliser les pertes de crédit attendues à vie pour tous les instruments financiers à l'égard desquels le risque de crédit a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale - que l'évaluation soit réalisée à titre individuel ou collectif. Pour certains instruments, une augmentation significative du risque de crédit peut sembler évidente sur un instrument individuel avant que le paiement de ce dernier n'accuse du retard. Dans une telle situation, la détermination du fait qu'il y a eu ou non une augmentation significative du risque de crédit se fait à titre individuel.

Pour certains autres instruments, une augmentation significative du risque de crédit peut ne pas sembler évidente sur un instrument individuel avant que le paiement de ce dernier n'accuse du retard. Ce pourrait par exemple être le cas si peu d'informations ou des informations non actualisées sont habituellement obtenues et vérifiées sur un instrument individuel jusqu'à ce qu'un client viole les conditions contractuelles (par exemple, pour de multiples prêts de détail). Dans une telle situation, la détermination du fait qu'il y a eu ou non une augmentation significative du risque de crédit à titre individuel n'illustrerait pas fidèlement les modifications apportées au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, et par conséquent, si davantage d'informations prospectives sont disponibles à titre collectif, une entité effectue la détermination à titre collectif.

Pour déterminer s'il y a eu ou non des augmentations significatives du risque de crédit à titre collectif, la Banque regroupe les instruments financiers en fonction de caractéristiques du risque de crédit communes, parmi lesquelles peut figurer l'un quelconque des exemples suivants de caractéristiques du risque de crédit communes :

- le type d'instrument ;
- les notations du risque de crédit ;
- le type de garantie ;

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

- la date de création ;
- la durée restante jusqu'à l'échéance ;
- le secteur ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ; et
- la valeur de la garantie relative à l'actif financier si elle a une incidence sur la probabilité de défaut (PD) (par exemple, le ratio prêt-valeur
- pour les prêts sans recours sur certains territoires).

La Banque est susceptible de modifier le groupement des instruments financiers à des fins d'évaluation collective au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Actifs financiers restructurés

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché, la fidélisation des clients et d'autres facteurs n'ayant pas trait à la détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. Un prêt existant dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé et le prêt renégocié comptabilisé comme nouveau prêt à sa juste valeur.

En vertu de l'IFRS 9, lorsque les conditions d'un actif financier sont modifiées et que cette modification n'entraîne aucune décomptabilisation, il convient, afin de déterminer si le risque de crédit auquel est exposé l'actif a considérablement augmenté ou non, d'établir une comparaison entre :

- le risque de défaut à la date de déclaration en vertu des conditions modifiées ; et
- le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale ainsi que les conditions contractuelles initiales.

Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou qu'un actif financier existant est décomptabilisé puis remplacé par un nouvel actif en raison des difficultés financières de l'emprunteur, l'actif modifié est considéré comme un

nouvel actif financier. Par conséquent, la date de modification correspond à la date de comptabilisation initiale afin de calculer la dépréciation. Afin de déterminer si le risque de crédit auquel est exposé l'actif a considérablement augmenté ou non, il convient d'établir une comparaison entre :

- le risque de défaut à la date de déclaration en vertu des conditions modifiées ; et
- le risque de défaut selon les données disponibles à la date de comptabilisation initiale (soit la date de modification) ainsi que les conditions modifiées.

Cependant, dans certaines situations exceptionnelles, après une modification entraînant une décomptabilisation de l'actif financier initial, il peut être prouvé que l'actif financier modifié a fait l'objet d'une dépréciation du crédit lors de la comptabilisation initiale, et ainsi, l'actif financier doit être comptabilisé à titre d'actif financier ayant fait l'objet d'une dépréciation du crédit. Cette situation peut par exemple se produire lorsqu'une modification importante apportée à un actif douteux entraîne la décomptabilisation de l'actif financier initial. Dans une telle situation, la Banque considère les nouveaux actifs résultant de la modification comme faisant l'objet d'une dépréciation du crédit à la date de modification (soit la date de comptabilisation initiale).

Actifs financiers faisant l'objet d'une dépréciation du crédit

À chaque date de déclaration, la Banque détermine si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global font l'objet d'une dépréciation du crédit. Un actif financier « fait l'objet d'une dépréciation du crédit » lorsqu'une ou plusieurs situation(s) ayant une incidence négative sur les futurs flux de trésorerie estimés de l'actif financier s'est/se sont produite(s).

Afin de prouver qu'un actif financier

fait l'objet d'une dépréciation du crédit, il convient de démontrer les données observables suivantes :

- de grandes difficultés financières de l'emprunteur ou de l'émetteur ;
- une violation de contrat telle qu'un défaut ou retard de paiement ;
- la restructuration d'un prêt ou d'une avance par la Banque selon les conditions que celle-ci n'envisagerait pas dans une autre situation ;
- la probabilité que l'emprunteur entre en liquidation ou fasse l'objet d'une autre restructuration financière ; ou
- la disparition d'un marché actif pour un titre du fait de difficultés financières.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est habituellement considéré comme faisant l'objet d'une dépréciation du crédit, à moins que ne soient prouvés :

- L'évaluation de la solvabilité par le marché telle qu'illustrée dans les rendements obligataires ;
- Les évaluations de la solvabilité par les agences de notation ;
- La situation financière actuelle de l'émetteur sous-national/de l'entreprise émettrice ;
- Les mécanismes mis en place afin d'apporter l'aide nécessaire (de la part du gouvernement central), ainsi que l'intention de recourir à ces mécanismes, comme en témoignent les déclarations publiques formulées par les gouvernements/l'entreprise émettrice et sous réserve de leur disponibilité.

Présentation des indemnités pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les indemnités pour pertes de crédit attendus sont présentées ainsi dans l'état de la situation financière :

- actifs financiers calculés au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs ;
- engagements de prêt et contrats de

garantie financière : en général, à titre de provision ;

- lorsqu'un instrument financier comprend un composant utilisé et un autre inutilisé, et que la Banque ne peut identifier les pertes de crédit attendues sur le composant d'engagement de prêt séparément de celles attendues sur le composant utilisé, la Banque présente une indemnité pour pertes mixte à l'égard des deux composants. Le montant mixte est présenté en déduction de la valeur comptable brute du composant utilisé. Tout excédent d'indemnité pour pertes sur le montant brut du composant utilisé est présenté à titre de provision ; et
- titres de créances calculés à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune indemnité n'est comptabilisée dans l'état de la situation financière car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Cependant, l'indemnité pour pertes est indiquée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

Radiation

Les prêts et titres de créance sont radiés (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est en général le cas lorsque la Banque détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants afin de rembourser les montants faisant l'objet de la radiation, et ceci est considéré comme une situation de décomptabilisation. Cependant, les actifs financiers qui sont radiés font toujours l'objet de mesures d'application afin qu'ils se conforment aux procédures de la Banque visant à récupérer les montants exigibles.

Passifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers, autres que les garanties financières et engagements de prêt, comme étant calculés au coût amorti ou à la juste

valeur par résultat (ou à titre de produits dérivés désignés comme des instruments de couverture efficaces). La Banque n'a désigné aucun passif financier à sa juste valeur par résultat.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, dans le cas des passifs qui sont par la suite calculés au coût amorti, déduction faite des coûts de transactions qui leur sont directement attribuables.

Garanties financières et engagements de prêt

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en remboursement d'une perte subie par le détenteur suite à la défaillance d'un emprunteur donné lors de l'exigibilité du paiement, conformément aux conditions d'un titre de créance. Les « engagements de prêt » sont des engagements fermes à fournir un crédit en vertu de conditions prédéterminées. Ces garanties financières sont octroyées aux banques, établissements financiers et autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts et d'autres facilités bancaires.

Les garanties financières émises ou les engagements pris afin de consentir un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont au départ évalué(e)s à leur juste valeur et la juste valeur initiale est amortie au cours de la vie de la garantie ou de l'engagement. Ensuite, elles/ils sont évalué(e)s au coût le plus élevé entre ledit montant amorti et le montant de l'indemnité pour pertes.

S'agissant des engagements de prêt, la Banque comptabilise l'indemnité pour pertes conformément aux exigences de dépréciation concernant les pertes sur crédit attendues. Les passifs résultant de garanties financières et des engagements de prêt sont compris dans les provisions.

Coût amorti et valeur comptable brute

Le coût amorti d'un actif ou passif financier est le montant auquel ledit

actif ou passif financier est calculé lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements du principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial comptabilisé et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour dépréciation.

Variation des flux de trésorerie

Lorsqu'une entité révisé ses estimations de paiements ou de recettes (à l'exception des modifications n'aboutissant pas à la décomptabilisation et des modifications des estimations des pertes de crédit attendues), elle ajustera la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti d'un passif financier afin de tenir compte des flux de trésorerie contractuels estimés réels et révisés. L'entité recalcule la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels estimés qui sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier (ou au taux d'intérêt effectif ajusté en fonction du crédit pour des actifs financiers achetés ou créés faisant l'objet d'une dépréciation du crédit) ou, le cas échéant, au taux d'intérêt effectif révisé. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le compte de résultat.

Calcul des intérêts créditeurs et débiteurs

En calculant les intérêts créditeurs et débiteurs, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif (lorsque l'actif ne fait pas l'objet d'une dépréciation du crédit) ou au coût amorti du passif. Toutefois, pour les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une dépréciation du crédit suite à la comptabilisation initiale, les intérêts créditeurs sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si l'actif ne fait plus l'objet d'une dépréciation du crédit, les intérêts créditeurs sont à nouveau calculés à la valeur brute.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

S'agissant des actifs financiers qui ont fait l'objet d'une dépréciation du crédit lors de la comptabilisation initiale, les intérêts créditeurs sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction du crédit au coût amorti de l'actif. Les intérêts créditeurs ne sont pas à nouveau calculés à la valeur brute, même si le risque de crédit que présente l'actif s'améliore.

Le calcul du taux d'intérêt effectif inclut les frais de transaction ainsi que les commissions et points versés ou reçus, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Les frais de transaction incluent les coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou passif financier.

Présentation

Parmi les intérêts créditeurs et débiteurs présentés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global figurent les suivants :

- les intérêts sur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti calculé en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les intérêts sur des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global calculée en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque recourt à des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit, notamment les expositions découlant d'opérations prévues hautement probables et d'engagements fermes. Afin de gérer les risques spécifiques, la Banque applique la méthode de la comptabilité de couverture pour les opérations qui remplissent certains critères.

Au début de la relation de couverture, la Banque documente de manière formelle la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, notamment

la nature du risque, l'objectif de gestion des risques et la stratégie de couverture ainsi que la méthode qui sera adoptée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture au début de la relation et par la suite.

À chaque date d'évaluation de l'efficacité de la couverture, l'on doit s'attendre à ce qu'une relation de couverture soit hautement efficace de façon prospective et démontre qu'elle a été efficace (efficacité rétrospective) pendant la période concernée afin de satisfaire aux critères de la comptabilité de couverture. Une évaluation formelle est réalisée en comparant l'efficacité de l'instrument de couverture en matière de compensation des variations de la juste valeur et des flux de trésorerie attribuables au risque couvert de l'élément couvert, au début de la relation puis à la fin de chaque trimestre de façon régulière. Une couverture est considérée comme hautement efficace si le degré de compensation par l'instrument de couverture des variations de la juste valeur et des flux de trésorerie attribuables au risque couvert durant la période pour laquelle est désignée la couverture est compris entre 80 % et 125 % et que les prévisions concernant le degré de compensation se situent dans cette fourchette. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans les autres produits du compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une opération prévue, la Banque évalue aussi si l'opération est hautement probable et si elle présente une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, à terme, peser sur le résultat.

(i) Couvertures de juste valeur

Concernant les couvertures de la juste valeur désignées et répondant aux critères, la variation cumulée de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres produits du compte de résultat. Par ailleurs, la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est intégrée à la valeur

comptable de l'élément couvert dans l'état de la situation financière et est également comptabilisée dans les autres produits du compte de résultat.

Si l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture cesse de manière prospective. S'agissant des actifs comptabilisés au coût amorti, l'écart entre la valeur comptable de l'élément couvert à la date de résiliation et la valeur nominale est amorti sur la durée restante de la couverture initiale en recalculant le taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est décomptabilisé, l'ajustement de la juste valeur non amortie est immédiatement comptabilisé en résultat.

(ii) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie désignées et répondant aux critères, la part effective des profits ou pertes cumulés sur l'instrument de couverture est initialement comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée en capitaux propres dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. La part inefficace des profits ou pertes sur l'instrument de couverture est immédiatement comptabilisée dans les autres produits du compte de résultat.

Si le flux de trésorerie couvert pèse sur le résultat, les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture sont enregistré(e)s en produits ou en charges dans le poste correspondant du compte de résultat. Si l'opération prévue donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont supprimés de la réserve et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif en question.

Si un instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture,

tous les profits ou pertes cumulé(e)s alors comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global restent enregistré(e)s séparément en capitaux propres, et sont transféré(e)s vers le compte de résultat une fois l'opération couverte prévue réalisée. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'opération prévue se réalise, les profits ou les pertes cumulé(e)s qui étaient comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement transféré(e)s vers le compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Banque évalue à chaque date de clôture de l'exercice s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié. Les prêts et avances sont identifiés comme dépréciés en cas de doute raisonnable concernant le recouvrement du principal et des intérêts. Si un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts et avances sont automatiquement soumis à un test de dépréciation. Un prêt est réputé déprécié et des pertes de dépréciation sont subies uniquement s'il existe une preuve objective que la dépréciation est due à un ou plusieurs événement(s) ayant eu lieu après la comptabilisation initiale du prêt (cas de perte) et que le ou les cas de perte a/ont des répercussions sur les flux de trésorerie futurs du prêt qui peuvent être estimés de manière fiable. La période estimée entre la survenance des pertes et leur identification est fixée par la direction pour chaque prêt. Généralement, les périodes utilisées varient entre 3 et 12 mois ; dans des cas exceptionnels, des périodes plus longues sont justifiées.

Le montant de la perte est évalué comme étant la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt déterminé dans le contrat. La valeur comptable des prêts et avances est réduite par le biais d'un compte de provisionnement et le montant des pertes est comptabilisé en résultat. Les estimations et hypothèses utilisées dans le cadre de la dépréciation de prêts et avances sont détaillées à la note 6.

Outre les provisions spécifiques réalisées au titre de prêts et d'avances individuellement significatifs, la Banque constitue une provision au titre des dépréciations collectives pour les prêts et avances qui, même s'ils n'ont pas été explicitement identifiés comme nécessitant des provisions particulières, sont assortis d'un risque de défaut plus élevé qu'à la date d'octroi initiale. Le montant de la provision repose sur un historique des pertes enregistrées sur les prêts.

Le procédé et les hypothèses utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revus par la Banque afin de réduire tout écart entre les pertes estimées et réelles.

Si un prêt est irrécouvrable, il est annulé par imputation sur la provision correspondante pour dépréciation du prêt. Ces prêts sont annulés après que toutes les démarches nécessaires ont été accomplies, notamment l'obtention de l'accord du Conseil d'Administration, et que le montant des pertes a été déterminé.

Si, plus tard, le montant de la perte de dépréciation diminue et que cette baisse peut être objectivement associée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de dépréciation auparavant comptabilisée est reprise par ajustement du compte de provisionnement. Le montant de la reprise est comptabilisé en tant que baisse des charges de dépréciation du prêt dans le compte de résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier, est essentiellement décomptabilisé (c.-à-d. qu'il est supprimé de l'état de la situation financière de la Banque) lorsque :

- Les droits de percevoir des flux de trésorerie provenant de l'actif ont expiré, ou
- La Banque a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie

provenant de l'actif ou s'est engagée à verser l'intégralité des flux de trésorerie reçus à un tiers sans plus tarder en vertu d'un accord de rétrocession (pass-through) ; et (a) la Banque a transféré la grande majorité des risques et avantages inhérents à l'actif, ou (b) la Banque n'a pas transféré ni conservé la grande majorité des risques et avantages inhérents à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expire. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant du même prêteur à des conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'un passif existant sont considérablement modifiées, ce remplacement ou ces modifications donne(nt) lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif. L'écart entre les différentes valeurs comptables de chacun de ces passifs est comptabilisé en résultat.

Intérêts créditeurs et débiteurs

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti et les instruments financiers portant intérêt classés comme instruments financiers disponibles à la vente, les intérêts créditeurs ou débiteurs sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif, qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée si la Banque modifie ses estimations de décaissements ou d'encaissements. La valeur comptable ajustée est calculée en fonction du taux d'intérêt effectif initial et la variation de la valeur comptable est comptabilisée comme intérêts créditeurs ou débiteurs.

Si la valeur comptabilisée d'un actif

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été réduite du fait d'une perte de dépréciation, les intérêts créditeurs continuent à être comptabilisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial appliqué à la nouvelle valeur comptable.

Garanties financières

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en remboursement d'une perte subie par le détenteur suite à la défaillance d'un emprunteur donné lors de l'exigibilité du paiement, conformément aux conditions d'un titre de créance. Ces garanties financières sont octroyées aux banques, établissements financiers et autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts et d'autres facilités bancaires. Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers à leur juste valeur à la date à laquelle la garantie est donnée, compte tenu des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission de la garantie. Suite à la comptabilisation initiale, les passifs de la Banque au titre de ces garanties sont comptabilisés à la valeur initiale la plus élevée, moins l'amortissement calculé de manière à comptabiliser dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global les commissions perçues selon une base linéaire sur la durée de la garantie et la meilleure estimation des dépenses requises pour régler toute obligation financière en résultant à la date de clôture. Ces estimations reposent sur les antécédents d'opérations similaires et sur l'historique des pertes ainsi que sur le discernement de la direction. Toute augmentation du passif liée aux garanties est comptabilisée dans les charges d'exploitation du compte de résultat.

2.4 Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net inscrit à l'état de la situation financière si une entité

dispose d'un droit légal actuellement opposable de compenser les montants comptabilisés ou a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.5 Espèces et valeur en espèces

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les billets et pièces disponibles, les soldes illimités détenus auprès de banques centrales et les actifs financiers extrêmement liquides d'une échéance initiale de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition, qui sont exposés à un risque significatif que leur juste valeur varie, et que la Banque utilise afin d'honorer ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti dans l'état de la situation financière.

2.6 Calcul de la juste valeur

La Banque évalue les instruments financiers, tels que les dérivés, et les actifs non financiers, tels que les terrains et bâtiments, à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les justes valeurs des instruments financiers évalués au coût amorti sont présentées à la note 4. La juste valeur correspond au prix auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré dans le cadre d'une opération ordonnée entre des acteurs du marché à la date de calcul. Le calcul de la juste valeur repose sur la supposition que la transaction consistant à vendre l'actif ou à transférer le passif se déroule : sur le marché principal correspondant à l'actif ou au passif, ou en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La Banque doit avoir accès au marché principal ou au marché le plus avantageux.

Le calcul de la juste valeur d'un actif non financier inclut la capacité d'un acteur du marché à générer des avantages économiques en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre acteur du marché qui l'utiliserait de façon optimale.

Dans la mesure du possible, la Banque calcule la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix annoncé pour cet instrument sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif si les transactions impliquant l'actif ou le passif ont lieu à une fréquence suffisante et dans un volume suffisant afin de communiquer en permanence des informations sur les prix.

Si aucun prix n'est proposé sur un marché actif, la Banque a recours à des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre l'ensemble des facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte afin de définir le prix d'une transaction.

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est calculée ou inscrite dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Cette hiérarchie est la suivante :

- **Niveau 1** — Cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- **Niveau 2** — Techniques d'évaluation en vertu desquelles les données au niveau le plus faible qui sont importantes pour le calcul de la juste valeur sont directement ou indirectement observables
- **Niveau 3** — Techniques d'évaluation en vertu desquelles les données au niveau le plus faible, qui sont importantes pour le calcul de la juste valeur, sont des informations non observables dans la hiérarchie de la juste valeur établie par la Banque, figurant à la note 4.

La preuve la plus irréfutable de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est habituellement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si la Banque détermine que la juste valeur

obtenue lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et qu'elle n'est ni prouvée par un cours sur un marché actif pour un actif ou passif identique, ni fondée sur une technique d'évaluation en vertu de laquelle toute donnée non observable est jugée insignifiante dans le cadre de l'évaluation, l'instrument financier est au départ évalué à sa juste valeur, puis ajusté afin de reporter l'écart entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Ensuite, cet écart est dûment comptabilisé en résultat au cours de la vie de l'instrument, mais ceci doit intervenir avant que l'évaluation ne soit entièrement étayée par des données observables sur le marché ou avant la clôture de la transaction. Si un actif ou passif évalué à la juste valeur est assorti d'un cours acheteur et d'un cours vendeur, la Banque évalue les actifs et les positions longues à un cours acheteur, et les passifs et positions courtes à un cours vendeur.

La juste valeur d'un passif financier comportant un élément payable à vue (par exemple, un dépôt à vue) n'est pas inférieure au montant payable à vue, actualisé à partir de la première date à laquelle ledit montant pourrait devoir être versé.

2.7 Titres de créance en circulation

Les titres de créance en circulation constituent l'une des sources de financement par emprunt de la Banque. Les titres de créance sont initialement calculés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction marginaux directs et sont ensuite calculés au coût amorti par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.8 Produits des honoraires et commissions

À moins qu'ils ne soient compris dans le calcul du taux d'intérêt effectif, les honoraires et commissions sont en général comptabilisés lorsque la Banque

satisfait à l'obligation d'exécution visée dans le contrat en fournissant le service promis à un client. Les frais ou les éléments de frais liés à la performance (par ex. services bancaires de conseil en investissement, y compris notamment, l'évaluation des solutions de financement, la restructuration de la dette, etc.) sont comptabilisés lorsque les critères de performance sont remplis conformément aux conditions applicables à l'engagement.

2.9 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de produits locatifs qui sont comptabilisés selon une base linéaire durant les périodes de location des contrats en cours. Cela inclut également les recouvrements de crédits antérieurement inscrits au compte des pertes.

2.10 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2.11 Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés au passif et déduits des capitaux propres lorsqu'ils sont approuvés par les actionnaires de la Banque. Les dividendes versés au titre de l'exercice ayant été approuvés après la date de clôture de l'exercice sont présentés comme un événement ne donnant pas lieu à des ajustements.

2.12 Devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours au comptant de leur monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture de l'exercice, les soldes des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Tout profit ou toute perte résultant de la conversion est

comptabilisé(e) en résultat dans le compte de résultat et dans l'état du résultat global.

Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique dans une devise étrangère sont convertis au moyen du taux de change à la date de l'opération initiale et ne font pas l'objet d'un retraitement par la suite. Les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur dans une devise étrangère sont convertis au moyen des taux de change à la date de détermination de la juste valeur. Les profits ou les pertes de change sur les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur sont comptabilisé(e)s de la même manière que les profits ou pertes résultant de la variation de la juste valeur de l'élément (c.-à-d. que les écarts de conversion des éléments dont les profits ou les pertes de juste valeur sont respectivement comptabilisé(e)s dans les « autres éléments du résultat global » ou en résultat sont également comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global » ou en résultat).

2.13 Immobilisations corporelles

Les véhicules motorisés, les meubles et les équipements, les ordinateurs et les améliorations des biens locatifs sont comptabilisés au coût, hors coûts d'entretien courant, minoré de la dépréciation cumulée et la dépréciation cumulée de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs. Les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels estimés pour amortir la valeur comptable des actifs sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

– Bâtiments	20 ans
– Véhicules automobiles	5 ans
– Mobilier et équipements	4 ans

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

- Ordinateurs 3 ans
- Améliorations locatives Sur la durée restante du contrat de location

Les véhicules motorisés, les meubles et les équipements, les ordinateurs et les améliorations des biens locatifs sont régulièrement soumis à un test de dépréciation. Pour de plus amples informations sur la dépréciation, veuillez consulter la (note 2.14) sur la dépréciation des actifs non financiers.

Les véhicules motorisés, les meubles et les équipements, les ordinateurs et les améliorations des biens locatifs sont décomptabilisés en cas de cession ou si plus aucun avantage économique n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (correspondant à la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est intégré(e) au résultat sur l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

Les valeurs résiduelles, les durées de vie utile et les méthodes d'amortissement des actifs sont examinées à chaque date de clôture de l'exercice et ajustées de façon prospective, le cas échéant. Les principales estimations et hypothèses sont détaillées à la note 6.

Le terrain et le bâtiment du Siège social sont évalués à leur juste valeur minorée de l'amortissement cumulé des bâtiments et des pertes de dépréciation comptabilisés à la date de réévaluation.

Les évaluations sont réalisées par un actuaire indépendant à la date de clôture de l'exercice pour garantir que la juste valeur d'un actif réévalué ne diffère pas sensiblement de sa valeur comptable.

Un excédent de réévaluation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et porté au crédit des capitaux propres dans la réserve de

réévaluation des actifs. Toutefois, dans la mesure où cela reprend un déficit de réévaluation du même actif précédemment comptabilisé en résultat, l'augmentation est comptabilisée en résultat. Un déficit de réévaluation est comptabilisé en résultat, sauf s'il compense un excédent de réévaluation du même actif comptabilisé dans la réserve de réévaluation des actifs. En cas de cession, toute réserve de réévaluation relative à la vente de l'actif concerné est transférée vers le résultat non distribué. Chaque année, un transfert depuis la réserve de réévaluation vers le résultat non distribué est effectué. Ce montant correspond à la différence entre l'amortissement fondé sur le montant réévalué de l'actif et l'amortissement basé sur le coût initial de l'actif.

2.14 Actifs incorporels

Les autres actifs incorporels de la Banque incluent la valeur des logiciels.

Un actif incorporel n'est comptabilisé que si son coût peut être évalué de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs attendus lui étant imputables affectent la Banque. Les actifs incorporels acquis séparément sont évalués à leur coût lors de la comptabilisation initiale. À la suite de la comptabilisation initiale, les actifs incorporels sont reportés à leur coût, diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte pour dépréciation cumulée.

Les durées de vie utiles des actifs incorporels sont évaluées en tant que « définies » ou « indéfinies ». Les actifs incorporels ayant des durées de vie définies sont amortis sur la durée de vie économique utile. La période d'amortissement et la durée d'amortissement d'un actif incorporel ayant une durée de vie utile définie sont réévaluées à la fin de chaque exercice. Les évolutions de la durée de vie utile attendue ou du schéma attendu de consommation des avantages économiques futurs intégrés à l'actif sont comptabilisées en changeant la période

ou la méthode d'amortissement, selon le cas, qui sont ensuite traitées comme modifications des estimations comptables.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour rapporter le coût des actifs incorporels à leur valeur résiduelle au cours de leurs durées de vie estimées, comme suit :

- Logiciels et applications 4 ans

2.15 Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux actifs, y compris les subventions non pécuniaires à la juste valeur, sont présentées dans l'état de la situation financière en déduisant la subvention du montant reporté de l'actif. La subvention est déduite du calcul de la valeur comptable de l'actif. La subvention est comptabilisée en résultat au cours de la durée de vie d'un actif amortissable comme charge de dépréciation réduite.

2.16 Bénéfice par action

Le bénéfice par action (BPA) de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Le BPA dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'année, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient émises à la conversion (warrants) de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

2.17 Avantages du personnel

i. Régime à cotisations définies

La Banque a mis en place un régime à cotisations définies approuvé par le Conseil d'Administration. Les cotisations sont comptabilisées en résultat selon la méthode de la comptabilité d'engagement. La Banque n'est liée par aucune autre obligation de paiement une fois qu'elle a payé les cotisations.

ii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Banque au titre des avantages à long terme du personnel correspond au montant des futurs avantages que les employés ont obtenus en contrepartie de leurs services au cours des périodes actuelles et antérieures. Ces avantages sont comptabilisés en résultat selon la méthode de la comptabilisation d'engagement.

iii. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont passées en charge à la date la plus proche entre : le moment auquel la Banque ne peut plus retirer son offre relative à ces avantages et le moment auquel la Banque comptabilise ces coûts dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les avantages soient intégralement réglés dans un délai de 12 mois à compter de la date de clôture, ils sont actualisés.

iv. Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charge lorsque le service correspondant est fourni. Un passif est comptabilisé à hauteur du montant devant être versé si la Banque a une obligation légale ou implicite de s'acquitter de ce montant compte tenu de services antérieurs fournis par le collaborateur et que cette obligation peut être estimée de manière fiable.

2.18 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation légale ou implicite en cours découlant d'événements passés, pour lesquels il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour s'acquitter de cette obligation, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée. Les primes des employés sont comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultat.

L'obligation monétaire estimée pour les droits à congés annuels et primes des salariés à la date de clôture est une charge constatée d'avance.

2.19 Contrats de location-exploitation**2.19.1 Politique applicable avant le 1er janvier 2019**

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de tenir compte du contenu de l'accord à la date d'entrée en vigueur et de définir si l'exécution de l'accord repose sur l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs donné(s) ou si l'accord donne droit à l'utilisation de l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement précisé dans l'accord.

i) La Banque en tant que preneur

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque la grande majorité des risques et avantages associés à la propriété de l'actif loué sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de location-exploitation pour la location de bureaux. Ces contrats de location ont une durée de vie moyenne de deux à cinq ans et sont assortis d'une option de renouvellement précisée dans les contrats.

L'intégralité des paiements effectués au titre de contrats de location-exploitation est imputée au résultat selon une base linéaire pendant la durée du contrat. Si un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout paiement dû au bailleur sous forme de pénalités est comptabilisé dans les charges sur la période à laquelle la résiliation a lieu.

ii) La Banque en tant que bailleur

La Banque évalue, à chaque date de clôture ou plus fréquemment, si des éléments indiquent qu'un actif peut être déprécié. Si de tels éléments existent, la Banque réalise une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'on considère que cet actif a perdu de la valeur et est donc déprécié à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges du

compte de résultat conformément à la fonction de l'actif déprécié, sauf pour les biens immobiliers déjà réévalués dans les autres éléments du résultat global. S'agissant de ces biens immobiliers, la dépréciation est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à hauteur du montant de la précédente réévaluation.

La valeur recouvrable correspond à la juste valeur la plus élevée minorée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Pour calculer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les opérations récentes sur le marché sont prises en compte dans le calcul de la juste valeur minorée des coûts de cession. Si aucune opération de ce type n'est identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par les multiples d'évaluation, les cours cotés des actions de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Concernant tous les actifs, une évaluation est réalisée à la date de clôture de chaque exercice afin de déterminer si des éléments indiquent que des pertes de dépréciation précédemment comptabilisées n'existent plus ou ont diminué. Si de tels éléments existent, la Banque réalise une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Une perte de dépréciation précédemment comptabilisée n'est reprise que si les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la dernière constatation de perte de dépréciation. La reprise est limitée pour que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ni la valeur comptable qui aurait été fixée, déduction faite de la dépréciation, si aucune perte de dépréciation n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

exercices précédents. L'inversion des pertes de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, à moins que l'actif ne soit comptabilisé à un montant réévalué, auquel cas l'inversion est traitée comme une réévaluation positive. Les principales estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 6.

2.19.2 Règle applicable après le 1er janvier 2019

La Banque comptabilise un droit d'utilisation et un passif de location à la date de début du contrat de location. Le droit d'utilisation est au départ évalué au coût, qui comprend le montant initial du passif de location ajusté pour tout versement de loyer effectué à la date de début ou avant, auquel s'ajoutent tous frais directs initiaux engagés ainsi qu'une estimation des frais de démantèlement et de suppression de toute amélioration apportée aux succursales ou aux bureaux.

Le droit d'utilisation est ensuite déprécié en recourant à la méthode linéaire, de la date de début à la fin de la durée du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation est régulièrement réduit par les pertes de dépréciations, le cas échéant, puis ajusté pour certaines réévaluations du passif de location.

Le passif de location est au départ évalué à la valeur actualisée des versements de loyer qui ne sont pas payés à la date de début, escomptés au taux d'emprunt marginal de la Banque.

La Banque détermine son taux d'emprunt marginal en analysant ses emprunts à partir de diverses sources externes, et apporte certains ajustements pour tenir compte des durées de la location et du type d'actif loué.

ii. Parmi les paiements de loyer compris dans l'évaluation du passif de location figurent les suivants :

- paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- paiements de loyer variables, dépendant d'un indice ou d'un taux, comptabilisés à l'origine au moyen de l'indice ou du taux

à la date de début du contrat ;

- montants exigibles en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice au titre d'une option d'achat que la Banque est raisonnablement certaine d'exercer, les paiements de loyer au cours d'une période de renouvellement facultatif si la Banque est raisonnablement certaine d'exercer une option d'extension, et les pénalités au titre de la résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que la Banque ne soit raisonnablement certaine de ne pas procéder à une résiliation anticipée. Le passif de location est évalué au coût amorti en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est réévalué lorsque les futurs paiements de loyer changent suite à une modification apportée à un indice ou à un taux, si une modification est apportée à l'estimation, par la Banque, du montant qui devrait être exigible en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, si la Banque revient sur sa décision d'exercer une option d'achat, d'extension ou de résiliation, ou si un paiement de loyer fixe en substance est révisé.

Lorsque le passif de location est réévalué de cette manière, un ajustement est apporté en conséquence à la valeur comptable du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à titre de profit ou de perte si la valeur comptable du droit d'utilisation a été réduite à zéro.

La Banque présente ses droits d'utilisation dans les « immobilisations corporelles » et les passifs de location dans les « autres passifs » dans l'état de la situation financière.

iii. Contrats de location de courte durée et locations d'actifs à faible valeur

La Banque a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et passifs de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location de courte durée, y compris les locations d'équipements informatiques. La Banque comptabilise les paiements de loyer associés à ces contrats de location à titre

de dépense selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

2.20 Warrants

Les produits de l'émission de warrants, déduction faite des coûts d'émission, sont portés au crédit du compte des warrants sur actions. Les warrants sur actions ne sont pas distribuables et seront transférés vers les comptes du capital social et de la prime d'émission à la date d'exercice des warrants.

2.21 Nouvelles normes et amendements aux normes actuelles ayant été publiés, sans être encore adoptés

À la date d'autorisation des présents états financiers, les nouvelles normes et les amendements aux normes actuelles figurant ci-dessous avaient été publiés, sans être encore entrés en vigueur. L'impact de l'application initiale de l'IFRS ci-dessous est inconnu :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » (en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2023 ou ultérieurement).

En mai 2017, l'IASB a promulgué l'IFRS 17 « Contrats d'assurance » (IFRS 17), une nouvelle norme de comptabilité exhaustive pour les contrats d'assurance, couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et la divulgation. Une fois mise en place,

l'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4 « Contrats d'assurance » (IFRS 4), émise en 2005. L'IFRS 17 s'applique à tous types de contrats d'assurance (assurance-vie, assurance non vie, assurance directe et réassurance), quel que soit le type d'entités les ayant émis, ainsi qu'à certains instruments financiers et garanties présentant des caractéristiques de participation discrétionnaire.

Quelques exceptions s'appliqueront. L'objectif général de l'IFRS 17 consiste à proposer un modèle comptable pour les contrats d'assurance, plus utile et cohérent pour les assureurs. Contrairement aux exigences de l'IFRS

4, qui reposent en grande partie sur la reprise des politiques comptables locales précédentes, l'IFRS 17 prévoit un modèle exhaustif pour les contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents. Le cœur de l'IFRS 17 est son modèle général, complété par :

- une adaptation particulière pour les contrats prévoyant une participation directe (la méthode de la commission variable)
- une méthode simplifiée (la méthode d'attribution de prime), essentiellement pour les contrats de courte durée.

L'IFRS 17 est en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2021 ou ultérieurement, des chiffres comparatifs étant exigés. Une application par anticipation est autorisée, sous réserve que l'entité applique également l'IFRS 9 et l'IFRS 15 à la date à laquelle elle applique l'IFRS 17 pour la première fois ou avant.

– Autres normes

Les normes modifiées suivantes ne devraient pas particulièrement affecter les états financiers de la Banque :

- Modifications apportées aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS
- Définition d'une entreprise (amendements à IFRS 3)
- Définition du terme « significatif » (amendements à IAS 1 et IAS 8)
- Réforme des taux d'intérêt de référence (amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7)

3 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

3.1 Gestion des risques

L'activité de la Banque implique de prendre des risques raisonnables et de les gérer avec professionnalisme. Les principaux rôles de la Banque en matière de gestion des risques consistent à identifier tous

les principaux risques auxquels elle est confrontée, à évaluer ces risques, à gérer les positions à risque et à déterminer l'affectation des capitaux. La Banque passe régulièrement en revue ses politiques et systèmes de gestion des risques afin qu'ils tiennent compte des évolutions des marchés et des produits ainsi que des meilleures pratiques du marché.

La Banque n'est réglementée par aucune autorité financière et/ou monétaire, mais s'efforce de respecter toutes les normes internationales en matière de gestion des risques et d'exercer ses activités conformément aux meilleures pratiques du secteur.

Afin que la Banque puisse mener ses activités conformément à ses statuts et à ses objectifs ainsi qu'aux attentes et objectifs de ses parties prenantes, le Conseil d'Administration a approuvé les Politiques et Procédures de Gestion du Risque (RMPP). Ce document rassemble les différentes politiques de gestion des risques qui étaient auparavant appliquées de manière autonome et définit une approche de la gestion des risques à l'échelle de la société.

La Banque identifie et contrôle les divers risques opérationnels inhérents à ses activités. La Banque gère et atténue le risque opérationnel en s'assurant du caractère approprié des infrastructures, des contrôles, des systèmes et des procédures et en veillant à ce que les collaborateurs soient correctement formés et compétents pour s'acquitter des diverses fonctions.

3.2 Structure de gestion des risques

La structure de gouvernance de la gestion des risques est composée (i) du Conseil d'Administration, responsable de la supervision et de l'approbation des politiques relatives au risque ; (ii) du Comité Exécutif du Conseil d'Administration, responsable de

l'approbation de crédit lorsque le montant dépasse le seuil d'autorisation de la direction ; (iii) du Comité Directeur des Risques et de la Stratégie, responsable de la révision et de la mise en œuvre des politiques relatives au risque ; et (iv) du Service de Gestion des Risques, responsable de l'élaboration et du contrôle des politiques relatives au risque.

3.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ou une contrepartie de la Banque soit dans l'incapacité ou non désireux/désireuse d'honorer un engagement qu'il/qu'elle a conclu avec la Banque. Il peut découler des activités de prêt, de financement commercial, de trésorerie et d'autres activités exercées par la Banque.

Les valeurs comptables brutes des liquidités et des dépôts auprès de banques, des prêts et avances aux clients et des instruments financiers dérivés correspondent au montant maximal exposé au risque de crédit.

3.4 Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant contient une analyse de la qualité d'actifs financiers évalués au coût amorti. Pour les actifs financiers, les montants figurant dans le tableau correspondent aux valeurs comptables brutes. S'agissant des engagements de prêt et contrats de garantie financière, les montants figurant dans le tableau correspondent respectivement aux montants engagés ou garantis. Le montant brut des actifs financiers indiqués ci-après représente l'exposition maximale de la Banque au risque de crédit sur ces actifs.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Exposition au risque de crédit**Exposition maximale au risque de crédit (y compris l'analyse de la qualité du crédit)**

En milliers USD	12 mois Pertes de crédit attendues (ECL)	Exposition au risque de crédit Exposition maximale au risque de crédit (y compris l'analyse de la qualité du crédit)	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total
Prêts et avances aux clients au coût amorti				
Notes 1-3 : Risque faible	605 279	-	-	605 279
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	2 795 289	-	-	2 795 289
Notes 7-8 : Liste modérée	6 081 349	215 062	-	6 296 411
Notes 9-10 : Liste de surveillance	491 119	110 899	5 094	607 112
Note 11 : Risque inférieur à la norme		1 417 756	87 799	1 505 555
Notes 12-13 : Risque aggravé		168 361	405 418	573 779
Note 14 : Perte				
Montant brut	9 973 036	1 912 078	498 311	12 383 425
Indemnités pour pertes	(42 707)	(100 853)	(183 096)	(326 656)
Intérêts suspendus			(27 221)	(27 221)
Valeur comptable	9 930 329	1 811 225	287 995	12 029 548
Produits à recevoir				
Non noté	-	-	34 014	34 014
Montant brut	-	-	34 014	34 014
Indemnités pour pertes	-	-	(18 815)	(18 815)
Valeur comptable	-	-	15 199	15 199
Engagement de prêt				
Notes 1-3 : Risque faible	206 430	-	-	206 430
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	356 075	-	-	356 075
Notes 7-8 : Liste modérée	636 994	-	-	636 994
Notes 9-10 : Liste de surveillance	-	33 332	-	33 332
Note 11 : Risque inférieur à la norme	-	-	-	-
Montant brut	1 199 499	33 332	-	1 232 831
Indemnités pour pertes	(7 887)	(62)	-	(7 949)
Valeur comptable	1 191 612	33 270	-	1 224 882
Contrats de garantie financière				
Notes 1-3 : Risque faible	206 430	-	-	206 430
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	78 753	-	-	78 753
Notes 7-8 : Liste modérée	759 779	-	-	759 779
Notes 9-10 : Liste de surveillance	-	-	-	-
Note 11 : Risque inférieur à la norme	20 820	-	-	20 820
Montant brut	1 065 782	-	-	1 065 782
Indemnités pour pertes	(1 295)	-	-	(1 295)
Valeur comptable	1 064 487	-	-	1 064 487

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT**Exposition maximale au risque de crédit (y compris l'analyse de la qualité du crédit)** continued

En milliers USD	12 mois Pertes de crédit attendues (ECL)	2019 Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total
Lettres de crédit				
Notes 1-3 : Risque faible	-	-	-	-
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	201 272	-	-	201 272
Notes 7-8 : Liste modérée	256 889	-	-	256 889
Notes 9-10 : Liste de surveillance	-	-	-	-
Note 11 : Risque inférieur à la norme	-	-	-	-
Montant brut	458 161	-	-	458 161
Indemnités pour pertes	(2 463)	-	-	(2 463)
Valeur comptable	455 698	-	-	455 698

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit (y compris l'analyse de la qualité du crédit)

En milliers USD	12 mois Pertes de crédit attendues (ECL)	2018 Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total
Prêts et avances aux clients au coût amorti				
Notes 1-3 : Risque faible	1 256 151	-	-	1 256 151
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	2 471 460	-	-	2 471 460
Notes 7-8 : Liste modérée	3 828 321	-	-	3 828 321
Notes 9-10 : Liste de surveillance	1 013 738	-	-	1 013 738
Note 11 : Risque inférieur à la norme	-	1 684 583	257 629	2 509 751
Notes 12-13 : Risque aggravé	-	90 893	671 848	195 202
Note 14 : Perte	-	-	436	436
Montant brut	8 569 670	1 775 476	929 913	11 275 059
Indemnités pour pertes	(47 849)	(60 049)	(162 520)	(270 418)
Intérêts suspendus				
Valeur comptable	8 521 821	1 715 427	767 393	11 004 641
Produits à recevoir				
Non noté	-	-	49 549	49 549
Montant brut	-	-	49 549	49 549
Indemnités pour pertes	-	-	(9 722)	(9 722)
Valeur comptable	-	-	39 827	39 827
Engagement de prêt				
Notes 1-3 : Risque faible	-	-	-	-
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	40 617	-	-	40 617
Notes 7-8 : Liste modérée	335 623	-	-	335 623
Notes 9-10 : Liste de surveillance	1 545	-	-	1 545
Note 11 : Risque inférieur à la norme	167 389	-	-	167 389
Montant brut	545 174	-	-	545 174
Indemnités pour pertes	(7 171)	-	-	(7 171)
Valeur comptable	538 003	-	-	538 003
Contrats de garantie financière				
Notes 1-3 : Risque faible	-	-	-	-
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	50 000	-	-	50 000
Notes 7-8 : Liste modérée	199 182	-	-	199 182
Notes 9-10 : Liste de surveillance	-	-	-	-
Note 11 : Risque inférieur à la norme	187 284	-	-	187 284
Montant brut	436 466	-	-	436 466
Indemnités pour pertes	(1 645)	-	-	(1 645)
Valeur comptable	434 821	-	-	434 821

Exposition au risque de crédit**Exposition maximale au risque de crédit (y compris l'analyse de la qualité du crédit)** continued

En milliers USD	12 mois Pertes de crédit attendues (ECL)	2018 Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total
Lettres de crédit				
Notes 1-3 : Risque faible	-	-	-	-
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	155 652	-	-	155 652
Notes 7-8 : Liste modérée	260 238	-	-	260 238
Notes 9-10 : Liste de surveillance	-	-	-	-
Note 11 : Risque inférieur à la norme	5 669	-	-	5 669
Montant brut	421 559	-	-	421 559
Indemnités pour pertes	(343)	-	-	(343)
Valeur comptable	421 216	-	-	421 216

Le tableau suivant indique la qualité du crédit des titres de placement obligataire évalués au coût amorti. Cette analyse repose sur les notations attribuées par des agences de notation externes.

Tous les titres de placement et dépôts de placements sur le marché monétaire auprès d'autres banques sont soumis à l'étape 1 puisqu'il n'y a aucune détérioration importante du risque de crédit

Titres de placement - Bons du Trésor

	Note	2019	2018
Noté AAA	20	-	-
Noté AA- à AA+	20	-	-
Noté A- à A+	20	-	-
Noté BBB+ et en deçà	20	-	-
Non noté	20	30 268	170 268
Montant brut		30 268	170 268
Indemnités pour pertes		(1 030)	(1 940)
Valeur comptable		29 238	168 328

Placements sur le marché monétaire

	Note	2019	2018
Noté AAA	16.1	201 991	150 107
Noté AA- à AA+	16.1	303 846	50 000
Noté A- à A+	16.1	528 645	602 659
Noté BBB+ et en deçà	16.1	228 584	502 860
Montant brut		1 263 066	1 305 626
Indemnités pour pertes		(11)	(36)
Valeur comptable		1 263 055	1 305 590

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Dépôts auprès d'autres banques

	Note	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	2019 Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total
Noté AAA	16.1	-	-	-	-
Noté AA- à AA+	16.1	200 732	-	-	200 732
Noté A- à A+	16.1	569 510	-	-	569 510
Noté BBB+ et en deçà	16.1	1 763	-	-	1 763
Non noté		190 355	-	-	190 355
Montant brut		962 360	-	-	962 360
Indemnités pour pertes		(28)	-	-	(28)
Valeur comptable		962 332	-	-	962 332

	Note	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	2018 Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total
Noté AAA	16.1	-	-	-	-
Noté AA- à AA+	16.1	469 577	-	-	469 577
Noté A- à A+	16.1	32 010	-	-	32 010
Noté BBB+ et en deçà	16.1	170	-	-	170
Non noté		111 000	-	-	111 000
Montant brut		612 757	-	-	612 757
Indemnités pour pertes		(14)	-	-	(14)
Valeur comptable		612 743	-	-	612 743

Le tableau suivant présente l'analyse du crédit concernant les prêts et avances aux clients évalués à la juste valeur par résultat.

	2019	2018
En millions USD		
Prêts et avances aux clients		
Notes 7-8 : Risque modéré	-	129 783
Valeur comptable totale	-	129 783

Le tableau suivant indique une analyse des expositions au risque de crédit des contreparties résultant de transactions sur des produits dérivés. Les transactions sur des produits dérivés auxquelles se livre la Banque sont en général entièrement garanties par des espèces.

En milliers USD	Montant notionnel	Juste valeur	Ligne de crédit bilatérale garantie	Juste valeur
			Montant notionnel	
2019				
Actifs dérivés	145 050	541	145 050	541
Passifs dérivés	932 343	(4 935)	932 343	(4 935)
2018				
Actifs dérivés	888 500	3 684	888 500	3 684
Passifs dérivés	700 000	(24 840)	700 000	(24 840)

Dépôts auprès d'autres banques

La Banque détenait 962 millions USD de liquidités et d'avoirs bancaires en décembre 2019 (2018 : 613 millions USD). Une grande partie des liquidités et avoirs bancaires est détenue auprès de banques centrales et d'établissements financiers étant des contreparties, qui sont notés BB+ à AA+, d'après les notations attribuées par des agences de notation externes. Dans certaines situations, la Banque peut conserver des liquidités et avoirs bancaires auprès d'États souverains sans y attribuer de notation.

Garantie détenue et autres dispositifs de rehaussement du crédit

La Banque détient une garantie et a recourt à d'autres dispositifs de rehaussement du crédit afin de couvrir une partie de son exposition au risque de crédit. Le tableau suivant énonce les principaux types de garantie détenus à l'égard de différents types d'actifs financiers :

Type d'exposition au risque de crédit

En milliers USD	Pourcentage de l'exposition soumis aux exigences de garantie		Principal type de garantie détenu
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	
Transactions sur des produits dérivés	100	100	Liquidités
Prêts et avances aux clients	100+	100+	Instruments de capitaux propres Liquidités Machines Stocks Bons du Trésor Assurances Hypothèque légale Garantie
Titres de placement obligataire	-	-	Aucun
Placements sur le marché monétaire	-	-	Aucun
Dépôts auprès d'autres banques	-	-	Aucun

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Prêts et avances aux clients

La solvabilité générale d'une entreprise cliente tend à constituer l'indicateur le plus pertinent de la qualité du crédit d'un prêt qui lui est consenti. Cependant, la garantie apporte une sécurité supplémentaire et en général, la Banque demande à ce que les entreprises emprunteuses la fournisse. La Banque peut souscrire une garantie sous la forme de garanties en espèces ou autres qu'en espèces, telles que des bons du Trésor, une hypothèque légale, des stocks ainsi que d'autres privilèges et garanties financières, etc.

Lors du prêt, la Banque se concentre sur les clients dont la qualité du crédit est élevée, et ne met donc habituellement pas à jour l'évaluation de la garantie détenue à l'égard des prêts consentis à ces clients. L'évaluation de la garantie est mise à jour lorsque le prêt est placé sur une liste de surveillance, et surveillé de plus près. S'agissant des prêts faisant l'objet d'une dépréciation du crédit, la Banque obtient des estimations de garantie car elle formule des observations afin de définir les mesures que la direction doit prendre pour couvrir le risque de crédit.

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable nette des prêts et avances aux clients faisant l'objet d'une dépréciation du crédit s'élevait à 173 millions USD (2018 : 174 millions USD), tandis que la valeur de la garantie identifiable détenue à l'égard de ces prêts et avances s'élevait à 264 millions USD (2018 : 215 millions USD). Pour chaque prêt, la valeur de la garantie révélée est plafonnée au montant nominal du prêt détenu. Le tableau ci-dessous résume les valeurs totales des garanties par types de garantie :

Types de garantie	2019 US\$	2018 US\$
Garanties	3 344 116	6 282 519
Instruments de capitaux propres	1 322 603	836 963
Machines	480 088	2 996 907
Liquidités	1 531 613	2 866 667
Bons du Trésor	1 170 320	1 427 265
Assurances	1 435 868	1 399 613
Hypothèque légale	3 068 435	227 329
Stocks	731 539	153 337
Total	13 084 582	16 190 600

Au cours de la période examinée, aucune modification n'a été apportée aux politiques de la Banque en matière de garantie.

Actifs obtenus en prenant possession d'une garantie

La politique de la Banque vise à réaliser la garantie, ce en temps voulu et de manière ordonnée. En général, la Banque n'utilise pas de garanties autres qu'en espèces dans le cadre de ses propres opérations. Au cours de la période analysée, aucun actif n'a été obtenu en prenant possession d'une garantie.

3.3.2 Montant des pertes de crédit attendues

Données, hypothèses et techniques utilisées afin d'évaluer la dépréciation

Se reporter à la règle comptable relative aux instruments financiers (note 2.2.2)

Augmentation significative du risque de crédit

En déterminant si le risque de défaut auquel est exposé un instrument financier a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Banque tient compte d'informations raisonnables et justifiables qui s'avèrent pertinentes et disponibles sans y investir un coût ou un effort déraisonnable. Parmi ces informations figurent des informations et une analyse quantitatives et qualitatives qui reposent sur l'expérience qu'a eue la Banque dans le passé et sur l'évaluation du crédit par des spécialistes, ainsi que des informations prospectives.

Cette évaluation vise à identifier si une augmentation significative du risque de crédit est survenue à l'égard d'une exposition en comparant :

- la probabilité de défaut (PD) à vie restante à la date de déclaration, à
- la probabilité de défaut (PD) à vie restante au moment en question, qui a été évaluée lors de la comptabilisation initiale de l'exposition (ajustée, le cas échéant, pour tenir compte des

variations des attentes à l'égard de remboursements anticipés).

Notations du risque de crédit

La Banque attribue une notation du risque de crédit à chaque exposition en tenant compte de diverses données qui sont considérées comme prédisant le risque de défaut et témoignant d'un discernement fondé sur l'expérience concernant le crédit. Dans certaines situations, la Banque attribue une notation du risque de crédit à des expositions en utilisant les notations attribuées par des agences de notation externes. Les notations du risque de crédit sont définies en recourant à des facteurs qualitatifs et quantitatifs qui témoignent du risque de défaut. Ces facteurs varient en fonction de la nature de l'exposition et du type d'emprunteur.

Les notations du risque de crédit sont définies puis ajustées de façon à ce que le risque de défaut qui survient augmente de manière exponentielle à mesure que le risque de crédit empire. Par exemple, la différence, en termes de risque de défaut, entre les notations de risque de crédit 1 et 2 est inférieure à la différence entre les notations de risque de crédit 2 et 3.

Chaque exposition se voit attribuer une notation du risque de crédit lors de la comptabilisation initiale en fonction des informations disponibles au sujet de l'emprunteur. Les expositions sont soumises à un suivi continu, lequel peut amener une exposition à recevoir une

notation du risque de crédit différente. Habituellement, ce suivi implique l'utilisation des données suivantes :

1. Les informations obtenues lors de l'examen régulier de fichiers sur les clients (par exemple, des états financiers audités, des comptes de gestion, des budgets et prévisions, ou encore un dossier sur les paiements), y compris le statut de montant en souffrance et diverses variables relatives aux ratios de paiement. Parmi les autres facteurs pertinents figurent les marges bénéficiaires brutes, les ratios de levier financier, la couverture de la dette, la conformité aux engagements, la qualité de la gestion et les changements au sein de la direction générale
2. Les données obtenues auprès d'agences d'évaluation du crédit et d'agences de notation, ou issues de communiqués de presse, les modifications des notations externes du crédit
3. Les obligations cotées et les cours de credit default swap (CDS) pour l'emprunteur, sous réserve de leur disponibilité
4. Les évolutions existantes et prévues des situations commerciale, financière et économique.

Le tableau ci-dessous indique les notations de la Banque ainsi que les définitions du risque par les agences de notations :

Notations	Notation de reclassement au titre de l'IFRS 9	Description
1		
2		Risque faible
3		
4		
5	IF1	Risque satisfaisant
6		
7		Risque modéré
8		
9		
10	IF2	Liste de surveillance
11	IF3	Risque inférieur à la norme
12		Défaut
13	IF5	Défaut
14		Défaut

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Générer la structure des échéances de PD

Les notations du risque de crédit sont des données essentielles pour déterminer la structure des échéances de PD à l'égard des expositions. La Banque recueille des informations relatives à la performance et au défaut à l'égard de ses expositions au risque de crédit analysées par territoire ou région et par type de produit et d'emprunteur, ainsi que par notation du risque de crédit. Pour certains portefeuilles, les informations obtenues auprès d'agences d'évaluation du crédit externes sont également utilisées.

La Banque recourt à des modèles statistiques afin d'analyser les données collectées et de générer des estimations de la PD à vie restante d'expositions, ainsi que la façon dont il est prévu que ces estimations évoluent avec le temps.

Cette analyse couvre l'identification et l'ajustement des liens entre les modifications des taux de défaut et les évolutions des principaux facteurs macroéconomiques, ainsi que l'analyse approfondie de l'incidence de certains autres facteurs (par exemple, l'expérience en termes de tolérance) sur le risque de défaut. Pour la plupart des expositions, les principaux indicateurs macroéconomiques comprennent : la croissance du PIB, les taux d'intérêt de référence et le chômage. S'agissant des expositions à des secteurs particuliers et/ou à des régions particulières, l'analyse peut couvrir les prix des matières premières et/ou de biens immobiliers correspondants.

L'équipe de Recherche Économique de la Banque (RICO), en concertation avec les équipes de Gestion du Risque de Crédit, des services Financier, de Trésorerie et de Développement Commercial, identifiera, à la fin de chaque période de déclaration, les variables macroéconomiques susceptibles d'affecter le portefeuille d'actifs à risque de la Banque. En tenant compte des conseils soumis par l'équipe RICO de la Banque, ainsi que de diverses informations réelles et prévues externes,

la Banque produit des prévisions sur le scénario de référence, le meilleur scénario et le pire scénario des indicateurs macroéconomiques sélectionnés, en fonction des tendances des indicateurs et des commentaires macroéconomiques. Ensuite, la Banque utilise ces prévisions pour ajuster ses estimations des pertes de crédit attendues.

En déterminant les pertes de crédit attendues pour d'autres actifs, la Banque applique le modèle simplifié afin d'évaluer les pertes de crédit attendues, en adoptant une matrice des provisions pour définir les pertes de crédit attendues à vie. La matrice des provisions évalue les pertes de crédit attendues en fonction des taux de défaut historiques, adaptés en fonction des conditions économiques actuelles et à venir (les modifications attendues des taux de défaut) sans y investir un coût et des efforts déraisonnables.

Déterminer si le risque de crédit a considérablement augmenté

Les critères permettant de déterminer si le risque de crédit a considérablement augmenté varient en fonction des portefeuilles et incluent les évolutions quantitatives des PD ainsi que des facteurs qualitatifs, notamment un dispositif de précaution fondé sur le défaut de paiement.

Le risque de crédit d'une exposition donnée est réputé avoir considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale si, d'après la modélisation quantitative de la Banque, la PD à vie restante est considérée comme ayant augmenté de plus d'un pourcentage/d'une fourchette prédéfini(e).

En exerçant son discernement de spécialiste en termes de crédit et, dans la mesure du possible, en tirant parti de son expérience passée en la matière, la Banque peut déterminer qu'une exposition a subi une augmentation significative du risque de crédit compte tenu d'indicateurs qualitatifs particuliers dont elle estime qu'ils en sont le témoin et dont les

conséquences peuvent ne pas être prises en compte en temps opportun dans son analyse quantitative.

Par mesure de précaution, la Banque considère qu'une augmentation significative du risque de crédit survient au plus tard lorsqu'un actif est en souffrance depuis plus de 30 jours. Le nombre de jours de retard de paiement est déterminé en dénombrant les jours écoulés depuis la dernière échéance passée au titre de laquelle le paiement intégral n'a pas été perçu. Les échéances sont déterminées en prenant en compte toute période de différé dont peut bénéficier l'emprunteur.

La Banque contrôle l'efficacité des critères utilisés pour identifier des augmentations significatives du risque de crédit en menant des examens réguliers afin de confirmer que :

- les critères peuvent identifier des augmentations significatives du risque de crédit avant qu'une exposition ne soit en défaut ;
- les critères ne sont pas réunis au moment auquel un actif passe au statut d'actif en souffrance depuis 30 jours ; et
- les indemnités pour pertes ne subissent aucune volatilité non garantie lors des transferts entre les PD à 12 mois (étape 1) et les PD à vie (étape 2).

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché, la fidélisation des clients et d'autres facteurs n'ayant pas trait à la détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. Un prêt existant dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé et le prêt renégocié comptabilisé comme nouveau prêt à sa juste valeur, conformément à la méthode comptable énoncée dans la politique comptable.

Lorsque les conditions d'un actif financier sont modifiées et que cette modification

n'entraîne aucune décomptabilisation, il convient, afin de déterminer si le risque de crédit auquel est exposé l'actif a considérablement augmenté ou non, d'établir une comparaison entre :

- la PD à vie restante à la date de déclaration en vertu des conditions modifiées ; et
- la PD à vie restante en fonction des données disponibles à la date de comptabilisation initiale ainsi que les conditions contractuelles initiales.

La Banque renégocie les prêts consentis aux clients rencontrant des difficultés financières (c'est ce que l'on appelle les « activités de tolérance ») afin de maximiser les possibilités de recouvrement et de minimiser le risque de défaut. En vertu de la politique de tolérance de la Banque, la tolérance est accordée de manière sélective à l'égard du prêt si le débiteur n'a alors pas remboursé sa dette ou s'il existe un risque de défaut élevé, qu'il est prouvé que le débiteur a tout mis en œuvre pour la rembourser en vertu des conditions contractuelles initiales, et que l'on s'attend à ce que le débiteur puisse se conformer aux conditions révisées.

Habituellement, les conditions révisées consistent à étendre l'échéance, à modifier le moment auquel effectuer les paiements d'intérêts et à modifier les conditions d'engagements de prêt. Les prêts consentis au secteur du détail et aux entreprises sont soumis à la politique de tolérance. Le Comité d'Audit de la Banque examine régulièrement les rapports sur les activités de tolérance.

Pour les actifs financiers modifiés dans le cadre de la politique de tolérance de la Banque, l'estimation d'une PD tient compte du fait que la modification a ou non amélioré ou restauré la capacité de la Banque à recouvrer les intérêts et le principal, ainsi que des mesures de tolérance semblables précédemment prises par la Banque. Dans le cadre de cette procédure, la Banque évalue

l'exécution des paiements par l'emprunteur à la lumière des conditions contractuelles modifiées, et tient compte de divers indicateurs comportementaux.

De manière générale, la tolérance est un indicateur qualitatif d'une augmentation significative du risque de crédit, et l'attente de la tolérance peut prouver qu'une exposition fait l'objet d'une dépréciation de crédit/d'un défaut. Un client doit démontrer qu'il honore en permanence tous les paiements, en plus de témoigner d'autres comportements qualitatifs au cours d'une certaine durée avant que l'exposition ne soit plus considérée comme faisant l'objet d'une dépréciation du crédit/d'un défaut ou que la PD ne soit réputée avoir diminué de sorte que les indemnités pour pertes soient à nouveau calculées à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois ou aux pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit.

Définition d'un défaut

La Banque considèrera qu'un actif financier est en défaut lorsque :

- il est improbable que l'emprunteur honore intégralement les obligations de crédit qui lui incombent envers la Banque, sans que celle-ci dispose d'un quelconque recours, notamment en constituant une sûreté (le cas échéant) ; ou
- l'emprunteur est en retard de paiement de plus de 90 jours sur une quelconque obligation de crédit importante qui lui incombe envers la Banque.
- Les découverts sont considérés en souffrance dès que le client a franchi une limite conseillée ou lorsqu'on lui a conseillé une limite inférieure au montant alors exigible.
- En déterminant si l'emprunteur est en défaut, la Banque tient compte d'indicateurs, qui sont :
- qualitatifs - par exemple, le non-respect d'un engagement ;

- quantitatifs - par exemple, un retard de paiement ou le non-paiement d'une autre obligation qui incombe au même émetteur envers la Banque ; et
- fondés sur des données traitées en interne et obtenues auprès de sources externes.

Les données permettant de déterminer si un instrument financier est en défaut ou non et l'importance de cette situation sont susceptibles d'évoluer au fil du temps afin de tenir compte des changements de situation.

La façon dont la Banque définit un défaut se conforme en grande partie à la définition appliquée par la Banque à des fins de capital réglementaire.

Intégration d'informations prospectives

La Banque intègre des informations prospectives à la fois pour déterminer si le risque de crédit d'un instrument a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale et pour calculer les pertes de crédit attendues. La Banque a identifié les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit potentiels pour chaque portefeuille d'instruments financiers, puis, en analysant les données historiques, a évalué les relations entre les variables macroéconomiques et le risque de crédit et les pertes de crédit historiques. Sur la base des conseils fournis par les experts de la Banque et de diverses informations réelles et anticipées externes, la Banque formule une prévision de la future tendance des variables économiques pertinentes ainsi que d'un échantillon représentatif des autres scénarios de prévision possibles. Ce processus nécessite d'élaborer au moins deux scénarios économiques supplémentaires et de tenir compte des probabilités relatives de chaque issue. Parmi les informations externes figurent les données économiques et les prévisions publiées par les organes gouvernementaux et autorités monétaires dans les pays où la Banque exerce ses activités, par des organismes

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

supranationaux tels que l'OCDE et le Fonds monétaire international, ainsi que par des prévisionnistes sélectionnés du secteur privé et universitaires.

Le scénario de référence représente le résultat le plus probable et se conforme aux informations utilisées par la Banque à d'autres fins, par exemple, à des fins de planification stratégique et de budgétisation. Les autres scénarios représentent des issues plus optimistes et plus pessimistes. Lorsqu'il n'existe pas de corrélation importante entre la variable macroéconomique et le défaut, la Banque complète cette analyse par un jugement d'expert tant au niveau individuel que du portefeuille. Dans les situations où la Banque recourt à un jugement d'expert en raison de limitations, elle continuera d'explorer d'autres possibilités afin de parvenir à un modèle statistique auquel elle pourra se fier pour calculer les pertes de crédit attendues en tenant compte d'informations prospectives.

La Banque a identifié et documenté les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit pour chaque portefeuille d'instruments financiers, puis, en analysant les données historiques, a évalué les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes de crédit.

Les liens prévus entre les principaux indicateurs et les taux de défaut et de perte dans divers portefeuilles d'actifs financiers ont été établis en fonction de l'analyse de données historiques au cours des 5 dernières années.

Calcul des pertes de crédit attendues

Les principales données sur le calcul des pertes de crédit attendues résident dans la structure des échéances des variables suivantes :

- probabilité de défaut (PD) ;
- perte en cas de défaut (LGD) ;
- exposition en cas de défaut (EAD).

En général, ces paramètres sont dérivés de

modèles statistiques élaborés en interne, de données externes et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour tenir compte des informations prospectives telles que décrites ci-dessus.

La probabilité de défaut permet d'évaluer la probabilité qu'un débiteur n'honorera pas une obligation contractuelle. Les estimations de PD reposent sur des modèles de notation statistiques, et sont effectuées au moyen d'outils de notation adaptés aux diverses catégories de contreparties et d'expositions. Ces modèles statistiques reposent sur des données rassemblées en interne, qui comprennent des facteurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Habituellement, la Banque a recours à deux méthodes afin d'évaluer les PD : les PD générées en interne (lorsque des données internes sont disponibles) et les PD externes (lorsqu'aucune donnée n'est disponible en interne).

Pour les besoins de l'estimation de PD à l'égard des actifs financiers notés en interne, la Banque a adopté une échelle de notation de crédit qui permet une segmentation homogène. Ainsi, une probabilité de défaut est estimée pour chaque prêt à partir de la note de crédit de ce prêt. En conséquence, chaque prêt qui se voit attribuer la même notation de crédit recevrait la même PD. S'agissant des PD externes, l'on a recours aux données du marché afin de dériver les PD pour les contreparties.

Si une contrepartie ou une exposition passe d'une catégorie de notation à une autre, cela modifiera l'estimation de la PD associée.

La perte en cas de défaut permet de calculer la partie du solde impayé que la Banque risque de perdre en cas de défaut. La Banque évalue les paramètres de LGD en tenant compte de l'historique des taux de recouvrement de demandes à l'encontre de contreparties défaillantes. Les modèles de LGD tiennent compte

des facteurs liés à la structure, à la garantie, au caractère prioritaire de la créance, au secteur de la contrepartie et à l'ajustement de devises, ainsi que des coûts de recouvrement de toute garantie faisant partie intégrante d'un actif financier. En raison de l'insuffisance des données de recouvrement historiques, la Banque a appliqué des taux de recouvrement ordinaires pour différents types de garantie, notamment les investissements d'entreprises et souverains. Ces taux sont calculés en procédant aux réductions habituelles de la valeur de la garantie, puis sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en recourant au taux d'intérêt effectif à titre de facteur d'actualisation.

L'exposition en cas de défaut est une estimation du solde restant à payer sur un crédit au moment du défaut. Le solde restant à payer comprend le coût amorti brut, le solde résiduel du principal et les intérêts courus, ainsi que les arriérés de paiement du principal et des intérêts. Les EAD sur plusieurs périodes représentent une suite de valeurs d'EAD correspondant à différentes périodes de la vie d'un actif financier.

La Banque évalue les EAD sur plusieurs périodes pour les expositions au bilan, en fonction des flux de trésorerie contractuels utilisés pour le remboursement et de l'attente d'un futur remboursement anticipé.

Pour les expositions hors bilan, les EAD comprennent le montant prélevé, ainsi que les éventuels futurs montants susceptibles d'être utilisés en vertu du contrat. Dans une telle situation, la Banque évaluera l'équivalent au risque de crédit (CEE) de toutes les expositions hors bilan, dont les lignes de crédit, les lettres de crédit (LC), les engagements de prêt, les garanties et les lettres de crédit irrévocables (SBLC). Cette méthode est appliquée au moyen du facteur de conversion du crédit (CCF). Le CCF est

le taux auquel les engagements hors bilan se concrétisent et deviennent des expositions au bilan.

Comme indiqué ci-dessus, et sous réserve d'une PD sur 12 mois au maximum pour les actifs financiers au titre desquels le risque de crédit n'a pas considérablement augmenté, la Banque évalue les pertes de crédit attendues en tenant compte du risque de défaut sur la période contractuelle maximale (notamment en tenant compte de toute possibilité d'extension dont dispose l'emprunteur) au cours de laquelle elle est exposée au risque de crédit, même si, à des fins de gestion des risques, la Banque envisage une durée plus longue. La période contractuelle maximale va jusqu'à la date à laquelle la Banque a le droit d'exiger le remboursement d'une avance ou de résilier un engagement de prêt ou une garantie.

Cependant, pour les découverts et crédits renouvelables qui incluent à la fois un composant d'engagement de prêt et un

composant d'engagement non utilisé, la Banque évalue les pertes de crédit attendues sur une durée supérieure à la durée contractuelle maximale si la capacité contractuelle de la Banque à exiger un remboursement et à annuler l'engagement non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque à des pertes de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle. Ces crédits ne sont pas assortis d'une échéance ou d'une structure de remboursement fixe et sont gérés de manière collective. La Banque peut les annuler avec effet immédiat. Cependant, ce droit contractuel n'est pas exercé dans le cadre des activités quotidiennes habituelles, mais uniquement lorsque la Banque prend connaissance d'une augmentation du risque de crédit auquel est exposé le crédit concerné. Cette durée prolongée est calculée en tenant compte des mesures de gestion du risque de crédit que la Banque prévoit de prendre, et qui servent à minimiser les pertes de crédit attendues. Parmi ces mesures figurent

une réduction des limites, l'annulation du crédit et/ou la transformation du solde impayé en prêt assorti d'échéances de remboursement fixes.

Lorsqu'un paramètre est modélisé de manière collective, les instruments financiers sont déposés en banque en fonction des caractéristiques de risque communes, parmi lesquelles figurent les suivantes :

- le type d'instrument ;
- les notations du risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- les informations sur le retard de paiement ;
- la date de la comptabilisation initiale ;
- la durée restante jusqu'à l'échéance ;
- le secteur ; et
- l'emplacement géographique de l'emprunteur.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Les regroupements sont régulièrement examinés pour garantir l'homogénéité des expositions au sein d'un groupe donné. Ci-dessus figurent des informations sur la façon dont la Banque a segmenté son portefeuille afin de calculer les pertes de crédit attendues.

Instrument Financier	EAD	LGD	PD
Prêts et avances	Estimation au cas par cas en fonction du rythme d'amortissement du prêt	Segmentation en fonction du type de garantie	Segmentation en fonction de la notation de crédit interne
Éléments hors bilan	Segmentation en fonction du type d'élément hors bilan		
Placements, titres de créance/de placement et créances commerciales ayant des composantes de financement importantes	Estimation au cas par cas en fonction du rythme d'amortissement du titre	Estimation globale à la lumière de données externes (par exemple, les taux de recouvrement historiques selon Moody's)	Segmentation en fonction des notations de crédit externes
Créances commerciales sans composante de financement importante	Segmentation par nombre de jours de retard de paiement	Le taux de perte est segmenté en fonction des groupes de créances classées par nombre de jours en souffrance	

S'agissant des portefeuilles à l'égard desquels la Banque dispose de données historiques limitées, telles que les titres de placement - dettes, le placement sur le marché monétaire et les dépôts auprès d'autres banques, il est fait appel aux agences de notation externes afin de compléter les données disponibles en interne.

3.3.3 Provision Pour Dépréciation

Indemnité pour perte

Les tableaux suivants indiquent les rapprochements effectués entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'indemnité pour pertes par catégorie d'instrument financier. Les explications des expressions « pertes de crédit attendues sur 12 mois », « pertes de crédit attendues à vie » et « faisant l'objet d'une dépréciation du crédit » figurent à la note 17.

In US\$ 000	2019			2018			Total	Total
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit		
Prêts et avances aux clients au coût amorti								
Solde au 1er janvier	47 849	60 049	162 520	270 418	50 727	48 521	205 372	304 620
Transfert vers les pertes de crédit attendues sur 12 mois	174 857	(69 952)	(104 905)	-	7 038	(7 038)	-	-
Transfert vers les pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	(24 715)	25 448	(733)	0	(20 002)	53 265	(33 262)	-
Transfert vers les pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	(60 521)	(13 439)	73 960	-	-	(11 482)	11 482	-
Réévaluation nette de l'indemnité pour pertes, notamment les modifications apportées à l'exposition en cas de défaut	(192 171)	98 747	201 228	107 804	(21 769)	(16 518)	120 189	81 902
Nouveaux actifs financiers générés ou achetés	97 408	-	-	97 408	41 211	-	-	41 211
Actifs financiers ayant été décomptabilisés	-	-	-	-	(9 356)	(6 699)	(2 096)	(18 151)
Radiations	-	-	(148 974)	(148 974)	-	-	(139 164)	(139 164)
Solde au 31 décembre	42 707	100 853	183 096	326 656	47 849	60 048	162 521	270 418

Les modifications apportées à la provision pour pertes déclarée tel que l'indique le tableau ci-dessus ont essentiellement été affectées par les montants bruts de prêts radiés en 2019. Voir la note (17.2 a)

3.3.3 Provision Pour Dépréciation (continued)

	2019			2018			Total	Total
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit		
Placements sur le marché monétaire								
Solde au 1er janvier	36	-	-	36	-	99	-	99
Réévaluation nette de l'indemnité pour pertes	(25)	-	-	(25)	-	(63)	-	(63)
Solde au 31 décembre	11	-	-	11	-	36	-	36
Dépôts auprès d'autres banques								
Solde au 1er janvier	14	-	-	14	-	3	-	3
Réévaluation nette de l'indemnité pour pertes	14	-	-	14	-	11	-	11
Solde au 31 décembre	28	-	-	28	-	14	-	14
Titres de placement au coût amorti								
Solde au 1er janvier	1 940	-	-	1 940	-	810	-	810
Réévaluation nette de l'indemnité pour pertes	(910)	-	-	(910)	-	1 130	-	1 130
Solde au 31 décembre	1 030	-	-	1 030	-	1 940	-	1 940
Contrats de garantie financière								
Solde au 1er janvier	1 645	-	-	1 645	-	701	-	701
Réévaluation nette de l'indemnité pour pertes	(350)	-	-	(350)	-	944	-	944
Solde au 31 décembre	1 295	-	-	1 295	-	1 645	-	1 645
Engagements de prêt								
Solde au 1er janvier	7 171	-	-	7 171	-	3 940	-	3 940
Réévaluation nette de l'indemnité pour pertes	778	-	-	778	-	3 231	-	3 231
Solde au 31 décembre	7 950	-	-	7 950	-	7 171	-	7 171

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

	2019			2018			Total	
	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit	Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit	Total	Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit		Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit
Lettres de crédit								
Solde au 1er janvier	343	–	–	343	–	85	–	85
Modifications des modèles/ paramètres de risque Change et autres variations	2 120	–	–	2 120	–	258	–	258
Solde au 31 décembre	2 463	–	–	2 463	–	343	–	343
Charges constatées d'avance et produits à recevoir								
Solde au 1er janvier	–	–	9 722	9 722	–	–	1 319	1 319
Nouveaux actifs financiers générés ou achetés	–	–	9 185	9 185	–	–	8 403	8 403
Radiations	–	–	(92)	(92)	–	–	–	–
Solde au 31 décembre	–	–	18 815	18 815	–	–	9 722	9 722

Actifs financiers faisant l'objet d'une dépréciation du crédit

Le tableau suivant présente un rapprochement des modifications de la valeur comptable nette de prêts et avances aux clients faisant l'objet d'une dépréciation du crédit :

En milliers USD	2019	2018
Prêts et avances aux clients faisant l'objet d'une dépréciation du crédit au 1er janvier	174 426	150 750
Modification de la provision pour dépréciation	(98 856)	(96 991)
Classé comme prêt faisant l'objet d'une dépréciation du crédit au cours de l'exercice	338 729	288 782
Transféré vers les prêts ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit au cours de l'exercice	(509 948)	(93 808)
Remboursements nets	256 978	(74 307)
Prêts et avances aux clients faisant l'objet d'une dépréciation du crédit au 31 décembre	161 329	174 426

3.3.3 Provision Pour Dépréciation (suite)

Actifs financiers dépréciés

	Prêts et avances aux clients 2019 En milliers USD	Prêts et avances aux clients 2018 En milliers USD
Ni en souffrance, ni dépréciés		
Notes 1-3 : Risque faible	605 279	1 256 151
Notes 4-6 : Risque satisfaisant	2 795 289	2 471 460
Notes 7-8 : Liste modérée	6 081 349	3 828 321
Notes 9-10 : Liste de surveillance	542 111	1 223 660
Note 11 : Risque inférieur à la norme	1 191 378	389 153
Notes 12-13 : Risque aggravé	162 630	
Note 14 : Perte		
	11 378 036	9 168 745
En souffrance, mais non dépréciés		
30-60 jours	28 056	-
61-90 jours	243 645	231 418
91-180 jours	11 834	579 652
181 jours et plus	377 428	958 297
	660 964	1 769 367
Dépréciés individuellement		
Note 11 : Risque inférieur à la norme	52 638	53 773
Notes 12-13 : Risque aggravé	291 787	282 737
Note 14 : Perte		436
	344 425	336 946
Provision pour dépréciation		
Individuelle	183 096	162 520
Collective	143 560	107 898
Provision pour dépréciation totale	326 656	270 418

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

3.3.4 Risques de concentration des prêts et avances aux clients avec exposition au risque de crédit

a) Secteurs géographiques

Le tableau suivant répartit, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les expositions de la Banque (à leur montant brut) au risque de crédit posé par ses contreparties (sans prise en compte des garanties détenues ou autres soutiens au crédit), selon une classification par région géographique.

	%	2019 En milliers USD	%	2018 En milliers USD
Afrique de l'Ouest	43,9	5 430 630	48,7	5 548 560
Afrique du Nord	16,3	2 023 445	25,2	2 879 597
Afrique de l'Est	14,0	1 732 221	9,5	1 089 106
Afrique centrale	5,5	679 633	5,0	575 226
Afrique australe	20,3	2 517 496	11,6	1 312 353
Total (note 17)	100	12 383 425	100	11 404 842

b) Secteurs d'activité

Le tableau suivant répartit, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les expositions de la Banque (à leur montant brut) au risque de crédit posé par ses contreparties (sans prise en compte des garanties détenues ou autres soutiens au crédit), selon une classification par secteur d'activité.

	%	2019 En milliers USD	%	2018 En milliers USD
Agriculture	0,7	91 749	2,0	225 151
Agrotransformation	0,5	62 049	3,5	402 755
Services financiers	45,2	5 592 405	49,8	5 674 340
Gouvernements	4,5	554 455	5,5	629 692
Hospitalité (hôtels, stations, etc.)	1,4	171 427	1,5	172 323
Secteur manufacturier	6,2	771 423	2,8	317 595
Métaux et minéraux	2,4	302 325	1,0	115 660
Pétrole et gaz	22,8	2 823 484	18,6	2 122 734
Autres	0,3	37 965	0,3	42 967
Électricité	7,3	907 464	5,6	634 007
Télécommunications	4,9	612 216	7,0	795 330
Transport	2,3	289 066	2,4	272 288
Construction	1,4	167 396		
Total (note 17)	100	12 383 425	100	11 404 842

3.4 RISQUE DE MARCHÉ

3.4.1 Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt influent sur la rentabilité de la Banque. L'exposition aux variations des taux d'intérêt résulte du fait que la Banque dispose d'actifs et de passifs sur lesquels les taux d'intérêt varient occasionnellement (actifs et passifs sensibles aux taux) ou ne changent pas (actifs et passifs non sensibles aux taux). L'exposition aux variations des taux d'intérêt survient lorsqu'il existe un décalage entre les actifs et passifs sensibles aux taux.

La Banque surveille de près les variations des taux d'intérêt et cherche à limiter son exposition en gérant la structure de taux d'intérêt et d'échéance des actifs et passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière. Des swaps de taux d'intérêt sont également utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt au 31 décembre 2019. Il inclut les instruments financiers de la Banque à leur valeur comptable (non dérivés), selon un classement par période de réévaluation contractuelle.

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 3 mois En milliers USD	3-6 mois En milliers USD	6-12 mois En milliers USD	Plus de 1 an. En milliers USD	Ne portant pas intérêts En milliers USD	Taux fixe En milliers USD	2019 Total En milliers USD
Actifs financiers							
Liquidités et avoirs bancaires	962 360	-	-	-	82	-	962 441
Placements sur le marché monétaire	1 263 067	-	-	-	-	-	1 263 067
Prêts et avances aux clients au coût amorti	8 941 085	1 394 010	75 897	-	-	1 972 433	12 383 425
Prêts et avances aux clients (juste valeur par résultat)	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	11 598	-	11 598
Investissements financiers – détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	29 238	29 238
Total des actifs financiers	11 166 512	1 394 010	75 897	-	11 680	2 001 671	14 649 770
Passifs financiers							
Engagements envers les banques	356 100	1 013 397	241 230	3 318 418	-	1 227 992	6 157 137
Titres de créance en circulation	-	-	-	186 500	-	2 900 000	3 086 500
Dépôts et comptes débiteurs	79 020	-	-	-	-	2 023 793	2 102 813
Autres passifs	-	-	-	-	105 194	-	105 194
Total des passifs financiers	435 120	1 013 397	241 230	3 504 918	105 194	6 151 785	11 451 644
Total de l'écart des intérêts	10 731 391	380 613	(165 333)	(3 504 918)	(93 514)	(4 150 114)	3 198 125
Écart cumulatif	10 731 391	11 112 004	10 946 671	7 441 754			

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

3.4 Risque de marché (suite)

Au 31 décembre 2018	Jusqu'à 3 mois En milliers USD	3-6 mois En milliers USD	6-12 mois En milliers USD	Plus de 1 an. En milliers USD	Ne portant pas intérêts En milliers USD	Taux fixe En milliers USD	2018 Total En milliers USD
Actifs financiers							
Liquidités et avoirs bancaires	612 757	-	-	-	101	-	612 858
Dépôts auprès d'autres banques	1 305 626	-	-	-	-	-	1 305 626
Prêts et avances aux clients au coût amorti	7 804 378	1 942 411	-	-	-	1 528 270	11 275 059
Prêts et avances aux clients (juste valeur par résultat)	129 783	-	-	-	-	-	129 783
Autres actifs	-	-	-	-	13 988	-	13 988
Investissements financiers – détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	168 328	168 328
Total des actifs financiers	9 852 544	1 942 411	-	-	14 089	1 696 598	13 505 642
Passifs financiers							
Engagements envers les banques	181 167	336 000	559 525	2 808 056	-	1 263 197	5 147 945
Titres de créance en circulation	-	-	575 000	886 500	-	1 566 217	3 027 717
Dépôts et comptes débiteurs	320 904	-	-	-	-	2 044 481	2 365 385
Autres passifs	-	-	-	-	113 805	-	113 805
Total des passifs financiers	502 071	336 000	1 134 525	3 694 556	113 805	4 873 895	10 654 851
Total de l'écart des intérêts	9 350 473	1 606 411	(1 134 525)	(3 694 556)	(99 716)	(3 177 297)	2 850 791
Écart cumulatif	9 350 473	10 956 884	9 822 360	6 127 804			

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, si les taux d'intérêt avaient été 15 points de base supérieurs, toutes autres variables étant demeurrées constantes, les bénéfices et réserves sur l'exercice auraient été supérieurs de 6 102 000 USD (2018 : 11 484 000 USD), principalement en raison de la baisse plus importante des intérêts créditeurs sur les prêts par rapport à celle des intérêts débiteurs sur les emprunts. Si les taux d'intérêt avaient été 15 points de base supérieurs (2018 : 15 points de base), toutes autres variables étant demeurrées constantes, les bénéfices auraient été supérieurs de 6 102 000 USD (2018 : 11 484 000 USD), principalement en raison de l'augmentation plus importante des intérêts créditeurs sur les prêts par rapport à celle des intérêts débiteurs sur les emprunts. La sensibilité est plus élevée en 2019 qu'en 2018 en raison de l'augmentation du nombre d'actifs et de passifs sensibles aux taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous résume l'impact sur le résultat et les capitaux propres pour chaque catégorie d'instruments financiers détenus au 31 décembre 2019, ainsi que les données comparatives. Il inclut les instruments financiers de la Banque à leur valeur comptable.

	Valeur comptable 2019 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2019 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2019 En milliers USD	Valeur comptable 2018 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2018 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2018 En milliers USD
		+15 pb de TI USD	(-)15 pb de TI USD		+15 pb de TI USD	(-)15 pb de TI USD
Variations des taux d'intérêt						
Actifs financiers						
Liquidités et avoirs bancaires	962 360	1 444	(1 444)	612 858	919	(919)
Dépôts auprès d'autres banques	1 263 067	1 895	(1 895)	1 305 626	1 958	(1 958)
Prêts et avances bruts aux clients	12 383 425	18 575	(18 575)	11 404 842	17 107	(17 107)
Impact des actifs financiers	14 608 852	21 913	(21 913)	13 323 326	19 984	(19 984)
Liquidités et avoirs bancaires						
Dépôts auprès d'autres banques	5 147 945	(7 722)	7 722	3 884 747	(5 827)	5 827
Prêts et avances bruts aux clients	3 027 717	(4 542)	4 542	1 461 500	(2 192)	2 192
Impact des actifs financiers	2 365 385	(3 548)	3 548	320 904	(481)	481
Impact des passifs financiers	10 541 047	(15 812)	15 812	5 667 151	(8 500)	8 500
Total de la hausse/(baisse) du résultat et des capitaux propres	4 067 805	6 102	(6 102)	7 656 175	11 484	(11 484)

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

3.4.2 Exposition au risque de change

La Banque s'expose aux effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Elle gère ce risque de change en appariant les actifs et les passifs dans leurs devises respectives. La Banque utilise également les dérivés de change, notamment les contrats de change à terme, pour couvrir le risque de change. Les positions ouvertes en devises sont contrôlées régulièrement et des mesures de couverture adaptées sont prises. Veuillez consulter la note 5 pour de plus amples informations sur les instruments financiers dérivés.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition de la Banque au risque de change au 31 décembre 2019. Il inclut les instruments financiers de la Banque évalués à leur valeur comptable, classés par devise :

Au 31 décembre 2019	Euro En milliers USD	NGN En milliers USD	Autres devises En milliers USD	Total En milliers USD
Actifs				
Liquidités et avoirs bancaires	159 401	1 734	559	161 694
Prêts et avances aux clients	1 588 919	-	170 666	1 759 585
Dérivés à des fins de gestion des risques	182	-	359	541
Total des actifs financiers	1 748 503	1 734	171 584	1 921 819
Passifs				
Engagements envers les banques	1 587 867	-	22 532	1 610 399
Dépôts et comptes débiteurs	25 985		1 736	27 721
Autres passifs	237 037	614	1 358	239 009
Dérivés à des fins de gestion des risques	413	-	1 073	1 486
Total des passifs financiers	1 851 302	614	26 699	1 878 615
Exposition nette sur l'état de la situation financière	(102 799)	1 120	144 885	43 204
Engagements de crédit et garanties financières	261 000	-	-	261 000

Au 31 décembre 2018	Euro En milliers USD	NGN En milliers USD	Autres devises En milliers USD	Total En milliers USD
Actifs				
Liquidités et avoirs bancaires	44 711	451	5 514	50 676
Prêts et avances aux clients	1 276 631	-	-	1 276 631
Dérivés à des fins de gestion des risques		-	56 167	56 167
Total des actifs financiers	1 321 342	451	61 681	1 383 474
Passifs				
Engagements envers les banques	1 094 590	-	56 167	1 150 757
Dépôts et comptes débiteurs	5 568	-	-	5 568
Autres passifs	224 660	-	-	224 660
Dérivés à des fins de gestion des risques	1 713	-	-	1 713
Total des passifs financiers	1 326 531	-	56 167	1 382 698
Exposition nette sur l'état de la situation financière	(5 189)	451	5 514	776
Engagements de crédit et garanties financières	87 781	-	-	87 781

Analyse de sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2019, si les taux de change à cette date avaient été inférieurs de 10 %, toutes autres variables étant demeurées constantes, le résultat et les réserves sur l'exercice auraient été inférieurs de 1 419 761 USD (2018 : 348 000 USD), en raison principalement d'un volume d'actifs financiers en euros plus faible que celui des passifs financiers en euros. Si les taux de change avaient été 10 pour cent supérieurs, toutes autres variables étant demeurées constantes, les bénéfices auraient été supérieurs de 1 419 761 USD (2018 : 348 000 USD), essentiellement en raison d'une réévaluation des actifs financiers en euros plus faible que celle des passifs financiers.

Ci-après figure une analyse de la sensibilité de la Banque à une hausse et une baisse de 10 % de la valeur du dollar par rapport à l'euro, la Banque étant principalement exposée à l'euro. Ce taux de sensibilité de 10 %, qui est utilisé en interne dans les rapports relatifs au risque de change, représente l'évaluation par la direction de l'évolution possible des taux de change. Le tableau ci-dessous résume l'impact sur le résultat et les fonds propres pour chaque catégorie d'instruments financiers en euros détenus au 31 décembre 2019. Il inclut les instruments financiers en euros de la Banque évalués à leur valeur comptable.

	Valeur comptable 2019 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2019 En milliers USD	Impact sur le compte de résultat et les fonds propres 2019 En milliers USD	Valeur comptable 2018 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2018 En milliers USD	Impact sur le résultat net et les capitaux propres 2018 En milliers USD
Fluctuations de la valeur du dollar US par rapport à l'euro		Hausse de 10 %	Baisse de 10 %		Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Actifs financiers						
Liquidités et avoirs bancaires	159 401	15 940	(15 940)	44 711	4 471	(4 471)
Prêts et avances bruts aux clients	1 588 919	158 892	(158 892)	1 276 631	127 663	(127 663)
Dérivés de couverture	182	18	(18)			
Impact des actifs financiers	1 748 502	174 850	(174 850)	1 321 342	132 134	(132 134)
Passifs financiers						
Engagements envers les banques	1 587 867	(158 787)	158 787	1 094 590	(109 459)	109 459
Dépôts et comptes débiteurs	25 985	(2 599)	2 599	5 568	(557)	557
Autres passifs	237 037	(23 704)	23 704	224 660	(22 466)	22 466
Impact des passifs financiers	1 850 889	(185 090)	185 090	1 324 818	(132 482)	132 482
Total de la hausse/(baisse) du résultat et des capitaux propres	(102 387)	(10 240)	10 240	(3 476)	(348)	348

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

3.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité concerne la capacité de la Banque à s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La gestion du risque de liquidité est axée sur l'échelonnement des entrées et des sorties de trésorerie ainsi que sur le caractère adéquat des liquidités disponibles, des lignes de crédit et des placements à forte liquidité. La Banque gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie dynamiques portant sur tous les flux de trésorerie anticipés découlant des actifs et des passifs et en prenant des mesures préalables appropriées. En outre, la Banque dispose de lignes de crédit sur lesquelles elle peut compter en cas de besoin. Le ratio de liquidité s'élève à 15 % (2018 : 14 %)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs et des passifs financiers de la Banque (principal et intérêts compris), regroupés par classe d'échéance pertinente en fonction de la durée restant à courir à la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle au 31 décembre 2019. Les montants qui y figurent correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 1 mois En milliers USD	1-3 mois En milliers USD	3-12 mois En milliers USD	1-5 ans En milliers USD	Plus de 5 ans En milliers USD	2019 Total En milliers USD
Actifs financiers par type						
Actifs non dérivés						
Liquidités et avoirs bancaires	962 513	-	-	-	-	962 513
Dépôts auprès d'autres banques	1 088 543	198 057	-	-	-	1 286 600
Prêts et avances aux clients (détenus jusqu'à l'échéance)	1 940 381	495 515	2 204 212	6 896 060	847 257	12 383 425
Actifs dérivés						
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	25	158	-	358	-	541
Total des actifs	3 991 462	693 730	2 204 212	6 896 418	847 257	14 633 079
Passifs financiers						
Passifs non dérivés						
Dépôts sur le marché monétaire	246 895	159 320	525 482	-	-	931 697
Engagements envers les banques	-	356 122	1 271 214	2 733 321	869 593	5 230 250
Titres de créance en circulation	-	-	-	2 339 668	752 956	3 092 623
Dépôts et comptes débiteurs	1 622 786	-	499 169	-	-	2 121 955
Passifs dérivés						
Passifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	413	1 018	-	3 504	-	4 935
Total des passifs	1 870 094	516 460	2 295 865	5 076 493	1 622 549	11 381 460
Écart net des liquidités	2 121 368	177 270	(91 653)	1 819 925	(775 292)	3 251 619
Écart cumulé des liquidités	2 121 368	2 298 638	2 206 985	4 026 910	3 251 618	

3.5 Liquidity Risk (continued)

Au 31 décembre 2018	Jusqu'à 1 mois En milliers USD	1-3 mois En milliers USD	3-12 mois En milliers USD	1-5 ans En milliers USD	Plus de 5 ans En milliers USD	2018 Total En milliers USD
Actifs financiers par type						
Actifs non dérivés						
Liquidités et avoirs bancaires	612 858	-	-	-	-	612 858
Dépôts auprès d'autres banques	1 114 770	190 857	-	-	-	1 305 627
Prêts et avances aux clients (détenus jusqu'à l'échéance)	3 085 274	739 476	3 537 763	3 546 332	366 790	11 275 635
Prêts et avances aux clients (juste valeur)	16 151	16 151	64 603	32 302	-	129 207
Actifs dérivés						
Actifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	577	1 588	1 520	-	-	3 685
Total des actifs	4 829 630	948 072	3 603 886	3 578 634	366 790	13 327 012
Passifs financiers						
Passifs non dérivés						
Engagements envers les banques	180 920	614 540	1 259 902	2 581 117	514 855	5 151 333
Titres de créance en circulation	-	-	700 224	1 589 142	751 755	3 041 121
Dépôts et comptes débiteurs	1 191 062	400 014	500 047	-	-	2 091 123
Passifs dérivés						
Passifs dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-	-	-	24 840	-	24 840
Total des passifs	1 371 982	1 014 554	2 460 173	4 195 099	1 266 610	10 308 417
Écart net des liquidités	3 457 648	(66 482)	1 143 713	(616 465)	(899 820)	3 018 594
Écart cumulatif des liquidités	3 457 648	3 391 166	4 534 879	3 918 414	3 018 594	

Les flux de trésorerie peuvent être très différents de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'expiration contractuelle, par échéance, des passifs éventuels de la Banque. Pour les contrats de garantie financière émis, le montant maximal de la garantie est affecté à l'intervalle de temps le plus proche dans lequel la garantie peut être appelée.

Au 31 décembre 2019	Jusqu'à 1 mois En milliers USD	1-3 mois En milliers USD	3-12 mois En milliers USD	1-5 ans En milliers USD	Plus de 5 ans En milliers USD	Total En milliers USD
Lettres de crédit	324 013	91 810	38 914	3 424	-	458 161
Garanties financières	9 386	33 750	122 336	900 310	-	1 065 782
Total	333 399	125 560	161 250	903 734	-	1 523 943
Au 31 décembre 2018						
Lettres de crédit	97 225	72 653	251 680	-	-	421 558
Garanties financières	74 145	3 584	257 570	63 882	37 284	436 465
Total	171 370	76 237	509 250	63 882	37 284	858 023

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

3.6 Gestion du capital

Les objectifs de la Banque en matière de gestion du capital (une notion plus large que celle des capitaux propres dans l'état de la situation financière) sont les suivants :

- Maintenir un ratio minimal fixe de total des fonds propres sur total des actifs pondérés. Le ratio d'actifs à risque minimal de la Banque s'élève à au moins trois pour cent au-dessus du ratio minimal prescrit à tout moment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ;
- Préserver la capacité de la Banque à poursuivre ses activités de façon à continuer à procurer un rendement aux actionnaires et à accorder des avantages aux autres parties prenantes ; et
- Maintenir une excellente situation du capital, ce qui est nécessaire pour sa situation financière à long terme, et soutenir le développement de son activité.

La Banque n'est soumise à aucune exigence de fonds propres imposée par une quelconque instance de réglementation telle qu'une banque centrale ou un organisme équivalent. La direction a néanmoins défini une politique de gestion du capital qui repose sur le maintien d'un certain ratio d'adéquation des fonds propres conforme aux directives du Comité de Bâle.

L'adéquation des fonds propres est examinée régulièrement par la direction à l'aide de techniques fondées sur les directives du Comité de Bâle.

Depuis le 1er janvier 2009, la Banque se conforme aux dispositions du cadre de Bâle II relatives aux fonds propres.

Les actifs pondérés sont évalués au moyen d'une structure hiérarchique de sept pondérations de risque classées selon la nature des risques et reposant sur une estimation du risque de crédit, du risque de marché et d'autres risques associés à chaque actif et à chaque contrepartie. Un traitement similaire est appliqué aux expositions exclues de l'état de la situation financière.

L'adéquation des fonds propres de la Banque est évaluée sur la base des éléments suivants.

Les fonds propres Tier 1, qui comprennent les actions ordinaires, les primes d'émissions associées, les bénéfices non distribués, les réserves, les actifs incorporels et des ajustements sur des éléments compris dans les fonds propres mais qui sont traités différemment aux fins de l'adéquation des fonds propres.

Les fonds propres Tier 2, qui comprennent les réserves de réévaluation et la provision globale pour dépréciation.

3.6 Gestion du capital

Le tableau ci-dessous résume la composition du capital et le ratio de fonds propres de la Banque pour l'exercice clos au 31 décembre.

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Adéquation des fonds propres		
Capital social	550 548	506 300
Prime d'émission	899 192	764 790
Warrants	-	191 531
Réserves	684 471	566 228
Résultat non distribué	630 962	502 585
Actifs incorporels	(11 707)	(6 348)
Total des fonds propres de niveau 1	2 753 466	2 525 086
Réserve de réévaluation de l'actif	16 604	12 741
Provision collective pour dépréciation	143 560	107 898
Total des fonds propres de niveau 2	160 164	120 639
Total des fonds propres	2 913 630	2 645 725
Actifs pondérés par le risque		
Inclus dans l'état de la situation financière	10 594 223	9 016 700
Exclus de l'état de la situation financière :		
Risque de crédit	1 371 178	784 148
Risque opérationnel	927 786	729 572
Risque de marché	43 206	774
Total des actifs pondérés par le risque	12 936 393	10 531 194
Ratio d'adéquation des fonds propres de Bâle (total des fonds propres/total des actifs pondérés par le risque)	23 %	25 %

L'accroissement du capital en 2019 est principalement dû à l'augmentation du résultat et des souscriptions au capital social. La hausse du volume des actifs pondérés par le risque découle principalement de la croissance des activités de la Banque.

La politique de la Banque est de maintenir une base solide de capital afin de conserver la confiance des investisseurs, des créiteurs et du marché, ainsi que de soutenir le développement futur des activités. L'incidence du niveau de fonds propres sur les rendements pour les actionnaires est également prise en considération, et la Banque reconnaît qu'il est nécessaire de maintenir un équilibre entre des rendements élevés pouvant être obtenus par une augmentation de l'endettement et les avantages et la sécurité que procurent une situation de capital plus solide.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur correspond au prix auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré dans le cadre d'une opération ordinaire entre des acteurs du marché à la date de calcul. Les justes valeurs des instruments financiers ne figurant pas dans l'état de la situation financière sont les mêmes chiffres qui apparaissent en tant que passifs éventuels et engagements (voir note 7).

(a) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous indique les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers non présentés, à leur juste valeur, dans l'état de la situation financière de la Banque :

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 225 470	1 918 434	2 225 470	1 918 434
Prêts et avances aux clients au coût amorti	12 029 548	11 134 424	12 395 359	11 420 557
Placements financiers au coût amorti	29 238	168 328	29 238	168 328
Autres actifs	11 598	13 988	11 598	13 988
Passifs financiers				
Placements sur le marché monétaire	931 621	878 332	931 996	879 994
Emprunts	5 225 515	4 269 613	5 480 754	4 618 416
Dépôts et comptes débiteurs	2 102 814	2 365 385	2 102 814	2 365 385
Titres de créance en circulation	3 080 608	3 027 717	3 208 103	3 016 768
Autres passifs	291 999	293 737	291 999	293 737

– Prêts et avances aux clients et investissements financiers au coût amorti

Les prêts et avances sont nets de provisions pour dépréciation. L'estimation de la juste valeur des prêts, avances et investissements financiers représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs estimés à recevoir. Les flux de trésorerie anticipés sont actualisés aux taux courants du marché pour déterminer la juste valeur.

Passifs financiers

L'estimation de la juste valeur des engagements envers les banques et des titres de créance en circulation représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs estimés à payer. Les décaissements anticipés sont actualisés aux taux courants du marché pour déterminer la juste valeur.

– Autres actifs et autres passifs

Les valeurs comptables de ces soldes avoisinent leurs justes valeurs.

(b) Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont indiqués dans la note 5.

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 13 définit une hiérarchie des techniques d'évaluation fondée sur le caractère observable ou non observable des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables tiennent compte des données de marché obtenues auprès de sources indépendantes ; les données non observables reposent sur les hypothèses de marché émises par la Banque. Ces deux types de données ont permis d'établir la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- **Niveau 1** – Cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Ce niveau inclut les titres de capital et les titres de créance cotés en Bourse (par ex. les Bourses de Londres, de Francfort et de New York) et les produits dérivés négociables tels que les contrats à terme (par ex. Nasdaq et S&P 500).
- **Niveau 2** – Données autres que les cours de niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivés des prix). Ce niveau inclut la majorité des instruments dérivés négociés de gré à gré, les prêts négociés et les titres de créance structurés émis. La source des paramètres d'entrée, telles que la courbe des taux LIBOR ou le risque de contrepartie, est Bloomberg.
- **Niveau 3** – Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ce niveau inclut les prises de participation et les titres de créance dont d'importantes composantes ne sont pas observables. Cette hiérarchie nécessite l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Dans le cadre de ses évaluations, la Banque tient compte des cours de marché pertinents et observables, dans la mesure du possible.

Aucun transfert n'a eu lieu durant l'exercice.

(i) Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur en fin d'exercice.

Niveau 2	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Actifs		
Swaps de taux d'intérêt	-	1 520
Contrats de change à terme	182	577
Swap de devises	359	1 587
	541	3 684
Passifs		
Swaps de taux d'intérêt	(3 450)	(24 840)
Contrats de change à terme	(1 431)	-
Swap de devises	(54)	-
	(4 935)	(24 840)
	(4 394)	(21 156)

(ii) Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des actifs et des passifs non financiers évalués à leur juste valeur en fin d'exercice.

Niveau 3	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Immobilisations réévaluées		
Terrains et bâtiments	43 224	36 275

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

(iii) Le tableau ci-dessous indique les actifs et passifs dont les justes valeurs sont communiquées.

Niveau 2	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Actifs financiers		
Prêts et avances	12 395 359	11 420 557
Passifs financiers		
Placements sur le marché monétaire	931 996	879 994
Engagements envers les banques	5 480 754	4 618 416
Titres de créance en circulation (bruts)	3 208 103	3 016 768
	9 620 853	8 515 178

Le total des profits ou pertes pour la période est inclus dans le compte de résultat, de même que le total des profits liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur selon la catégorie de l'actif ou du passif correspondant.

(iv) Variations des actifs non financiers de niveau 3 évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les positions d'ouverture et de clôture des actifs non financiers de niveau 3 comptabilisés à leur juste valeur :

Immobilisations réévaluées	Terrains et bâtiments	
	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Évaluation au 1er janvier	36 275	29 069
Ajout durant l'exercice	924	217
Total des profits/(pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	8 859	9 491
Amortissement cumulé déduit après réévaluation	(2 835)	(2 502)
Évaluation au 31 décembre	43 223	36 275

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été employées pour estimer les justes valeurs :

- La Banque investit dans des instruments financiers dérivés auprès de diverses contreparties, principalement des établissements financiers assortis de notations de crédit de catégorie « investment grade ». Les instruments dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données sont observables sont principalement des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme. Parmi les techniques d'évaluation le plus fréquemment appliquées figurent les modèles de fixation des prix et de swap à terme, qui utilisent les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données, dont la qualité du crédit des contreparties, les taux de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt et les courbes de taux à terme. Les variations du risque de contrepartie n'ont eu aucun effet important sur l'évaluation de l'efficacité de la couverture des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture et d'autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les justes valeurs des titres de créance en circulation de la Banque et des prêts et avances sont communiquées dans la note 4(a).

Les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation des terrains et bâtiments sont indiquées en détail dans la note 6.

Impact sur la juste valeur des actifs non financiers de niveau 3 lié aux changements survenus dans les hypothèses fondamentales

La principale donnée non observable utilisée pour obtenir la valeur des terrains et bâtiments était le montant des loyers annuels de biens similaires sur le marché. Le tableau ci-dessous indique l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des loyers annuels du marché sur la juste valeur des terrains et bâtiments. Les effets positifs et négatifs sont à peu près identiques.

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable En milliers USD	Incidence d'une variation de 10 % des loyers annuels du marché En milliers USD	Valeur comptable En milliers USD	Incidence d'une variation de 10 % des loyers annuels du marché En milliers USD
Immobilisations corporelles	43 223	4 322	36 275	3 628

5 DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

La Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour couvrir son exposition aux variations de la juste valeur et des flux de trésorerie liées à l'évolution des taux de change et d'intérêt du marché sur ses actifs et passifs.

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments financiers dérivés, comptabilisés en tant qu'éléments d'actif ou de passif en fin d'exercice.

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Actifs dérivés		
Swaps de taux d'intérêt	-	1 520
Contrats de change à terme	182	577
Swap de devises	359	1 587
	541	3 684
Passifs dérivés		
Swaps de taux d'intérêt	(3 450)	(24 840)
Contrats de change à terme	(1 431)	-
Swap de devises	(54)	-
	(4 935)	(24 840)

Les swaps sont des accords contractuels entre deux parties visant à échanger, au cours d'une période donnée, des flux de paiements fondés sur des montants notionnels précis, selon l'évolution d'un indice sous-jacent donné, tel qu'un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice boursier.

Les swaps de taux d'intérêt désignent les contrats conclus entre la Banque et d'autres établissements financiers en vertu desquels la Banque reçoit ou paie un taux d'intérêt variable en contrepartie du paiement ou de la réception, selon le cas, d'un taux d'intérêt fixe. Les flux de paiement sont généralement compensés entre eux – la différence étant payée par une partie à l'autre.

Dans le cadre d'un swap de change, la Banque paie un montant précis dans une devise et reçoit un montant spécifique dans une autre devise. Les swaps de change font l'objet d'un règlement brut.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

Le tableau suivant indique la valeur notionnelle des instruments dérivés sur taux d'intérêt détenus par la Banque au 31 décembre :

Instruments dérivés sur taux d'intérêt	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Swaps de taux d'intérêt	700 000	1 275 000

La Banque a conclu un swap de taux d'intérêt pour couvrir 700 millions USD (2018 : 1 275 millions USD) reçus des titres de créance à taux d'intérêt fixe émis en juillet 2014, novembre 2014 et octobre 2016. Le swap a échangé un taux fixe contre un taux variable sur le financement afin de correspondre aux taux variables reçus sur les actifs. En ce sens, une perte de couverture des flux de trésorerie de 3 450 000 millions USD (2018 : 23 319 000 USD) a été enregistrée sur les instruments de couverture au cours de l'exercice.

Les délais dans lesquels les flux de trésorerie dérivés actualisés sont censés intervenir et influencer sur le résultat sont les suivants :

Actifs	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Jusqu'à un an	182	3 684
Entre un et cinq ans	359	-
	541	3 684
Passifs		
Jusqu'à un an	(1 431)	-
Entre un et cinq ans	(3 504)	(24 840)
	(4 935)	(24 840)

6 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS DÉTERMINANTS RETENUS POUR L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES

La préparation des états financiers nécessite le recours à des estimations et hypothèses de gestion susceptibles d'influer sur les montants d'actifs et de passifs communiqués durant l'exercice suivant. Les estimations et jugements font l'objet d'une évaluation permanente fondée sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les prévisions d'événements ultérieurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

(a) Pertes de dépréciation sur les prêts et avances

La Banque examine son portefeuille de prêts régulièrement afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement pour estimer le montant et les dates des flux de trésorerie futurs qui permettront de déterminer le niveau de provisions requis. Ces estimations sont nécessairement subjectives et reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs qui impliquent divers degrés de jugement et d'incertitude. Par conséquent, les résultats effectifs peuvent différer, donnant ainsi lieu à des modifications ultérieures de ces provisions. De plus amples informations concernant la valeur comptable des prêts et avances sont fournies dans la note 17. Les principales hypothèses et estimations utilisées sont indiquées dans les notes 2.8 et 3.6.

(b) Juste valeur des instruments financiers

En l'absence de marché actif ou lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur des instruments financiers est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. En pareil cas, les justes valeurs sont estimées à partir de données observables relatives à des instruments financiers similaires. En l'absence de données de marché observables, ces valeurs sont estimées à la lumière d'hypothèses appropriées. Veuillez consulter la note 4 pour de plus amples informations sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

(c) Réévaluation des immobilisations corporelles

La Banque évalue les terrains et bâtiments à des montants réévalués, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La Banque a engagé un expert indépendant pour déterminer la juste valeur au 31 décembre 2016. Les terrains et bâtiments ont été évalués sur la foi d'indications de marché, en utilisant des prix comparables ajustés en fonction de facteurs de marché précis tels que la nature, l'emplacement et l'état du bien. La valeur comptable à la date de clôture est indiquée dans la note 24.

(d) Dépréciation des actifs non financiers

Une dépréciation existe lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur la plus élevée minorée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Pour calculer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Veuillez consulter la note 2.14 pour de plus amples informations.

(e) Immobilisations corporelles

Pour déterminer les taux d'amortissement des immobilisations corporelles, la Banque a recours à d'importantes estimations. Les taux utilisés figurent dans la règle comptable (note 2.9) ci-dessus. Les valeurs résiduelles, les durées de vie utile et les méthodes d'amortissement des actifs sont examinées à chaque date de clôture de l'exercice et ajustées de façon prospective, le cas échéant. La valeur comptable à la date de clôture est indiquée dans la note 24.

(f) Prospérité

La Direction de la Banque a évalué sa capacité à continuer à être prospère et est convaincue qu'elle dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités à l'avenir. En outre, la Direction n'a connaissance d'aucune incertitude importante susceptible de remettre en cause la capacité de la Banque à continuer ses activités.

Par conséquent, les états financiers continuent d'être préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

7 PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET CONTRATS DE LOCATION

7.1.1 Passifs éventuels

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Lettres de crédit	458 161	421 559
Garanties	1 065 782	436 466
	1 523 943	858 025

Le risque de crédit inhérent à ces transactions est considéré comme minime. Afin de limiter le risque de crédit, la Banque traite exclusivement avec des contreparties solvables.

7.1.2 Engagements

Lignes de crédit et autres engagements de prêt

Les montants contractuels de l'engagement de la Banque ne figurant pas dans l'état de la situation financière au 31 décembre sont indiqués ci-dessous.

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
À moins d'un an	314 542	73 547
À plus d'un an	918 289	471 627
	1 232 831	545 174

Les engagements de prêt sont des engagements fermes à fournir un crédit en vertu de conditions prédéterminées. Le montant ci-dessus représente les parties non utilisées des engagements de prêt et comprennent des « crédits garantis » et des « engagements révocables sans condition ». Les crédits garantis se montent à 510 millions USD.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

7.2 Contrats de location

7.2.1 Contrats de location-exploitation – La Banque en tant que preneur

La Banque a conclu des contrats de location-exploitation pour la location de bureaux afin d'y loger les cadres. Ces contrats de location ont une durée de vie moyenne de deux à cinq ans et sont assortis d'une option de renouvellement précisée dans les contrats. Pour certains contrats de location, les paiements sont renégociés tous les cinq ans afin de tenir compte des locations sur le marché. Certains contrats de location prévoient des paiements de loyer supplémentaires qui dépendent des variations des indices de prix locaux.

Auparavant, ces contrats de location étaient classés à titre de contrats de location-exploitation en vertu de la norme IAS 17.

Les informations concernant les contrats de location dans le cadre desquels la Banque agit en qualité de preneur figurent ci-après.

7.2.1.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation concernent les résidences des cadres au sein des locaux des bureaux loués qui sont présentés dans les immobilisations (voir la Note 24).

	2019 En milliers USD
Solde au 1er janvier	2 993
Charge de dépréciation au titre de l'exercice	(1 019)
Ajouts	-
Solde au 31 décembre	1 974

En vertu de la norme IFRS 16, les intérêts sur les passifs de location s'élevaient à 78 006 USD en 2019

Au 31 décembre 2018, les futurs paiements de loyer minimaux en vertu de contrats de location-exploitation non annulables étaient exigibles comme suit.

	2018 En milliers USD
À moins d'un an	619
Au-delà d'un an, mais pas plus tard que cinq ans	253
	872

Sont inclus dans les frais administratifs et dépenses liées au personnel les loyers minimaux comptabilisés en tant que charge de location-exploitation d'un montant de 954 950 USD (2018 : 492 000 USD).

7.2.2 Contrats de location-exploitation – La Banque en tant que bailleur

La Banque a conclu des contrats de location-exploitation pour la location d'espaces de bureaux dans son bâtiment. Ces contrats de location ont une durée de vie moyenne de deux à cinq ans et sont assortis d'une option de renouvellement précisée dans les contrats. Lorsque la Banque est le bailleur, les créances de loyers minimaux futurs prévus aux contrats de location-exploitation non résiliables sont les suivantes :

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
À moins d'un an	310	234
Au-delà d'un an, mais pas plus tard que cinq ans	526	131
	836	365

Inclus dans d'autres produits d'exploitation comptabilisés comme un produit de location-exploitation s'élevant à 277 USD (2018 : 633 USD).

La Banque loue ses biens d'investissement. La Banque a classé ces contrats de location à titre de contrats de location-exploitation, parce qu'ils ne transfèrent pas en grande partie l'ensemble des risques et récompenses découlant de la détention des actifs.

8 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Prêts et avances	878 354	675 600
Intérêts sur investissements sur le marché monétaire	61 197	40 488
Intérêts sur les placements au coût amorti	8 871	4 042
	948 422	720 130

Les intérêts créditeurs indiqués ci-dessus sont calculés en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif.

9 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Engagements envers les banques	223 790	151 274
Titres de créance en circulation	133 820	122 542
Dépôts d'actionnaires et de clients	55 939	31 838
	413 549	305 654

Les intérêts débiteurs indiqués ci-dessus sont calculés en recourant à la méthode du taux d'intérêt effectif.

10 PRODUIT DES HONORAIRES ET COMMISSIONS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Honoraires de conseil	87 518	79 201
Commission sur lettres de crédit	9 573	7 762
Commission de garantie	7 415	5 965
Autres honoraires	177	789
	104 683	93 717

Les produits d'honoraires et de commissions excluent ceux pris en compte afin de déterminer le taux d'intérêt effectif pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

11 HONORAIRES ET COMMISSIONS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Commissions sur émissions obligataires	429	827
Honoraires d'avocats et commissions d'agent	1 762	642
Autres frais payés	10 657	8 560
	12 848	10 029

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

12 AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Produits locatifs	278	633
Autres produits	5 476	1 688
	5 754	2 321

Les autres produits se composent principalement de recouvrements sur des crédits radiés antérieurement.

13 FRAIS DE PERSONNEL

Les charges de personnel se composent des éléments suivants :

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Salaires et appointements	40 183	30 300
Coûts du fonds de prévoyance des employés (note 2.17)	3 700	1 180
Autres avantages du personnel	16 009	15 504
	59 892	46 984

Autres avantages du personnel comprend principalement les indemnités de logement, les bourses d'études et les frais médicaux

14 FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs se composent des éléments suivants :

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Missions opérationnelles et réunions statutaires	18 985	15 036
Commissions des services professionnels	9 450	10 946
Communication	4 486	4 186
Autres frais généraux et administratifs	8 783	6 124
Total	41 704	36 292

Les commissions des services professionnels incluent 190 000 USD (2018 : 210 000 USD) au titre des honoraires des commissaires aux comptes.

15 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Le résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque a été calculé à la lumière de l'hypothèse selon laquelle la totalité du résultat net de l'exercice est distribuée.

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	315 315	275 902
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base) (note 15.1)	51 699	49 092
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué) (note 15.2)	123 257	113 066
Bénéfice par action en circulation (exprimé en milliers USD par action)	6,10	5,62
Bénéfice dilué par action (exprimé en milliers USD par action)	2,56	2,44

15.1 Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Actions ordinaires émises au 1er janvier	50 630	47 082
Émis pendant l'exercice	1 069	2 010
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	51 699	49 092

15.2 Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)	51 699	49 092
Effet de l'émission de warrants	4 373	440
Effet des actions partiellement libérées	67 184	63 534
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	123 256	113 066

16 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Encaisse	82	101
Dépôts auprès d'autres banques	962 360	612 757
Placements sur le marché monétaire	1 263 067	1 305 626
Montant brut	2 225 509	1 918 484
Moins la provision pour dépréciation		
Pertes de crédit attendues sur 12 mois	(39)	(50)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	2 225 470	1 918 434

Ces instruments sont attribués lors de l'étape 1 afin de calculer les pertes de crédit attendues.

Il n'existait pas de dépôt soumis à restrictions à la clôture (2018 : néant).

16.1 Placements nets sur le marché monétaire

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Courants	1 263 067	1 305 576
Non courants	-	-
	1 263 067	1 305 576

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

17 PRÊTS ET AVANCES AUX CLIENTS

	Étape 1 En milliers USD	Étape 2 En milliers USD	Étape 3 En milliers USD	2019 Total En milliers USD
Prêts et avances aux clients au coût amorti				
Montant brut	9 973 036	1 912 078	498 311	12 383 425
Moins : provision pour dépréciation (note 17.1)				
Pertes de crédit attendues sur 12 mois	(42 707)			(42 707)
Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit		(100 853)		(100 853)
Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit			(183 096)	(183 096)
Moins : Intérêts suspendus			(27 221)	(27 221)
Prêts et avances nets aux clients	9 930 330	1 811 225	287 994	12 029 548

	Étape 1 En milliers USD	Étape 2 En milliers USD	Étape 3 En milliers USD	2018 Total En milliers USD
Prêts et avances aux clients au coût amorti				
Montant brut	8 569 670	1 775 476	929 913	11 275 059
Moins : provision pour dépréciation (note 17.1)				
Pertes de crédit attendues sur 12 mois	(47 849)			(47 849)
Pertes de crédit attendues à vie ne faisant pas l'objet d'une dépréciation du crédit		(60 049)		(60 049)
Pertes de crédit attendues à vie faisant l'objet d'une dépréciation du crédit			(162 520)	(162 520)
Prêts et avances nets aux clients	8 521 821	1 715 427	767 393	11 004 641

Prêts et avances aux clients à la juste valeur par résultat

Ces prêts et avances affèrent aux prêts syndiqués dans le cadre desquels la Banque a agi en qualité d'arrangeur chef de file.

	2019 US\$ 000	2018 US\$ 000
	-	129 783
	-	129 783
Total des prêts et avances aux clients	12 029 548	11 134 424
Prêts et avances nets aux clients		
Courants	4 749 102	7 208 168
Non courants	7 280 446	3 926 256
	12 029 548	11 134 424

17.1 Pertes de crédit sur les instruments financiers

(a) État de la situation financière

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Prêts et avances	326 656	270 418
Placements sur le marché monétaire	11	36
Dépôts auprès d'autres banques	28	14
Titres de placement au coût amorti	1 030	1 940
Contrats de garantie financière	1 295	1 645
Lettres de crédit	2 463	343
Engagements de prêt	7 949	7 171
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	18 815	9 722
Autres actifs	-	4 322
	358 247	295 611

(b) État du résultat global

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Prêts et avances	205 212	104 963
Placements sur le marché monétaire	(25)	(63)
Dépôts auprès d'autres banques	14	11
Titres de placement au coût amorti	(910)	1 130
Contrats de garantie financière	(350)	944
Lettres de crédit	2 120	258
Engagements de prêt	778	3 231
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	9 185	8 403
	216 024	118 877

17.2 Provision pour dépréciation des prêts et avances

Le rapprochement de la provision pour dépréciation des prêts et avances est le suivant :

(a) État de la situation financière

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Solde au 1er janvier	270 418	180 600
Réévaluation	-	124 020
Solde redressé au 1er janvier	270 418	304 620
Charge de dépréciation au titre de l'exercice (note 17.1b)	205 212	104 962
Prêts irrécouvrables passés en pertes durant l'exercice	(148 974)	(139 164)
Bilan au 31 décembre (note 17)	326 656	270 418

(b) État du résultat global

Charge de dépréciation sur les prêts et avances au titre de l'exercice	205 212	104 962
	205 212	104 962

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

18 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET PRODUITS À RECEVOIR

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Produits à recevoir	34 014	49 549
Autres charges constatées d'avance	67 448	94 531
Moins : Dépréciation des produits à recevoir (note 18.1)	(18 815)	(9 722)
	82 647	134 358

Les produits à recevoir désignent les intérêts, honoraires et commissions à recevoir. Parmi les autres charges constatées d'avance figurent les honoraires et commissions sur emprunts et les frais d'assurance.

18.1 Dépréciation des charges constatées d'avance et produits à recevoir

(a) État de la situation financière

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Solde au 1er janvier	9 722	1 099
Réévaluation	-	220
Solde redressé au 1er janvier	9 722	1 319
Charge de dépréciation au titre de l'exercice (note 18.1b)	9 185	8 403
Prêts radiés et désignés comme irrécouvrables durant l'exercice	(92)	-
Bilan au 31 décembre (note 18)	18 815	9 722

(b) État du résultat global

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Charge de dépréciation au titre de l'exercice	9 185	8 403
	9 185	8 403

19 AUTRES ACTIFS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Autres créances	4 572	3 883
Débiteurs divers	11 348	14 427
Moins : Dépréciation des autres actifs (note 19.1)	(4 322)	(4 322)
	11 598	13 988

Les autres créances ci-dessus désignent principalement les taxes recouvrables auprès de certains pays membres et découlant du paiement de factures (toutes taxes comprises). Conformément à l'article XIV de l'accord de constitution de la Banque Africaine d'Import-Export, la Banque est exonérée de tous impôts et droits de douane (note 37). Tous les impôts sont courants.

19.1 Dépréciation des autres actifs

Les pertes futures attendues sur les autres actifs sont

(a) estimées en fonction de la durée de vie des actifs

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Solde au 1er janvier	4 322	4 322
Bilan au 31 décembre (note 19)	4 322	4 322

20 PLACEMENTS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Solde d'ouverture au 1er janvier	170 268	30 268
Ajouts durant l'exercice	(140 000)	140 000
Montant brut	30 268	170 268
Moins la provision pour dépréciation		
Pertes de crédit attendues sur 12 mois	(1 030)	(1 940)
Actifs financiers nets au coût amorti	29 238	168 328

Ces instruments sont des bons du Trésor émis par la Banque centrale du Zimbabwe et ont été affectés au stade 1 afin d'évaluer les pertes de crédit attendues

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Placements financiers nets au coût amorti		
Courants		138 060
Non courants	29 238	30 268
	29 238	168 328

21 ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Prêts des institutions financières	5 225 516	4 269 612
	5 225 516	4 269 612

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Courants	1 627 198	1 176 691
Non courants	3 598 318	3 092 921
	5 225 516	4 269 612

Les prêts des institutions financières comportent à la fois des emprunts à court et long termes dont les échéances vont de 1 mois à 13 ans, avec des taux d'intérêt allant de 0,2 % à 4,86 %. Il convient de noter que les emprunts à échéance à long terme sont mis en correspondance avec des actifs spécifiques ayant la même échéance.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

22 DÉPÔTS SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Dépôts sur le marché monétaire	931 620	878 332
	931 620	878 332

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Courants Non courants	931 620	878 332
	931 620	878 332

23 TITRES DE CRÉANCES EN CIRCULATION

Dans le cadre du programme de titres de créance européens à moyen terme (EMTN), la Banque a émis un montant de 3 086 millions USD d'obligations (2018 : 3 036 millions USD) assorties d'échéances et de taux d'intérêt divers. En outre, la Banque a émis, dans le cadre du programme EMTN, 186,5 millions USD (2018 : 186,5 millions USD) en placements privés à taux variable. Fitch Ratings et Moody's ont attribué à ces obligations une note de catégorie « investment grade » (BBB- et Baa2, respectivement).

Titres de créance au coût amorti :	Coupon %	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD	Date d'émission	Date d'échéance
Titres de créance à taux fixe à échéance 2019	4,75	-	700 000	Juil 2014	Juil 2019
Titres de créance à taux fixe à échéance 2021	4,00	900 000	900 000	Oct. 2016	Mai 2021
Titres de créance à taux fixe à échéance 2023	5,25	500 000	500 000	Oct. 2018	Oct. 2023
Titres de créance à taux fixe à échéance 2024	4,13	750 000	750 000	Juin 2017	Juin 2024
Titres de créance à taux fixe à échéance 2029	3,99	750 000	-	Sept. 2019	Sept. 2029
Titre de placement privé à taux variable à échéance en 2021		41 500	41 500	Juil 2017	Juil 2021
Titre de placement privé à taux variable à échéance en 2022		145 000	145 000	Juil 2018	Août 2022
Moins : Décote sur obligation exigible		(6 523)	(9 873)		
Ajouter : prime sur obligation exigible		631	1 090		
		3 080 608	3 027 717		

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Courants	-	700 000
Non courants	3 080 608	2 327 717
	3 080 608	3 027 717

La Banque n'a fait l'objet d'aucun défaut de paiement du principal ou des intérêts, ni aucune autre violation des engagements liés à ses titres de créance durant les exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2018. Les titres de créance en circulation ne sont pas garantis

24 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente en détail les immobilisations corporelles de la Banque :

	Terrains En milliers USD	Bâtiments En milliers USD	Véhicules motorisés En milliers USD	Meubles et équipements En milliers USD	Améliorations des biens locatifs En milliers USD	Actifs en cours En milliers USD	Total En milliers USD
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018							
COÛTS							
Coût/évaluation au 1er janvier 2018	5 908	23 161	809	10 218	1 034	875	42 005
Ajouts	-	217	84	847	-	364	1 512
Capitalisation des immobilisations en cours	-	-	-	-	-	(217)	(217)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation	7 506	1 985	-	-	-	-	9 491
Transfert*	-	(2 502)	-	-	-	-	(2 502)
Coût/évaluation au 31 décembre 2018	13 414	22 861	893	11 065	1 034	1 022	50 289
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Amortissement cumulé au 1er janvier 2018	-	-	(373)	(7 763)	(1 031)	-	(9 167)
Charges au titre de l'exercice	-	(2 502)	(128)	(1 185)	(3)	-	(3 818)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-
Transfert*	-	2 502	-	-	-	-	2 502
Total de la dépréciation cumulée au 31 décembre 2018	-	-	(501)	(8 948)	(1 034)	-	(10 483)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	13 414	22 861	392	2 117	-	1 022	39 806

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

24 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CONTINUED)

Le tableau ci-dessous présente en détail les immobilisations corporelles de la Banque :

	Terrains En milliers USD	Bâtiments En milliers USD	Véhicules motorisés En milliers USD	Meubles et équipements En milliers USD	Améliorations des biens locatif En milliers USD	Actifs en cours En milliers USD	Droits d'utilisation En milliers USD	Total En milliers USD
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019								
COÛTS								
Coût/évaluation au 1 janvier 2019	13 414	22 861	893	11 065	1 034	1 022	2 993	53 282
Ajouts	-	10	374	629	10	1 233	-	2 256
Capitalisation des immobilisations en cours	-	914	-	-	-	(914)	-	-
Cessions	-	-	(30)	(3 025)	-	-	-	(3 055)
Réévaluation	2 395	6 465	-	-	-	-	-	8 860
Transfert*	-	(2 835)	-	-	-	-	-	(2 835)
Coût/évaluation au 31 décembre 2019	15 809	27 415	1 237	8 669	1 044	1 341	2 993	58 508
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Amortissement cumulé au 1er janvier 2019	-	-	(501)	(8 948)	(1 034)	-	-	(10 483)
Charges au titre de l'exercice	-	(2 835)	(164)	(1 084)	(1)	-	(1 019)	(5 103)
Cessions	-	-	30	3 025	-	-	-	3 055
Transfert*	-	2 835	-	-	-	-	-	2 835
Total de la dépréciation cumulée au 31 décembre 2019	-	-	(635)	(7 007)	(1 035)	-	(1 019)	(9 694)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	15 809	27 415	602	1 662	9	1 341	1 974	48 814

*Les transferts concernent l'amortissement cumulé à la date de réévaluation qui a été déduit de la valeur brute comptable de l'actif réévalué.

En 2017, la Banque a reçu un terrain de la part du gouvernement du Zimbabwe afin d'y construire le bureau régional et de faciliter les opérations de la Banque dans la région d'Afrique australe comptabilisées à titre de subventions gouvernementales.

En 2018, la Banque a reçu une parcelle de terre de cinq hectares le long de la voie express de Lagos-Ibadan de la part du gouvernement de l'État d'Ogun, au Nigeria, afin d'y établir le Centre africain d'assurance qualité (« AQAC ») agréé à l'international, qui fournira des services d'essais, d'inspection et de certification pour les produits alimentaires et agricoles. La valeur marchande du terrain s'élève à 400 millions nairas, soit 1 099 022 USD, et représentera une subvention gouvernementale.

La juste valeur des bâtiments et terrains reflétant les conditions du marché à la date de clôture était de 27 418 000 USD (2018 : 22 860 000 USD) et 15 809 000 USD (2018 : 13 415 000 USD) respectivement. La juste valeur au 31 décembre 2019 a été déterminée par un expert indépendant. L'expert en question était Arab Group for Technical Consultant, un cabinet qui jouit d'une grande expérience dans ce type de projets. La valeur nette comptable des terrains et bâtiments du siège social aurait été de 34 000 USD (2018 : 34 000 USD) et 6 336 000 USD (2018 : 8 247 000 USD) respectivement si les deux catégories n'avaient pas été réévaluées.

25 ACTIFS INCORPORELS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Coût au 1er janvier	9 535	3 935
Ajouts	1 454	456
Ajout de logiciels en cours de développement	5 395	5 144
Coût au 31 décembre	16 384	9 535
Amortissement cumulé		
Au 1er janvier	(3 187)	(2 687)
Charges d'amortissement au titre de l'exercice	(1 490)	(500)
Au 31 décembre	(4 677)	(3 187)
Valeur nette au 31 décembre	11 707	6 348

26 DÉPÔTS ET COMPTES DÉBITEURS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Dépôts d'actions des actionnaires	9 561	9 307
Comptes de dépôt	1 178 147	195 932
Comptes débiteurs	915 106	2 160 146
	2 102 814	2 365 385
Courants	2 102 814	2 365 385
Non courants	-	-
	2 102 814	2 365 385

En termes de clientèle, les comptes de dépôt et les comptes débiteurs ci-dessus étaient détenus par des États souverains, des entreprises et des établissements financiers. La juste valeur des dépôts des comptes débiteurs avoisine la valeur comptable car ils sont assortis de taux d'intérêt variables.

27 AUTRES PASSIFS ET PROVISIONS

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Provision sur contrats de garantie financière émis	1 295	1 645
Provision sur engagements de prêt émis	7 949	7 171
Provision sur lettres de crédit	2 463	343
Passif de location	1 749	-
Autres passifs comptabilisés (note 27.1)	278 543	284 578
	291 999	293 737

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

27.1 Autres passifs

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Produits payés d'avance et produits non acquis	146 945	118 560
Dividendes à payer	12 874	10 713
Charges à payer	92 320	103 092
Créditeurs divers	2 586	42 942
Dépôts d'honoraires d'avocats	23 818	9 271
	278 543	284 578
Courants	29 010	29 640
Non courants	249 533	254 938
	278 543	284 578

28 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Banque est divisé en quatre catégories, parmi lesquelles les catégories A, B et C sont payables en cinq tranches égales, dont les deux premières ont été appelées. Les actions de catégorie D sont entièrement libérées au moment de la souscription. Les actionnaires peuvent utiliser leur droit à dividende pour acquérir un plus grand nombre d'actions.

Les actions de catégorie A ne peuvent être émises qu'au profit (a) d'États africains, directement ou indirectement par le biais de leur banque centrale ou d'autres institutions désignées ; (b) de la Banque africaine de développement ; et (c) d'institutions régionales et sous-régionales africaines ;

Les actions de catégorie B ne peuvent être émises qu'au profit de banques commerciales africaines publiques et privées, d'établissements financiers et d'investisseurs publics et privés africains ; et

Les actions de catégorie C ne peuvent être émises qu'au profit (a) d'établissements financiers et d'organisations économiques internationaux ; (b) de banques et d'établissements financiers non africains ou sous contrôle étranger ; et (c) d'investisseurs publics et privés non africains.

Les actions de catégorie D peuvent être émises au nom de toute personne.

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Capital autorisé		
500 000 actions ordinaires d'une valeur unitaire de 10 000 USD	5 000 000	5 000 000
Capital social libéré		
Capital libéré – catégorie A	301 320	270 264
Capital libéré – catégorie B	127 744	120 700
Capital libéré – catégorie C	52 384	46 236
Capital libéré – catégorie D	69 100	69 100
	550 548	506 300

Au 31 décembre 2019, le capital autorisé comptait 500 000 actions ordinaires (2018 : 500 000 actions ordinaires). Le nombre d'actions émises et non entièrement libérées s'élevait au 31 décembre 2019 à 120 362 (2018 : 109 300). Le nombre d'actions intégralement libérées au 31 décembre 2019 s'élevait à 6 910 (2018 : 6 910). La valeur nominale par action est de 10 000 USD.

Du point de vue des droits de vote, les droits des actionnaires sont identiques pour toutes les catégories d'actions. Les dividendes sont partagés au prorata du nombre d'actions souscrites.

Les variations du capital social libéré se résument comme suit :

	2019 Nombre d'actions	2019 En milliers USD	2018 Nombre d'actions	2018 En milliers USD
Au 1er janvier	116 210	506 300	107 687	470 816
Libéré à partir des dividendes durant l'exercice	1 768	7 072	1 595	6 380
Libéré à partir des liquidités durant l'exercice	9 294	37 176	6 928	29 104
Au 31 décembre	127 272	550 548	116 210	506 300

29 PRIME D'ÉMISSION D' ACTIONS

Les primes issues de l'émission d'actions sont comptabilisées dans le poste « primes d'émission ».

Les variations de la prime d'émission se résument comme suit :

	2019 Nombre d'actions	2019 En milliers USD	2018 Nombre d'actions	2018 En milliers USD
Au 1er janvier	116 210	764 790	107 687	562 350
Libéré à partir des dividendes durant l'exercice	1 768	24 833	1 595	22 082
Libéré à partir des liquidités durant l'exercice	9 294	130 539	6 928	189 852
Coût de la levée de capitaux		(20 970)	-	(9 494)
Au 31 décembre	127 272	899 192	116 210	764 790

Au cours de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 23 juillet 2016, les actionnaires ont approuvé la levée de capitaux de 1 milliard USD dans l'ensemble des catégories de la Banque, à savoir la catégorie A, la catégorie B, la catégorie C et la catégorie D, et en utilisant des instruments du marché et autres tels que des warrants et options. Par conséquent, 11 062 actions supplémentaires (2018 : 8 523 actions supplémentaires) ont été émises au cours de l'exercice, ce qui ramène le capital social total à 178 650 000 USD (2018 : 237 924 000 USD).

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

30 RÉSERVES

	Général Réserves En milliers USD	Réévaluation de l'actif Réserve En milliers USD	Réserve de fonds pour la facilité de préparation des projets En milliers USD	Total En milliers USD
Solde au 1er janvier 2018	447 762	19 471	7 500	474 733
Réévaluation des terrains	-	7 506	-	7 506
Réévaluation des bâtiments	-	1 985	-	1 985
Transfert de l'amortissement : bâtiments	-	(649)	-	(649)
Transfert à partir du résultat non distribué (note 31)	103 466	-	7 500	110 966
Solde au 31 décembre 2018	551 228	28 313	15 000	594 541
Solde au 1 janvier 2019	551 228	28 313	15 000	594 541
Réévaluation des terrains	-	2 395	-	2 395
Réévaluation des bâtiments	-	6 465	-	6 465
Transfert de l'amortissement : bâtiments	-	(275)	-	(275)
Recyclage de l'ajustement de la juste valeur dans le compte de résultat	-	-	-	-
Transfert à partir du résultat non distribué (note 31)	118 243	-	-	118 243
Solde au 31 décembre 2019	669 471	36 898	15 000	721 369

- Les réserves de réévaluation des actifs et des couvertures de flux de trésorerie ne peuvent pas être distribuées aux actionnaires.
- Au début de l'année, la direction a recyclé les pertes de juste valeur résultant de la suspension de la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêt en raison de l'environnement prévalent, dans le cadre duquel les taux d'intérêt sont en hausse et devraient poursuivre cette tendance.

30 RÉSERVES (SUITE)

Nature et objet des réserves

a. Réserve générale

La réserve générale est constituée conformément à la politique de la Banque afin de couvrir les risques bancaires d'orge général, notamment les pertes futures et autres risques ou éventualités imprévisibles. Chaque année, la Banque transfère aux réserves générales 50 % du résultat après déduction des dividendes.

b. Réserve de réévaluation de l'actif

La réserve de réévaluation est utilisée pour enregistrer les augmentations de la juste valeur des terrains et bâtiments, ainsi que les baisses dès lors que celles-ci découlent d'une hausse du même actif précédemment comptabilisé en capitaux propres. Chaque année, un transfert depuis la réserve de réévaluation vers le résultat non distribué est effectué. Ce montant correspond à la différence entre l'amortissement fondé sur le montant réévalué de l'actif et l'amortissement basé sur le coût initial de l'actif. Lorsque les actifs réévalués sont vendus, la partie de la réserve de réévaluation qui se rapporte à ces actifs est effectivement réalisée et transférée directement vers le résultat non distribué.

c. Réserve de couverture des flux

La réserve de couverture des flux de trésorerie représente la part effective cumulée des profits ou pertes résultant des variations de la juste valeur des instruments de couverture destinés à couvrir les flux de trésorerie. Les profits ou pertes cumulé(e)s résultant des variations de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisés et cumulés sous le titre de réserve de couverture des flux de trésorerie seront reclassé(e)s en résultat uniquement lorsque l'opération de couverture a une incidence sur le résultat, ou seront inclus(es) à titre d'ajustement de base de l'élément non financier couvert, conformément à la règle comptable applicable.

d. Réserve de fonds pour la facilité de préparation des projets

Le Fonds pour la facilité de préparation des projets a été approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2019 aux fins de réserver des fonds que la Banque pourra utiliser au cours de la phase de préparation des projets. La phase de préparation de projets sera composée d'un processus regroupant toutes les activités menées à bien pour faire évoluer un projet, de la phase de conceptualisation au bouclage financier en passant par l'élaboration du concept. Elle implique la prestation de services d'assistance technique et financière (notamment des services techniques, environnementaux, de marché, financiers, juridiques et réglementaires et de conseil) pouvant s'avérer nécessaires afin que le projet puisse attirer les fonds des investisseurs (en dette et en capitaux). Le Fonds pour la facilité de préparation des projets a été approuvé à hauteur d'un montant total de 15 millions USD à décaisser à partir des bénéfices de la Banque, en deux tranches égales en 2017 et 2019. Le fonds fonctionnera comme un fonds renouvelable de recouvrement total des fonds et sera déployé dans le cadre des travaux de préparation de projets et des activités associées.

31 RÉSULTAT NON DISTRIBUÉ

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Solde au 1er janvier	502 585	524 412
Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018	-	(129 878)
Solde redressé au 1er janvier 2018	502 585	394 534
Résultats sur l'exercice	315 315	275 902
Transfert vers la réserve générale	(118 243)	(103 466)
Transfert vers la facilité de préparation des projets	-	(7 500)
Transfert de l'amortissement : bâtiments	275	649
Dividendes au titre du précédent exercice	(68 970)	(57 534)
Solde au 31 décembre	630 962	502 585

32 DIVIDENDES

Après la date de clôture, les administrateurs ont proposé des affectations de dividendes s'élevant à 78 329 000 USD (2017 : 68 970 000 USD). L'affectation du dividende 2017 est soumise à l'approbation des actionnaires lors de leur Assemblée Générale Annuelle. Ces états financiers ne tiennent pas compte du dividende à payer, qui sera comptabilisé en capitaux propres au titre d'affectation du résultat non distribué durant l'exercice clos en 2019.

Les dividendes par action se résument comme suit :

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Dividendes par action proposés		
Affectations de dividendes	78 829	68 970
Nombre d'actions au 31 décembre	127 272	116 210
Dividendes par action	0,62	0,59
Dividendes par action déclarés et versés		
Affectations de dividendes	68 970	57 534
Nombre d'actions au 31 décembre du précédent exercice	116 210	107 687
Dividendes par action	0,59	0,53

La Banque a tenu compte du nombre équivalent d'actions intégralement libérées dans le calcul des dividendes, puisque les actions de catégorie A, B et C sont partiellement libérées, c'est-à-dire 40 % à la souscription, les 60 % restants étant du capital exigible.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

33 WARRANTS

	2019 Nombre de warrants	2019 En milliers USD	2018 Nombre de warrants	2018 En milliers USD
Au 1er janvier	5 284	191 531	2 515	91 723
Remboursement durant l'exercice	(5 284)	(191 531)	(2 515)	(91 723)
Émis pendant l'exercice	-	-	5 284	191 531
Au 31 décembre	-	-	5 284	191 531

Au cours de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 23 juillet 2016, les actionnaires ont approuvé la levée de capitaux de 1 milliard USD dans l'ensemble des catégories de la Banque, et en utilisant des instruments du marché et autres tels que des warrants et options. La Banque a retiré 5 284 warrants d'actions, qui ont été émis en 2018 en faveur de deux investisseurs à hauteur d'un montant de principal total de 214 978 062 USD.

34 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées de la Banque sont ses actionnaires. La Banque réalise des activités commerciales (par ex. prêts et dépôts) directement avec les actionnaires eux-mêmes et les établissements qui sont contrôlés par les gouvernements des actionnaires ou sur lesquels ceux-ci exercent une influence notable.

Les opérations entre parties liées sont présentées ci-après :

34 Rémunération des principaux dirigeants

34.1 Salaires et avantages des dirigeants

Les rémunérations versées aux dirigeants et administrateurs de la Banque durant l'exercice sont les suivantes :

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Salaires et avantages à court terme	17 254	13 185
Autres avantages à long terme	4 977	3 417
Avantages postérieurs à l'emploi	3 049	1 290
Indemnités de fin de contrat de travail	207	261
Au 31 décembre	25 487	18 153

Les avantages à court terme ci-dessus comprennent les jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration et les indemnités versées aux employés pour l'éducation des enfants, les personnes à charge, les congés dans les foyers et le logement.

34.2 Prêts et avances aux dirigeants

La Banque accorde des prêts et avances à ses employés, y compris aux dirigeants. Ces prêts et avances sont garantis par les indemnités de fin de contrat payables lors de leur départ de la Banque. Les prêts et avances aux employés portent intérêt et sont accordés conformément aux politiques de la Banque. La variation des prêts et avances aux dirigeants durant l'exercice CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019 a été la suivante :

	2019 En milliers USD	2018 En milliers USD
Bilan au 1er janvier	556	507
Décaissements de prêts durant l'exercice	2 443	766
Remboursements de prêts durant l'exercice	(135)	(717)
Solde au 31 décembre	2 864	556

Les intérêts créditeurs perçus sur les prêts aux employés ont atteint 34 170 USD (2018 : 26 451 USD). Aucune provision pour perte sur prêt aux employés n'a été comptabilisée au titre de l'exercice en cours et du précédent exercice.

Aucun prêt consenti à des parties liées n'a été passé en perte en 2019 et en 2018.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

35 INFORMATION SECTORIELLE

35.1 Secteurs d'activité

La Banque est une institution multilatérale de financement du commerce dont les produits et services sont de nature similaire, et sont structurés et répartis de façon relativement uniforme parmi les emprunteurs. Le premier niveau d'information sectorielle de la Banque concernant les secteurs d'activité comprend les opérations de prêts et de trésorerie. Les activités de prêt représentent les investissements dans des facilités de crédit telles que les prêts, lettres de crédit et garanties, qui favorisent le commerce intra et extra-africain. Les activités de trésorerie comprennent la mobilisation de financements par emprunt, l'investissement des liquidités excédentaires et la gestion des risques de change et de taux d'intérêt de la Banque. La répartition des prêts et avances de la Banque par zone géographique et secteur d'activité est présentée dans la note 3.3.4.

	Mécanisme 2019 En milliers USD	Trésorerie 2019 En milliers USD	Total 2019 En milliers USD	Mécanisme 2018 En milliers USD	Trésorerie 2018 En milliers USD	Total 2018 En milliers USD
Compte de résultat et autres éléments du résultat global						
Intérêts créditeurs	877 399	71 023	948 422	683 750	36 381	720 130
Honoraires et commissions nets	137 744	(45 909)	91 835	90 162	(6 474)	83 688
Autres produits d'exploitation	5 754	-	5 754	2 485	(164)	2 321
Total des produits sectoriels	1 020 897	25 114	1 046 011	776 397	29 743	806 139
Moins : intérêts débiteurs	-	(423 512)	(423 512)	-	(316 306)	(316 306)
Ajustements de change et ajustement de la juste valeur	(732)	17 761	17 029	(8 184)	721	(7 463)
Moins : charges de personnel et autres frais administratifs	(98 364)	(3 232)	(101 596)	(86 857)	3 581	(83 276)
Moins : amortissements	(6 421)	(172)	(6 593)	(4 175)	(140)	(4 315)
Résultat sectoriel avant dépréciation	915 380	(384 041)	531 339	677 181	(282 401)	394 779
Moins : charges de dépréciation de prêts	(216 024)	-	(216 024)	(118 877)	-	(118 877)
Résultat net sur l'exercice	699 356	(384 041)	315 315	558 304	(282 401)	275 902
Situation financière						
Actifs sectoriels	12 133 380	2 256 505	14 389 885	11 350 883	2 068 486	13 419 370
Dépenses d'immobilisation	49 678	-	49 678	-	-	-
Total des actifs en fin d'exercice	12 183 058	2 256 505	14 439 563	11 350 883	2 068 486	13 419 370
Passifs sectoriels	1 189 436	10 448 057	11 637 492	2 659 120	8 200 501	10 834 783
Fonds de capital	-	-	2 802 071	-	-	2 559 747
Total des passifs et des fonds de capital	12 183 058	2 256 505	14 439 563	11 350 883	2 068 486	13 394 530

Les produits sectoriels étant intégralement externes, il n'y a donc aucun produit intersectoriel. La Banque n'a réalisé avec aucun client une opération dépassant 10 % du total de ses produits.

Les prix de transfert entre les secteurs d'exploitation reposent sur le cadre de tarification de la Banque.

36 IMPÔTS

Conformément à l'article XIV de l'Accord portant Création de la Banque Africaine d'Import-Export, qui est signé et ratifié par les pays membres africains, les biens, actifs, revenus, activités et opérations de la Banque sont exonérés de tous impôts et droits de douane.

37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

L'existence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) a été confirmée au début de 2020 et ce virus s'est propagé en Chine continentale puis dans le reste du monde, perturbant les activités des entreprises et l'activité économique. La Banque considère cette épidémie comme un événement post-bilan ne donnant pas lieu à des ajustements.

Le Conseil d'Administration et la Direction constatent que l'épidémie de COVID-19 aura des répercussions défavorables sur la santé des individus, les pays et les entreprises en 2020 et peut-être au-delà. En conséquence, les clients et les emprunteurs de la Banque, ainsi que ses autres parties prenantes seront également affectés.

Afin de soutenir nos pays membres par le biais de leurs banques centrales, les établissements financiers et les clients de la Banque à affronter les répercussions économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19, la Banque a annoncé et mis en œuvre un crédit de 3 milliards USD appelé Crédit d'Atténuation de l'Impact des Pandémies sur le Commerce (PATIMFA). Ce crédit a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 20 mars 2020.

Le PATIMFA aidera les pays membres, les banques centrales, les établissements financiers et les clients de la Banque à honorer le remboursement de leurs dettes à l'échéance, évitera les défauts de paiement et soutiendra et stabilisera les ressources de change des banques centrales des pays membres. Il aidera également les pays et les organisations membres dont les revenus dépendent d'exportations spécifiques telles que les minerais, à affronter une baisse soudaine de leurs recettes fiscales en raison de la chute des prix des matières premières, et fournira un financement commercial d'urgence pour l'importation de produits indispensables pour combattre la pandémie, principalement des médicaments, du matériel médical et des équipements pour les hôpitaux.

Le Conseil d'Administration et la Direction considèrent que, même s'il est difficile d'estimer avec exactitude l'impact de la pandémie à ce stade, le crédit, conjugué à la solidité du bilan de la Banque, devrait permettre à celle-ci d'atténuer les conséquences défavorables de la pandémie de COVID-19.

Le crédit PATIMFA sera financé par les liquidités et emprunts existants, comme suit :

1. La Banque dispose d'une trésorerie qui, au 20 mars 2020, se montait à 3 milliards USD, soit un ratio de couverture de liquidité proche de 200 %.
2. Elle bénéficie de facilités d'emprunt sur lesquelles elle continuera de tirer. La Banque conclura également la négociation de nouveaux crédits auprès de diverses agences de crédit à l'exportation (ACE), d'institutions de financement du développement (IFD), de marchés de prêts bilatéraux et syndiqués et de nouveaux dépôts CENDEP, pour un montant total de 4,4 milliards USD.

Outre le crédit décrit ci-dessus, la Banque possède les atouts suivants qui l'aideront à minimiser les conséquences négatives de la crise du COVID-19 :

- a) Un bilan très solide, avec un total de fonds propres de 2,8 milliards USD au 31 décembre 2019, soit un ratio d'adéquation du capital de 23 %.
- b) Un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie conséquent de 2,2 milliards USD au 31 décembre 2019
- c) Au 31 décembre 2019, le capital exigible se montait à 1,2 milliard USD ; ce capital peut être appelé à tout moment pour soutenir les opérations de la Banque le cas échéant
- d) La Banque bénéficie d'une qualité de crédit satisfaisante (elle est notée A-, Baa1 et BBB-) et possède une solide expérience de la mobilisation de capitaux à des taux compétitifs même en période de crise
- e) La clientèle de la Banque se compose principalement de grandes entreprises stables qui devraient pouvoir surmonter la crise du COVID-19 mieux que d'autres.

États financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

Traduction en français de la version originale publiée en anglais.

f) Les prêts et avances aux clients de la Banque sont garantis par des sûretés solides dont la valeur, pour la plupart, excède le solde des prêts au 31 décembre 2019 ; la Banque a mis en place des couvertures sur les prix pour son exposition aux matières premières telles que le pétrole et le gaz. La Banque utilise une approche de financement structuré du commerce qui transfère les risques aux entités à même de les supporter, notamment par le biais d'instruments tels que la cession de créances commerciales, les sûretés et l'assurance-crédit ; ces pratiques lui permettent de soutenir le commerce africain tout en atténuant efficacement le risque de crédit dans les pays où elle exerce ses activités. Ce modèle a permis à la Banque d'assurer le remboursement d'avances sur des transactions sous-jacentes.

g) La Banque, à l'instar de tous les IFD, bénéficie d'un statut de créancier privilégié dans tous ses pays membres, pays où opèrent tous ses emprunteurs. Les avantages de ce traitement de créancier privilégié ont été démontrés à maintes reprises au cours des dernières années dans un certain nombre de pays. En raison des facteurs mentionnés ci-dessus, la Banque a pu maintenir son ratio NPL à un niveau bas. La performance du portefeuille de prêts de la Banque n'est généralement pas affectée par la santé économique des pays ou régions où les emprunteurs exercent leurs activités, pour les raisons énoncées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration et la Direction ont analysé le portefeuille de prêts de la Banque, ont dialogué avec les clients et utilisé les connaissances que possède la Banque des marchés à travers le continent africain, et ont constaté que, au 20 mars 2020, la plupart des clients de la Banque ne montraient pas de signes inhabituels ou indéniables de difficultés financières, tout en reconnaissant que nous n'en sommes qu'au démarrage de l'épidémie de COVID-19 en Afrique.

Sur la base des indicateurs et observations ci-dessus, le Conseil d'Administration et la Direction sont d'avis que la Banque reste capable de poursuivre ses activités.

38 RECLASSEMENT DES DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées afin qu'elles se conforment au classement des états financiers de l'exercice en cours.

39 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 20 mars 2020.



Chapitre Sept

Informations pour les investisseurs



07



Chapitre Sept

Informations pour les investisseurs



156

Nombre des
actionnaires en 2019

Informations pour les investisseurs

Le chapitre présente
des informations pour
les investisseurs.

INFORMATIONS INVESTISSEURS

La Banque africaine d'import-export (« Afreximbank » ou la « Banque ») est une institution financière supranationale basée au Caire, en Égypte, qui possède des succursales à Abuja, Abidjan et Harare.

Le capital de la Banque comprend quatre catégories d'actions : A, B, C, et D. Les actions de catégorie D sont actuellement représentées par des certificats de dépôt (« CD ») admis à la cote de la Bourse de Maurice le 4 octobre 2017. Le nombre actuel des CD en circulation de la Banque s'élève à 69 100 000. Les données concernant les transactions sur CD sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

DONNÉES RELATIVES AUX CERTIFICATS DE DÉPÔT (« CD ») AU 31 DÉCEMBRE 2019

Données relatives aux actions au 31 décembre 2019	
Symbole boursier SEM	AFREXIMBANK
Prix unitaire des CD (USD)	4,09
CD en circulation	69 090 397
Capitalisation boursière (en millions USD)	2 252
Volume de transactions moyen sur 12 mois	78703
Plus haut cours annuel des CD (USD)	4,3
Plus bas cours annuel des CD (USD)	3,2

Remarque : la valeur des actions non cotées (proportion des actions libérées) a été prise en compte dans la valeur marchande

CAPITAL SOCIAL (AUTORISÉ ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉ)

Le capital social autorisé de la Banque au 31 décembre 2019 se montait à 5 000 000 000 USD, soit 500 000 actions ordinaires d'une valeur unitaire de 10 000 USD, dont 127 272 ont été émises et 55 055 ont été libérées. La fraction non libérée du capital est exigible auprès de nos actionnaires des catégories A, B et C. Le total des actions attribuables aux porteurs de CD est de 6 910 actions entièrement libérées, soit les actions sous-jacentes aux 69 100 000 certificats de dépôt de la Banque cotés à la Bourse de Maurice.

CAPITAL EXIGIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, le capital exigible de la Banque s'élevait à 1 173 millions USD, tel qu'analysé dans le tableau suivant :

Catégorie d'actions	Capital exigible (USD)
Catégorie A	736 811 883
Catégorie B	289 374 095
Catégorie C	146 320 503
Catégorie D	-
TOTAL	1 172 506 482

ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2019, les actions d'Afreximbank étaient détenues par 156 actionnaires répartis comme suit :

	Nombre d'actions détenues	% du total de la participation	Nombre d'actionnaires	% du total des actionnaires
Catégorie A	75 330	59,19 %	51	32,69 %
Catégorie B	31 936	25,09 %	90	57,69 %
Catégorie C	13 096	10,29 %	14	8,97 %
Catégorie D	6 910	5,43 %	1	0,65 %
Total	127 272	100 %	156	100 %

Remarque : nous avons considéré la banque dépositaire des CD comme seul porteur des actions de catégorie D.

Informations pour les investisseurs

DÉTAILS/ANALYSES DES ACTIONNAIRES PAR CATÉGORIE

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
– Gouvernements et institutions étatiques africains	– Investisseurs africains privés	– Investisseurs non-africains	– Ouverte à tout investisseur
– 51 actionnaires	– 90 actionnaires	– 14 actionnaires	– 1 actionnaire
– 59,2 % du total des actions émises	– 25,1 % du total des actions émises	– 10,3 % du total des actions émises	– 5,4 % du total des actions émises

ACTIONNARIAT PAR FOURCHETTE DE DÉTENTION D' ACTIONS

	Nombre d'actions détenues	% du total de la participation	Nombre d'actionnaires	% du total des actionnaires
10-100	2 216	1,67 %	64	41
101-200	3 606	2,83 %	28	18
201-300	4 465	3,51 %	18	12
301-1 000	9 704	7,62 %	19	12
1 001-5 000	48 825	38,36 %	20	13
≥ 5 001	58 546	46,00 %	7	4
Total	127 272	100%	156	100%

20 ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Nom de l'actionnaire	Pays	Catégorie d'actions
1	Banque centrale d'Égypte	Égypte	A
2	République fédérale du Nigeria	Nigeria	A
3	Banque centrale du Nigeria	Nigeria	A
4	SBM Securities Limited	Île Maurice	D
5	Banque centrale du Zimbabwe	Zimbabwe	A
6	Banque nationale d'Égypte	Égypte	B
7	China Eximbank	Chine	C
8	Gouvernement de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	A
9	Banque Africaine de Développement	Régional	A
10	Banque du Caire	Égypte	B
11	Banque Misr	Égypte	B
12	République du Congo Brazzaville	Rép. du Congo	A
13	Banque centrale de Tunisie	Tunisie	A

	Nom de l'actionnaire	Pays	Catégorie d'actions
14	BADEA	Régional	C
15	Bank of Uganda	Ouganda	A
16	Standard Chartered Bank	Royaume-Uni	C
17	Export Credit Insurance Corporation (ECIC)	Afrique du Sud	B
18	République du Cameroun	Cameroun	A
19	Fonds de pension des fonctionnaires (PIC)	Afrique du Sud	B
20	La société anonyme Russia Export Centre (REC)	Russie	C

ÉVOLUTION DU CAPITAL SUR DIX ANS

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital autorisé (500 000 actions ordinaires d'une valeur unitaire de 10 000 USD à partir de 2012)	750 000	750 000	750 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Capital social libéré – Catégorie A (en milliers USD)	105 442	105 495	108 087	109 349	110 081	119 168	180 224	240 416	248 868	270 264	301 320
Capital social libéré – Catégorie B (en milliers USD)	43 676	43 685	43 885	43 948	44 340	45 204	88 072	98 976	109 092	120 700	127 744
Capital social libéré – Catégorie C (en milliers USD)	17 182	17 192	17 200	17 200	21 200	21 200	38 856	39 096	46 076	46 236	52 384
Capital social libéré – Catégorie D (en milliers USD)									66 780	69 100	69 100
Total du capital social libéré (en milliers USD)	166 300	166 372	169 172	170 497	175 621	185 572	307 152	378 488	470 816	506 300	550 548

Le nombre d'actionnaires de la Banque est donc passé de 151 en 2018 à 156 en 2019. Les actionnaires nouveaux et existants ont acquis 11 062 actions à hauteur d'un montant de 200,04 millions USD de capital libéré, tandis qu'un montant de 300,6 millions USD constitue le capital exigible à l'égard du nouvel investissement. Par conséquent, le nombre total d'actions souscrites s'élevait à 127 272 au 31 décembre 2019, contre 116 210 actions enregistrées fin 2018.

Informations pour les investisseurs

HISTORIQUE DES DIVIDENDES VERSÉS SUR DIX ANS

Exercice clos le	Date de versement	Montant total (USD)	Ratio de dividende (%)
31 décembre 2019	13 juin 2020	78 829 000	25 %
31 décembre 2018	22 juin 2019	68 970 000	25 %
31 décembre 2017	14 juillet 2018	57 534 000	26 %
31 décembre 2016	1er juillet 2017	37 958 000	23 %
31 décembre 2015	23 juillet 2016	28 823 000	23 %
31 décembre 2014	13 juin 2015	24 147 000	23 %
31 décembre 2013	7 juin 2014	20 500 000	23 %
31 décembre 2012	22 juin 2013	14 800 000	23 %
31 décembre 2011	14 juillet 2012	11 600 000	20 %
31 décembre 2010	25 juin 2011	10 000 000	23 %
31 décembre 2009	24 juillet 2010	9 000 000	21 %

Remarque :

i. Ces versements de dividendes concernent les actions de la Banque

ii. Le calcul des dividendes relatifs aux CD est différent du calcul concernant les actions de catégories A, B et C

NOTATION DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2019	Fitch	GCR	Moody's
Notation à court terme	F3	A2	P-2
Notation à long terme	BBB-	A-	Baa1
Notation précédente	Inchangée	BBB+	Inchangée
Perspectives	Stables	Stables	Stables

INFORMATIONS ACTIONNAIRES COMPLÉMENTAIRES

Le site Internet de la Banque (www.afreximbank.com/investor-relations) contient une rubrique intitulée Relations avec les investisseurs qui offre l'accès à des informations financières et relatives aux mesures de la société concernant la Banque. Des informations plus détaillées sur les données présentées dans le présent chapitre du rapport annuel sont disponibles à la rubrique « Relations avec les investisseurs » du site Internet.

NOUS CONTACTER :

Pour tout renseignement relatif à l'actionnariat, aux informations financières et commerciales, veuillez contacter notre service des relations avec les investisseurs :

Mobilisation de capitaux et relations avec les investisseurs :

Afreximbank
emir@afreximbank.com

Adresse :
72B El-Maahad El-Eshteraky Street
Roxy, Héliopolis, Le Caire 11341, Égypte

Secrétariat du Conseil d'Administration

Afreximbank
bose@afreximbank.com

Adresse :
72B El-Maahad El-Eshteraky Street
Roxy, Héliopolis, Le Caire 11341, Égypte

Vous pouvez également consulter la rubrique Relations avec les investisseurs de notre site Internet à l'adresse www.afreximbank.com/investor-relations



